



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Canadian Theses Service

Service des thèses canadiennes

Ottawa, Canada
K1A 0N4

NOTICE

The quality of this microform is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us an inferior photocopy.

Reproduction in full or in part of this microform is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30, and subsequent amendments.

AVIS

La qualité de cette microforme dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de qualité inférieure.

La reproduction, même partielle, de cette microforme est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30, et ses amendements subséquents.

**Le développement national marocain et l'industrie
mondiale des phosphates.**

par

Mohamed Sayeh

**Thèse déposée à l'Ecole des études supérieures et de la
recherche en vue de l'obtention de la maîtrise
ès Arts en science politique.**

Université d'Ottawa



Mohamed Sayeh, Ottawa, Canada, 1990



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Canadian Theses Service Service des thèses canadiennes

Ottawa, Canada
K1A 0N4

The author has granted an irrevocable non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of his/her thesis by any means and in any form or format, making this thesis available to interested persons.

The author retains ownership of the copyright in his/her thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without his/her permission.

L'auteur a accordé une licence irrévocable et non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de sa thèse de quelque manière et sous quelque forme que ce soit pour mettre des exemplaires de cette thèse à la disposition des personnes intéressées.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège sa thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

ISBN 0-315-60065-9



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

TABLE DES MATIERES

Page

Remerciements	i
TABLE DES MATIERES	ii
Liste des Sigles et Abréviations	v
Liste des Tableaux	vii
Liste des Schémas	ix
Liste des Cartes	ix
Liste des Annexes	x
INTRODUCTION	1
PROBLEMATIQUE ET OBJET DU PROJET DE RECHERCHE	5
 CHAPITRE I: L'INDUSTRIE MONDIALE DE LA ROCHE PHOSPHATEE.	 18
Quelques généralités sur la roche phosphatée.	19
Utilisations des phosphates.	19
Caractéristiques de la roche phosphatée.	22
Les dérivés de la roche phosphatée.	24
Les substances intermédiaires.	24
Les engrais phosphatés.	28
Répartition géographique des phosphates.	30
Réserves et ressources mondiales.	31
Répartition de la production.	35
La consommation mondiale.	41
 CHAPITRE II: L'INDUSTRIE DES PHOSPHATES AU MAROC	 48
Survol historique du Maroc phosphatier.	49
Problématique de l'exploitation phosphatière.	49
Problématique de la découverte.	51
Avènement de l'O.C.P.	53
Place du Maroc dans les échanges internationaux de la roche.	55
Eessor des exportations phosphatières.	55
Les relations commerciales du Maroc.	58
La période 1921-1956:	58
La période 1956-1974:	60
La période 1974-1984:	64
Impact socio-économique des phosphates au Maroc.	69
Contribution au trésor de l'Etat.	70
Apport de l'OCP dans le développement national.	72

TABLE DES MATIERES (suite)

	Page
CHAPITRE III: LA STRUCTURE DU MARCHÉ INTERNATIONAL DES PHOSPHATES ET LES ECHANGES DE LA ROCHE MAROCAINE.	79
La concentration des marchés: un examen d'ensemble.	79
Les FMN: Définition du concept.	80
Concentration américaine PHOSROCK et son impact sur le marché international de la roche phosphatée.	83
Impact de PHOSROCK sur les exportations marocaines.	84
La fixation des prix et l'influence de PHOSROCK.	92
Autres défis de la structure oligolistique des FMN au développement des exportations marocaines.	98
 CHAPITRE IV: L'ETAT ET LA PROMOTION DES VENTES DE LA ROCHE PHOSPHATEE	 103
Etablissement d'un cartel de producteurs de phosphate.	103
La diversification des marchés par commerce d'Etat.	110
Les subventions phosphatières aux PVD.	111
Accord phosphatier Maroc-URSS.	112
 CHAPITRE V: L'ETAT ET LES MOTIFS DE L'INDUSTRIALISATION PHOSPHATIERE AU MAROC.	 119
Les technologies d'exploitation.	122
Types d'exploitation et d'extraction.	123
Méthode de traitement de la roche phosphatée.	127
Panorama des complexes chimiques de valorisation.	131
Le complexe chimique de Safi.	132
Complexe Maroc phosphore de Jorf-Lasfar.	136
Autres projets de valorisation.	139
Les industries de soutien.	140
Les sociétés industrielles.	142
Les industries de transports.	145
Transport maritime.	146
Transport du personnel.	148
La valorisation des phosphates.	150
La capacité de transformation.	152
Les types de sous-produits.	153
La production valorisée.	155

TABLE DES MATIERES (suite)

	Page
CHAPITRE VI: LA DIT ET L'ENJEU DE LA TRANSFORMATION PHOSPHATIERE AU MAROC	158
La DIT: Enoncé du problème.	159
La DIT et les activités et stratégies des FMN dans le secteur des engrais. . .	162
Activités et répartition du capital des FMN.	162
Industrie marocaine de transformation et problèmes imputables aux stratégies des FMN productrices	164
L'industrialisation phosphatière et le choix technologique.	169
Le transfert de technologie: Le concept.	170
Le choix technologique: Un enjeu de l'industrialisation.	172
Le phosphate et les accords CEE-Maroc.	178
 CHAPITRE VII: PROBLEMATIQUE DE L'EXTRAVERSION PHOSPHATIERE ET COOPERATION INTERNATIONALE	 181
L'extraversion et l'enjeu de la rente phosphatière	182
Le phosphate et le problème de l'environnement.	185
L'extraversion et le problème des fluctuations des monnaies.	188
Conversion de la rente en investissement agricole.	192
La problématique de la coopération internationale.	196
Le PIPB de la CNUCED et les accords internationaux sur le phosphate.	197
La CEE et la Convention de Lomé.	201
 CONCLUSION	 207
BIBLIOGRAPHIE	243

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACP (pays)	: d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
BIRD	: Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BPL	: Bone Phosphate of Lime ou tricalcium Phosphate = 0.458% P ₂ O ₅
CEE	: Communauté Economique Européenne
CIPEC	: Conseil Intergouvernemental des Pays Exportateurs du Cuivre
CNUCED	: Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COMECON	: Council for Mutual ECONomic Aid, ou Assistance
DIT	: Division Internationale du Travail.
DTS	: Droits de Tirage Spéciaux.
ECU	: European Currency Unit (unité de compte européenne).
FAS (fas)	: Free Along Ship.
FAO	: Food and Agriculture Organisation (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
FFC	: Facilité de Financement Compensatoire.
FMI	: Fonds Monétaire International.
FOB	: Free On Board (livraison à bord).
FR	: France.
GB	: Grande Bretagne.
IBA	: International Bauxite Association (Association internationale de la bauxite).
MDH	: Million de Dirham.
NDIT	: Nouvelle Division Internationale du Travail.
NPF	: Nation la Plus Favorisée.
NPK	: Azote, Phosphate et Potasse.

OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economique.
OCP	: Office Chérifien des Phosphates.
OIT	: Organisation International du Travail.
ONU	: Organisation des Nations Unies.
OPEP	: Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole.
P ₂ O ₅	: Anhydride phosphorique = 0,458 x BPL.
PIB	: Produits Intérieur Brut.
PIPB	: Programme Intégré pour les Produits de Base.
PNB	: Produit National Brut.
PVD	: Pays en Voie de Développement.
R&D	: Recherche et Développement.
RFA	: République Fédérale Allemande.
SGP	: Système Généralisé de Préférence.
STABEX	: Stabilisation des recettes des Exportations.
STN	: Sociétés Transnationales.
SYSMIN	: Système d'aide aux produits Miniers.
T/mét.	: Tonne métrique
TPL	: Phosphate Tricalcique Ca ₃ (PO) ₂ .
URSS	: Union des Républiques Soviétiques Socialistes.
USA	: United States of America (Etats-unis d'Amérique).

LISTE DES TABLEAUX

	Page
1. Réserves mondiales des phosphates naturels	32
2. Distribution des réserves et des ressources de phosphates dans les principaux pays producteurs en 1984	33
3. Réserves de phosphates au Maroc	35
4. Evolution de la production mondiale 1847-1990	36
5. Principaux pays producteurs de phosphates naturels	39
6. Principaux pays exportateurs de phosphates naturels	40
7. Evolution et projection de la production de roche phosphatée au Maroc de 1921-2000	42
8. Principaux pays consommateurs de phosphates naturels	45
9. Evolution des exportations marocaines de 1921 à 1984	57
10. Répartition des courants d'échanges marocains dans le monde de 1967 à 1973	60
11. Comparaison des exportations mondiales de phosphate entre 1980 et 1984	65
12. Répartition des courants d'échanges marocains dans le monde entre 1974 et 1982	67
13. Les ventes de phosphates naturels du Groupe O.C.P. par destination en 1984	68
14. Recettes ordinaires du trésor	71
15. Types d'enseignements offerts par l'O.C.P. aux enfants du personnel	73
16. Distribution des effectifs du groupe O.C.P. en 1984	74
17. Evolution des effectifs du Groupe O.C.P. entre 1968 et 1984	75
18. Principales compagnies impliquées dans l'industrie phosphatière aux USA en 1986	86
19. Comparaison des échanges maritimes des phosphates dans le monde des USA et du Maroc entre 1970 et 1985	89
20. Taux de fret ad valorem pour les cargaisons de phosphate naturel en 1980	91

	Page
21. Prix marqués des phosphates naturels exportés par le Maroc et les Etats-Unies entre 1957 et 1981	95
22. Les investissements prévus dans le secteur phosphatier en M de DH entre 1978 et 1985)	122
23. Types d'extractions des phosphates au Maroc et leurs tonnages en 1983 et 1984	125
24. Zones d'extractions et qualité de la roche phosphatée au Maroc	131
25. Filiales et participations du Groupe O.C.P. en 1984	141
26. Les effectifs moyens transportés journallement en 1984, 1983 et 1978	149
27. Evolution des ventes internes de la roche phosphatée de 1977 à 1984	153
28. Evolution de la production de l'acide phosphorique entre 1977 et 1984	154
29. Types d'engrais fabriqués au Maroc	155
30. Evolution des exportations d'acide phosphorique P ₂ O ₅ et des engrais entre 1978 et 1984	156
31. Evolution des ventes d'engrais sur le marché national	156
32. Part du Maroc dans les exportations mondiales des produits phosphatés entre 1980 et 1984	164
33. Répartition du phosphore dans les eaux usées	186
34. Structure des cultures céréalières	194
35. Les céréales dans les importations et les exportations alimentaires	194

LISTE DES SCHEMAS

	Page
1. Principe de production de l'acide phosphorique	27
2. Principe de fabrication des engrais phosphatés	216
3. Part des principaux exportateurs de la roche phosphatée en 1984	85
4. La courbe des prix du phosphate marocain avec le boum de 1973 à 1975	97
5. Part des principaux pays producteurs/exportateurs de phosphates et de ses dérivés en 1983 et 1984	163
6. Evolution et projection des prix de la roche phosphatée entre 1955 et 2025	228

LISTE DES CARTES

1. Répartitions des principaux gisements et mines de phosphates dans le monde	31
2. Les grands courants de phosphate à travers le monde en 1983	66
3. Situation des gisements de phosphate et des projets de développement au Maroc	221

LISTE DES ANNEXES

	Page
I . Evolution du commerce maritime international des principales marchandises transportées en vrac entre 1970 et 1985	214
II . Quelques informations les roches	215
III . Typologie sur les engrais solides	216
IV . Localisation des divers dépôts de roches phosphatées au Maroc	220
V . Evolution et projection des prix de la roche entre 1955-2025	228
VI . Relations nationales et multinationales des principales sociétés de commerce des phosphates dans les grands pays importateurs	229
VII . Composition du capital et contrôle dans l'industrie des phosphate des principaux pays exportateurs	232
VIII. Participation des sociétés transnationales à l'industrie de l'azote et du phosphate dans les pays en développement	233
IX . Quelques informations sur le PIPB de la CNUCED	234
X . Suggestions et propositions du gouvernement marocain au PIPB de la CNUCED	238
XI . Quelques informations sur le STABEX de la Convention de Lomé	239
XII . Pays (CEE-ACP) participants à la Convention de Lomé en 1987	242

INTRODUCTION.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, on croyait que la société internationale allait vivre la paix, la solidarité et une coopération profonde entre les nations du monde en vue d'éliminer les animosités, l'exploitation entre les humains et en définitive s'attaquer au problème du sous-développement. Et bien, il n'en était pas ainsi, la société internationale a plutôt été témoin, et sans- contre dit, de nombreux événements qui ont surtout compliqué le processus de développement.¹

De ces événements, on retiendra particulièrement, d'un côté avec les années '50 et '60 l'effondrement du colonialisme occidental² et la venue d'un monde dit sous-développé sur la scène internationale avec d'énormes sacrifices, et de l'autre les affrontements idéologiques entre les nations industrialisées et en particulier entre les deux super-puissances (USA-URSS) pour le contrôle du nouveau venu (Tiers-Monde) dans les relations internationales. De sorte que ce Tiers-Monde, malgré son émancipation, est considéré <<encore (comme un) objet et non (un) sujet, de la politique

¹ Selon les disciplines plusieurs définitions des concepts "sous-développement" et "développement" ont été avancé. Voir à ce sujet: -Georges CAZES et J. DOMINGO, Les critères du sous-développement, Paris, Bréal, 1975 (surtout pp. 13-22). -Jacques FREYSSINET, Le concept du sous-développement, Paris, Mouton & Cie., 1966. -René GENDARME, La pauvreté des Nations, Paris, Editions Cujas, 1973 (pp. 19-33). -Simon KUZNETS, Croissance et structures économiques, Paris, Calmann Lévy, 1972, p. 24. Pour nous toutefois nous considérons comme Yves LACOSTE que le "sous-développement" est <<un phénomène global (...), une situation complexe résultant de l'intégration de divers facteurs que l'on dit économique, sociaux, démographiques et politiques etc., dans la mesure où l'on se réfère aux formes habituelles de la division du travail scientifique, (...).>> Géographie du sous-développement, Paris, Presses Universitaires de France, 1982, p.43. Quant à la définition de "développement" nous retiendrons celle de François PERROUX pour qui <<Le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global.>> L'économie du XX^e siècle, Paris, Presses Universitaires de France, 1969, p.191.

² On se souviendra d'avril 1955 où 29 nations d'Afrique et d'Asie se réunissent en Conférence à Bandoeng pour condamner le colonialisme. Cette Conférence marque l'avènement politique des pays du Tiers-Monde.

mondiale.>>¹ Ainsi, si les années d'après la Seconde Guerre mondiale marquent un tournant dans l'histoire moderne de la politique internationale, elles sont témoins aussi de nombreuses crises économiques et politiques.

Dans cette toile de fond de l'ordre mondial contemporain toutefois, une chose est certaine, la géographie internationale devient l'un des tous premiers enjeux de la géopolitique et la géostratégie² des grandes puissances industrialisées. Les guerres entretenues, les divisions idéologiques et les crises se sont avérées catastrophiques (guerres civiles, déplacements forcés des populations, pouvoirs dictatoriaux, etc.), mais plus grave encore les 3/4 de l'humanité vivant dans les continents aujourd'hui sous-développés sont prises avec des problèmes inhumains, entre autres avec la misère et le dramatique problème de la faim, alors que pendant ce temps, le reste, situé surtout dans les pays appelés du "Nord", vit la paix et le bien-être.

En conséquence, selon nous, le véritable problème du monde contemporain, ce n'est pas la course effrénée pour le contrôle des régions du monde et <<à rassembler sous son obédience politique et économique le plus fort contingent possible de nations étrangères.>>³ Bien au contraire, le véritable problème réside dans l'enrayage du "sous-développement" que vit la majeure partie des humains de notre monde. De la sorte, le problème du sous-développement doit être d'abord et avant tout en tête des préoccupations dans les relations internationales. Il constitue pour les Etats-Nations de

¹ Charles ZORGBIBE, Impérialismes et démocratie, Paris, Editions Seghers, 1976, p. 62.

² Sur ces concepts nous croyons que les explications suivantes offrent un contenu valable en ce qui nous concerne: << La Géostratégie étant la prise en compte des facteurs géographiques qui favorisent ou qui limitent les opérations armées, tandis que la géopolitique met en cause les éléments extra militaires susceptibles de faire obstacle ou d'apporter une aide aux menées impérialistes, ou à la défense d'un pays, d'une zone ou d'un continent donné >>. Pierre DABEZIES, <<L'Afrique enjeu international: géopolitique et stratégies>>, Projet, No. 136, juin 1979, p. 677.

³ Charles WARIN, Une monnaie pour un Nouvel Ordre Economique Mondial, Paris, Imprimerie Boudin, (Club Humaniste), 1982, p.10.

cette seconde moitié du XX^e siècle le défi majeur auquel ils doivent s'attaquer.

Au coeur pourtant de ce sous-développement, il importe de considérer que les échanges internationaux constituent la pierre d'achoppement à laquelle la communauté internationale doit porter toute son attention. Au sein de ces échanges, le marché international des matières premières (richesses qui fait vivre de nos jours les nations pauvres) figure parmi les enjeux économiques et politiques dominants des relations internationales. Non seulement <<les matières premières sont l'enjeu d'une grande bataille où se joue le destin de continents entiers>>¹, mais aussi <<la question des matières premières joue un rôle de premier plan dans les négociations internationales.>>² En effet, dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, le marché international est le terrain d'affrontement entre les pays industrialisés et les pays à économie sous-développée.³ Et ce marché <<c'est une perpétuelle épreuve de force où les pays en voie de développement sont souvent battus parce qu'ils manquent de puissance.>>⁴

Cet affrontement que se livre les Etats-Nations et les agents économiques internationaux au sein de cette arène qu'on appelle marché international est affecté par divers éléments: types des matières premières, coûts de ces matières, capacités d'approvisionnements, fluctuations des prix, compétitions internationales et stratégies de développement des Etats-Nations. Dans un premier temps, nous essayerons, dans ce projet de recherche "le développement national marocain et l'industrie mondiale des phosphates", de mettre en lumière la situation de l'économie phosphatière mondiale et de

¹ Pascal ORDONNEAU, La bataille mondiale des matières premières, Paris, Les Editions Ouvrières, 1979, p. 7.

² Michel GODET et Olivier RUYSEN, Les échanges internationaux, Paris, Presses Universitaires de France (Coll. Que sais-je, No. 1727) 2^{ème} édition 1980,

³ Il convient de mentionner dans cette étude, les expressions: pays à économie sous-développés, pays en voie de développement, pays du Tiers- Monde, pays sous-développés, pays du Sud reflètent pour nous la même signification.

⁴ Gérard ESPERET, <<Il faut changer les lois du marché mondial>>, Croissance des Jeunes Nations, No. 121, mars 1972, p. 11.

façon plus significative la situation de la branche en question au Maroc.

Sur le Maroc, déjà beaucoup a été dit et écrit sur son tourisme, son agriculture, son immigration et sur les problèmes du développement en général du pays. Pourtant, sur le premier produit national d'exportation, à savoir les phosphates, les études ne se sont pas nombreuses. Non seulement la plupart de la littérature sur ce sujet reste superficielle, mais aussi quand elle aborde les problèmes propres à l'industrie phosphatière et surtout les problèmes auxquels le Maroc fait face au sein de l'hierarchie internationale elle reste dans un cadre étroit et demeure mal connue aussi bien au pays qu'à l'extérieur du pays. Dans un deuxième temps, notre recherche fera ressortir les limites aux stratégies d'un Etat du Tiers-Monde dans une économie mondialisée. A l'exemple du reste du monde sous-développé le Maroc est en proie de la dynamique du marché international où l'enjeu des luttes s'avère un problème central à son développement futur. Mieux comprendre les entraves à une politique nationale de commercialisation et d'industrialisation dans ce secteur clé qui est les matières premières, c'est pourquoi nous avons décidé d'entreprendre une telle recherche.

PROBLEMATIQUE ET OBJET DU PROJET DE RECHERCHE.

Le marché international des matières premières a façonné les relations économiques et commerciales entre les nations du monde. Si jadis, dans les échanges, le troc¹ occupait une place importante dans toutes les contrées du globe, depuis l'avènement du capitalisme, et plus particulièrement depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les règles dans les échanges internationaux ont changé. L'introduction de nouvelles unités de changes, la multiplicité d'un ensemble d'éléments nouveaux tels les institutions internationales spécialisées, les firmes multinationales (FMN) et le développement extraordinaire de la concurrence commerciale sont autant des facteurs qui ont modifié dramatiquement le cap du marché international. Par l'intermédiaire de ces changements, les règles dans les échanges internationaux se sont soumises à la directive d'un marché international structuré, créant ainsi une dissymétrie commerciale entre les économies développées et les économies sous-développées.

Le dit marché est devenu le terrain d'affrontement entre ces économies. Les problèmes qu'il soulève vont du protectionnisme, en passant par le dumping à la perturbation des marchés surtout des matières premières par la spéculation boursière internationale. De fait, <<les pays du Tiers-monde ont moins confiance dans les vertus du marché. (...). Ils sont obsédés par la dépréciation que le système des échanges mondiaux fait subir à leur principale ressource, les matières premières.>>²

¹ Le troc constitue la forme primitive de l'échange direct produit contre produit entre les nations. Cette pratique demeure encore de nos jours présente entre certaines nations. Comme on verra plus loin le Maroc et l'URSS s'adonne encore à un tel échange (phosphate contre produits soviétiques). Pour une description des relations des échanges internationaux voir entre autres: -André GRJEBINE, La nouvelle économie internationale, Paris, Presses Universitaires de France, 1980. -Jean MAILLET, Histoire des faits économiques des origines aux XX^e siècle, Paris, Payot, 1952.

² Pascal ORDONNEAU, op.cit., pp. 121 et 195.

Le Maroc, à l'instar des économies sous-développées, est un exportateur de matières premières. Mis à part son secteur agricole et touristique, son activité économique est centrée particulièrement sur l'extraction des richesses minières dont les phosphates occupent de loin le premier rang.

En effet, grâce à ses gisements de phosphates qui représentent plus de 60% des réserves mondiales, le Maroc est devenu un pays de première importance sur le marché mondial des phosphates. Outre cela, dans le commerce international des phosphates bruts, le Maroc occupe depuis les années 1960 le premier rang dans les exportations mondiales et se place depuis 1965 au troisième rang dans la production après respectivement les USA et l'URSS. le secteur phosphatier se révèle le fil conducteur et l'enjeu du combat où se joue l'avenir du développement du pays. Quant à son industrie de valorisation, composée essentiellement d'acide phosphorique, celle-ci intervient pour 31.1% (1985) des exportations mondiales. De fait, le Maroc, qui détient une position enviable (réserves et exportations), vend les phosphates et ses dérivés en vue de s'équiper, équilibrer sa balance des paiements et cela va de soi pour amorcer son décollage économique et social. A cet égard, la contribution du secteur phosphatier au développement marocain est décisive car elle constitue la principale source de recettes en devises étant donné la faible progression des exportations agricoles.

La position marocaine dans l'industrie mondiale des phosphates est donc très importante. Pourtant, quand on passe en revue l'ensemble du dossier des relations économiques internationales du Maroc phosphatier, on s'aperçoit que, depuis quelques années, le Maroc affronte les défis lancés par le marché international déterminé par la conjoncture et dominé par les FMN. Ces défis se présentent sous plusieurs formes, si ce n'est par les stratégies mises en branle par les FMN minières et/ou par les FMN transformatrices en vue de garder le contrôle de l'industrie c'est par les problèmes liés aux politiques des Etats-Nations dans les échanges internationaux des phos-

phates. Pour saisir l'enjeu d'une telle problématique, il convient de le placer non seulement dans son contexte historique mais aussi dans le contexte actuel du système économique des échanges internationaux où la division internationale du travail (DIT) se trouve à la base des contraintes et des contradictions Nord-Sud.

Dans cette division¹, ou spécialisation dans la production, les tâches de travail sont distribuées à l'échelle mondiale. Selon les théoriciens de l'économie libérale, la spécialisation, dans le cadre d'une concurrence pure et parfaite, se révèle avantageuse et censée procurer des gains aux nations qui y participent. Pour démontrer cet état des choses divers modèles économiques ont été présentés. Parmi les plus connus on note le modèle théorique des avantages comparatifs de D. RICARDO², la théorie de la loi des valeurs internationales de John S. SMITH³, la théorie des dotations en facteurs de production d'E. HECKSCHER, B. OHLIN et P. SAMUELSON⁴, le paradoxe de W. LEONTIEF⁵ et la théorie du cycle du produit (approche technologiste) de R. VERNON⁶.

¹ A noter nous reviendrons sur ce concept dans notre chapitre VI.

² David RICARDO, The Principles of Political Economy and Taxation, Homewood (Illinois), Richard D., Irwin, Inc., 1963.

³ John-Stuart MILL, Essays on Some Unsettled Questions of Political Economy, (Second Edition), New-York, Augustus M. Kelly, 1968.

⁴ Sur les principaux textes théoriques fondateurs du modèle de E. HECHSCHER, P. SAMUELSON et B. OHLIN Voir: -Jean-Louis MUCCHIELLI et Michel SOLLOGOUB, L'échange international - Fondements Théoriques et analyses empiriques, Paris, Economica, 1980 (Chap. II et Annexe 3). -Jean-Louis MUCCHIELLI, Principes d'Economie Internationale, Paris, Economica, 1987, pp. 161-205.

⁵ Wassili LEONTIEF, <<Domestic Production and Foreign Trade; the American Capital Position Re-examination>>, in Richard E. CAVES and Harry G. JOHNSON, Readings in International Economics, Homewood, (Illinois), Richard D. Irwin, Inc., 1968, pp. 503-527. Voir aussi Edward E. LEAMER, <<The Leontief Paradox, Reconsidered>>, Journal of Political Economy, Volume 88, Number 3, June 1980, pp. 495-503.

⁶ Raymond VERNON éd., The Technology Factor in International Trade, New-York, National Bureau of Economic Research, 1970.

Ces divers modèles, en règle générale, ont axé leurs analyses soit sur les différences de dotations en facteurs de productions soit sur les différences technologiques pour expliquer les avantages des échanges internationaux. Cependant, malgré la contribution de ces modèles à la théorie de l'échange international, ceux-ci n'échappent pas à la critique d'autres modèles apparus ces dernières années analysant les échanges intra-branche, ou échanges croisés, dans la même production.

Les modèles les plus représentatifs des échanges intra-branche sont ceux de B. LASSUDRIE-DUCHÊNE sur la concurrence monopolistique et l'échange international de biens similaires et de Paul R. KRUGMAN sur la concurrence oligopolistique et l'échange de biens identiques.¹ Ces modèles, bien que faisant partie de la lignée économique libérale, sont nettement incompatibles avec la théorie des avantages comparatifs de D. RICARDO ou celle des dotations en facteurs de production d'HECKSCHER, OHLIN ET SAMUELSON.

Les analyses de base de la théorie intra-branche précisent, en effet, que les explications traditionnelles des échanges internationaux entre produits différents sont dépassées. De nos jours, l'accent est plutôt mis sur l'échange, entre pays peu différents, d'un même bien et où la concurrence imparfaite, plus poussée, entre les firmes doit être partie intégrante des règles du jeu du marché international. Cette concurrence permet aux entreprises internationales à l'échange de maintenir sinon d'accroître leurs parts du marché.

Concrètement, cette théorie de l'échange intra-branche est intéressante à plusieurs égards quant à la réalité contemporaine des échanges internationaux. Le modèle de

¹ Jean-Louis MUCCHIELLI, <<Principes d'Economie ...>>, op.cit. , p. 290.

Paul R. KRUGMAN¹, par exemple, qui fait référence à la situation du duopole² pourrait être appliqué comme cadre analytique à notre étude vu la situation de duopole sur le marché international des phosphates impliquant le Maroc (OCP) et les USA (FMN). Il n'empêche, malgré les analyses pertinentes de ce modèle, on ne saurait nier les différences structurelles nettement différentes entre le Maroc et les USA.

Le Maroc, qui appartient au Sud (périphérie) et par surcroît est d'obédience capitaliste, s'il a vu son économie évoluer dans le sillage des économies européennes et en particulier dans celui de la France depuis le début du siècle il est aujourd'hui dans l'économie mondiale dominée par les puissances industrialisées avec à leur tête les USA.³ Cette insertion du Maroc dans le système économique international n'est pas sans incidence sur la vie économique marocaine. En fait, si le Maroc a connu un développement économique substantiel grâce aux phosphates et ses dérivés, il reste qu'au sein de l'économie mondiale où s'entremêlent: inflation⁴, instabilité des prix, concentrations économiques, etc., ce développement reste hypothétique.

L'objectif de la présente recherche sur le développement national marocain et l'industrie mondiale des phosphates se consacre précisément à l'examen et à l'analyse de cette situation. Notre thèse principale est la suivante: le Maroc malgré sa position dominante dans l'industrie phosphatière mondiale, voit le développement de son sect-

¹ Paul R. KRUGMAN, <<Is Free Trade Passé?>>, in The Journal of Economic Perspectives, Volume I, Number 2- Full 1987, pp. 131-144. Voir aussi Elhanan HELPMAN and Paul R. KRUGMAN, Market Structure and Foreign Trade - Increasing Returns, Imperfect Competition, and the International Economy, Cambridge (Massachusetts), The Massachusetts Institute of Technology, 1985

² Augustin COURNOT fut le premier à étudier le modèle de duopole. Voir son livre Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses, Roma (Ristampa anastatica della prima edizione del 1838 a cura di Oscar Nuccio), Edizioni Bizzarri, 1968, (surtout Chap. V).

³ Comme le souligne Giovanni ARRIGHI, "L'ordre politico-économique mondial instauré après la Seconde Guerre mondiale" est sous l'hégémonie des USA. Dans Samir AMIN et al., La crise, quelle crise?, Paris, François Maspéro, 1982. p. 59.

⁴ Thierry de MONTBRIAL, Le désordre économique mondial, Paris, Calmann-Lévy, 1974.

eur phosphatier, indépendamment de ses stratégies, modelé par les exigences de la dynamique de l'économie mondiale au sein de laquelle le marché international -structuré par les pays industrialisés et avec eux, sinon devant eux, les FMN - est à la base des contraintes. Partant, la dite recherche soutient que le sort du développement de l'industrie phosphatière marocaine, et par ricochet le développement socio-économique du pays, ne dérive pas des stratégies et des politiques marocaines, mais plutôt du ressort des agents (FMN, autres compétiteurs, Etats-Nations et en particulier les pays développés) impliqués dans le marché international. Ces agents, qui agissent sur les réseaux d'échanges internationaux, renvoient à la dynamique et au conditionnement de la DIT au sein duquel le marché international leur est tout autant un véhicule qu'une arène de pouvoir.

Afin d'apprécier les conséquences de ces forces, trois sous-hypothèses de travail nous aideront à expliquer pourquoi et comment l'évolution de l'industrie phosphatière au Maroc ne correspond pas aux objectifs fixés par la stratégie nationale de développement.

La première sous-hypothèse qui se dégage, concerne la commercialisation des phosphates par le Maroc. Elle spécifie que dans l'industrie mondiale du brut, à la suite de la présence d'autres importants producteurs surtout américains sur le marché international, le Maroc n'a pas pu imposer sa volonté sur le marché des phosphates -bien qu'il a toujours voulu "conquérir" ce marché- et ce en dépit de sa position dominante (réserves et exportations) dans le secteur.

On se demande donc dans le chapitre III pourquoi le Maroc, vu le volume de la roche qu'il détient, ne pouvait pas imposer ses politiques aux échanges des phosphates naturels? Les explications à cette question tiennent compte des divers intervenants impliqués dans le commerce de la roche surtout la concentration économique effectuée par l'Association américaine PHOSROCK. Celle-ci avec son système de participations croisées s'est donnée une puissance inégalée. De la sorte, non seulement elle s'est

offerte des industries chimiques dans plusieurs pays industrialisés et semi-industrialisés en vue de s'assurer la commercialisation et la distribution de la roche dans ces pays. Mais aussi un tel système lui a valu des avantages certains au sein du marché des phosphates du fait d'un côté elle a pu contourner les droits de douanes. De l'autre côté par cette stratégie et par les diverses activités qu'elle mène à l'échelle mondiale a mis en échec la politique des prix mise de l'avant par le Maroc. L'Etat marocain toutefois n'est pas resté passif, il s'est manifesté par certaines politiques pour faire face à la situation. Parmi celles-ci on notera particulièrement son implication dans la formation d'un cartel, son intention d'accorder des subventions aux PVD et son accord phosphatier avec l'URSS pour la promotion des ventes de ses phosphates naturels. Les chances de réussite de cette politique sont plutôt minces.

La deuxième sous-hypothèse concerne l'industrialisation au Maroc. La question qui se pose est la suivante: quelles sont les raisons qui font que le Maroc piétine quant à la mise en place d'une véritable industrie phosphatière verticale? Les explications à situation renvoient aux caractéristiques de la DIT. De fait, le Maroc, malgré sa politique de valorisation des phosphates, ne s'est pas vu offrir les branches d'importance par une délocalisation industrielle plus complète ni les techniques de transformation. Son industrie phosphatière est restée surtout au stade de la première fusion, à savoir la production de l'acide phosphorique et ce en dépit de l'importante rente phosphatière dont jouit le pays pour susciter une telle opération.

Pour remédier, toutefois, aux problèmes de l'industrie phosphatière, tant au niveau de la commercialisation de la roche qu'au niveau de l'industrialisation, nous considérons que la coopération entre le Maroc et les partenaires commerciaux et les FMN en particulier est primordiale ainsi que le souligne notamment M. RADETZKI.¹

¹ M. RADETZKI, <<Mineral Processing in LDCs>>, in S. SIDERI et S. JOHNS, Mining for Development in the Third World: Multinational Corporation, State Enterprises and the International Economy, New-York, Pergamon Press, 1980, pp. 229-243.

Les éléments susceptibles d'éclairer cette situation se trouvent dans la dynamique de l'économie mondiale où la DIT est à la base des contraintes marocaines. En effet, malgré la volonté marocaine de se doter d'une industrie phosphatière à intégration verticale, en particulier l'élaboration d'une industrie des engrais, il ressort que l'industrie des engrais est lucrative et les forces (pays industrialisés et FMN) qui contrôlent la DIT ne veulent se départir de celle-ci. Afin d'éclaircir cette situation nous essayons d'analyser au chapitre VI les problèmes attribuables à la DIT où les FMN transformatrices du minerai avec leurs ressources financières et surtout leur maîtrise de technologies se trouvent au coeur de la problématique de l'industrialisation marocaine.

Par ailleurs de l'analyse de nos hypothèses il en découle encore une troisième question d'importance capitale pour l'avenir de l'industrie phosphatière marocaine: vu son extraversion, est ce que le secteur phosphatier peut contribuer au développement socio-économique du pays? D'un côté les analyses soulevées ci-haut, concernant le pouvoir qu'exerce les agents (pays industrialisés et FMN) sur les réseaux d'échanges et d'investissements internationaux, nous ont démontré que le Maroc a de la misère à faire prévaloir sa position dominante dans l'industrie mondiale des phosphates. Alors que l'industrialisation phosphatière marocaine semble passée par des modifications -extrêmement difficile à réaliser- des rapports de domination de la DIT. De l'autre côté il faut souligner deux autres facteurs forts importants: - le problème de l'environnement et - le problème des fluctuations des devises qui ont un effet nocif sur l'avenir de cette industrie.

Ainsi une troisième sous-hypothèse s'ajoute et énonce que tant et aussi longtemps que l'industrie phosphatière reste extravertie, la contribution de celle-ci au développement reste hypothétique. Elle reste hypothétique à long terme car il s'avère que le phosphate est un dangereux polluant alors que dans l'immédiat les fluctuations des devises internationales dans les échanges internationaux nuisent à la rente phos-

phatière marocaine. De ce fait les perspectives de contributions phosphatières au développement socio-économique du pays demeurent incertaines. Pour faire face à cette situation nous considérons, d'une part qu'une orientation des ressources phosphatières vers d'autres secteurs d'activités particulièrement agricoles, vue la dégradation du secteur agricole surtout traditionnel et la persistance des importations alimentaires, serait bénéfique pour le développement du Maroc. Or, la politique marocaine dans ce secteur, comme on va le voir, a fait ses choix.

D'autre part, si au sein du marché international le Maroc avec son industrie phosphatière se trouve dans une situation chancelante, il y a lieu d'insister sur une coopération internationale au sein de l'ONU en l'occurrence de la CNUCED en vue de pallier aux difficultés marocaines et de ce fait lui donner la place qui lui revient dans cette industrie. Cette coopération internationale construira éventuellement un régime d'échange alternatif au système actuel des échanges internationaux dominé par la DIT. Nous chercherons donc à évaluer le potentiel des accords internationaux. Notre conclusion sera plutôt sceptique.

A la suite de l'analyse des sous-hypothèses, il faut conclure que les difficultés majeures rencontrées par le développement marocain trouvent leurs dissonances autour d'une dialectique entre les forces inhérentes au marché international (FMN et les politiques des Etats-Nations) et l'industrie phosphatière marocaine. Le rapport en question en est un assujettissement du développement phosphatier marocain à la dynamique de l'économie mondiale.

Les hypothèses nous aideront à saisir et surtout à expliquer la position de l'industrie phosphatière marocaine dans ses rapports avec l'économie mondiale. Prises ensemble, elles confirment notre thèse principale que le Maroc, loin d'être, selon la tradition courante, la puissance phosphatière mondiale, n'est en réalité qu'un pays pris dans la mouvance de la DIT et l'engrenage des mécanismes du marché international qui servent d'abord et avant tout les intérêts des pays industrialisés.

Expliciter cet état des choses demeure le but de cette recherche. En vue d'analyser les diverses composantes de notre problématique et de la sorte atteindre nos objectifs, la méthode de recherche utilisée renvoie à un ensemble de documents aussi bien historiques et économiques que politiques. Cela dit, s'agissant du débat autour de l'industrie phosphatière marocaine et ses rapports avec l'économie mondiale, cette recherche s'appuyera sur, en plus des écrits courants (livres, revues, journaux, etc.), la documentation officielle aussi bien marocaine (Rapports du Groupe Office Chérifien des Phosphates, plan de développement, etc.) que celle de certaines instances spécialisées des Nations-Unies (CNUCED, Centre d'études sur les sociétés transnationales, Banque mondiale, FAO, etc.) pour bien apprécier la problématique du marché international. D'autres sources officielles d'origine nord-américaine (tels les documents de l'U.S. Bureau of Mines et Energie, Mines et Ressources Canada) et européenne (CEE) ont été d'une grande utilité quant à l'approfondissement de nos connaissances sur les échanges internationaux des phosphates.

Dans l'ensemble toutefois, étudier l'industrie des phosphates dans le monde et en particulier celle du Maroc, c'est à la fois une entreprise passionnante mais combien difficile. Certes, les secrets qui entourent cette industrie laissent prévoir de sérieuses failles quant à une véritable analyse. Le Maroc, qui est au coeur de notre débat, n'échappe pas à cette réalité. De fait, bien que notre thèse sera largement documentée et encadrée de données statistiques pertinentes, il reste néanmoins que, d'une part au sein de cette recherche, certaines difficultés se dresseront devant nous, notamment en ce qui concerne le rôle précis des FMN, des diverses banques de financement qui oeuvrent au Maroc, du transfert technologique et de son adaptation, et d'autre part, la disponibilité et la fiabilité des données fournies par le Maroc resteront limitées voir (dans certains cas pertinentes) non disponibles. Dans cette optique, la thèse que nous présenterons n'échappera certainement pas à certaines généralisations, des généralisations toutefois à leur place.

En dépit de ces difficultés, nous tenterons bien entendu, sur le plan de la méthode de recherches dans le meilleur des cas, d'avancer des arguments afin de confronter la théorie à l'expérience et par le fait même, une telle action va nous aider à cerner et à expliquer la question du secteur phosphatier non seulement dans la problématique du marché international mais aussi l'impact de ce secteur dans le développement économique et social du Maroc et, par conséquent à confirmer ou infirmer nos hypothèses. Pour entreprendre cette démarche, la thèse que voici se propose de mettre en évidence sept chapitres.

Les éléments pivots relatifs à chacun des chapitres sont les suivants: dans le premier nous relaterons dans un premier temps quelques généralités sur la roche phosphatée où nous faisons brièvement allusion aux utilisations, aux caractéristiques et aux dérivés de la roche phosphatée. Dans un deuxième temps nous discuterons de la répartition géographique de l'industrie phosphatière à l'échelle mondiale. Dans cette section l'analyse des réserves et ressources mondiales de même que la répartition de la production et de la consommation mondiale retiendra notre attention.

Le deuxième chapitre, traitant plus spécifiquement de l'industrie des phosphates naturels marocain, retrace le contexte dans lequel celle-ci s'est développée, analyse la place du Maroc dans les échanges internationaux et évalue l'impact socio-économique de cette industrie sur le plan national. Ce chapitre est composé de trois sections dont la première traite de l'historique de l'exploitation phosphatière au Maroc. Dans la deuxième section nous examinerons la place du Maroc dans l'industrie mondiale des phosphates. Cette section permettra d'expliquer en partie l'importance phosphatière marocaine dans les échanges internationaux du pays depuis l'origine de l'exploitation (1921) et les facteurs récents, tels la concurrence accrue, qui rend problématique son rôle futur. Dans la troisième section nous allons apprécier l'importance financière et sociale de cette industrie pour l'économie nationale.

Le troisième chapitre se veut un point cardinal de cette recherche et du débat autour de notre première hypothèse. Ce chapitre est formée de trois sections dont la première est consacré à un examen d'ensemble sur la concentration économique des FMN. La deuxième et la troisième section procéderons à l'examen de la présence d'autres producteurs surtout américains avec leur Association PHOSROCK dans l'industrie de la roche en vue de démontrer l'impuissance du Maroc dans ses tentatives à imposer ses politiques au sein du marché international de la roche et ce en dépit de la position dominante dans le secteur. C'est dans le quatrième chapitre que nous analyserons les politiques marocaines pour promouvoir la vente de sa roche phosphatée qui en principe auraient pu contrecarrer le poids de PHOSROCK pour en conclure que leur efficacité était douteuse.

Le cinquième chapitre intitulé "l'Etat et les motifs de l'industrialisation phosphatière au Maroc" expose la politique marocaine pour se doter d'une industrie chimique verticale, en particulier l'élaboration d'une industrie des engrais. Les principaux handicaps qui assaillent cette industrialisation seront examinés dans le sixième chapitre où nous analysons les propos de notre deuxième sous-hypothèse. Dans ce cas on traitera des problèmes attribuables à la DIT dans laquelle les agents (pays industrialisés et FMN productrices des produits élaborés, etc.) constituent une entrave de première importance quant au rôle du Maroc dans l'industrie mondiale. La conclusion à ce chapitre essayera également d'appréhender le rôle de la DIT et l'enjeu technologique quant à l'avenir de l'industrialisation marocaine.

Le chapitre sept, qui est consacré à la problématique de l'extraversion phosphatière est formé de trois sections. Dans la première section il sera question des dangers et des conséquences de l'extraversion sur la rente phosphatière et de ce fait sur le développement marocain. Telle qu'annoncé dans notre troisième sous-hypothèse nous démontrerons que les facteurs comme la pollution ou les fluctuations des devises ren-

dent douteuse la contribution des phosphates au développement national. La deuxième et troisième section seront consacrées à certaines solutions envisagées. Sur le plan national on propose une reconversion de la rente en investissement agricole. Sur le plan international une coopération internationale juste demeure une condition de première importance en vue de permettre au Maroc de profiter pleinement des avantages naturels de son industrie phosphatière.

La problématique ainsi présentée, sur le plan de la méthode d'analyse, ne paraît aucunement exhaustive sur le sujet. L'ambition de cette recherche est certes bien modeste mais combien, au-delà des faiblesses, des scepticismes, des failles et encore des questions qu'elle peut poser, celle-ci est nécessaire à la connaissance et à la compréhension de l'industrie mondiale des phosphates en l'occurrence la place qu'occupe le Maroc dans cette industrie et les contraintes auxquelles il fait face. Nous voulons à travers cette thèse apporter notre contribution et donner notre réflexion à tous ceux et celles qui s'intéressent aux problèmes des matières premières dans le monde, plus particulièrement aux problèmes qui se dressent devant les économies sous-développées dans les échanges internationaux.

CHAPITRE I

L'INDUSTRIE MONDIALE DE LA ROCHE PHOSPHATEE.

Le phosphate, substance qu'Ellie de Beaumont appelait autrefois <<du pain, de la viande à l'état rudimentaire>>¹ et que A. Gaudio surnomme le <<pétrole de l'agriculture>>², s'est révélé être une ressource de première importance dans l'économie mondiale du XXe siècle.

De nos jours, en effet, le marché international des phosphates et de ses dérivés occupe une place importante dans les échanges internationaux. Entre les années 1850 et 1950 l'industrie du phosphate ne visait que les marchés des pays industrialisés d'occident. Depuis, cette industrie c'est propagée à l'échelle mondiale et n'a cessée d'affirmer sa place dans les échanges internationaux. En 1985 par exemple, avec un tonnage de plus de 43 millions de T/mét.³, les phosphates se plaçaient au 4ème rang parmi les principales marchandises solides dans le trafic maritime mondial derrière successivement le fer avec 321 millions de tonnes, le charbon avec 272 millions de tonnes et les céréales avec 181 millions de tonnes.⁴ La bauxite et alumine, autres importants minéraux dans les échanges internationaux, suivent de très près les phosphates naturels avec 40 millions de tonnes.⁵ Bien entendu, ceci est la résultante d'une demande mond-

¹ Cité dans Etienne BOUDET, <<Elément d'économie minérale>>, Revue de l'industrie minérale, (No. Spéciale), 15 décembre, 1971, p.229.

² Attilio GAUDIO, Le dossier du Sahara occidental, Paris, Nouvelle Editions Latines, 1978, p.331.

³ A noter T/mét. veut dire tonnes métriques. On utilisera ce terme tout au long de cette recherche.

⁴ OCDE, Les transports maritimes 1986, Paris, OCDE, 1987.

⁵ Pour plus d'information sur l'évolution du commerce maritime international des prin-

iale sans cesse croissante. L'objectif de ce chapitre est d'analyser la structure de ce marché international grandissant où nous mettons en lumière la dynamique de la production et de la consommation mondiale. Mais dans un premier temps retraçons quelques généralités sur la roche phosphatée.

1.1 Quelques généralités sur la roche phosphatée.

Dans cette section nous allons décrire d'une façon succincte les utilisations, les caractéristiques de la roche phosphatée.

1.1.1 Utilisations des phosphates.

Depuis l'antiquité, les humains ont utilisé leurs imaginations pour améliorer leurs conditions de vie. Dans ce but, ils ont fait appel à un ensemble d'objets en vue d'harmoniser leur environnement; un environnement dans lequel ils sont non seulement parvenus à créer des techniques pour s'assurer une meilleure vie mais également à découvrir les moyens d'augmenter leur production agricole. Ainsi, pour l'obtention d'une meilleure productivité agricole, on note que <<des déchets de toutes sortes ont été utilisés (déjà du temps des romains et des grecs) pour "fertiliser" les terres. Les plus largement employés ont été: les défécations, les os des êtres humains et des animaux, les cendres, les résidus des scieries.>>¹

Ces engrais naturels ont été, dès l'origine, des moyens de production importants et leur usage n'a cessé de participer au développement de l'espace agricole. Toutefois, si la vertu des déchets naturels remonte aux nuits des temps, il est utile de rappeler que <<l'origine et la spécification des éléments fertilisants n'a en effet été connue qu'à

cipales marchandises transportées en vrac, consulter le tableau A Annexe I.

¹ Bourane ZENAIDI-KARRAY, le marché mondial des phosphates et des engrais phosphatés, Paris, Economica, 1983, p. 13.

partir du XIXème siècle.>>¹ De fait, si le phosphore, principal élément du phosphate, << was first isolated by Henning Brand² in 1669, but not identified as the source of a plant nutrient>>³, ce n'est que dans les années 1800 que :

Justus Von Liebig dissolved bone in sulfuric acid, demonstrating that it could be rendered into soluble phosphoric acid that was more readily available to plants as fertilizer.(...). It was soon discovered that acid phosphoric could also be derived from phosphate rock, and in 1847, the first few tons were dug up in Suffolk, England.⁴

Depuis ces découvertes datant du XIXe siècle, le phosphate est devenu un élément de première importance dans le domaine agricole puisqu'il constitue un excellent élément nutritif pour les plantes et l'accélération de leur croissance. Il faut noter cependant, que la seule action du phosphate et donc du phosphore n'est pas suffisante à l'amélioration des conditions de développement des végétaux. Ces derniers nécessitent l'apport d'autres facteurs, à savoir l'oxygénation et l'hydrogénation de l'air et du sol, ainsi que la présence de six autres <<mineral elements - potassium, magnesium, calcium, nitrogen, sulfur, and iron - are indispensable and needed in comparatively large amounts for plant growth.>>⁵

¹ Ibid.

² Cet auteur s'est basé sur les recherches d'un chimiste arabe du 12^e siècle. Ainsi selon J. FRITSCH, <<Although an Arabian alchemist, Alchid Bechil, probably unearthed phosphorus as early as the twelfth century, its discovery is usually attributed to Henning Brand>>. Cité dans Arch Fredric BLAKEY, The Florida Phosphate Industry: A History of the Development and Use of a Vital Mineral, Cambridge, Massachusetts, Published by the Wertheim Committee, Harvard University, 1973, p. 3.

³ The Comptroller General Report To the Congress of the United States, Phosphates: A Case Study of A Valuable Pepleting Mineral in America, Washington D.c., United States General Accounting Office (EMD-80-21), November 30, 1979, p. 3.

⁴ Ibid.

⁵ Gordon Elliott FOGG, The Growth of Plants, Harmondsworth, Penguin Books, 1970, p. 22.

Le phosphate est d'ordinaire une substance qui fournit du phosphore(p) aux plantes¹ qui est

Un constituant essentiel des acides nucléiques. (...). Il favorise le métabolisme des protides, et leur transport dans la plante et par la suite la croissance, la floraison, la germination ... de celle-ci. Il a un effet positif sur la croissance des racines, ce qui, en favorisant leur implantation permet une meilleure résistance à la sécheresse. C'est aussi un facteur de précocité et donc d'amélioration de la résistance au froit et à la verse (...).²

Le phosphate, dans la mesure où il est la matière dont on extrait les engrais phosphatés (phosphore, acide phosphorique, superphosphates, etc.), est en définitive primordiale à l'espace agricole. C'est un précieux fertilisant qui permet de restituer à la terre les substances nutritives qui lui ont été enlevées par la culture de végétaux. C'est en raison de cette propriété indispensable à la vie végétale et animale que:

About 90 percent of the world's phosphate production is used for agriculture, mostly fertilizer, but with some (about 2 percent) used as animal feed. The other 10 percent is used in the production of elemental phosphorus to make a wide variety of industrial chemicals.³

Le phosphate, matière première de base du phosphore et de ses dérivés⁴ dessert donc avant tout l'agriculture, et les produits agricoles qui nécessitent le plus l'apport de ce minéral, sont: les céréales (blé, orge, avoine, seigle, sarrazin, maïs, riz, ...), les légumineuses (pois, haricots, lentilles, soya (grain),...), les plantes fourragères (vesce, luzerne, trèfle, ...), ainsi que les plantes potagères (oignon, navet, tomate, épinard(feuille), laitue(feuille), haricots vert, asperge, cresson, champignon en couche,

¹ Concernant le rôle du phosphore dans le développement des plantes, voir entre autres : -Albert DEMOLON et Albert MARQUIS, Le phosphore et la vie, Paris, Presses Universitaires de France (Coll. Que Sais-Je, No. 373), 1949. -Albert DEMOLON, croissance des végétaux cultivés, Principes d'agronomie Tome II, Paris, Dunod, 1968, pp. 247-281.

² Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit., p. 8.

³ The Comptroller General Report To the Congress of the United States, op.cit., p. 5.

⁴ Nous allons émettre à l'Annexe III. une illustration montrant les divers produits que l'on peut obtenir à partir des phosphates naturels.

etc.) et enfin les oléagineux (pavot oeillette, helianthus, lin, colza, ...).¹

Mise à part l'utilisation du phosphore à des fins purement agricoles, cet élément est également profitable à l'industrie qui l'incorpore dans

La fabrication de produits chimiques organiques et inorganiques, de savons et de détergents, de pesticides, d'insecticides, d'alliages, de suppléments dans les nourritures pour animaux, de lubrifiants à moteur, de céramiques, de boissons, de catalyseurs, de matériel photographique ainsi que des ciments dentaires et des ciments au silicate.²

En définitive, ce généreux produit de la nature, en tant que matière première industrielle dans l'économie mondiale, se révèle du point de vue économique d'une importance capitale. A l'instant, on se demande quels sont les divers produits émanant de la roche phosphatée. Par le truchement du phosphore et de l'acide phosphorique, la roche phosphatée a donné naissance en fait à tout une gamme de sous-produits trouvant leurs applications aussi bien dans le secteur agricole qu'industriel.

Avant d'examiner les divers types de sous-produits de la roche phosphatée, voyons d'abord les caractéristiques de cette roche.

1.1.2 Caractéristiques de la roche phosphatée.

Bien que le problème de la formation des roches phosphatées anime des discussions controversées³, la majeure partie des gisements dérivent de la décomposition des déchets dont l'on attribue l'origine à des organismes vivants provenant de milieux marins. Pour plus d'information sur l'origine des roches, le lecteur est renvoyé à l'Annexe II. En effet, dans la production mondiale de la roche phosphatée, on estime:

¹ Albert DEMOLON, <<Croissance des végétaux ...>>, op.cit., pp. 249-250.

² G.S. BARRY, <<Phosphates>>, Annuaire des minéraux du Canada 1983-1984 - Aperçu et perspectives, Rapport minéral No. 33, Energie Mines et Ressources Canada, mai 1985, p. 44.1.

³ A ce sujet, voir : -André VATAN, Manuel de la sédimentologie, Paris, Editions Technip, 1976, pp. 216-218. -Francis John PETTIJOHN, op.cit., pp. 432-434.

About 80 percent is from sedimentary marine deposits. They are believed to have been formed by the upwelling of sea water or the deposition of phosphorus from warm currents on the continental shelves or interiors. The richest of those deposits, such as those in Florida and Morocco, were formed by submarine reworking of a phosphate rich residuum. These were then refined by weathering and leaching over millions of years.¹

Le minerai provenant de la roche sédimentaire est de meilleur qualité et fait l'objet d'un commerce intense sur le marché international.

Parallèlement à ces gisements, on identifie également deux autres variétés de phosphates² dans la nature: -la roche phosphatée ignée ou éruptive qui constitue près de 17% de la production mondiale et qu'on trouve principalement dans la péninsule de Kola en URSS et a Phalaborwa en Afrique du Sud et -le guano qui provient des déjections d'oiseaux de mer, de chauve-souris ou de débris de poissons, et qui représente environ 3% de la la production mondiale³ On retrouve cette catégorie de phosphates principalement au Pérou, dans les Iles Christmas (océan Indien) et Nauru (océan Pacifique).

La roche phosphatée sédimentaire, habituellement connue sous le nom de "phosphorite", est une substance dont <<les colorations vont du blanc au noir en passant par l'ocre, le rose, le beige, le vert-olive et le gris>>⁴ et qui possède généralement une structure feuilletée. Quant à sa classification chimique:

Elle est classée selon son équivalent de P_2O_5 (Pentoxyde de phosphore) ou selon sa teneur en $Ca_3(PO_4)_2$ (Phosphate tricalcique de chaux ou phosphate osseux de chaux -TPC ou POC). A titre de comparaison, 0,458 d'une unité de P_2O_5 équivaut à 1 unité de POC et 1 unité de P_2O_5 contient 43,6% de phosphore.⁵

¹ The Comptroller General Report To the Congress of the United States, op.cit., p. 4.

² Ibid. , pp. 4-5.

³ On notera également l'existence d'une autre source de phosphore provenant des scories de déphosphoration (sous-produit obtenu à partir de minerais de fer phosphoreux).

⁴ Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit. , p. 17.

⁵ G.S. BARRY, op.cit. p. 44.1.

Les différentes roches phosphatées renferment souvent des composés naturels communs: le calcium(ca), le phosphore(p), et l'oxygène(o)¹ Le phosphore, toutefois, demeure l'un des éléments essentiels de la roche. Mais il convient de mentionner que les <<rocks containing more than 19,5 percent P₂O₅ (about 50 percent "apatite") are defined as phosphorites; if they contain more than 7.8 percent P₂O₅ (about 20 percent "apatite") they are described as phosphatic.>>²

1.1.3 Les dérivés de la roche phosphatée.

De ce qui précède, nous avons vu, en tant que matériaux de base, que les phosphates naturels sont à l'origine de substances intermédiaires, susceptibles de multiples applications industrielles, et des engrais phosphatés.

1.1.3.1 Les substances intermédiaires.

La roche phosphatée, comme on l'a vu plus haut, est l'élément primaire d'où l'on extrait les acides phosphoriques (phosphore élémentaire et l'acide phosphorique). Ces derniers, sous formes élémentaires ou de composés, servent aussi bien l'industrie chimique (insecticides, détergents, savons, etc.), l'industrie pétrolière (comme catalyseur) que l'industrie militaire (écrans de fumés, bombes incendiaires, etc.)³ La récupération industrielle, toutefois, du phosphore élémentaire et de l'acide phosphorique⁴ nécessite

¹ Francis John PETTIJOHN, Sedimentary rocks New york, Third Edition, 1975, p. 428.

² Ibid. , p. 427.

³ Etienne BOUDET, op.cit. , p. 237.

⁴ Nous allons discuter brièvement de ces deux produits intermédiaires . Pour d'autres informations sur le processus de fabrication et d'utilisation voir entre autres: -Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit. , pp. 35-40. -Energie, Mines et Ressources Canada, Roche phosphatée: un produit minéral importé , Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada (MR 193), pp. 1-2.

un certain nombre d'opérations techniques.

a) Le phosphore élémentaire.

Dans le monde des phosphates, ce type de produit est obtenu par le procédé thermique (four électrique chauffé entre 1400 à 1600c). Un tel procédé <<a été utilisé pour la première fois en Grande-Bretagne vers les années 1880 et celui utilisé aujourd'hui en diffère peu (...). Le phosphore obtenu est appelé phosphore blanc.>>¹ On s'en sert particulièrement <<pour les besoins de l'industrie des détergents ou des composés de calcium pour les besoins de l'industrie alimentaire et pour d'autres utilisations.>>²

A partir du phosphore blanc dérive un autre type de phosphore appelé phosphore rouge qui <<est utilisé par l'industrie des métaux, par l'industrie de fabrication des allumettes, des matières incendiaires et d'autres pièces pyrotechniques.>>³

Le phosphore élémentaire et la plupart des produits dérivés sont des substances intermédiaires qui entrent toutefois dans la production des secteurs industriels autre que le secteur des engrais phosphatés.⁴ Ces engrais sont eux mêmes l'objet d'une autre substance intermédiaire: l'acide phosphorique.

b) L'acide phosphorique.

¹ Bourane ZENAIDI-KERRAY, op.cit. , p. 35.

² Energie, Mines et Ressources Canada, (MR 193) op.cit. , p. 1.

³ Ibid.

⁴ CNUCED, Etudes sur la transformation, la commercialisation et la distribution des produits de base. La transformation et la commercialisation des phosphates: domaines de coopération international , Genève, Secrétariat de la CNUCED, (TD/B/C.1/PSC/22/Rev.1), septembre 1981, p. 2.

L'industrie mondiale des phosphates considère l'acide phosphorique¹ comme étant une des substances les plus importantes entrant dans le processus de fabrication aussi bien de la plupart des engrais à base de phosphate que dans d'autres composés chimiques. <<Plus de la moitié (de la production mondiale de la roche phosphatée brute) est convertie en acide phosphorique, qui est utilisé soit pour attaquer les phosphates naturels moulus, soit pour obtenir par ammonisation des engrais phosphatés simples de haut dosage.>>² En tant que substance intermédiaire sous forme liquide, et en raison de son pouvoir fertilisant en P_2O_5 , l'acide phosphorique³ a déclassé particulièrement le phosphate naturel moulu dont le <<champ d'application géographique n'est pas très étendu,(...) étant réservé surtout aux terres acides.>>⁴ Un tel <<succès s'explique par le fait que les engrais à base d'acide phosphorique contiennent deux ou trois fois plus de P_2O_5 que les superphosphates simples.>>⁵

Avec l'acide phosphorique, la structure de l'industrie phosphatière internationale s'est profondément transformée au cours des dernières années. Sur le marché des échanges, en effet, l'acide phosphorique bien que restant un <<produit captif jusqu'aux années 1950, il fait aujourd'hui l'objet de nombreux échanges notamment internationaux et a une part croissante dans la fabrication des engrais.>>⁶ Le Maroc, qui fait ses premières armes dans cette industrie, est très impliqués dans les échanges

1 Selon Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit. , p. 36. La production de l'acide phosphorique <<remonte probablement aux années 1850. Il était alors utilisé pour la fabrication des allumettes. Mais il faut attendre les années 1870-72 pour qu'il soit produit en Allemagne en vue d'une utilisation dans l'industrie des engrais>>.

2 CNUCED, op.cit. , p. 10.

3 Soulignons que la classe commerciale de l'acide phosphorique titre 54% de P_2O_5 . Ibid.

4 Ibid. , p. 13.

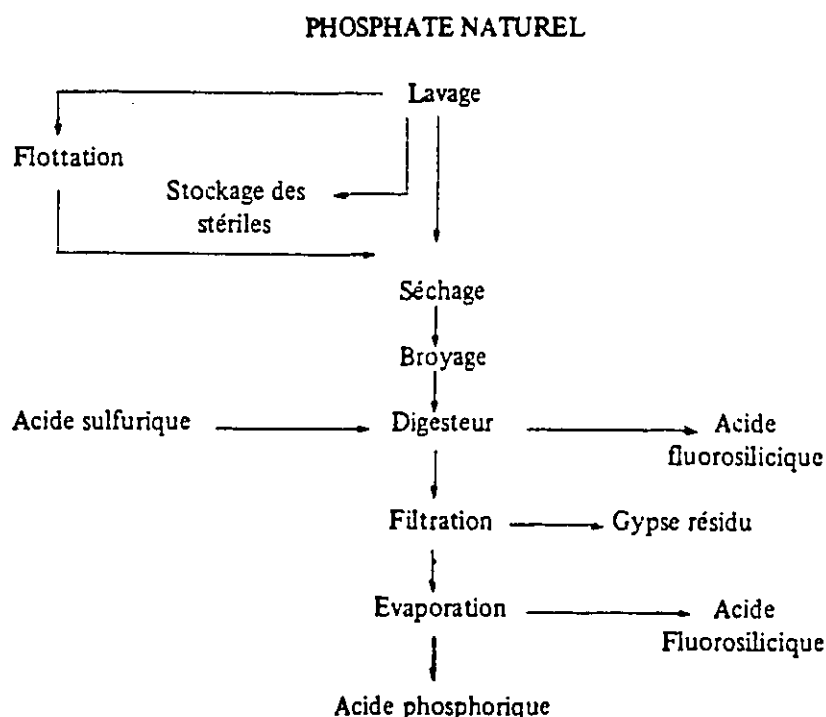
5 Fransisco VERGARA, <<Mines : les phosphates>>. Annuaire de l'Afrique et du Moyen-Orient 1981-1982 , 1981, p. 141.

6 Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit. , pp. 35-36.

internationaux de ce produit étant donné que sa production est quasiment réservée à l'exportation. En 1984, sur une production de 1.416.540 tonnes de P_2O_5 , 1.081.047 tonnes de P_2O_5 ont été exporté. A noter toutefois, vu l'importance de ce secteur dans notre étude nous reviendrons plus en détail dans notre chapitre V sur l'industrie de la transformation phosphatière au Maroc et sa place dans la structure des échanges internationaux.

Après cette brève analyse de l'importance de l'acide phosphorique, une question se pose: comment récupère-t-on toutefois cette substance intermédiaire? D'une manière générale, les procédés de base pour la récupération de l'acide phosphorique sont au nombre de deux: le traitement par voie thermique ou sèche et le traitement par voie chimique ou humide.¹ Mais l'on notera que cette dernière voie est la plus utilisée dans le monde pour la production de l'acide phosphorique.

Schéma 1: Principe de la production de l'acide phosphorique.



Source : Pierre-Noel GIRAUD, Géopolitique des ressources minières, Paris, Economica, 1985, p. 472.

¹ Ibid. , p. 36.

étant donné qu'elle est moins coûteuse. Néanmoins, au point de vue de la pureté du produit, <<la voie humide (attaque sulfurique) permet la fabrication d'un acide phosphorique humide (54% de P_2O_5) moins pur que l'acide de voie thermique (54 à 80% de P_2O_5)>>¹, qui est plus onéreuse mais <<de bonne qualité, pur... (et qui) trouve d'importantes applications dans les usages industriels des phosphates.>>²

Soulignons enfin, bien que ces dernières années, une vive compétition s'est manifestée entre les deux procédés de traitements, il n'empêche que l'acide phosphorique récupéré par voie chimique (humide) demeure le plus employé dans l'industrie des engrais. C'est en effet ce procédé qui est utilisé par le Maroc. Quant à l'autre procédé thermique (voie sèche):

En raison de ses coûts de production relativement élevés, les applications industrielles de ce procédé sont actuellement limitées surtout à la fabrication de produits alimentaires, de détergents et de produits pharmaceutiques; dans ses autres applications on lui substitue de plus en plus le procédé par voie humide.³

Quelle que soit cependant le procédé utilisé pour l'obtention de l'acide phosphorique, c'est par l'intermédiaire de ce dernier qu'on obtient divers types d'engrais phosphatés.

1.1.3.2 Les engrais phosphatés.

Dans le monde des phosphates, on trouve toute une gamme de produits phosphatés finis allant des solides aux liquides et dont la teneur en P_2O_5 varie d'un produit à l'autre. L'obtention de ces produits phosphatés toutefois se fait selon une des trois méthodes suivantes:

¹ OCDE, Phosphates naturels et engrais phosphatés dans le monde (Rôle de l'aide internationale), Paris, Centre de développement de l'OCDE, 1972, p. 14.

² Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit., p. 36.

³ CNUCED, <<Etudes sur la transformation ...>>, op.cit., p. 11.

- Traitement physique: triage et mouture plus ou moins fine des minerais marchands,
- traitement thermique: broyage et calcination des phosphates de chaux ou aluminocalciques, avec ou sans adjonction de silicates,
- traitement chimique: attaques des phosphates naturels par un ou plusieurs acides (acide sulfurique, nitrique, phosphorique ou chlorhydrique).¹

A) Les engrais phosphatés solides.

Dans cette catégorie, on peut ranger les produits phosphatés finis suivant leurs complexités: -les engrais phosphatés simples (ordinaires), et -les engrais phosphatés composés (complexes). Le lecteur trouvera une typologie complète à l'Annexe III.

B) Les engrais phosphatés liquides.

Les engrais liquides présentent l'avantage d'être à la fois des composés et de puissants fertilisants ayant recours surtout à l'acide superphosphorique dont la teneur en P_2O_5 varie entre 72 et 83%.²

Leur production est assez récente, beaucoup plus onéreuse que les engrais solides et ne s'offre pas au grand marché. Leur utilisation, en effet, est assez limitée et ne dessert pratiquement que le grand secteur agricole (grande exploitation)³ où, bien entendu, la technologie est beaucoup plus avancée. Cette catégorie d'engrais présente aussi l'avantage d'être moins encombrante et permet de ce fait des économies au niveau des prix de transport, du stockage et de l'épandage.⁴

¹ Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit. , p. 41.

² Ibid. , p. 46.

³ Ibid. , p.44.

⁴ Ibid.

Dans les engrais liquides, il faut remarquer selon B. ZENAIDI-KARRAY deux catégories: -les solutions claires et -les solutions chargées ou engrais en suspension.¹

En ce qui concerne les premières, là encore deux types se manifestent:

- Les binaires liquides NP obtenus par neutralisation soit de l'acide phosphorique soit de l'acide superphosphorique par de l'ammoniaque. La dernière méthode est aujourd'hui la plus répandue.

Les ternaires liquides NPK dont l'emploi est moins répandu. Ils sont obtenus par addition de KCl à des solutions NP. La faible solubilité des sels de potasse, limite considérablement la teneur en éléments fertilisants de ces solutions.²

Somme toute, la roche phosphatée est une matière première d'une importance capitale à l'économie agricole, dû particulièrement à d'énormes progrès accomplis dans la fabrication des produits phosphatés finis par l'intermédiaire de la recherche qui a abouti à une multitude d'engrais phosphatés plus élaborés. La roche phosphatée a ainsi générée une importante activité industrielle au niveau des produits phosphatés, mais a aussi les caractères qui lui donne une place de l'industrie mondiale des phosphates.

1.2 Répartition géographique des phosphates.

La roche phosphatée est au nombre des minéraux les plus abondant. Géographiquement pourtant, la roche phosphatée se trouve inégalement répartie à travers les continents.

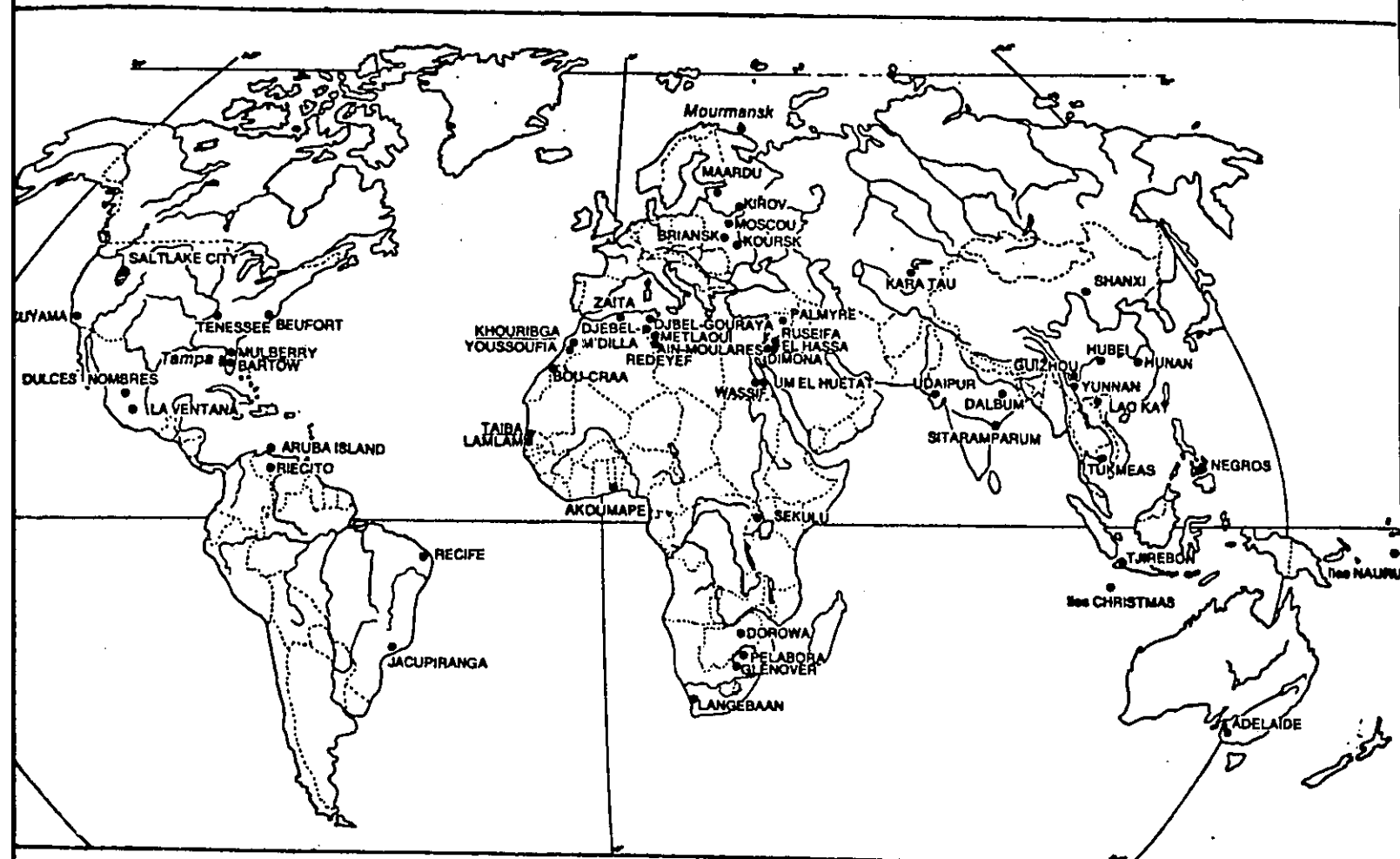
Certes, dans l'économie mondiale, plusieurs régions exploitent la roche phosphatée, n'empêche que les ressources phosphatières sont concentrées dans certaines régions, l'Afrique, avec le Maroc, l'Amérique du Nord avec les USA, et l'Europe orientale avec l'URSS. De nos jours, ces régions sont les plus grandes pourvoyeuses du monde en phosphates. Avant de passer à l'étude de la répartition de la production, de la consommation et des courants commerciaux dans le monde, il est utile d'examiner

¹ Ibid. , p. 46.

² Ibid.

auparavant les réserves et les ressources disponibles à l'échelle mondiale.

Carte 1: Répartition des principaux gisements et mines de phosphate dans le monde.



Sources: Jean-olivier SIMONETTI, *op.cit.*, p. 186.

1.2.1 Réserves et ressources mondiales.

L'économie mondiale dispose de réserves très appréciables de roches phosphatées. Selon les estimations, les réserves mondiales identifiées en 1984 étaient de l'ordre de 34 milliards de tonnes (tableau 1). Il faut toutefois se rendre à l'évidence, que les estimations avancées jusqu'à nos jours sont loin d'être précises et que les données quantitatives sur les richesses phosphatières dans le monde ne reflètent que le caractère d'une situation toujours changeante.

Ainsi d'après des études américaines spécialisées, les estimations des réserves mondiales des dernières années se présenteraient de cette façon:

Tableau 1: Réserves mondiales des phosphates naturels (en milliard de tonnes métriques)

1972	104	1977	18
1973	61	1978	26
1974	5	1979	27
1975	13	1984	34
1976	16		

Source: - De 1972 à 1979 The Comptroller General of the United States, op.cit. p. 34. -pour l'année 1984, William F. STOWASSER, <<Phosphate Rock>>, Mineral Facts and Problems 1985 Edition, 1985, p. 582.

En plus du potentiel identifié de 34 milliards de tonnes métriques en 1984, au prix de 1983, les ressources mondiales identifiées de roches phosphatées sont jugées surabondantes¹ et correspondent à des stocks de plusieurs centaines d'années. Comme le dit J.-O. SIMONETTI, <<il n'y a pas de disette prévisible, même à long terme>>² pour répondre à la demande mondiale. Il n'en demeure pas moins que les ressources phosphatières à l'échelle mondiale sont réparties d'une manière inégale. En effet, la géographie mondiale des réserves et des ressources, selon W.F. STOWASSER, s'illustreraient de la façon suivante:

¹ Il convient de préciser <<qu'il existe par ailleurs d'autres sources de phosphate qui peuvent se révéler importantes à l'avenir. Il s'agit des phosphates sous-marins (...). Les ressources de ces gisements seraient énormes: elles ont été à près de 3x10 (10)t de minerais à teneur proche de 30% BPL.(...)>>. Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit. , p. 20.

² Jean-Olivier SIMONETTI, Géographie des matières premières minérales , Paris, Masson, 1981, p.184.

Tableau 2 : Distribution des réserves et des ressources de phosphates dans les principaux pays producteurs en 1984.

	Number of deposits	Reserves ¹	Reserve base ²
North America			
United States	108	1,400	5,400
Canada	1	—	40
Mexico	2	—	120
Total³	111	1,400	5,500
South America⁴			
Brazil	8	40	350
Colombia	1	—	100
Peru	1	—	140
Venezuela	1	—	10
Total³	12	40	500
Europe⁴			
Finland	2	—	110
Turkey	1	—	30
U.S.S.R.	11	1,300	1,300
Total³	14	1,300	1,500
Africa⁴			
Algeria	1	—	250
Egypt	5	—	790
Morocco	11	6,900	20,000
Western Sahara	1	850	850
Senegal	2	130	130
South Africa, Republic of	1	2,600	2,600
Togo	1	50	50
Tunisia	7	60	120
Other	2	—	10
Total³	31	11,000	25,000
Asia			
China	6	210	210
Christmas Island	2	30	30
Israel	3	20	90
Jordan	3	120	510
Syria	2	—	180
Other	3	—	320
Total³	19	380	1,300
Oceania			
Australia	4	—	500
Nauru	1	10	10
Total³	5	10	520
World total³	192	14,000	34,000

¹ Cost less than \$35 per metric ton. Cost includes capital, operating expenses, taxes, royalties (if applicable), miscellaneous costs, and a 15% rate of return on investment. Costs and resources are as of January 1983, f.o.b. mine.

² Cost less than \$100 per metric ton. Costs are as defined in footnote 1.

³ Data may not add to total shown because of independent rounding.

Sources: William F. STOWASSER, *op.cit.*, p. 54.

Ce tableau illustre bien le fort déséquilibre qui existe entre les différentes composantes de l'économie mondiale. Plus des 3/4 de ses ressources se trouvent chez les économies sous-développées. Comme on le voit, l'Afrique est de loin le continent le plus riche en ressources phosphatières, où particulièrement le Maroc (Sahara occiden-

tal inclu) dispose de 55,3% des réserves exploitables à un coût inférieur à 35 dollars la tonne au prix de 1983 et 61,3% des réserves mondiales identifiées à un coût inférieur à 100 dollars la tonne toujours au prix de 1983. Outre le Maroc, le reste des ressources importantes dépassant le milliard de tonnes métriques se trouve aux U.S.A(10% et 16%), en Afrique du Sud(19% et 8%) et en URSS(9% et 4%). Les autres pays détenant des ressources identifiées sont loin derrières, et ne représentent guère plus de 1% (exception faite toutefois à certains pays -l'Egypte, la Jordanie, l'Australie et le Brésil- dont les réserves identifiées sont partiellement appréciables (1% à 2%).¹

Ainsi examiné, les réserves et ressources phosphatières se trouvent pratiquement concentrées dans les trois zones déterminant l'économie mondiale, à savoir pour l'Ouest, les USA et l'Afrique du Sud; pour l'Est, l'URSS et pour le Sud, le Maroc.

Le sol marocain, en général, recèle dans divers endroits du pays d'importants dépôts phosphatiers (voir Carte 3 en Annexe IV). Les données statistiques toutefois, concernant le volume de l'ensemble de ces dépôts, ne sont pas établies. De nos jours, les seules importantes réserves actualisées et estimées récupérables dans les conditions économiques actuelles, se répartissent entre quatre zones de grandes envergures dont trois sont actuellement en exploitation. Géographiquement, ces zones sont distribuées entre le Centre-Nord et le Sud et non loin de la côte atlantique du Maroc. En plus de cette situation privilégiée, ces réserves sont facilement exploitables et leur évacuation vers les ports d'embarcation ne pose aucune difficulté. Pour plus d'information sur les localisations des ressources et caractères des gites de production voir Annexe IV.

Le recensement des réserves marocaines en phosphate actualisées, reconnues et étudiées (zones exploitées exclues) se répartissent comme suit:

¹ Ibid.

Tableau 3 : Réserves de phosphates au Maroc (Unité: un milliard de m³).

Zone	Maille inférieure à 1.000 m	Maille entre 1.000m et 2.000 m	Maille supérieure à 2.000 m	Total
Oulad Abdoun	10,08	7,42	9,94	27,44
Ganntour	6,26	3,37	3,82	13,45
Meskala	-	20,52	-	20,52
Boucraâ	0,95	-	-	0,95
Total	17,29	31,31	13,76	62,36

Source: Rapport du Groupe OCP, 1985, p. 12.

De telles réserves placent le Maroc très loin en tête de liste avec environ 75% des réserves mondiales qui sont de l'ordre d'environ 80%. Ceci posé, le Maroc grouperait de ce fait près de deux tiers du total mondial des phosphates. Ainsi, au rythme actuel de la production, le potentiel phosphatier marocain suffirait à alimenter le monde pour encore quelques centaines d'années.

1.2.2 Répartition de la production.

Le développement de l'industrie des phosphates est relativement récent. C'est en 1847 que les premières tonnes ont été tirées. Depuis cette industrie, comme de nombreuses industries minières, a connu un essor fulgurant. Le Tableau 4 nous donne un aperçu de la production mondiale depuis cette date.

A l'origine de l'industrie mondiale des phosphates, la Grande Bretagne se présentait comme le premier pays où l'exploitation et l'utilisation des phosphates avaient eu lieu. C'est à partir des mines de Suffolk, en 1847, qu'on a extrait les quelques premières tonnes (500 tonnes) alors destinées essentiellement à l'agriculture. Déjà l'anglais John Bennet LAWES fut le premier à déposer le brevet de fabrication des superphosphates en 1842, en Grande Bretagne.¹ A la même époque, d'autres pays d'Europe, plus

¹ Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit., p. 22 et 51.

particulièrement la Norvège(1851), la France(1856), l'Allemagne(1868), la Belgique(1876), l'Espagne(1877) et la Russie (Podolie, Kazan, Voronech en 1885, Estonie 1924, Kola 1930)¹ se sont lancés à leur tour dans l'exploitation de ce minerai.² En dehors de l'Europe occidentale, à la fin du XIXème siècle, l'exploitation des gisements de phosphates apparaît dans d'autres régions du globe, telle que l'Amérique du Nord

Tableau 4 : Evolution de la production mondiale 1847-1990 (en tonnes métriques)

Année	Production	Année	Production
1847	500	1935	10,529,711
1850	5,000	1940	10,266,881
1855	20,085.5	1945	11,370,000
1860	65,000	1950	22,800,000
1865	115,000	1955	29,980,000*
1870	185,000	1960	41,170,000*
1875	505,000	1965	64,083,000
1880	458,579	1970	80,955,000
1885	1,229,503	1975	107,982,000
1890	1,615,398	1980	139,214,000
1895	2,166,218	1981	143,001,000
1900	3,144,513	1982	127,382,000
1905	3,846,248	1983	139,388,000
1910	5,425,533	1984	150,163,000
1915	4,115,211	1985	146,664,000 (P)
1920	6,867,025	1986	137,063,000 (E)
1925	8,896,856	1990	211,100,000 (Pr.)
1930	11,774,670		

* Statistiques en long tons

(P)= Préliminaire - (E)= Estimation - (Pr.)=Prévision.

Source:

- 1847-1940, A.N. GRAY, op. cit., p. 264.
- 1945-1960, U.S. Bureau of Mines, "Phosphate Rock" Minerals Yearbook, Vol. I, United States Department of the Interior, 1948-1960.
- 1955-1960, U.S. Bureau of Mines, "Phosphate Rock" Minerals Yearbook, Vol. I, United States Department of the Interior, 1954-1960.
- 1965, Energie, Mines et Ressources Canada, "Phosphate", Annuaire des minéraux du Canada, (Rapports miniers Nos. 15-21), 1966-1971.
- 1970-1975, Energie, Mines et Ressources Canada, (MR 193), op. cit., p. 36.
- 1980-1986, W. F., STOWASSER, Mineral Yearbook, (1983, 1985 et 1986).
- 1990, W. F., STOWASSER, Mineral Facts and Problems 1985, p. 580.

¹ On notera également ces dernières années la découverte par l'URSS d'un autre important gisement en Esthonie. Energie, Mines et Ressources Canada, (MR 193), op.cit. , p. 40.

² A.N. GRAY, op.cit. , pp. 20-27.

et le Maghreb arabe.¹

En Amérique du Nord, l'exploitation des phosphates voit le jour au Canada, en 1863², alors qu'aux Etats-Unis, elle ne commence que quelques années plus tard, en Caroline du Sud (1867) et ensuite, l'exploitation des énormes réserves en Floride débute en 1888.³

Au Maghreb, l'industrie des phosphates s'est particulièrement développée en Algérie et en Tunisie, alors colonies françaises. Dans cette région du monde arabe, <<l'exploitation des phosphates débuta dans l'Est Constantinois, au djebel Dyr⁴, en 1893 et au Kouif de Sfax l'année suivante; l'ouverture, en 1899 de la voie ferrée de Sfax à Métlaoui permit l'expédition des phosphates tunisiens connus depuis 1885.>>⁵

L'entrée en scène de la production de l'Amérique du Nord et du Maghreb a provoqué le déclin de l'exploitation des phosphates en Europe. En effet, par leur volume considérable, leur teneur plus élevée et économiquement exploitable, ces nouveaux gisements annoncent, à la fin du XIX^e siècle, l'affaiblissement, voir même l'abandon de certains anciens gîtes européens.

¹ Le Maghreb arabe, connu aussi sous le nom de l'Occident arabe ou encore de l'Afrique du Nord, est composé de trois Etats arabes: Maroc, Algérie et Tunisie. Il faut rappeler que, lors de la colonisation de cette partie du monde Arabe, le Maroc, à la différence des autres Etats maghrébins, tomba au début du XX^e siècle sous la domination à la fois de la France, qui contrôla tout le centre du pays d'Est en Ouest, et de l'Espagne, qui contrôla le Nord et le Sud (fin XIX^e siècle).

² The Comptroller General Report of The United States, op.cit., p. 3.

³ Peter Tyrell FLAWN, Mineral Resources - Geology. Engineering. Economics. Politics. Law., New York, John Wiley & Sons, 1966, pp.134-135.

⁴ Aujourd'hui la production algérienne se fait à la mine de Djebel Onk.

⁵ Serge LERAT, Géographie des mines, Paris, Presses Universitaires de France, 1971, p. 62.

Après les années 1900, l'industrie des phosphates fait surface dans d'autres contrées du monde. On voit, en effet l'entrée d'autres importants producteurs tel l'Egypte en 1908, le Maroc en 1921, la Chine en 1925, l'Afrique du Sud en 1930, le Brésil en 1937, la Jordanie et Israël dans les années 1940, le Sénégal en 1946, le Togo au début des années 1960, la Syrie en 1971, l'Irak en 1981, etc.

Dans ce panorama de la production mondiale, on note que, si la roche phosphatée est largement répartie dans le monde, elle n'est exploitée que dans quelques pays dont le nombre ne dépasse guère 40. Le Tableau 5¹ retrace la répartition des principaux producteurs. En 1986 par exemple, dans l'ensemble des zones productrices, seulement 34 pays se livrent à cette industrie et pas plus de 15 pays parmi les plus importants exportateurs. Le Tableau 6 décrit les principaux pays exportateurs. Mais il faut attirer l'attention sur le fait que la production est concentrée dans trois zones majeures: en Afrique, plus précisément au Maroc, en URSS et aux USA. Ces derniers toutefois, selon les prévisions de 1984, sont de loin les premiers producteurs avec 32,6%, soit le tiers de la production mondiale. Les deux autres pays à savoir l'URSS et le Maroc interviennent respectivement avec 21,1% et 14,1% soit un peu plus de l'autre tiers.

Au Maroc, lorsqu'on parle de la production marocaine, c'est faire référence à une période de soixante-sept années. Une période toutefois, passant par trois grandes étapes distinctes. D'abord entre 1921-1940, il passait successivement du 13^e au 3^e rang après successivement les USA et la Tunisie. Ensuite entre 1940 et 1961, il devançait la Tunisie pour s'installer au 2^e rang après les USA. Enfin depuis le début des années 1960 à nos jours il retombe au 3^e rang dans la hiérarchie de la production mondiale derrière, cette fois-ci, successivement les USA et l'URSS.

¹ Autres informations sur les principaux producteurs de phosphates naturels entre 1960 et 1981, voir CNUCED, <<Etudes sur la transformation ...>>, op.cit., p. 4.

Tableau 5:

Phosphate rock : World production, by country¹

(Thousand metric tons)

Commodity and country ²	Gross weight					P ₂ O ₅ content				
	1982	1983	1984	1985 ³	1986 ³	1982	1983	1984	1985 ³	1986 ³
Phosphate rock										
Algeria	947	893	*1,000	1,207	1,203	289	276	309	*381	290
Australia	211	*5	15	*7	*34	69	1	4	*2	11
Brazil	2,732	3,204	3,855	4,214	*4,509	1,141	1,119	1,245	1,475	1,484
China ⁴	11,720	12,500	*11,800	*6,970	6,700	*3,164	*3,375	*3,186	*1,882	1,809
Christmas Island (Indian Ocean)	1,328	1,094	1,259	1,200	*825	466	385	443	*418	289
Colombia	20	17	11	24	*27	4	*3	2	6	6
Egypt	711	647	1,043	*1,074	*1,271	200	205	253	*246	292
Finland	235	381	477	510	*527	83	141	178	177	180
India	631	684	892	*929	*750	197	212	394	307	250
Indonesia	6	6	2	*3	8	2	2	1	1	1
Iraq ⁵	*363	1,199	1,000	1,000	1,000	113	261	218	218	218
Israel	2,148	2,969	3,312	*4,076	*3,673	698	892	995	*1,210	1,229
Jordan	4,890	4,749	6,263	6,067	6,249	1,427	1,648	2,042	*2,005	2,062
Korea, North ⁶	500	500	500	500	500	150	160	160	160	160
Mexico	379	389	375	550	*600	*114	117	113	166	180
Morocco ⁷	17,754	20,106	21,245	20,737	21,178	*5,700	*6,400	*6,762	*6,574	6,714
Nauru	1,359	1,684	1,358	1,508	*1,494	523	648	523	*581	575
Pakistan	--	--	--	--	*50	--	--	--	--	17
Peru	29	8	13	12	*5	9	1	4	*4	2
Philippines	6	4	7	6	6	2	1	2	2	2
Benegal	1,182	1,521	1,912	*1,702	*1,850	361	534	565	*617	641
South Africa, Republic of	3,161	2,887	2,585	2,433	*2,920	*1,149	996	939	*983	1,060
Sri Lanka	*20	16	14	14	15	7	6	6	5	5
Sweden	*128	107	183	183	*192	*49	41	51	74	74
Syria	1,455	1,229	1,514	*1,270	1,806	443	375	461	*385	446
Tanzania	--	20	15	*15	*10	--	6	4	*4	3
Thailand	4	5	3	4	4	1	1	1	1	1
Togo	2,800	2,081	2,896	*2,452	*2,314	1,805	755	979	*980	833
Tunisia	4,196	5,924	5,346	4,530	*5,951	1,213	1,700	1,554	*1,203	1,712
Turkey	*26	50	96	*97	*3	9	15	29	*12	1
U.S.S.R. ⁸	31,300	31,800	31,940	32,300	32,500	9,300	10,000	10,100	*10,300	10,300
United States	37,414	42,573	49,197	50,835	*58,710	11,504	13,083	14,389	15,674	*11,857
Vietnam ⁹	110	200	300	*250	250	96	96	96	*93	83
Zimbabwe	120	133	125	185	*134	43	47	44	68	47
Total	*127,332	*139,228	188,108	146,664	137,063	*39,980	*43,377	46,337	46,393	42,929

¹Estimated. ²Preliminary. ³Revised. NA Not available.⁴Table includes data available through Apr. 14, 1987. Data for major phosphate rock producing countries derived in part from the International Fertilizer Industry Association; other figures are from official country sources where available.⁵In addition to the countries listed, Belgium and Uganda may have produced small quantities of phosphate rock, and Namibia may have produced small quantities of guano, but output is not officially reported, and available information is inadequate for formulation of reliable estimates of output levels.⁶Reported figure.⁷Production from Western Sahara area included with Morocco.⁸Run-of-mine ore.⁹Less than 1/2 unit.

Source: William F. STOWASSER, "Phosphate Rock", Minerals Yearbook 1986, Washington, U.S. Bureau of Mines, 1987, pp. I5-I6.

Tableau 6:
Exportations de phosphates naturels, 1960-1981
(en milliers de tonnes, poids réel)

Pays	1960	1965	1970	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
<u>Monde</u>	19 829,3	28 826,4	38 569,3	44 635,3	42 828,3	47 871,8	50 315,3	51 974,7	51 833,0	45 638,9
<u>Pays développés à économie de marché</u>	413,4	7 170,0	11 189,2	11 892,2	10 633,4	14 901,1	14 624,7	15 636,3	16 383,8	12 440,0
Israël	95,8	308,1	518,5	259,1	341,5	479,7	507,4	639,5	1 905,4	1 744,0
Afrique du Sud	0,0	0,0	0,0	23,6	37,2	5,0	0,0	5,3	3,6	3,5
Etats-Unis	4 317,6	6 780,5	10 648,4	11 436,0	9 937,0	14 016,4	13 692,6	14 786,7	14 320,0	10 553,5
Divers	-	49,2	8,0	119,5	212,7	312,0	343,9	120,8	79,8	98,1
<u>Pays en développement</u>	13 242,9	17 842,4	21 474,1	25 813,0	25 566,9	28 648,1	31 198,6	32 208,4	30 892,2	28 179,0
Algérie	469,6	57,0	418,0	213,4	568,8	775,5	619,2	859,6	768,4	791,1
Egypte	301,7	373,5	319,3	211,0	125,8	76,3	64,1	89,0	26,0	55,8
Jordanie	318,8	604,7	656,2	1 111,9	1 653,2	1 788,4	1 60,0	2 727,0	3 623,0	3 529,4
Maroc a/	7 588,3	9 548,2	11 535,6	13 110,0	14 684,2	15 783,5	17 284,4	17 867,5	16 527,0	15 635,5
Sénégal	154,4	867,0	956,0	1 516,9	1 682,7	1 861,3	1 758,5	1 501,5	1 244,0	1 086,7
République arabe syrienne	0,0	0,0	0,0	309,0	473,4	619,6	894,5	1 261,1	823,0	936,5
Togo	0,0	812,6	1 504,3	1 125,9	1 823,3	2 710,5	2 801,5	2 692,0	2 818,8	2 212,5
Tunisie a/	1 687,7	2 492,3	2 364,5	2 053,8	1 961,9	2 095,4	1 669,0	1 516,0	1 317,0	1 061,6
Sahara occidental a/	0,0	0,0	0,0	2 677,2	276,7	25,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Iles de l'océan Indien et de l'océan Pacifique b/	2 586,1	2 914,8	3 606,4	3 396,6	2 211,3	2 826,3	3 855,6	3 634,4	3 725,0	2 839,9
Divers	141,3	146,4	104,7	53,8	65,6	63,7	78,8	47,8	0,0	-
<u>Pays socialistes d'Europe orientale</u>	1 800,0	3 500,0	5 649,0	5 830,1	5 528,0	3 322,6	3 992,0	4 130,0	4 538,0	5 019,9
URSS	1 800,0	3 500,0	5 649,0	5 830,1	5 528,0	3 322,6	3 992,0	4 130,0	4 538,0	5 019,9
<u>Pays socialistes d'Asie</u>	373,0	314,0	257,0	1 100,0	1 100,0	1 000,0	500,0	0,0	0,0	0,0
Viet Nam	373,0	314,0	257,0	1 100,0	1 100,0	1 000,0	500,0	0,0	0,0	0,0

Source : CNUCED, <<Etudes sur la transformation...>>, op.cit., p. 8.

Note : Le double (0,0) correspond à zéro ou à moins de la moitié du dernier chiffre indiqué.

a/ Depuis 1978, les données concernant le Sahara occidental sont groupées avec celles du Maroc.

b/ Iles Christmas, Makatea, Nauru et Océan.

Dans l'ensemble de cette aventure phosphatière, bien que le monopole de la production appartenait et appartient encore aux U.S.A., la production marocaine a pris un essor remarquable. Si en 1921 cette production était de quelque 33.000 T/mét., en l'espace de trente ans (1951) il atteignait environ 4,6 millions de T/mét. pour être porté en 1984 à plus de 21,51 millions de T/mét., et sera selon les estimations de l'ordre de 64 millions de T/mét. en l'an 2000. Le Tableau 7 retrace l'évolution de la production marocaine depuis l'origine (1921).

Cet essor exceptionnel de la production marocaine est dû à plusieurs facteurs entre autres la politique phosphatière marocaine tournée vers l'exportation et à la demande mondiale sans cesse croissante. Une demande mondiale qui est liée à l'augmentation de la population et de ce fait à la satisfaction et à l'amélioration de l'alimentation humaine.

Ainsi en 1984 avec un peu plus de 21 millions de T/mét., le Maroc assure le septième de la production mondiale de la roche phosphatée qui est de 149,3 millions. Demain avec la rentrée de la production d'autres gisements comme ceux de Meskala (fin des années 80), le Maroc, vu les prévisions de la demande mondiale en phosphate, sera appelé à fournir plus, et de ce fait à mettre en branle à pleine capacité cette richesse exceptionnelle. Comme on vient de le voir avec le tableau 7, le Maroc sera en mesure de produire 64 millions de T/mét. en l'an 2000.

1.2.3 La consommation mondiale.

Historiquement, si l'utilisation de la roche phosphatée et de ses dérivés ont connu une progression continue, le développement de la consommation dans le monde a été particulièrement marquée par un double constat: la naissance de l'agriculture moderne et la poussée démographique mondiale.

Tableau 7 : Evolution et projection de la production marocaine,
1921-2000 (en tonnes métriques).

Année	Production	Année	Production
1921	33,000	1955	5,309,933
1922	92,969	1956	5,393,737
1923	224,042	1957	5,942,582
1924	461,582	1958	6,584,635
1925	692,179	1959	7,420,955
1926	882,820	1960	7,472,467
1927	1,442,379	1961	7,950,000
1928	1,268,129	1962	8,162,000
1929	1,722,975	1963	8,548,000
1930	2,098,680	1964	10,098,000
1931	1,001,100	1965	9,824,000
1932	875,958	1966	9,439,000
1933	974,710	1967	9,945,000
1934	1,116,361	1968	10,512,000
1935	1,433,268	1969	10,662,000
1936	1,282,858	1970	11,399,000
1937	1,322,333	1971	12,008,000
1938	1,719,134	1972	15,105,000
1939	1,702,973	1973	17,077,000
1940	1,031,825	1974	19,721,000
1941	559,622	1975	13,548,000
1942	386,619	1976	15,466,000
1943	1,009,977	1977	17,182,000
1944	1,473,623	1978	19,017,428
1945	1,814,869	1979	19,193,684
1946	2,284,463	1980	20,800,151
1947	2,730,529	1981	21,906,736
1948	3,151,830	1982	21,621,033
1949	3,702,842	1983	21,059,426
1950	4,031,754	1984	21,516,985
1951	4,588,171	1985	20,737,000 (P)
1952	4,301,368	1986	21,178,000 (E)
1953	3,945,692	1990	35,000,000*
1954	5,138,870	2000	64,000,000**

Sources:

* Prévisions de l'U.S. Bureau of Mines, W. F. Stowasser, Mineral Facts and Problems 1985 Edition, 1985, p. 580.

Autres prévisions: Selon la FAO, le USBM et le CRU, elle serait de 36 millions. Cité dans Energie, Mines et Ressources Canada (MR 193) op.cit., p. 49. - Selon les prévisions de l'OCP ("Plan d'expansion" 1973-1977) la production serait de 55 millions de tonnes.

F. OUALALOU, <<La politique phosphatière marocaine et les tentatives d'adaptation aux variations de la demande internationale>>, in Les stratégies des matières premières au Maghreb, Paris Editions du Centre National de la recherche, 1976, p. 60.

** B.G. op.cit., p. 21. Autres prévisions de l'OCP, selon le plan d'expansion " 1973-1977, le Maroc prévoit une production de 99,3 millions de tonnes en l'an 2000. F. Oualalou, op.cit., p. 60.

-1921-1960, J. Le COZ et A. ANDRE, Economie minière, Rabat. Publié par le Comité des Géographe du Maroc, Institut Scientifique Chérifien, 1961, pp. 27-28.

-1961-1974, U.S. Bureau of Mines, " The Mineral Industry of Morocco", Minerals Yearbook, Vol. IV (pour les statistiques 1961-1969). Vol. III (pour les statistiques 1970-1974), United States Department of the Interior, 1985-1973.

En effet, le développement de la consommation a suivi une tendance ascendante mais lente, exception faite des années 1930 où la grande dépression économique mondiale de 1929 a provoqué un ralentissement. Depuis les années 1940 et 1950 la consommation mondiale à toutefois fait un bon spectaculaire, puisqu'elle a quintuplé. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation, entre autres, deux sont au coeur de cette évolution: d'un côté l'apparition remarquée sur le marché international des démocraties populaires d'Europe et des pays du Tiers-Monde qui ont enregistré des progrès significatifs dans la consommation, et de l'autre côté l'accroissement brusque de la population mondiale¹ Cela dit, comme le fait remarquer J. ROUE <<la demande de phosphate est par conséquent liée essentiellement au développement de l'agriculture et de sa productivité, c'est-à-dire finalement à l'augmentation de la population, à l'élévation des niveaux de vie et à la part croissante des protéines dans l'alimentation humaine.>>²

Dans la mesure où les prévisions indiquent une forte croissance de la population mondiale, il ne fait aucun doute que la consommation de phosphates sous toutes ses formes se poursuivra à un rythme aussi important dans les années futures. D'après les prévisions, on estime:

Au moins jusqu'à l'an 2000, une croissance annuelle moyenne de la consommation de 4 à 5%. Cette progression ne devrait toutefois pas dépasser 1,5 à 2,5% dans les pays industrialisés (Etats-Unis, Japon, Europe occidentale) où les superficies cultivées ne peuvent guère augmenter et où la fertilisation a déjà atteint l'optimum dans les exploitations les plus performantes.³

¹ On notera, en effet, à ce sujet que si la population mondiale a passé de 2,513 millions en 1950 à 4,415 millions en 1980, elle sera de l'ordre de 5,275 millions en 1990 et 6,199 millions en l'an 2000. United Nations Non-Governmental Liaison Service, Population and the Future from Bucharest (1974) to Mexico City: (1984), New York, United Nations Fund for Population Activities for Non-Governmental Organisations (UNFPA/NGO), 16 February 1983, p.3.

² Jean ROUE <<Le marché mondial du phosphate>>, in Claude MOUTON et Philippe CHALMIN, Matières premières et échanges internationaux, Paris, Economica, 1980, p. 245

³ ibid.

Mais justement, qu'en est-il du marché international de la consommation? La répartition géographique de la consommation des produits phosphatés et surtout de la roche phosphatée, à l'instar de la répartition géographique de la production, présente à son tour d'importantes différences. Comme le montre le Tableau 8, la structure géographique de la consommation dans l'économie mondiale est manifestement dominée par les pays industrialisés. Ceci, bien entendu, est la résultante de leur industrialisation qui non seulement leur procure des produits nécessaires (engrais surtout) à leur économie mais également la mise sur le marché international d'importantes quantités de produits phosphatés.

Selon les projections toutefois, des changements importants se produiront en l'an 2000 en ce qui concerne la structure de la consommation de la roche phosphatée, particulièrement dans les pays en voie de développement¹ et cela grâce à leur implication dans la transformation industrielle du minerai.

Si nous nous intéressons cependant à l'évolution de la consommation des produits phosphatés on constate que celle-ci peut être caractérisée par deux périodes principales: la période d'avant les années 1950 et la période qui succède à celle-ci.

Jusqu'en 1950 la consommation s'est concentrée principalement dans les zones à économie de marché fortement industrialisées notamment en Europe occidentale et en Amérique du Nord, en particulier aux USA. Dans les autres régions du monde industriel à économie de marché, la consommation est demeurée limitée à quelques pays et plus particulièrement à l'Australie et au Japon.

En général, au cours de cette période, les pays industrialisés d'Occident demeurent de loin les plus importants consommateurs. Leur consommation d'engrais phosphatés représentait, au début des années 1950, environ 80% de la consommation mondiale.

¹ CNUCED, op.cit. , p. 59.

Tableau 8

Consommation apparente de phosphates naturels, 1960-1981
(en milliers de tonnes, poids réel)

Pays	1960	1965	1970	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
<u>Pays développés à économie de marché</u>	39 894,3	60 685,5	80 866,3	106 526,3	105 818,0	114 835,6	125 126,8	131 921,6	139 411,7	137 787,6
Communauté économique européenne	30 330,4	43 447,1	54 590,3	65 206,1	62 897,6	66 470,7	72 850,4	75 770,5	78 959,8	75 168,2
Autres pays d'Europe occidentale	8 233,1	11 288,1	14 297,2	12 794,7	13 531,2	15 120,8	15 259,0	16 236,2	16 647,9	14 265,9
Canada	2 335,7	3 169,9	3 851,4	6 637,1	4 281,3	5 679,7	6 286,5	6 615,2	6 448,2	5 715,4
Etats-Unis	854,6	1 539,0	2 241,0	3 282,3	2 386,5	2 338,2	2 961,4	3 258,5	3 816,0	3 245,4
Australie	13 608,8	20 057,9	24 528,8	32 898,6	34 780,2	33 492,1	37 265,0	37 103,3	39 529,8	41 705,6
Nouvelle-Zélande	1 517,6	2 571,9	2 388,5	2 026,5	1 253,5	1 550,1	1 895,9	2 318,7	2 692,4	1 976,4
Israël	618,0	667,2	1 026,3	1 200,0	940,0	1 053,1	1 311,0	1 295,5	1 220,0	885,2
Japon	128,4	106,1	722,7	452,1	489,1	752,4	1 251,4	1 576,1	705,1	628,5
Afrique du Sud	2 046,3	2 418,0	3 125,0	2 903,7	2 335,0	2 652,3	2 599,2	2 827,5	2 762,0	2 255,7
<u>Pays en développement</u>	651,8	724,8	1 248,5	1 750,1	1 694,1	2 398,1	2 699,1	3 215,7	3 278,4	3 030,0
Présil	1 971,3	3 434,9	5 157,1	10 902,8	9 920,5	12 539,3	15 287,3	16 543,9	19 687,9	21 154,9
Mexique	307,6	294,7	604,1	1 232,2	1 958,0	2 222,1	2 126,4	2 448,3	3 693,3	3 229,8
Autres pays d'Amérique	71,4	236,4	858,5	1 398,7	1 250,2	1 535,4	1 821,7	1 549,7	1 362,8	1 401,4
Inde	140,7	166,1	207,5	359,6	245,8	379,0	346,3	309,1	257,3	189,1
République de Corée	262,4	512,9	858,5	893,5	1 023,5	1 571,1	1 842,9	1 967,5	1 765,4	1 800,1
Autres pays d'Asie	-	7,0	533,2	705,9	746,4	1 176,4	1 496,4	1 845,0	1 670,0	1 136,8
Maroc	329,8	702,8	971,3	2 975,5	1 757,2	1 615,5	1 941,5	2 116,8	3 713,2	3 715,5
Tunisie	-77,3	258,7	-136,1	438,0	608,8	1 243,8	2 434,3	2 307,6	2 297,2	4 060,5
Autres pays d'Afrique	413,5	547,6	659,0	1 426,9	1 332,1	1 518,1	2 097,5	2 524,4	3 264,9	3 534,7
<u>Pays socialistes d'Europe orientale</u>	419,9	611,8	580,6	1 395,2	1 120,3	1 104,9	1 170,3	1 494,3	1 588,8	2 024,3
URSS	6 019,2	11 778,7	18 605,2	27 047,0	27 929,7	30 453,4	30 862,6	30 683,9	29 778,0	29 562,5
Divers	3 878,4	7 522,3	12 135,4	18 319,9	18 672,0	20 927,4	20 808,0	20 318,3	20 110,3	20 180,1
<u>Pays socialistes d'Asie</u>	2 141,5	4 256,4	6 469,8	8 727,1	9 257,7	9 526,0	10 054,6	10 365,6	9 667,7	9 382,4
Chine	1 768,1	2 436,6	3 304,0	4 216,9	5 958,3	6 438,2	7 029,1	9 819,7	12 369,0	12 960,0
Divers	1 099,1	1 673,6	2 774,1	4 617,9	5 030,2	5 331,0	5 312,1	8 944,0	11 271,5	11 301,0
	664,0	623,0	529,9	-401,0	928,1	1 107,2	1 717,0	875,7	1 597,5	1 159,0

Source : CNUCED, «<Etude sur la transformation...>>, op.cit., p. 8.

Comme le fait remarquer B. ZENAIDI-KARRAY, à eux seuls <<les Etats-Unis et les pays de la Communauté économique européenne, (...) représentaient chacun près de 30% de la consommation mondiale. Les autres pays développés à économie de marché avaient une part de près de 20%.>>¹

Quant au 20% restant de la consommation mondiale pour la même période, elle est partagée entre les pays à économie planifiée et les pays à économie sous-développée. Il faut néanmoins remarquer que:

Les pays à économie planifiée représentaient 14% de la consommation mondiale. Parmi ces derniers, l'Europe de l'Est et plus particulièrement l'URSS étaient les plus gros consommateurs (leur part était respectivement de 35% et de 59% de la consommation totale du groupe). Parmi les pays en voie de développement à économie de marché, ceux d'Amérique Latine avaient la plus forte consommation; leur poids dans la fertilisation mondiale était cependant faible (environ 2% au début des années 50) de même d'ailleurs que celui de l'ensemble des pays en voie de développement (6,3% en 1955/56).²

Au lendemain des années 1950, nous assistons toutefois à de sérieuses modifications dans la carte de la consommation mondiale. Bien que les pays industrialisés à économie de marché restent de gros consommateurs, ce monopole leur a été arraché par les deux autres zones les démocraties populaires et les pays en voie de développement. La consommation mondiale des engrais phosphatés n'a pas augmentée au même rythme dans les trois zones économiques. Ainsi, dans la consommation totale, la part des pays industrialisés à économie de marché, a sérieusement décliné, surtout celle de l'Europe occidentale. Cette dernière, <<a enregistré le plus fort recul: sa part dans la consommation mondiale n'est plus que 17,8% en 1981, alors qu'elle était de 37,4% en 1955.(...). Dans les démocraties populaires d'Europe la consommation est près de 27% du total P₂O₅.>>³ Quant aux pays en voie de développement, on note que l'Extrême-

¹ Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit. , p. 60.

² Ibid.

³ Ibid. . p. 60.

Orient et l'Amérique Latine tendent à se démarquer. Leur consommation, en effet, a été <<respectivement 15,5% et 11,8% par an de 55 à 80.>>¹

Les pays en voie de développement, pourtant, à part l'Asie et l'Amérique Latine représentées dans une large mesure par la Chine et le Brésil² ne représentent qu'une infime partie dans la consommation mondiale.

Dans le continent africain, bien que celui-ci se présente comme le troisième producteur mondial, la situation de la consommation en engrais phosphatés est déplorable. A cet égard, <<47% de la consommation de cette région est concentrée en Afrique de Sud, 11% en Algérie et 8% au Maroc. Plusieurs pays d'Afrique ont des consommations d'engrais phosphatés négligeables sinon nulles: le Congo, le Tchad, le Niger, le Soudan, le Togo...>>³ Au Maroc, en effet, la consommation des engrais est dérisoire. Mais il reste qu'au niveau de la roche phosphatée la demande et de plus en plus forte par les industries chimiques de transformations dont l'objectif premier est l'exportation. Ces industries en 1984 ont consommé presque du tiers de la production totale.

En somme, dans la consommation mondiale des phosphates et des produits phosphatés, l'engagement est plus massif dans les pays industrialisés que dans les pays à économie sous-développée. Quoiqu'à l'échelle mondiale ces derniers (surtout les pays d'Afrique et dans une certaine mesure ceux du Moyen-Orient) soient de gros producteurs, ils ne sont toutefois que de faibles consommateurs. Une telle situation nous amène naturellement à imaginer que le surplus de la production phosphatière est dirigée vers les marchés d'exportation.

¹ Ibid.

² La Chine et le Brésil dans la consommation mondiale occupent respectivement le 4ème et le 5ème rang. La part de la Chine au niveau de la consommation globale est de 8,7% et près de 94% de la demande régionale en 80/81. La part du Brésil pour la même période est de 6,3% au niveau mondial et 70% au niveau régional. Ibid. , p. 61.

³ Ibid.

CHAPITRE II

L'INDUSTRIE DES PHOSPHATES AU MAROC

L'exploitation des phosphates au Maroc fait son apparition avec la colonisation du pays par les puissances européennes. La France maître d'oeuvre de cette entreprise s'est vu offrir, en plus des gisements de la Tunisie et de l'Algérie, les importants gisements du Maroc. Dès 1920 l'Etat colonial s'est attribué par l'entremise d'une entreprise publique le monopole de l'industrie des phosphates au Maroc. La création de l'OCP, ou Office chérifien des phosphates, par la France allait non seulement mettre le phosphate au service des métropoles mais encore engager le Maroc dans la DIT. De nos jours bien que le Maroc est souverain, il n'empêche, comme on le verra, que ses échanges se font encore en direction de l'Europe occidentale et surtout en direction des anciennes métropoles dominatrices du Maroc. Bien qu'il ait une volonté de diversification des échanges internationaux des phosphates de la part du Maroc, il reste que cette diversification des échanges à partir particulièrement des années '70 et la présence de nouveaux concurrents posent des défis à cette industrie tant dépendante des exportations. Vue l'impact socio-économique de l'industrie phosphatière au Maroc, les politiques de commercialisation s'avèrent d'une importance capitale pour le développement national.

2.1 Survol historique du Maroc phosphatier.

2.1.1 Problématique de l'exploitation phosphatière.

L'exploitation des phosphates au Maroc a vu le jour avec la colonisation (1912-1956) du pays.¹ Sous l'impulsion de la puissance étrangère, certains secteurs industriels se sont rapidement développés. En général, c'est le secteur minier qui était au coeur des préoccupations colonialistes. Comme le souligne J.-J. FAUVEL:

L'activité minière était très réduite lors de l'établissement des protectorats français et espagnol sur le Maroc. Grâce à l'initiative européenne, les industries extractives connurent à partir de ce moment une vive expansion, mais elles furent essentiellement conduites en fonction des besoins des deux puissances protectrices.²

Rappelons toutefois, bien avant la fameuse Conférence d'Algésiras³ conclu en 1906, qui stipula entre autres le régime de la <<porte ouverte>>⁴, les visées colonialistes des puissances occidentales envers ce pays étaient anciennes et sanctionnées par des traités internationaux.⁵ Mais dans la stratégie globale coloniale à la fin du 19^e siècle

¹ Il faut rappeler que les puissances colonisatrices du Maroc sont: l'Espagne gouvernant le Nord (Rif) et le Sud-Ouest (Ifni, Tarfaya et le Sahara occidental) et la France le reste du territoire marocain.

² Jean-Jacques FAUVEL, Maroc, Paris, Hachette, 1978, p. 48.

³ Cette Conférence internationale s'est tenue entre le 16 janvier et le 7 avril 1906 à Madrid pour décider du partage des richesses marocaines. Son acte final est composé d'un ensemble d'articles dont le 112 vise le secteur minier. Pour être bref, elle s'est déroulée entre le Maroc et plusieurs puissances occidentales qui sont: l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, la France, la Grande Bretagne, la Hollande, l'Italie, le Portugal, la Suède, les Etats-Unis et la Russie. Bachir HAMDOUCH, Spécialisation subie et sous-développement du Maroc: Les effets du régime de la <<porte ouverte>> et de la domination de zone, Casablanca, Editions Maghrébines, 1983, p.30 (note 31). Une telle conférence donnera le coup de grâce au Maroc indépendant. Comme le souligne M. ROUSSET, cette Conférence <<marque la fin de l'indépendance réelle du Maroc et la signature du traité de Protectorat à Fés en 1912 n'en sera que la confirmation>>. Michel ROUSSET, Le royaume du Maroc, Paris, Berger-Levrault, 1978, p. 13.

⁴ Bachir HAMDOUCH, op.cit., pp. 30-32.

⁵ Pour plus d'informations sur les divers traités internationaux concernant le Maroc et les puissances occidentales. Ibid., pp. 24-32.

cle, la France, déjà installé en Algérie et en Tunisie, se dessine un chemin envers le Maroc par des pressions diverses et croissantes.¹ Déjà en 1893, des géologues français venaient étudier les richesses du sous-sol marocain et remarquaient que <<le Maroc est un des plus riches en gisements de fer, de cuivre, de zinc et même de houille, sans parler des phosphates très riches et faciles à exploiter. Mais malheureusement, le Sultan et tout son entourage sont opposés à l'ouverture de toute mine, minière ou carrière; (...).>>²

Dans le sillage des activités minières, toutefois, les phosphates retenaient toute l'attention particulièrement des Français. Ces derniers, ayant l'expertise et l'expérience dans la recherche des phosphates dans les colonies d'Afrique, se sont intéressés plus que quiconque à l'étude scientifique du sol marocain en vue de la recherche des phosphates.³

Pour les Français, la question des phosphates à l'époque est d'une importance capitale aussi bien pour leur agriculture que pour leur économie en générale. Comme le souligne la Dépêche de Toulouse en 1920:

La question des engrais est une de celles qui intéressent le plus notre agriculture et l'ensemble de la population française; c'est, en effet, le champ plus fécond, le rendement plus fort pour les paysans, et c'est aussi le blé plus abondant, le pain moins cher pour tout le monde. (...). Or, les phosphates de chaux sont au nombre des engrais les plus fertilisants et, ces jours derniers, à la Chambre, on s'inquiétait de ne pas en avoir assez. (...). Mais il importe que le Parlement ouvre les yeux, étudie à fond et discute en pleine connaissance de cause une opération économique qui peut produire des dizaines et, suivant quelques-uns des

¹ Avec le traité de Protectorat de 1912, le Maroc fut morcelé. Comme le dit si bien Ch.F. STEWART, <<So the territory of Morocco was divided three ways-between France, Spain, and an international administration (pour la ville de Tanger). But the lion's share both in terms of territory and resources, natural and human, went to France>> Charles F. STEWART, The Economy of Morocco 1912-1962, Massachusetts, Harvard University Press, Second Printing, 1967, p.53.

² Casimir BARTUEL et H. RULLIERE, La Mine et les Mineurs, Paris, Librairie Octave Doin, 1923, p. 183.

³ Armond BOUJO, Contribution à l'étude géologique du gisement de phosphate crétacé-éocène des Gannatours (Maroc occidental), Rabat, Editions du service géologique du Maroc, 1976, pp. 17-18.

centaines de milliards.¹

Etant donné l'importance économique du précieux produit fertilisant, le régime colonial français n'hésita pas à entreprendre l'aventure phosphatière dans le pays.

2.1.2 Problématique de la découverte.

En vue de la découverte des phosphates au Maroc, diverses explorations scientifiques pour la localisation et la reconnaissance des gisements phosphatés ont été effectuée par les géologues européens.²

Dans cette entreprise toutefois ce n'est qu'à partir de 1917 que l'administration coloniale, sous les ordres du Résident Général (le Général Lyautey), entreprendra à fond les recherches qui aboutiront en 1919 à la présentation d'une carte des formations éocènes permettant de mesurer l'importance des réserves phosphatières marocaines. Ainsi, outre les gisements des Oulad-Abdoun, ceux des Ganntour, de Chichaoua, d'Imin-Tanaoute y étaient représentés.

A partir de cette date, des recherches scientifiques systématiques ont été organisées par le service des mines jusqu'en 1921 quand l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) est enfin créée pour poursuivre ces travaux.

¹ Cité dans Casimir BARTUEL et H. RULLIERE, op.cit. , pp. 183-187.

² -BRIVES, GENTILS et LEMOINE (1905), -BRIVES (1908),
 -Francis BUSSET, COMBELAS et LAMOLINERIE qui signalent l'existence des phosphates (1912) <<leur attention fut attirée par des dents de squelettes trouvées dans les déblais de puits d'eaux de la région d'El Boroj>>. Armand BOUJO , op.cit. , p. 18.
 -une firme italienne "Montecalini" qui à son tour localise et reconnaît (1914) l'existence des phosphates à Khouribga et <<qui a même pu bénéficier de permis de recherches>>. Ahmed EL MIDAOUI, Les Entreprises Publiques au Maroc et leur Participation au développement , Casablanca, Édition-Impression Afrique-Orient, 1981, p. 50.
 -MM Daum, ingénieur en chef de mines, et surtout BURSAUX, ancien directeur de la compagnie tunisienne de phosphates de Gafsa dont les déclarations sur l'existence des phosphates à Oued-Zem (1917) sont plus que fondées. Armand BOUJO , op.cit. , p. 18.

Le régime de protectorat, d'une manière préventive, en créant l'OCP, nationalise par ce fait le secteur phosphatier.¹ Ainsi, c'est à l'OCP que revient désormais non seulement l'exclusivité de la recherche, de l'exploitation et de l'exportation des phosphates, mais encore le retrait de permis de recherches délivrés antérieurement² On voit donc avec quelle habileté la puissance coloniale française a détourné à son profit la précieuse richesse, pour qui plus tard, comme le souligne E.&M. LAMBERT, << la France se trouve généreusement pourvue. Grâce à ses gisements de Tunisie, d'Algérie et du Maroc, elle est la maîtresse du marché des phosphates en Europe, (...).>>³

En outre, cette nationalisation supposément au profit de "l'Etat marocain" a servi d'autres fins comme le fait remarquer à juste titre Charles F. Stewart: <<not only were foreign interests kept out, but the French government gained what later proved to be a major source of revenue, and one that had the advantage of being outside the control of the French Parliament.>>⁴

En somme, l'on remarque que la principale caractéristique du régime colonial français se résume pratiquement en plus du Protectorat (contrôle politique), au contrôle total du secteur minier et plus particulièrement des phosphates.

¹ Il est à remarquer, en plus de l'OCP, en 1928 un autre organisme public, le Bureau de Recherches et de Participation Minière (BRPM), fut créé. Par conséquent, le secteur minier dans son ensemble est contrôlé par l'Etat colonial.

² Bachir HAMDOUCH, op.cit. , pp. 36-37.

³ E&M LAMBERT, Annuaire statistique des engrais et produits chimiques destinés à l'agriculture , Paris, Bureau d'Etudes Economiques, Industrielles et agricoles, Septième fascicule, 1927, p. 5.

⁴ Charles F. STEWART, op.cit. : p. 119.

2.1.3 Avènement de l'O.C.P.

Pourvu d'une richesse phosphatière exceptionnelle le Maroc s'est vu offrir au premier quart du XXème siècle, sous les manoeuvres de la France coloniale, l'implantation des premiers noyaux industriels modernes. Les motifs, comme on vient de le voir en haut, ne manquent pas. Le rôle qu'a joué le régime colonial dans l'aménagement et l'exploitation des phosphates est de taille. Au départ, par l'entremise de l'Office Chérifien des Phosphates (OCP), ce régime a pu mettre à son profit cette richesse. De nos jours, cette dernière, sous le même organisme, se veut l'épine dorsale de l'économie marocaine.

Ceci étant, si comme on l'a vu plus haut les évènements de la découverte et de la mise en valeur des richesses phosphatières ont décrit leurs histoires, le régime de propriété en l'occurrence l'OCP en a fait autant.

Officiellement en effet, l'OCP a vu le jour sous le régime de protectorat français. L'initiative de sa fondation provient du Résident Général (Représentant de la France), à cette époque, le Général Lyautey. Ce dernier, vu l'importance économique du précieux minerai, décida de mettre à la "disposition" de l'Etat Chérifien¹ le monopole de la mise en valeur des richesses phosphatières. De cette façon, précurseur de l'OCP, la puissance coloniale manoeuvra à la création de cet Office. Ainsi, c'est par le Dahir² du 7 août 1920, que le Gouvernement Chérifien promulga la création de l'Office Chérifien des phosphates, comme étant un organisme d'Etat (sorte de corporation de la couronne au Canada), <<lequel allait désormais présider aux destinées de l'économie phosphatière marocaine.>>³

¹ Chérifien, relatif au Chérif qui désigne en Arabe un dignitaire arabe musulman descendant du Prophet Mohamed tel la famille des Alaouites au Maroc.

² Dahir, terme arabe qui signifie au Maroc une ordonnance royale

³ A ANDRE et J. LE COZ, op.cit. , p. 24.

Dans la stratégie coloniale pourtant, cet Office, bien que doté de la personnalité de l'Etat Chérifien, n'est en définitif dans l'esprit de l'administration protectrice qu'un:

Etablissement public industriel et commercial dissimulé sous l'appellation de régie d'Etat (dahir du 7 août 1920). Cette fausse étiquette juridique est de pure opportunité puisqu'il s'agit alors de rassurer les gouvernements et les intérêts privés étrangers qui craignaient un monopole en faveur du secteur privé français. De même, le nom d'Office ne comporte aucune signification juridique particulière. Il est utilisé pour renforcer l'idée que l'on est en présence d'un simple service de l'Etat et non d'une véritable entreprise publique.¹

En effet, durant toute la période coloniale française, l'économie phosphatière marocaine (1920-1956) était assujettie à une telle machination. Il faut attendre 1960 pour que s'ouvre un nouveau chapitre réglementant l'OCP, cependant sans grands chambardements. De ce fait, bien que le Dahir du 7 août 1920 a été remplacé par un autre le 29 juillet 1960 (B.O. du 5 août 1960) régissant de nos jours cet organisme, il n'en demeure pas moins que le nouveau Dahir (1960) <<reprend la plupart des dispositions antérieures>>², à savoir que sous son statut juridique l'O.C.P. :

A été constitué sous la forme d'un organisme d'Etat à caractère industriel et commercial doté d'une organisation lui permettant d'agir avec le même dynamisme et la même souplesse qu'une entreprise privée. Dirigé par un Directeur général nommé par le Dahir, l'O.C.P. est contrôlé par un conseil d'administration composé de plusieurs Ministres et par le Premier Ministre³

Ce qu'il faut noter, malgré que l'O.C.P. fut placé en 1960 sous la tutelle administrative du Ministère de l'Economie Nationale par après sous celle du Ministère des Mines et de l'Energie⁴, celui-ci:

Dispose de pouvoirs et de liberté de gestion très importants qui se traduisent à la fois par une autonomie quasi-totale à l'égard de l'Etat et une grande liberté de choix et d'application de sa propre politique. A la

¹ Alain CLAISSE, <<Les entreprises publiques au Maroc>>, Revue française d'administration publique, No. 4, 1977, p. 167.

² Ibid., p. 167 (note 1).

³ Office Chérifien des Phosphates, Royaume du Maroc/OCP, Casablanca, Imprimerie Idéale, 1974?, p.10.

⁴ Ahmed EL MIDAOU, op.cit., p. 24 (note 4).

vérité, il rejette en fait toute forme de contrôle effectif ou réel et constitue véritablement ce qui est permis d'appeler un "Etat dans l'Etat", (...). En effet, le gouvernement éprouve de grandes difficultés à infléchir son action dans un sens conforme à la volonté de l'Etat que cet organisme n'hésite pas parfois à ignorer.¹

En somme, l'importance de l'OCP dans l'économie marocaine est considérable. Depuis sa création en 1920, il est la plus puissante entreprise publique au Maroc. De fait, grâce à la production industrielle du premier produit marocain d'exportation, l'OCP est devenu, comme le dit si bien le professeur A. EL MIDAOUI, <<un émirat pétrolier, une oasis d'aisance, au milieu d'un pays livré aux difficultés quotidiennes du sous-développement.>>²

2.2 Place du Maroc dans les échanges internationaux de la roche.

2.2.1 Essor des exportations phosphatières.

Cette remarque d'André TIANO selon laquelle <<on ne produit jamais pour produire mais pour consommer ou vendre>>³, est véridique à plus d'un titre. Les phosphates, au Maroc, sont produits pour être vendus à l'étranger afin de se procurer aussi bien des devises étrangères que des biens rares⁴, en vue d'assurer le développement socio-économique du pays. Pour ces raisons majeures, si la production des phosphates

¹ Ibid. , p. 266.

² Ibid. , p. 268.

³ André TIANO, Le Maghreb entre les mythes , Paris, Presses Universitaires de France, 1967, p. 159.

⁴ On soulignera à cet effet l'accord bilatéral, par l'intermédiaire du troc, entre le Maroc et l'URSS. Un tel accord prévoyant les ventes de phosphates marocains contre d'autres produits soviétiques. Nous reviendrons plus en détail sur la problématique de cet accord (section 4.2.2)

au Maroc a atteint des proportions énormes, les exportations ont fait autant. Ainsi, en matière des échanges internationaux des phosphates, le Maroc est considéré sur le plan international comme l'un des plus importants exportateurs de ce minéral. A lui seul, il exécute depuis plusieurs années, en tant que premier exportateur, environ le tiers des exportations mondiales. Lorsqu'on analyse pourtant l'essor des exportations marocaines, on constate, comme le montre le tableau 9, que celui-ci a été marqué en général par deux périodes distinctes: celle allant de 1921 à 1961 et celle allant de 1961 à nos jours.

Lors de la période 1921-1961, le Maroc se plaçait entre la 5ème et la 3ème place dans la structure des exportations mondiales. Ces exportations se chiffraient à un peu plus de 8.000T/mét. en 1921 et plus de 1,6 million T/mét. en 1945 pour dépasser les 7,5 millions T/mét en 1960. Cet essor des exportations a été dû en grande partie à la décadence de certains producteurs de taille tel que l'Algérie, l'Egypte, certaines îles d'Océanie, la Tunisie de même que les USA. La période qui va de 1961 à nos jours, se traduit par une nette envolée des exportations marocaines, alors que le Maroc a fermement pris la tête des exportations mondiales qui ont depuis presque doublé passant ainsi à environ 15 millions en 1984 devant successivement les USA et l'URSS.

En somme, si les exportations marocaines ne représentaient qu'une infime partie du total mondial auparavant, de nos jours elles sont un tiers de l'ensemble des expéditions mondiales des phosphates. Ce qu'il faut remarquer cependant, bien qu'aujourd'hui la valorisation industrielle des phosphates (destinés d'ailleurs à l'exportation) occupe environ le tiers de la production totale, il n'en demeure pas moins qu'un très fort pourcentage (80%) est expédié à l'état brut après de simples traitements: séchage, lavage et calcination.

Dans cette évolution des exportations marocaines toutefois, le Maroc a fait face à une dure compétition. Si l'essor est exceptionnel, on se demande quelles sont les causes d'un tel essor? Y répondre, les principales raisons qui se dégagent c'est d'abord et

Tableau 9: Evolution des exportations marocaines depuis l'origine (en tonnes métriques)

Année	Exportations	Année	Exportations
1921	8,232	1953	4,047,520
1922	79,815	1954	4,865,542
1923	190,723	1955	5,165,172
1924	430,441	1956	4,481,576
1925	721,228	1957	5,385,859
1926	885,720	1958	6,278,861
1927	1,198,006	1959	7,046,449
1928	1,337,079	1960	7,533,559
1929	1,608,249	1961	7,628,000
1930	1,760,812	1962	8,132,000
1931	832,909	1963	8,527,000
1932	972,692	1964	10,086,000
1933	1,091,174	1965	9,549,000
1934	1,255,847	1966	9,203,000
1935	1,296,052	1967	9,342,000
1936	1,257,796	1968	10,082,306
1937	1,554,145	1969	10,199,000
1938	1,427,643	1970	11,236,000
1939	1,465,673	1971	11,803,000
1940	690,765	1972	13,462,000
1941	748,051	1973	15,989,000
1942	426,279	1974	18,560,000
1943	-	1975	13,012,000
1944	-	1976	14,550,000
1945	-	1977	15,681,000
1946	-	1978	17,188,000
1947	-	1979	17,698,307
1948	-	1980	16,261,347
1949	-	1981	15,635,479
1950	3,998,000	1982	13,975,979
1951	4,347,078	1983	14,654,342
1952	3,844,380	1984	14,951,400

Source: -1921-1942, A. N. GRAY, *op. cit.*, p. 381.

-1950-1960 (Long tons), U.S. Bureau of Mines, "Phosphate Rock", *Minerals Yearbook*, Vol. I, 1943-1960.

-1961-1968, U.S. Bureau of Mines, "The Mineral Industry of Morocco", *Minerals Yearbook*, Vol. IV, Area Reports: International, United States Department of the Interior, 1963-1969.

-1969-1984, *Rapports du Groupe OCP* (1978-1985).

avant tout l'importance de la production marocaine à laquelle il faut ajouter la très faible consommation que nous avons évoqué dans notre premier chapitre. Cette disparité a orienté le Maroc vers les exportations, des exportations qui toutefois, dans leurs mouvements, obéissent aux règles de la spécialisation internationale.

2.2.2 Les relations commerciales du Maroc.

Au sein de la structure des échanges internationaux des phosphates, le Maroc occupe présentement le premier rang dans les exportations mondiales. Le volume globale de son commerce phosphatier représente en 1984, 31,1% sur le marché mondial devant successivement les U.S.A. 24,4%, le Moyen-Orient 15,9%, l'U.R.S.S. 9,1%, l'Afrique de l'Ouest 8,6%, la Tunisie 2,4% et les autres 8.5%.¹

Lorsqu'on examine l'évolution des échanges internationaux des phosphates marocains avec le reste du monde, quelques particularités se dégagent. Aux exportations, en effet, apparaît une nette répartition des échanges qui se singularise toutefois par trois périodes différentes mais complémentaires de marchés: d'abord, la période 1921-1956 (période coloniale), ensuite la période 1956-1973 (tendances à la diversification) et enfin la période 1974-1984 (période de la flambée des prix).

2.2.2.1 La période 1921-1956:

Cette période², qui se voulait sous le signe de la domination étrangère (française et espagnole), présente une répartition géographique des échanges marocains étroitement liée à l'Europe de l'Ouest, qui se procure la presque totalité de la production

¹ Groupe OCP, Rapport annuel 1985, p.8.

² Les documents consultés pour l'analyse de cette partie sont: -ANNUAIRE LAMBERT, *op.cit.*, Diverses années (1923-1932). -A.N. GRAY, *op.cit.*, -Mirko LAMER, *The World fertilizer economy*, Stanford, California, Stanford University Press, 1957.

marocaine. A elles seules la France et l'Espagne importaient en général plus du tiers, sinon, à divers circonstances, plus de la moitié des échanges marocains.¹ Durant la Deuxième Guerre mondiale toutefois, les expéditions marocaines, bien qu'elles soient restés sur l'Europe de l'Ouest, ont vu leurs trajectoires changées par les péripéties de la Guerre. Comme le souligne M. LAMER:

During the war the phosphate rock mines in north-western Africa changed their export directions three times. Before France was occupied by Germany, and as long as Italy remained neutral, North Africa supplied phosphate rock to the Allied countries and Italy.

During the Vichy regime, in spite of the British went to Italy and Germany. After the landing of blockade, shipment the Allied army in North Africa, phosphate rock again moved to Allied countries.²

Parmi les autres pays occidentaux et principaux partenaires du Maroc, il faut souligner les importantes expéditions vers le Japon et surtout vers l'Afrique du Sud. Alors qu'en dehors du monde industriel occidental, un très faible courant d'échange reliait le Maroc à l'Europe de l'Est, où surtout la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie étaient les plus importants partenaires. Quant aux échanges du Maroc avec l'Asie continentale (Japon non inclus), l'Amérique Latine et l'Afrique (à part l'Afrique du Sud) ils sont pratiquement inexistants.

En somme, lors de la période considérée, compte tenu du caractère colonial qu'offrait le Maroc, les échanges internationaux de ses phosphates dépendaient quasi exclusivement des marchés de l'Europe occidentale et spécialement des marchés des métropoles protectrices.

¹ Ces échanges ne sont pas négligeables en 1921. Le Maroc est entré dans le groupe des pays arabes d'Afrique producteurs de phosphates (Algérie, Tunisie et Egypte). Ses échanges internationaux sont devenus en quelques années parmi les plus importants dans le monde. En Afrique arabe, le Maroc dès 1923 dépasse l'Égypte, en 1926 l'Algérie et en 1943 la Tunisie.

² Mirko LAMER, *op.cit.*, p. 296.

2.2.2.2 La période 1956-1974:

Durant la période 1956-1974, avec l'accession à l'indépendance, une certaine modification dans la distribution des échanges marocains s'était manifestée dans l'élargissement des orientations géographiques. Le Maroc, en effet, pour réaliser une telle modification s'était lancé dans la diversification des partenaires commerciaux. Le Tableau 10 retrace l'évolution des grands courants commerciaux maritimes du Maroc de la

Tableau 10 : Répartition des courants d'échange du Maroc dans le Monde de 1967 à 1973 (en milliers de tonnes métriques)

Destination Année	Royaume Uni / Continent	Région méditer- ranéenne	Autres Pays d'Europe	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Japon	Austra- lasie	Autres Pays	Total
1967	4.988	1.219	1.637	113*	-	410	46	896	9.309
1968	5.156	1.509	2.151	-	-	464	59	732	10.071
1969	4.818	1.696	1.596	-	-	430	49	1.619	10.204
1970	5.068	2.393	2.261	-	-	587	58	828	11.195
1971	5.162	2.705	2.350	-	-	482	48	1.109	11.856
1972	4.774	3.952	3.005	331	110	464	29	885	13.550
1973	4.980	4.141	3.685	420	286	619	50	1.424	15.605

* concernant uniquement le Canada.

Source: OCDE, Les transports maritimes, Paris, OCDE, (Plusieurs années).

marché ouest-européen, notamment les marchés des démocraties populaires d'Europe.

Avec les autres continents, le développement des échanges commerciaux du Maroc était en progression en Amérique du Nord (Mexique et Canada), en Amérique du Sud (Brésil et Venezuela), en Océanie et plus spécialement en l'Asie continentale (Japon, Inde, Chine, etc.). Quant à l'Afrique, si lors de la période coloniale, l'Afrique du Sud apparaissait dans les échanges marocains, ce pays au cours de la dite-période n'importait plus étant donné qu'il était devenu lui même un important producteur. Alors qu'avec le reste du continent africain les partenaires commerciaux sont toujours

¹ Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit. , p. 76.

pratiquement nuls.

En définitif, la structure des échanges marocains se présentait beaucoup plus diversifiée que par le passé (la période coloniale). A cela quelques justifications s'imposent: non seulement la demande mondiale a considérablement augmentée (à titre d'exemple la consommation mondiale a plus que doublé entre 1960 et 1970 voir Tableau 8) surtout du côté des pays de l'Europe de l'Est, mais encore sous la pression de la vive concurrence internationale pour le contrôle du marché ouest-européen¹ une réorientation géographique du Maroc étaient plus qu'impérative.

En effet, au cours de la période 1956-74, avec l'apparition de ces nouveaux producteurs, la structure des échanges internationaux se présente non seulement d'une manière un peu plus complexe, mais encore, vue la compétition entre les principaux producteurs, elle prend des formes beaucoup plus diversifiées qu'autrefois. Le Maroc voit arriver, en plus des producteurs déjà impliqués (USA, Iles d'Asie/Océanie, Tunisie, etc.) dans le commerce international des phosphates, d'autres producteurs d'une certaine importance venant du Moyen-Orient (Jordanie et Israël) et surtout de l'Afrique de l'Ouest (Sénégal et Togo).

Globalement en fait, avec l'essor général de l'économie mondiale, les échanges des phosphates se traduisent par une nette expansion. Ainsi, les années qui succèdent à 1950 se distinguent par un développement important dans les expéditions mondiales. L'examen des données relatives aux mouvements internationaux démontre cet état général du trafic international des phosphates. Entre 1960 et 1974 par exemple, et pour l'ensemble des échanges de la roche phosphatée, les expéditions sont passées de 19,4 millions à 55,7 millions² si bien que les mouvements du minerai ont presque triplé.

¹ Ibid. , p. 76.

² Energie, Mines et Ressources Canada, Le phosphate , Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada (Bulletin minéral MR 160F), 1976, p. 14.

Néanmoins cette expansion demeure axée sur les grands centres du monde industriel.¹ Au sein de cet ensemble, le commerce des phosphates s'est particulièrement accru en direction du Japon, du Canada, de l'Australie et de l'Europe de l'Est.

Dans l'ensemble des trafics internationaux, bien que les mouvements de la roche phosphatée ont substantiellement augmenté à partir de certaines zones pourvoyeuses, les échanges du Maroc, des USA et de l'URSS² sont les plus dynamiques. A eux seuls, ils représentent plus des 2/3 des expéditions mondiales. Cela dit, dans l'ensemble du commerce international vers la fin des années 1974, le monde industriel et plus particulièrement l'Europe occidentale reste le réseau d'échange le plus achalandé des mouvements des phosphates naturels dans le monde. Comme l'indique un rapport de l'OCDE :

On estime que dans le trafic maritime de 1974, les pays de l'OCDE ont importé près de 72% (pays européens de l'OCDE 52%; le Japon et l'Australie 15%, Amérique du Nord 5%), suivis par l'Asie (10%) et l'Europe de l'est (8%), les 10% restants étant expédiés vers les pays d'Amérique latine et d'Afrique.³

Un élément décisif qui a toutefois contribué à la modification de la structure des échanges internationaux, c'est la lutte acharnée⁴ qui s'est déclenchée à partir des années 1960 entre le Maroc et les producteurs américains et ouest-africains pour gagner les marchés d'exportations, particulièrement l'Europe, de loin le plus important

¹ Il faut noter néanmoins que l'Amérique du Sud et l'Asie continentale deviennent de plus en plus d'importantes destinations alors que l'Afrique, à l'exception de l'Afrique du Sud, reste hors des courants d'échanges internationaux de la roche phosphatée.

² En raison de la division du monde industriel après 1945 en deux systèmes sociaux différents (Capitalisme et Socialisme), l'URSS alimentent particulièrement l'Europe orientale devenant sa zone d'influence.

³ OCDE, Les transports maritimes 1974, Paris, OCDE, 1975, p. 41.

⁴ Il ne faut pas oublier que depuis 1900 et plus particulièrement entre les deux guerres mondiales une compétition ardue mettait aux prises les producteurs maghrébins et américains. Et à ce sujet d'ailleurs plusieurs ententes ont été faites en vue de réduire cette compétition. Voir à ce sujet, entre autres: -Mirko LAMER, op.cit., pp. 189-191. -Federal Trade Commission, Report on International Phosphate Cartels, Washington, 1946, pp. 6-11.

marché de consommation de la roche dans le monde. Pourvue, en effet, d'importantes industries de transformation, l'Europe est devenue le terrain d'affrontement pour la plupart des producteurs de phosphates.

La proximité de l'Europe et notamment la diversification des approvisionnements de l'Europe de l'Ouest y sont pour quelque chose dans la pénétration du marché par les pays de l'Afrique de l'Ouest. Comme nous le rappelle B. ZENAIDI-KARRAY:

Les pays ouest-africains, qui étaient particulièrement inexistant sur le marché au début des années 60, parviennent à y acquérir une place importante. Leurs exportations sont passées de 510 000 tonnes en 1961 à 2 570 000 tonnes en 1970 faisant augmenter leur part dans les exportations mondiales de 2,6% à 6,8% pendant cette période. A cette même époque, l'Europe de l'Ouest a renforcé sa position de principal client des pays Ouest-Africains: en 1970, plus de 88% des livraisons de ces pays étaient à destination de l'Europe de l'Ouest contre 82,3% en 1961.¹

Quant aux USA, en plus de l'approvisionnement de l'Amérique du Nord (Canada, Mexique, etc.), de l'Amérique du Sud (Brésil, Uruguay, Colombie, Venezuela, Argentine, etc.) et l'Asie (surtout le Japon) accentuent encore d'avantage leurs expéditions vers l'Europe. <<Deuxième exportateur mondial, sont arrivés à acquérir une place non négligeable sur le marché ouest-européen; leur part qui était de 15,6% en 1961 est passé à 22,4% en 1970.>>² Les raisons qui ont poussées les USA à s'affirmer sur le marché européen tiennent particulièrement lieu à des liens et rapports qui se sont créés entre producteurs américains et l'industrie des engrais en Europe en vue de se donner une puissance sur le marché des phosphates. Cette puissance s'est encore renforcée avec la formation après 1970 de l'Association PHOSROCK (Chapitre III).

En somme, l'Afrique du Nord, et plus particulièrement le Maroc, a vu la diminution de sa part des exportations expédiée à l'Europe occidentale passant de 80% (1961) à 66.7% (1970).³

¹ Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit. , pp. 76-78.

² Ibid.

³ Ibid.

2.2.2.3 La période 1974-1984:

La période 1974-1984 est une période très particulière dans l'industrie phosphatière marocaine. Bien que le Maroc au cours de la dite-période soit resté le principal exportateur mondial, il s'est trouvé menacé sinon secoué dans plusieurs marchés internationaux par l'âpreté de la compétition internationale. Cette situation a été provoqué surtout par la hausse des prix des phosphates, une hausse en fait provoquée par la décision marocaine de relever ses prix en 1974. Nous aurons l'occasion dans le prochain chapitre de s'interroger sur les motifs de cette décision mais dans celui-ci nous nous limiterons à une revue des grandes tendances commerciales qui se sont révélé lors de cette période. L'objectif de l'action marocaine a été de donner un coup d'arrêt aux fléchissements des prix observés sur le marché international des phosphates depuis quelques décennies. Sur ce point D. GERMIDIS nous fait remarquer: <<jusqu'en 1973, la tendance des prix du phosphate était à la baisse. (Si) la tonne de phosphate était vendue \$14.20 en 1952>>¹, le prix de la tonne selon la CNUCED² a depuis décru, passant ainsi à \$14.00 en 1957, à \$11.25 en 1962, à \$11.75 en 1967 et 1972, et à \$14.17 en 1973. Lors des premiers six mois de 1974 toutefois, le prix de la tonne de phosphate marocain a été presque triplé, passant à \$42.00 puis à \$63.00 lors du 3ème et 4ème trimestre de 1974 et enfin à \$68.00 en 1975. Il ressort toutefois que cette politique a ranimé l'industrie phosphatière internationale. Dans plusieurs régions on assiste aussi bien à l'ouverture de nouvelles mines (Chine, Brésil, Mexique, Syrie, Irak, etc.), à la reviviscence des gisements phosphatiers (Australie, Suède, Finlande, Turquie, etc.) qu'au développement extraordinaire des exportations de certaines régions telles l'Afrique de l'Ouest et surtout le Moyen-Orient. Dans le tableau ci-après, à titre indi-

¹ Dimitri GERMIDIS, Le Maghreb, la France et l'enjeu technologique, Paris, éd. Cujas, 1976, p. 142.

² CNUCED, <Etudes sur la transformation ...>, op.cit., p. 52.

catif nous dressons les exportations mondiales de phosphate au lendemain des années '80.

Tableau 11: Comparaison des exportations mondiales de phosphates 1980-1984 (en millions de tonnes métriques).

	1984	1980	84/80
Maroc	14,95	16,45	-9,1%
U.S.A.	11,71	14,32	-18,2%
M. Orient	7,67	6,29	+22,0%
U.R.S.S.	4,38	4,56	-3,9%
Afr. Ouest	4,12	4,35	-5,3%
Autres	5,27	6,31	-16,5%
Monde	48,10	52,28	-8,0%

Source: Rapport du Groupe OCP, 1985, p. 9

De ce fait, dans les échanges internationaux de phosphate, le Maroc se trouve confronté à d'autres importants producteurs, en plus des USA et de l'Afrique de l'Ouest, on assiste à l'engagement en force du Moyen-Orient, dont les <<livraisons sont largement diversifiées: 34% vers l'Europe de l'Ouest, 31% vers l'Asie non socialiste, 28% vers l'Europe de l'Est et près de 4% vers l'Asie socialiste.>>¹ La Carte 2 relate les grands courants d'échanges de phosphates dans le monde en 1983. Il s'avère ainsi, lors de la décennie 1974-1984, que les échanges marocains de phosphates avec le reste du monde ont passé par de dures épreuves, voir même des revirements dans plusieurs marchés entre autres le traditionnel marché de l'Europe de l'Ouest, celui de l'Asie occidentale et celui de l'Amérique Latine.

Mais il importe aussi de souligner que plusieurs zones consommatrices ont été amenés par ce fait à revoir leur politique d'approvisionnement en s'adressant, soit à des marchés économiquement plus avantageux (marchés régionaux ou sub-régionaux, par exemple le cas de l'Asie continentale avec le Moyens-Orient), soit à divers marchés évitant par ce fait leur dépendance phosphatière (Europe de l'Est et Amérique Lat-

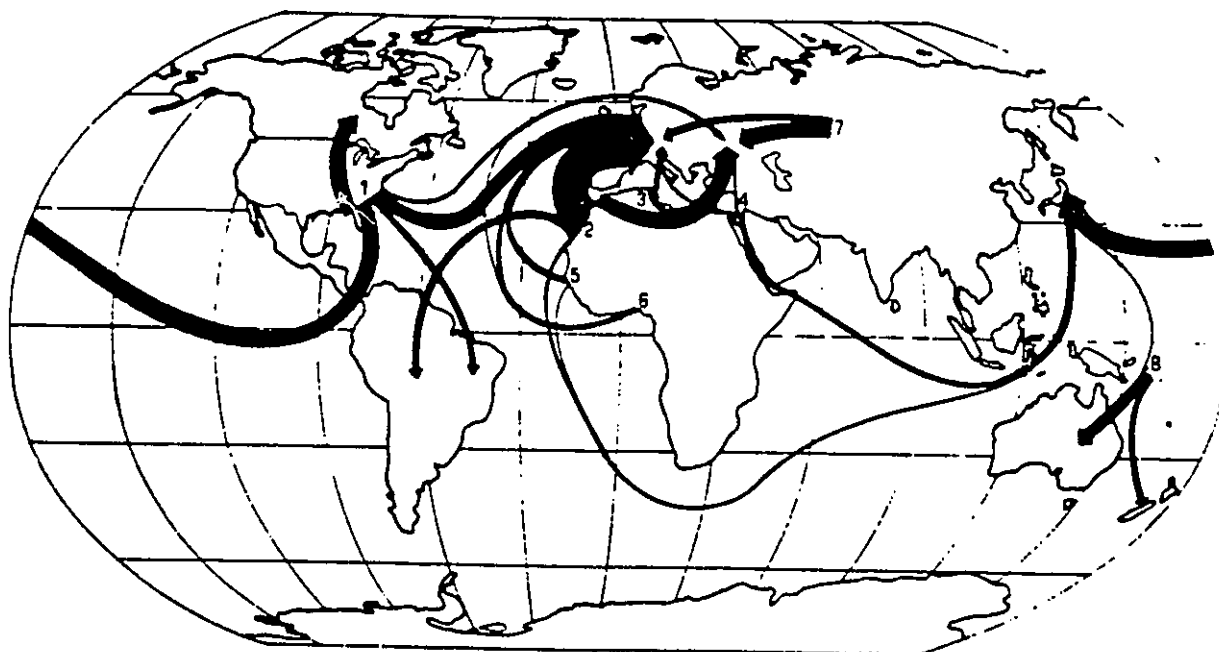
¹ Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit. , p. 78.

ine), soit aux deux marchés pour la sécurité d'approvisionnement (Europe de l'Est). Cette tendance à la régionalisation c'est produite dans les pays de l'Europe de l'Est et de l'Asie. Ces deux régions en effet, s'approvisionnent à diverses sources surtout des USA et du Moyen-Orient. Ainsi, comme le souligne B. ZENAI-DI-KARRAY:

L'approvisionnement de l'Europe de l'Est s'est beaucoup diversifié dès le début des années 1970, puisque 12% de ses achats sont aujourd'hui en provenance des États-Unis (qui étaient en 70 inexistant sur ce marché), plus de 15% des pays du Moyen-Orient et près de 6% des pays d'Afrique de l'Ouest. Ceux-ci approvisionnaient également les pays d'Asie non socialiste mais dans une bien plus faible proportion que les États-Unis et les pays du Moyen-Orient, qui assuraient respectivement 47% et 25% des importations totales de la région.¹

Ces transformations des échanges internationaux des phosphates naturels ont affecté sérieusement les exportations du Maroc. En effet, lors de la période 1974-84, le Maroc a passé par de rudes épreuves, voir des revirements dans certains marchés tel le marché de l'Amérique Latine (Brésil en particulier), alors que sérieusement affaibli

Carte 2: Echanges internationaux de la roche phosphatée en 1983,



Source: William F. STOWASSER, <<Mineral Facts and problems ...>>, op.cit. p. 586.

¹ Ibid.

en Europe et nettement en retraite en Asie socialiste la Chine surtout. En effet, la Chine:

Qui jusqu'au début des années 70 s'approvisionnait essentiellement auprès de l'Afrique du Nord, n'importe plus depuis quelques années que de faibles quantités en provenance de celle-ci. Elle a diversifié son approvisionnement en s'adressant à des pays géographiquement plus proches. En 1980, seuls 41% des importations de l'Asie socialiste provenaient de l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient assurant la majeure partie du reste.¹

Quant aux échanges marocains avec l'Europe occidentale, d'un côté, <<se heurtent à une forte concurrence de la part des États-Unis pour le marché de l'Europe de l'Ouest>>² et de l'autre côté, font face aux pays du Moyen-Orient et plus précisément à la Jordanie qui détient l'avantage en Asie occidentale et qui vise sérieusement <<les pays de la Méditerranée occidentale.>>³

Comme en témoigne le tableau 12, les échanges marocains des phosphates, dans l'ensemble, ont dramatiquement régressés passant de ce fait de 18,57 millions T/mét.

Tableau 12: Répartition des courants d'échanges marocains dans le monde de 1975 à 1982 (en milliers de tonnes métriques)

Destination Année	Royaume Uni & Continent	Région méditer- ranéenne	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Japon	Austra- lasie	Autres	Total
1974	6.168	4.161	5.306	665	615	659	52	944	18.570
1975	4.127	3.718	3.688	191	303	405	41*	173	12.646
1976	4.242	4.263	3.902	775	651	443	41*	195	14.512
1977	4.151	5.080	3.292	975	789	574	42*	545	15.448
1978	4.878	4.496	3.906	1.952	425	514	42*	692	16.905
1979	5.290	4.672	4.211	1.649	353	673	-	742	17.590
1980	5.844	3.945	3.620	1.246	475	645	28*	578	16.381
1981	5.860	3.875	3.624	839	263	618	25*	527	15.631
1982	5.219	3.584	2.992	802	116	614	-	645	13.972

* y compris la Nouvelle Zélande

Source: OCDE, Les Transports maritimes, Paris, OCDE, (Plusieurs années).

¹ Ibid.

² Centre des Nations-Unies sur les sociétés transnationales, Les sociétés transnationales dans l'industrie des engrais, New York, Nations Unies (ST/CTC/25), 1983, p. 17.

³ ...

en 1974 à environ 14 millions T/mét. en 1982, soit approximativement une différence de 4,5 millions T/mét. Alors qu'antérieurement à cette décennie, les échanges commerciaux connaissaient une nette augmentation.

Au cours des dernières années toutefois, bien que les exportations, marocaines soient demeurées en deçà des records de 1974 ou de 1979, la situation s'est quelque peu redressée. Ainsi lors de 1984:

Les exportations ont porté sur 14.951.400 tonnes contre 14.654.342 en 1983 et se répartissent comme suit:
 68,7% pour l'Europe central,
 14,8% pour l'Europe de l'Est,
 16,5% pour les autres continents.¹

Quant aux partenaires du Maroc et les quantités acheminées vers eux en 1984, cela se représente comme suit:

Tableau 13 : Les ventes de phosphate naturel du Groupe O.C.P. par destination, en 1984 (en tonnes).

Albanie	45.600	Inde	305.619	Pologne	1.079.630
Allemagne (Rép. Féd.)	414.309	Indonésie	164.971	Portugal	401.830
Australie	93.500	Irlande	4.683	Roumanie	458.833
Belgique	1.647.783	Italie	718.368	Royaume Uni	912.720
Bulgarie	114.431	Japon	632.595	Suède	274.910
Chine (Rép. Pop. de)	205.740	Malaisie	20.760	Suisse	3.192
Danemark	143.511	Maroc	6.354.667	Taiwan	49.683
Espagne	2.620.016	Mexique	769.434	Tchécoslovaquie	109.083
Finlande	116.332	Norvège	66.760	Turquie	51.144
France	1.953.215	Pays-Bas	677.412	Venezuela	54.000
Grèce	323.716	Philippines	115.700	Yougoslavie	278.420
Hongrie	123.500				

Source: Rapport du Groupe OCP, 1985.

L'URSS n'est pas incluse dans ce tableau, mais selon l'accord de troc ce pays recevra à partir de 1990, 10 millions de T/mét./an (voir section 4.2.2).

En conclusion, à cette section des relations commerciales du Maroc, on s'aperçoit que dans la répartition géographique des exportations marocaines l'Europe occidental constitue de loin, depuis l'origine des échanges marocains des phosphates, le principal partenaire commercial. Mais depuis quelques années, la place des échanges marocains

¹ Groupe OCP, Rapport annuel 1985, p. 15.

avec l'Europe de l'Est est de plus en plus prépondérante. Quant aux échanges avec les autres continents, l'Asie continentale (hors Japon), malgré une certaine évolution ces dernières années, les échanges restent tout de même faible. Même situation avec le continent américain (du Nord et du Sud) et notamment le Canada.¹ En Amérique du Sud, le point saillant est la perte du Brésil, dont les importations diminuent d'année en année pour ne plus figurer à partir de 1983 dans les expéditions marocaines.² Finalement en ce qui concerne l'Afrique, de tous les temps (à l'exception de l'Afrique du Sud qui était partenaire lors de la période coloniale et aujourd'hui producteur), les échanges marocains sont pratiquement inexistants.

Lorsqu'on s'attarde pourtant sur les relations commerciales du Maroc, il ressort que dans l'ensemble jusqu'à la fin des années 1950, les échanges extérieurs marocains ont subi de sensibles modifications, mais depuis cette date (tendance à la diversification) et particulièrement à partir des années 1970 ceux-ci ont été sérieusement perturbés par la vive concurrence qui s'est abattue sur les principaux marchés de consommation de phosphates naturels (Europe industrielle surtout) au profit surtout des USA. Cette situation est d'autant plus grave quand on considère l'impact capital de l'industrie phosphatière sur l'économie et la société marocaine.

2.3 Impact socio-économique des phosphates au Maroc.

Dans cette section on essayera de mettre en lumière l'importance de l'industrie des phosphates au sein de l'économie nationale marocaine. L'examen de l'apport socio-économique des phosphates, nous convie à l'appréciation des retombées économiques engendrées par cette industrie, aussi bien par sa contribution au trésor de l'Etat qu'au

¹ Bien que ces exportations lors de la période considérée ont d'une manière significative augmenté (3,4 M/mét. en 1984 contre 2,6 M/mét. en 1983) en 1984. Groupe OCP, Rapport annuel 1984, p. 8.

² Groupe OCP, Rapports annuels entre 1978-1985.

développement social animé par le Groupe OCP.

2.3.1 Contribution au trésor de l'Etat.

Comme nous l'avons précédemment signalé, si les divers expressions considèrent le phosphate comme étant le "pétrole de l'agriculture" ou encore du "pain à l'état rudimentaire", il est aussi considéré par certains de "l'or blanc".¹ Pour l'économie marocaine, en effet, le phosphate constitue une richesse exceptionnelle; une richesse qui rapporte d'importantes rentrées en ressources financières. En 1984, le Groupe OCP:

A réalisé les meilleurs performances avec un chiffre d'affaires à l'export de 8 895 MDH contre 6 379 MDH en 1983, soit une progression remarquable de 39,4% provenant essentiellement de l'amélioration des ventes d'acide phosphorique (+65,2% avec un chiffre d'affaires de 3 516 MDH) et des phosphates naturels (+38,7% avec une recette de 4 619 Millions de dirhams.²

Transposée ainsi, à l'ensemble des secteurs industriels du Maroc, l'industrie phosphatière paraît particulièrement de nos jours, la cheville ouvrière de l'économie marocaine. Cette industrie a joué et joue encore un rôle de premier plan dans le développement socio-économique du pays. Il est intéressant de souligner que <<le développement économique du Maroc s'inscrit dans un cadre libéral, mais la responsabilité de l'Etat et des organismes publics dans la définition de ce cadre et dans le rythme de l'investissement global est déterminante.>>³ Dans cette optique, l'OCP en tant qu'organisme public est susceptible de jouer un rôle moteur dans l'économie nationale, puisqu'il constitue de loin la première entreprise du pays. Dès lors, son concours au trésor de l'Etat est décisif. Au demeurant, dans sa contribution lors de la dernière décennie,

¹ Le Mois en Afrique, (sous la direction), <<L'affaire du Sahara: Une vieille histoire politico-économique>>, Le Mois en Afrique, Nos. 172-173, avril-mai, p. 70.

² Marchés Tropicaux et Méditerranéens, <<Maroc: bilan économique 1984>>, Marchés Tropicaux et Méditerranéens, Vol. 41, No. 2065, 7 juin 1985, p. 1421.

³ Banque Mondiale, Maroc: Rapport sur le développement économique et social, Washington D.C., Bureau Régional Europe, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Banque Mondiale, octobre 1981, p. XVI.

<<les versements d'impôts et de dividendes de l'OCP au trésor sont passés de 200 millions de Dirhams en 1973 à 2,3 Milliards en 1974 et 2,6 Milliards en 1975, pour s'établir à environ 1 Milliard par an les cinq années suivantes.>>¹ Alors que d'après les prévisions du plan 1981-85, l'OCP doit contribuer <<au budget de l'Etat à hauteur de 1.3 milliard de DH en 1981 et 2.1 en 1985, soit environ 7% des recettes ordinaires.>>²

D'autres prévisions futures (tableau 14), indique une contribution de l'OCP au trésor de l'Etat en l'an 1990 de l'ordre de 4.671MDH.

Tableau 14 : Recettes ordinaires du trésor

Recettes ordinaires consolidés	En millions de DH courants					Taux de croissance réelle (%)	
	1972	1977	1980	1990 (SM)*	1990 (SV)*	1980-1990 (SM)	1980-1990 (SV)
Contribution de l'OCP (1)	74	1013	1120	4671	4671	8,1	8,1

1. Impôts sur les bénéfices, dividendes et taxes à l'exportation.

*. SM = Scénario minimal - SV = Scénario volontariste

Source: Banque mondiale, op.cit., p. 167.

Cette contribution, par ailleurs, représente un élément déterminant dans l'effort de développement national, particulièrement au soutien de la balance des paiements constamment en déséquilibre. Cette dernière pourtant, grâce à l'industrie phosphatière, devrait être ramenée vers la fin de la présente décennie à son équilibre. Ainsi, comme le précise les responsables marocains du Ministère des Finances et du Ministère du Plan:

La balance des paiements devrait quant à elle retrouver l'équilibre dès 1988. Avec un déficit commercial de l'ordre de 6% du PIB à l'heure actuelle, le Maroc compte sur un décollage des ventes des dérivés du phosphate - l'acide phosphorique - compte tenu d'un "potentiel industriel act-

¹ Banque Mondiale, op.cit., p. 169.

² Bernard MURGUE, <<Maroc: Phosphates et mines dans le plan 1981-85>>, Maghreb-Développement, No. 44, septembre 1981, p. 26.

uellement sous-employé.¹

De la sorte les phosphates, comme l'avait écrit J.-L. Miège, <<ont été "l'appoint providentiel" de l'économie marocaine.>>² Pour l'Etat marocain, en effet, ce minerai constitue une ressource fondamentale; une ressource qui lui assure non seulement une part importante de son produit national brut (P.N.B.) par le biais des dividendes, des taxes et impôts mais en définitif l'espoir de l'émancipation de l'économie nationale.

2.3.2 Apport de l'OCP dans le développement national.

L'industrie phosphatière au Maroc joue un rôle prépondérant dans l'économie nationale. En plus de sa contribution au trésor de l'état, elle joue un rôle moteur dans les régions où l'OCP est à pied d'oeuvre. Par l'entremise, en effet, du potentiel phosphatière national, partout où l'OCP extrait le minerai, il s'est formé non seulement une zone economico-industrielle dynamique mais aussi une importante agglomération ouvrière. De ce fait, pour répondre aux besoins de son industrie et son personnel, l'OCP s'est érigé autour de lui, particulièrement lors des 20 dernières années, tout un arsenal économique allant des besoins <<socio- éducatifs de son personnel, (à) la construction des villes minières que ses activités lui imposent.>>³

En exposant ainsi, le contribution socio-économique et culturel de l'OCP⁴, il faut tenir compte aussi bien des activités industrielles telles l'emploi, la formation et la perfection, les logements, les bâtiments sociaux (installations sportives et sociaux-

¹ Marchés Tropicaux et Méditerranéens, <<Après la réunion du groupe consultatif à Paris Rabat à gagner la confiance de ses partenaires>>, Marchés Tropicaux et Méditerranéens, Vol. 41, No. 2045, 18 janvier 1985, p. 136.

² Jean louis MIEGE, Le Maroc, Paris, Presses Universitaires de France (Coll. Que sais-je, No. 439), 1971, p. 100.

³ Banque Mondiale, op.cit., p. 171.

⁴ Cet ensemble d'information provient du Rapport du Groupe OCP de 1985, pp. 17-20.

éducatives, Mosquées, soins médicaux, etc.) que des nombreux avantages auxquels le personnel et leur famille ont participé tels les colonies de vacances pour 3.970 enfants, les centres de repos pour 1.100 familles, les bourses du Fonds de formation professionnelle inter-entreprises minières pour 1.610 enfants, les prêts personnels pour 3.138 agents, les voyages (aux frais du Groupe OCP) pour 52 agents aux lieux Saint de l'Islam (Pèlerinage) et finalement les écoles pour les enfants du personnel OCP (voir Tableau 15).

Tableau 15 : Types d'enseignements offerts par l'OCP aux enfants du personnel.

Centres	Préscolaire	Primaire	Coranique	Total
Khouribga	421	646	-	1.067
Youssofia	281	353	381	1.015
Benguérir	100	103	55	258
Safi	100	-	40	140
Total	902	1.102	476	2.480

A noter ses écoles sont gérées par L'IPSE (Institut de Promotion Socio-Educative) qui est en association avec l'OCP.

Source: Rapport du groupe OCP, 1985, p. 32.

Pour résumer l'impact de l'industrie phosphatière notre attention portera sur:
-L'emploi et -la formation professionnelle.

a) L'emploi.

A l'instar des industries minières, l'industrie phosphatière marocaine se caractérise par un nombre important d'emplois mais depuis quelques années elle se traduit par une forte intensité capitaliste. Généralement, l'intensité capitaliste permet de rationaliser les opérations de l'industrie phosphatière marocaine et de faire face à un marché international très compétitif. Il n'empêche que le recours à l'intensité capitaliste a des conséquences nombreuses particulièrement au remplacement de la main-d'oeuvre.

De fait, cette approche capitaliste, comme le souligne F. OUALALOU, tend à atténuer <<le rôle social de l'OCP et l'utilisation de la main d'oeuvre locale dans un pays qui souffre du chômage et du sous-emploi.>>¹

Quoiqu'il en soit, en ce qui concerne la main-d'oeuvre au sein de l'industrie phosphatière marocaine, l'effectif employé pour l'ensemble du groupe à la fin de décembre 1984 est évalué à 29.317 personnes aussi bien qualifiées que non qualifiées.² A cet égard, le tableau 16 nous fournit la distribution des effectifs d'après les spécialités.

Tableau 16 : Distribution des effectifs du Groupe OCP en 1984.

	Ingénieurs et Assimilés	TAMCA*	O.E.*	Total
Casablanca	260	865	1.715	2.840
Khouribga	126	1.811	9.786	11.723
Youssefia	51	607	4.839	5.497
Benguerir	19	202	723	944
Laâyoune- Boucraâ	39	478	1.994	2.511
Safi	97	772	4.057	4.926
Jorf Lasfar	43	228	453	724
Autres centres	-	32	120	152
Total	635	4.995	23.687	29.317

*TAMCA: Techniciens, Agents de Maîtrise et Cadres Administratifs

*O.E. : Ouvriers et Employés.

Source : Rapport du Groupe OCP, 1985, p. 17

Pour ce qui est de l'évolution de l'emploi lors des vingt dernières années au sein de l'OCP, il y a lieu de remarquer en général une nette croissance des effectifs. Le Tableau 17, nous reflète cette situation:

¹ Fathallah OUALALOU, op.cit. , p. 44.

² Groupe OCP, Rapport annuel 1985.

Tableau 17 : Evolution des effectifs du Groupe OCP (1968-1984)

Effectifs globaux		Etrangers
1968	13.293	427
1969	13.188	409
1970	13.082	323
1971	12.584	227
1972	13.347	160
1973	14.412	134
1974	16.925	120
1975	18.969	102
1976	19.431	106
1977	22.963	94
1978	23.718	85
1979	24.687	
1980	25.968	
1981	27.211	
1982	28.556	
1983	28.923	
1984	29.317	

Source: Rapports du Groupe OCP, (Plusieurs années).

b) Formation et perfectionnement du personnel.

Il n'est point exagéré lorsqu'on énonce que le problème des économies sous-développées est non seulement leur faiblesse technologique et financière mais aussi leur retard dans l'organisation et la promotion socio-économique de la personne. A notre avis l'essor de toute économie passe par le développement effectif de la personne et non par le seul politique d'installations d'usines et d'importations technologiques

Ainsi, au chapitre de la promotion de la personne dans le développement industriel, une dimension (entre autres) d'importance se dégage: la formation et le perfectionnement de la main- d'oeuvre. Face à l'évolution rapide des techniques modernes, il n'est point nécessaire de rappeler les progrès que peuvent engendrer les programmes de formation au sein d'une entreprise moderne.

Transposé, à l'industrie phosphatière marocaine, la formation et le perfectionnement du capital humain sont d'une extrême vitalité pour le future phosphatier national.

Ils se veulent non seulement un facteur important dans le développement industriel du secteur phosphatier mais encore le symbole de l'indépendance du pays. Lors de la période coloniale, la puissance étrangère s'est d'avantage préoccupée de la matière première que de l'épanouissement technique des indigènes. Il a fallu par conséquent attendre le lendemain de l'indépendance pour que l'OCP se dessine une politique de formation et de perfectionnement du personnel en vue de répondre aux besoins de son industrie.

Ainsi, comme nous le rappelle son rapport de 1974:

En raison de l'importance de ses effectifs et de l'évolution des techniques modernes, l'Office ait mis au premier rang de ses priorités la définition d'une politique rationnelle de formation professionnelle permanente et qu'il ait mis sur pied des services chargés de concevoir et d'appliquer cette politique. C'est ainsi que l'Office dispose actuellement:

- d'un Service de Formation et de Perfectionnement pour les Techniciens, Agents de Maîtrise et ouvrier professionnels;
- d'un Service de Perfectionnement des cadres supérieurs.¹

Dès 1956, en effet, l'OCP s'est doté du Service de Formation groupant aujourd'hui un réseau important de centres et d'écoles de formations (dont la création est éparées) répartis dans les zones d'exploitation. Les objectifs permanents que poursuit le dit service consistent à:

- Elever le niveau de la population des ouvriers pour faciliter son adoption aux progrès techniques ou sa reconversion dans des emplois nouveaux;
- perfectionner des ouvriers professionnels pour accroître leur qualification;
- systématiser le perfectionnement de la maîtrise supérieure pour la maintenir ouverte aux nouvelles techniques auxquelles l'Office a recours pour augmenter sa productivité.²

L'autre service dont la création remonte à 1964 et sur lequel s'appuie l'OCP est le perfectionnement des hors-cadres (ingénieurs et assimilés). Dans un tel service:

l'O.C.P. s'est préoccupé de la relation existante entre le développement de ses cadres supérieurs et la réalisation de ses objectifs de croissance. Il a ainsi mis sur pied, avec le concours d'organismes spécialisés, des cycles de perfectionnement portant sur des sujets spécifiques, entre autres, à titre d'exemple:

¹ Groupe OCP, Rapport annuel 1974, p. 25.

² Ibid. , p. 26.

- l'administration des entreprises
- le contrôle de gestion
- les statistiques appliquées
- la sensibilisation aux problèmes psychologiques et à l'éducation permanente.
- Ces cycles touchent chaque année des dizaines d'ingénieurs et assimilés sous formes de séminaires résidentiels organisés par l'Office avec le concours d'animateurs en provenance d'organismes compétents.¹

De nos jours, dans le cadre du plan de développement 1981-85, d'autres spécialités s'ajoutent au chapitre de la formation des hors-cadres. A cet égard, l'OCP installera à EL-JADIDA un centre de formation des techniciens supérieurs d'une capacité de 300 places. Les spécialités à créer concerneront l'électronique, le génie chimique minéral, l'électronique et la régulation. Le coût de l'opération est évalué à 50.3 MDH.²

Dans l'ensemble du programme de la Promotion du personnel toutefois, <<l'utilisation d'une technologie avancée dans le domaine de l'exploitation, du traitement et de la valorisation des phosphates de même que l'importance du programme de développement du Groupe, impliquent un accroissement des moyens de Formations existants.>>³

En définitif, le souci de la formation et du perfectionnement du personnel est présent dans la politique de développement industriel des phosphates chez l'OCP. Ce dernier, pour pouvoir se donner une industrie phosphatière compétitive, consacre d'importantes sommes en vue de se doter d'une main-d'oeuvre qualifiée. Les investissements, à titre d'exemple, mis à la disposition de la formation lors du plan 1978-80 se sont élevés à 9.971 MDH, contre 7.54 M prévus⁴ et seront d'après le plan quinquennal 1980-85 de 45 MDH.⁵

¹ Ibid.

² Bernard MURGUE, op.cit. , p. 32.

³ Groupe OCP, Rapport annuel 1982, p. 19.

⁴ Bernard MURGUE, op.cit. , p. 32.

⁵ Ibid. , p. 25.

Ceci dit, si nous concluons cette discussion de l'impact socio-économique, il ressort que l'apport global de l'industrie phosphatière au développement du pays est significatif par sa contribution au trésor de l'Etat et par sa création d'emploi ainsi que (par le biais de l'OCP) par sa participation à la formation du personnel. De plus, comme l'écrivait M. LAHBABI, cette industrie phosphatière peut devenir <<le véritable moteur du lancement d'une industrialisation accélérée, comme le pétrole l'a été ou l'est à l'heure actuelle dans certaines régions du monde telles que le texas et la Californie, l'Algérie ou l'Irak.>>¹ Mais pour continuer à profiter de cet apport phosphatier et réaliser l'industrialisation du secteur phosphatier, le Maroc dispose de plusieurs politiques économiques possibles. Parmi les plus en vue on trouve la politique de promotion des exportations de la roche naturelle, la politique de transformation afin de bénéficier d'une plus grande valeur ajoutée et compétitivité accrue et la politique de restructuration de la DIT passant par la coopération internationale au lieu de l'extraversion jusqu'ici prévalente. Ce sont ces trois stratégies sous forme de trois hypothèses annoncées au départ de cette thèse qui seront au coeur de nos analyses dans les prochains chapitres.

¹ Mohamed LAHBABI, Les Fondements de l'économie marocaine , Casablanca, les éditions maghrébines, 1977, pp. 144-145.

CHAPITRE III

LA STRUCTURE DU MARCHÉ INTERNATIONAL DES PHOSPHATES ET LES ECHANGES DE LA ROCHE MAROCAINE.

Dans ce chapitre nous essayerons de montrer que Maroc, bien qu'occupant une position privilégiée et ayant l'image d'un puissant dans le secteur des phosphates, fait face à de sérieux problèmes quant à la commercialisation de ses phosphates naturels au sein d'un marché international dominé par des FMN surtout des FMN américaines. Deux sujets retiennent particulièrement notre attention: - l'analyse des stratégies de la concentration de l'association américaine PHOSROCK et son impact à la fois sur les exportations de la roche et sur la politique des prix décidée unilatéralement par le Maroc en 1974; - l'examen du rôle des autres FMN et filiales et/ou leurs intermédiaires. Ces sujets nous permettent de démontrer notre première sous-hypothèse qui annonce que dans l'industrie mondiale du brut, le marché international est structuré de façon à empêcher le Maroc d'imposer sa volonté sur le marché des phosphates -bien qu'il a toujours voulu conquérir ce marché- et ce en dépit de sa position dominante (réserves et exportations) dans le secteur.

3.1 La concentration des marchés: un examen d'ensemble.

Le développement de la concentration économique s'explique par une multitude de choses: réduction de la compétition entre FMN, contrôle des marchés, contrôle technologique, etc. Dans l'industrie phosphatière, en plus de ces aspects, il ressort que la

hausse des prix déclenchée dans les années 1970 s'est avérée un autre élément déterminant dans la concentration des activités des FMN. De fait, nous allons voir que les opérations et les stratégies des FMN au sein du marché international se trouvent dans l'ensemble à la base des difficultés du Maroc quant à la commercialisation de la roche phosphatée. Mais avant d'analyser ce point important de notre étude, il nous paraît primordial de discuter dans un premier temps de la philosophie de base de la "firme multinationale" et dans un second temps de dresser une vue d'ensemble sur le phénomène de la concentration économique du marché.

3.1.1 Les FMN: Définition du concept.

Depuis des années, et particulièrement les quinze dernières années, les FMN occupent le devant des relations économico-politiques des Etats-Nations. Les motifs ne manquent pas; pour les uns, elles sont le moteur de leur développement socio-économique; pour d'autres, elles sont au coeur de tous les maux qui accablent leurs économies, alors que pour d'autres encore, en tant qu'agent du capitalisme, elles sont sources de conflits et d'impérialisme. Une autre problématique, qui ne fait pas l'unanimité chez les experts, c'est la définition de la FMN.¹

Pour nous toutefois, sans se lancer dans les querelles des définitions, nous croyons que celle avancée par W. ANDREFF reflète d'une manière convaincante ce que nous pensons. Ainsi, d'après cet auteur:

la firme multinationale se définit comme toute firme dont le capital est pris dans un processus d'accumulation internationale sur la base d'un processus productif lui même international; elle est la forme sous laq-

¹ A ce sujet, consulter (entre autres): - René-François BIZEC et Yves DAUDET, Un code de conduite pour le transfert de technologie, Paris, Economica, 1980, p. 139 (Déclaration de l'OIT). - François PERROUX, <<les unités transnationales (U.T.N.) et la rénovation de la théorie de l'équilibre général (intérieur et extérieur)>>, Monde en développement, No. 12, 1975. - Louis TURNER, Le capital international: les sociétés multinationales, Paris, Arthaud, 1971, p. 13. - Raymond VERNON, Les entreprises multinationales: la souveraineté nationale en péril, Paris, Calmann-Lévy, 1973, p. 20.

uelle s'organise un sous-ensemble du capital internationalisé.¹

Une telle définition à le mérite de mettre en lumière la capacité reproductive du capital dans un cadre international; un cadre international dans lequel les FMN deviennent un pivot autour duquel gravite toute une organisation économico-politique, financière, technologique, sociale, etc. Autrement dit, un ensemble de forces productrices (filiales, investissements, main-d'oeuvre, etc.) au sein duquel le capital circule, s'accumule et fructifie.

Quoi qu'il en soit, par leur force et leur dynamisme, les FMN jouent <<à côté des Etats, avant eux dans bien des cas>>², un rôle important dans les relations économiques internationales. Elles sont, comme nous le rappelle L. DENIS et P. VELLAS:

Des agents essentiels du commerce international (...), elles réalisent un changement profond dans la structure du commerce international. (...). Elles bouleversent les circuits commerciaux et financiers internationaux, par les intégrations verticales ou horizontales qu'elles réalisent grâce à leurs filiales. Elles fabriquent directement sur les marchés de consommation qu'elles veulent prospector. (...). Elles en sont pour l'essentiel les principales bénéficiaires. Parce que leurs qualités de gestion, leur potentiel technique, commercial et financier leur permettent d'en tirer rapidement tous les avantages possibles.³

Dans la stratégie globale des FMN, l'industrie des phosphates ne diffère guère des autres secteurs industriels. Cette industrie, ne constitue qu'un maillon de la chaîne de leurs activités internationales. De ce fait, les FMN phosphatières ne font pas exception à la règle. Elles mènent une lutte sans merci contre ses adversaires en vue non seulement de s'accaparer des marchés phosphatiers internationaux mais aussi d'affaiblir, de s'emparer ou de s'associer à d'autres concurrents. Leur stratégie, en effet, c'est

¹ Wladimir ANDREFF, Profits et structures du capitalisme mondial, Paris, Colmann lévy, 1976, p. 70. Charles-Albert MICHALET, définit la firme multinational (ou plurinational) <<comme une grande entreprise nationale qui possède ou contrôle plusieurs filiales de production dans plusieurs pays>>. Voir Le capitalisme mondial, Paris, Presses Universitaires de France, 1976, p. 20.

² Lucien DENIS et Pierre VELLAS, Problèmes du commerce international, Tome I., Paris, Dunod, 1973, p. 32.

³ Ibid., pp. 32-33.

d'avoir le monopole sinon le contrôle absolu du minerai, de nos jours, un élément clé de l'économie mondiale. Parmi leurs actions particulièrement spectaculaires ces dernières années, on note le développement des concentrations économiques et des co-entreprises dans le secteur phosphatier. A titre d'exemple, nous retrouvons au Sénégal Rhône Poulenc qui possède 50% des actions dans la société Sénégalaise des phosphates de Thiés (SSPT) et d'autres compagnies privées américaines (IMCC) et françaises qui détiennent à leur tour 50% des actions dans la Société Sénégalaise de Taïba (CSPT).

Les raisons qui ont poussé les FMN à de telles actions sont dues à la situation du marché international depuis les années '60 où entre autres, la concurrence internationale, l'instabilité des prix, la sécurité dans les approvisionnements sont au coeur de leurs préoccupations. A cet égard, pour un produit de base comme le phosphate pour lequel, à date, il n'y a aucun substitut, il n'est pas étonnant de voir des FMN, particulièrement américaines, s'organiser en concentration en vue non seulement de briser l'élan d'autres producteurs mais encore pour déjouer toutes leurs actions en vue de contrôler l'industrie internationale des phosphates. Cette concentration hégémonique de l'industrie phosphatière américaine fait partie des tendances plus larges que nous décrit J.

RIVIERE:

Les Etats-Unis ont connu trois grands mouvements de fusions: le premier, entre 1896 et 1903, a jeté les bases de la concentration horizontale, au moins de type oligopolistique, dans toutes les grandes industries de cette époque. Le second, entre 1923 et 1933, a permis la concentration horizontale dans les nouvelles activités, telle l'automobile, et de l'intégration verticale dans les mines de fer et de métaux non ferreux, les aciéries, le pétrole, les industries alimentaires et l'automobile. (...). Le troisième mouvement dure depuis le début des années 1950, (...). Sa caractéristique principale est la réalisation de conglomérats, c'est-à-dire d'entreprises opérant dans les domaines et sur les marchés les plus divers.¹

¹ Jean RIVIERE, Le monde des affaires aux Etats-Unies, Paris, Librairie Armand Colin, 1973, p. 46.

La tendance vers la concentration dans le secteur phosphatier américain correspond à ce troisième mouvement. Pour être plus précis, c'est dans les années 1960 que la concentration américaine cantonnée, particulièrement en Floride¹, s'est modelée. Au cours de ces années en effet, comme nous le rappelle Arch F. BLAKEY:

The Florida phosphate industry entered its greatest period of expansion. Mergers between fertilizer companies and oil and chemical companies, resulting in integrated companies, accounted for much of the expansion. Also, added domestic and foreign requirements for phosphate rock had to be met.²

Au cours des vingt-cinq dernières années en effet, et surtout dans les années 1970, la concentration économico-industrielle américaine dans le secteur phosphatier devenaient effectivement une réalité. En tant que manifestation du capitalisme monopoliste, cette concentration se présente dans les deux branches de l'industrie phosphatière: celle des phosphates naturels (concentration horizontale) et celle des produits dérivés (concentration verticale). Dans l'une comme dans l'autre branche, le but recherché est de s'accaparer des marchés internationaux et de ce fait maximiser les profits des FMN associées.

3.2 Concentration américaine PHOSROCK et son impact sur le marché international de la roche phosphatée.

Après avoir exposé brièvement le phénomène de la concentration économique, il convient à présent d'en analyser l'impact de cette concentration sur l'industrie marocaine du brut. Pour ce faire nous avons divisé cette partie en deux sections. Dans la

¹ Arch Frederic BLAKEY, *op.cit.*, p. 106, note que <<The Florida phosphate industry today is a multibillion dollar business>>. Quant aux Etats américains concurrents de la Floride sont: l'Idaho, le Montana, l'Utah, le Wyoming et notamment la Caroline du Nord où la Texas Gulf Sulphur Company est à pied d'oeuvre (p.107).

² *Ibid.*, p. 134. Pour plus d'information sur les stratégies de pénétrations et de fusions des FMN pétrolières dans l'industrie phosphatière aux USA, voir pp. 100-104.

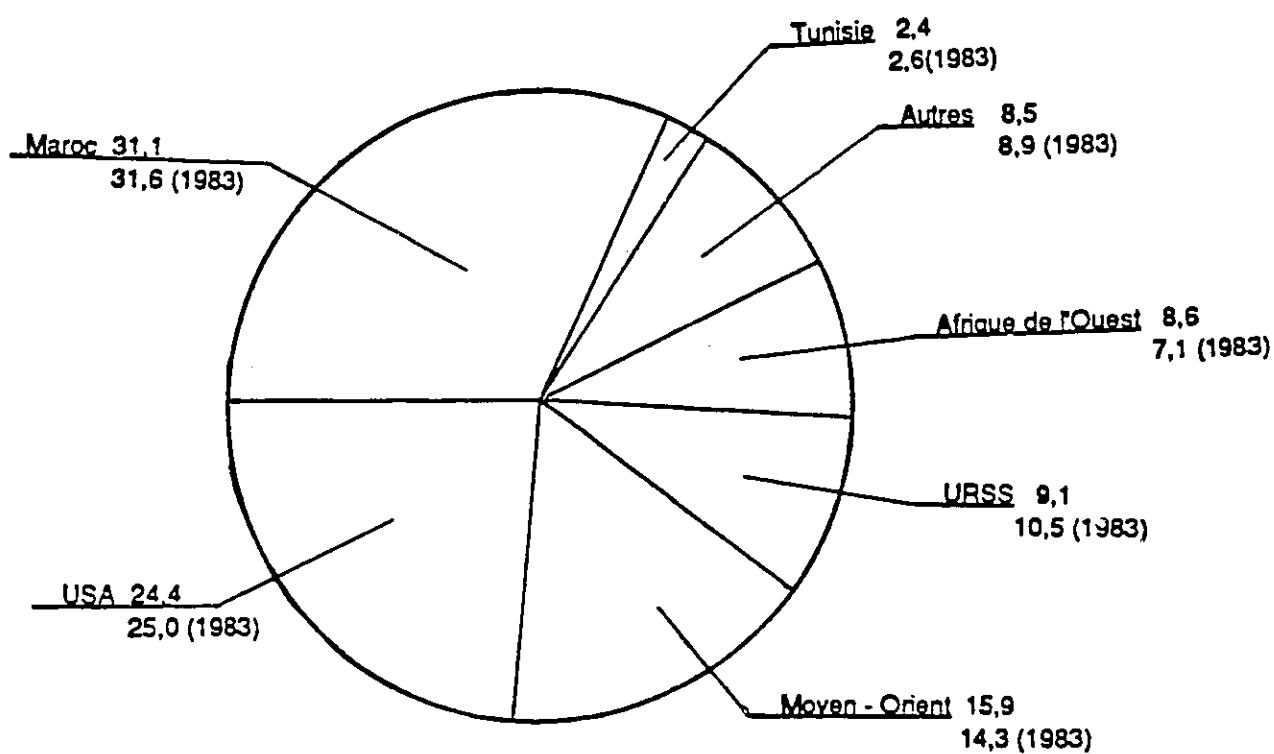
première nous verrons les défis lancés par la concentration américaine aux exportations marocaines et la détermination des prix de la roche et dans l'autre nous évoquerons d'autres défis lancés par la structure oligopoliste des FMN sur le marché international.

3.2.1 Impact de PHOSROCK sur les exportations marocaines.

Lors de la section 2.2 nous avons vu que, jusqu'à la fin des années 1950, les échanges internationaux du Maroc ont été dans l'ensemble stables. Mais depuis cette date, ces échanges ont évolué dans des conditions difficiles. Les explications à cette situation ne manquent pas. Avant 1956 (époque coloniale) les puissances coloniales en l'occurrence la France, qui contrôlait le Maroc, avait en main toutes les possibilités, à la fois financières, technologiques, etc., pour s'occuper du commerce international de la roche marocaine et de ses dérivés. Après 1956, avec la prise en main du secteur phosphatier par le Maroc, les exportations de ce pays, vu la compétition surtout des années 1974-74 (hausse des prix), se sont traduites par un net recul particulièrement en Europe au profit des USA. La pénétration des USA du marché européen (voir chapitre II), l'un des plus importants marchés de consommation au monde, va confirmer d'avantage leur puissance quant aux échanges internationaux de la roche phosphatée. En effet, déjà bien placé dans la hiérarchie de l'industrie mondiale des phosphates naturels (1er producteur et 2ème exportateur), les USA (Schéma 3), par l'intermédiaire des producteurs privés, constituent en définitive l'autre acteur¹ d'importance sur le marché international des exportations. Mais qui sont donc ces producteurs privés américains? Où oeuvrent-ils? Le tableau 18 nous relate les diverses compagnies impliquées dans l'industrie des phosphates aux USA en 1986.

¹ Comme nous l'avons souligné plus loin, bien que l'URSS est le 2ème producteur mondial de phosphates elle ne participe pas au commerce international. Ses échanges restent cantonnés à l'Europe de l'Est.

Schéma 3: Part des principaux exportateurs de roche phosphatée en 1984 (en %)



Sources: Rapport du Groupe OCP, 1985, p.8.

Tableau 18 : Régime de propriété aux USA.

Compagnies	Lieux d'opérations	Etat
1 Agrico Chemical Company	Mulberry Operations	Florida
2 AMAX Chemical Corp.,	Big Four Mine	Florida
3 Beker Industries Corp.,	Conda Operations	Idaho
4 Bordon Inc., Chemical Div.,	Big Four Mine	Florida
5 Brewster Phosphates	Brewster Plant, Haynsworth Mine, Lonesome Mine	Florida
6 Chevron Resources Co. (Div. Chevron Industries Inc.)	Vernal Phosphate Operations	Utah
7 Cominco American Incorporated	Montana Operations	Montana
8 Estech, Inc.,	Silver City Mine, Watson Mine	Florida
9 Freeport Chemical Co.	Rockland Mine	Florida
10 Gardinier, Inc.,	Fort Meade Mine	Florida
11 George A. Relyea Phosphate Mine	Powell Operations	Montana
12 International Minerals & Chemical Corporation	Clear Springs Operation, Kingsford Operations, Noralyn Operations	Florida
13 J. R. Simplot Company Minerals & Chemical Div.,	Centennial Mine, Conda Mine Operations, Gay Mine	Idaho
14 M.C. West Inc.,	Tennessee Operations	Tennessee
15 Mobile Chemical Co. Minerals Grp., Phosphorous Div.,	Fort Meade Operations, Nichols Operations	Florida
16 Monsanto Co.,	Henry Mine	Idaho
	Columbia Plant	Tennessee
17 New Wales Chemicals Inc.,	New Wales Plant	Florida
18 Occidental Chemical Co. (Oxychem)	Suwannee River Phosphate Division	Florida
19 Stauffer Chemical Co.	Globe Plant	Tennessee
20 Texasgulf Inc.,	Feed Phosphate	Nebraska
	Kinston Feed Phosphorus Operation, Texasgulf Chemicals Co. Phosphate Operations,	North- Carolina
	Feed Phosphate	Nebraska
21 USS Agri-Chemicals, A Div. of U.S.S. Corp.,	Rockland Operation	Florida
22 W.R. Grace & Co., Agricultural Chemical Group.	Four Corner Mine, Hookers Prairie Mine	Florida

Source: 1986 E & M International directory of Mines. Published by Engineering and Mining
Journal- A McGraw Hill Publication, 1986, pp. 507-508.

Sur les 22 entreprises américaines notées, il faut remarquer particulièrement celles installées en Floride. Au niveau international, ces dernières constituent non seulement de puissants conglomérats¹ mais encore dans les échanges internationaux de phosphates, elles:

Ont réussi, grâce à un système de participations croisées et de contrôles sur tout un réseau de filiales et de partenaires s'étendant même à l'étranger, à acquérir sur les marchés des phosphates une puissance que peu d'autres producteurs peuvent égaler.²

Par ailleurs en 1971 sept grandes firmes américaines se sont concentrées pour créer PHOSROCK (la Phosphate Rock Export Association). Il s'agit de Agrico Chemical Company, American Cyanamid, Borden Chemical, Freeport Phosphate Rock, W.R. Grace, International Minerals & Chemical Corporation et Occidental Chemical Co. qui se sont accordés sur leurs politiques de prix et de marketing.³

Vis-à-vis de cette association "PHOSROCK", quelques questions se posent alors: - Sur le marché international des phosphates naturels celle-ci affecte-t-elle les exportations marocaines? - Le Maroc en termes d'échanges phosphatiers est-il capable de rivaliser avec cette entité économique? - Et enfin de compte présente-t-elle un risque pour l'industrie marocaine des phosphates? Si l'on se réfère aux modèles théoriques de l'échange intra-branche, la concurrence oligopolistique est décrite comme étant bénéfique aux entreprises concurrentes. Paul R. KRUGMAN par exemple, dans son écrit

¹ Nous nous référons à Anne-Marie KUMPS quant à la définition d'un conglomérat. Pour cette auteure << le conglomérat se définit comme un ensemble diversifié constitué par voie externe et caractérisé par l'existence d'une direction économique unique qui centralise les objectifs de toutes les unités de production >>. Dans Le conglomérat, nouvelle forme de concentration, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1974, p. 23. Autres informations sur les conglomérats voir: -Jocelyne BARREAU, Les conglomérats américains, Rennes, Imp. Lices, 1980. -Charles R. SPRUILLI, Conglomerats and the Evolution of Capitalism, Illinois, The board of Trustees, Southern Illinois University Press, 1982.

² CNUCED, <<Etudes sur la transformation ...>>, op.cit., p. 28.

³ Ibid.

<<Is Free Trade Passé?>>¹, où il met l'accent sur la concurrence oligopolistique, soutient que les entreprises impliquées dans l'échange international vont bénéficier chacune d'une part du marché. Selon son analyse, c'est par l'entremise des fonctions de réactions propres à chacune des entreprises concurrentes que s'effectuera la distribution des parts du marché. Mais concrètement, si le modèle de la concurrence oligopolistique apporte des éléments pertinents à la théorie du commerce international, il reste qu'un tel modèle rend très peu compte de la situation réelle des échanges internationaux entre les pays économiquement inégaux tels le cas Maroc-USA. De fait, dans les échanges internationaux des phosphates, depuis l'avènement de l'Association PHOSROCK, le Maroc a évolué dans une situation difficile au sein du marché international. Plusieurs marchés, surtout ceux de l'Europe de l'Ouest, lui ont été apparemment disputé et ceci selon diverses stratégies entre autres la baisse des prix, les relations nationales ou multinationales, les fusions, etc., que nous évoquerons d'ailleurs au moment opportun. Ceci dit, les USA, en plus de garder leur prédominance sur certains marchés de consommation d'Amérique (Canada) et d'Asie (Japon), et augmenter leurs exportations à l'échelle mondiale, ont pénétré les marchés de consommation les plus importants. D'un côté l'Europe de l'Ouest malgré les droits de douane de 3% imposés par le Kennedy-Round à l'importation dans les pays de la CEE² à l'encontre de leur roche phosphatée³, et de l'autre côté notamment l'Europe de l'Est avec qui, il y a une quinzaine d'années les échanges américains de phosphates étaient pratiquement nuls. Le tableau 19 nous fait voir les échanges maritimes des USA et du Maroc dans le monde entre 1970 et 1985.

¹ Paul R. KRUGMAN, <<Is Free Trade Passé?>> op.cit.

² Le Maroc est exempté de ce droit.

³ Fathallah OUALALOU, op.cit., p. 50.

Tableau 19 : Comparaison des échanges maritimes des phosphates dans le monde
des USA et du Maroc entre 1970 et 1985 (en milliers de tonnes).

Destination Année	Royaume Uni Continent	Région Méditer- ranée	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Japon	Austra- lasie(1)	Autre pays	Monde	
1970	Maroc USA	5 068 2 523	2 393 1 417	2 261 153	- 1 063*	- -	587 1 894	58 12	828 2 568	11 195 9 631
1971	Maroc USA	5 162 2 822	2 705 1 235	2 350 226	- 1 393*	- -	482 1 970	48 -	1 109 2 815	11 856 10 461
1972	Maroc USA	4 774 3 068	3 952 1 115	3 005 659	331 2 221	110 868	464 2 014	29 11	885 1 512	13 550 11 468
1973	Maroc USA	4 980 3 258	4 141 676	3 685 536	420 2 622	286 803	619 1 931	50 -	1 424 1 372	15 605 11 198
1974	Maroc USA	6 168 2 909	4 181 576	5 306 543	865 1 191	615 680	659 2 162	52 -	944 1 391	18 570 9 452
1975	Maroc USA	4 127 2 515	3 718 254	3 688 717	191 2 751	303 641	405 1 753	41 -	173 1 426	12 646 10 052
1976	Maroc USA	4 242 2 716	4 263 88	3 902 710	775 2 194	651 774	443 1 358	41 -	195 1 329	14 512 9 169
1977	Maroc USA	4 151 4 192	5 080 465	3 292 1 958	975 2 566	789 664	574 1 500	42 -	545 1 931	15 448 13 276
1978	Maroc USA	4 878 3 841	4 496 345	3 906 1 692	1 952 3 346	425 474	514 1 478	42 -	692 2 148	16 905 13 324
1979	Maroc USA	5 290 3 655	4 672 391	4 211 1 868	1 649 3 629	353 489	673 1 724	- 405	742 2 264	17 590 14 425
1980	Maroc USA	5 844 4 040	3 945 386	3 620 1 983	1 246 4 061	475 186	645 1 586	28 480	578 1 919	16 381 14 641
1981	Maroc USA	5 860 2 876	3 875 120	3 624 897	839 3 405	263 177	618 1 365	25 223	527 1 486	15 631 10 549
1982	Maroc USA	5 219 2 608	3 584 114	2 992 881	802 2 692	116 117	614 1 155	- 407	645 1 955	13 972 9 929
1983	Maroc USA	5 319 3 213	4 046 224	3 067 1 603	768 3 131	34 71	561 1 529	35 428	823 1 998	14 653 12 196
1984	Maroc USA	5 629 2 456	4 038 84	2 898 1 650	823 (2) 3 497 (2)		633 1 274	94 261	864 2 079	14 979 11 301
1985	Maroc USA	5 074 2 498	3 896 109	3 254 1 133	899 (2) 2 932 (2)		599 1 349	96 334	972 1 928	14 790 10 283

* concernant exclusivement le Canada

Note: Les mouvements d'apatite sont inclus. Les exportations des Etats-Unis vers les Grands Lacs sont exclues.

1. y compris le Nouveau - Zélande

Si l'on tient compte de la situation géographique mondiale, le Maroc jouit d'un avantage certain pour s'assurer plusieurs de ces marchés. Car <<les frets maritimes et leurs fluctuations jouent un rôle très important dans cette compétition et le Maroc bénéficie, sur ce plan, d'une rente de position carrefour de la Méditerranée et de l'Atlantique, à proximité des marchés de l'Europe et du Sud-Est Asiatique.>>¹ Le tableau 20 présente la situation du taux de fret en 1980.

Mais, comme on peut le voir sur les tableaux 19 et 20, bien que le Maroc maintient sa supériorité sur les USA au niveau des exportations, il n'empêche qu'au niveau de la structure des trafics maritimes il reste cantonné sur de courtes distances (Continent européen) par rapport aux USA dont le trafic international est largement représentatif (de longues distances) et ce en dépit de la qualité inférieure de leurs phosphates et leur situation géographique lointaines des zones de consommation.

Cette situation s'explique en partie par la puissance du commerce maritime américain à l'échelle mondiale et plus encore par la transnationalisation des FMN américaines dans l'industrie phosphatière. Ensemble, ces éléments engendrent des coûts de frets plus bas et de ce fait une importante demande du minerai en provenance des Etats-Unis.

La constatation toutefois la plus plausible et à laquelle on doit porter particulièrement notre attention est la politique de la hausse des prix mise de l'avant unilatéralement par le Maroc en 1974.² Une telle politique s'est avérée l'occasion rêvée des producteurs américains habitués à jouer avec les prix sur le marché international en

¹ Jean ROUE, *op.cit.* , p. 246.

² On notera à cet effet, pour soutenir cette action particulièrement auprès des pays sous-développés, le Maroc a mis de l'avant une politique de subvention (crédits à long terme) afin de faciliter les achats de ces produits par ces pays. Howard I. BLUTSTEIN, <<The Economy>>, in Harold D. NELSON, *Morocco: a country study* , Washington, The American University Washington, D.C. Area Handbook series, Fourth Edition, 1978, p.188.

Tableau 20

Taux de fret ad valorem estimatif pour les cargaisons
de phosphate naturel en 1980

<u>Itinéraire</u> (Origine/destination)	Fret (dollars par tonne)	Tonnage (milliers de tonnes)	Taux de fret ad valorem estimatif a/ (pourcentage)
<u>Tampa ou côte sud des Etats-Unis</u>			
Côte ouest de l'Inde	59	13-14	205
Karachi	48,50	20	170
Australie orientale	31,50	25	110
Rotterdam	17,50	24	60
Gela (Sicile)	41,60	16	145
Hambourg	29,75	25	105
Côte ouest de l'Inde	62	14-22	215
Hambourg	24,50	22	85
Finlande	23,75	14,9	85
Côte ouest de l'Inde	61-64,50	11,5-14	215-225
Indonésie	56	12,5	195
<u>Casablanca</u>			
Côte ouest de l'Inde	38,60	13,5	80
Gela (Sicile)	10,60	18	20
Côte ouest de l'Inde	40,50	12	85
Côte ouest de l'Inde	34,35	13,5	75
Chine	35,50	25	45
<u>Aqaba</u>			
Côte ouest de l'Inde	20	10-12	55
Côte ouest de l'Inde	20,50	10	55
Côte ouest de l'Inde	22,50	9,5	60
<u>Nauru</u>			
Nouvelle-Zélande	15,50	25	50
Australie	15,50	26	50
<u>Dakar</u>			
Côte ouest de l'Inde	39	12	110
Côte ouest de l'Inde	45	12,2	130

Source : CNUCED, op. cit. p. 23.

a/ Taux de fret officiel par tonne divisé par le prix approximatif f.o.b.

pratiquant du dumping¹ s'il le faut en vue de s'arracher les marchés dans les conditions concurrentielles et surtout de pénétrer les industries de transformation des phosphates dans les pays industrialisés. A ce sujet, en effet, les FMN américaines profitant du chaos du marché se sont livrées à des fusions avec les FMN européennes. Ainsi, comme le souligne E. ASSIDON:

La crise que traverse l'industrie européenne confrontée à la hausse des coûts et à la concurrence américaine permet aux sociétés d'outre-Atlantique de pénétrer dans ce secteur: par exemple, la firme Agrico rachète 50% du capital de Goulding, la société d'engrais du premier groupe chimique irlandais Fitzwilton, puis 40% de la Cofaz, la quatrième entreprise française de fertilisants.²

Cette stratégie américaine s'avère à long terme dangereuse pour l'industrie phosphatière marocaine. Non seulement elle permet aux USA d'offrir <<aux sociétés européennes dans lesquelles ils ont pris pied le phosphate à un prix inférieur de moitié à celui pratiqué par leurs fournisseurs africains habituels>>³, mais aussi de contourner les droits de douane sur l'acide phosphorique de 13,2% qui leur est imposé à l'entrée du marché commun.⁴

3.2.2 La fixation des prix et l'influence de PHOSROCK.

On notera au passage qu'une des caractéristiques particulières du marché du marché international des phosphates est la quasi absence d'une bourse d'échange international du minerai. Comme nous le souligne J. ROUE:

¹ A titre d'exemple, comme le souligne Michel GODET et Olivier RUYSEN, Les échanges internationaux, Paris, Presses Universitaires de France (Coll. Que Sais-je No. 1727), 1980, p. 51, <<de 1967 à 1972 (période de surproduction), le Phosrock pratique une politique de "dumping", faisant passer le prix du phosphate naturel de 14 à 6\$ par tonne. Les Etats-unis se gagnent ainsi un important marché>>. Voir également Fathallah OUALALOU, op.cit., p. 50.

² Elsa ASSIDON, Sahara occidental: un enjeu pour le Nord-Ouest africain Paris, Cahiers libres 350/F Maspéro, 1980, p. 133.

³ Ibid., pp. 133-134.

⁴ OCDE, <<Phosphates naturels et engrais...>>, op.cit., p. 33 (note 1).

La commercialisation du phosphate à l'exportation est faite à peu près uniquement dans le cadre de contrats annuels négociés pour la plupart pendant la période de novembre à décembre pour l'année commençant le 1er janvier suivant. Les ventes "spot" représentent tout juste quelques dizaines de milliers de tonnes chaque année.

Toutes les ventes sont faites directement par les producteurs/ exportateurs aux entreprises utilisatrices; les intermédiaires ou "brokers" très actifs dans le marché des engrais, n'ont pas accès au marché du minerai: il n'existe par conséquent ni "bourse" internationale du phosphate, ni marché à terme, ni en fait de spéculation véritable comme on peut l'observer pour de nombreux autres produits de base.¹

Cette pratique commerciale, si elle s'avère sécurisante pour le développement économique (à savoir approvisionnement pour les utilisateurs et rentrées de devises pour les producteurs/exportateurs) des parties signataires, elle n'est pas toutefois à l'abri de certains problèmes, particulièrement ceux qui surgissent dans le système monétaire international. Sur ce dernier point en effet, les fluctuations surtout à la baisse des devises fortes, notamment le dollar américain, que l'économie mondiale a connue depuis plus de dix ans ont considérablement ébranlé les échanges internationaux des phosphates, et plus spécialement ceux des économies sous-développées (dégradation de leur pouvoir d'achat). Un problème majeur auquel on doit porter particulièrement notre attention, comme d'ailleurs pour plusieurs autres matières premières² subordonnées aux conditions économiques générales, se sont les cours mondiaux des phosphates. Si l'on se réfère, en effet, à la formation des prix et à l'évolution de leurs négociations dans l'industrie des phosphates on constate que:

le niveau des prix pour chaque année civile résulte d'un chassé-croisé de négociations entre exportateurs et acheteurs, ceux-ci demandant alternativement des offres compétitives aux divers fournisseurs concernés. Pour des raisons de concurrence, les prix auxquels sont effectivement passés les contrats sont gardés, autant que possible, secrets et peuvent pour une même entreprise varier d'un contrat à l'autre. Ils sont souvent fixés au stade f.o.b.(f.a.s. pour le Maroc), négociés en dollars et non indexés. Les tonnages à livrer sont également fixés par contrat.³

¹ Jean ROUE, op.cit. , pp. 246-247.

² W. GLUSCHKE, N. IWASE and S. ZORN, <<Mineral Resources and the Impact of Mining on LDCs>>, in S. SIDERI and S. JOHNS, op.cit. , pp.32-33.

³ Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit. , p. 89.

Dans la fixation des prix toutefois, les négociations sont influencées par plusieurs éléments. En plus des coûts de production, des conditions climatiques tel la sécheresse, etc., <<il faut citer notamment l'absence de transparence des transactions portant sur les phosphates naturels et l'effet de distorsion qu'exercent sur les prix les ventes liées et les accords commerciaux bilatéraux.>>¹

Historiquement, dans l'industrie des phosphates, la fixation des prix internationaux dépend des deux principaux producteurs/exportateurs le Maroc et les USA et sur lesquels s'alignent les autres producteurs. Avant 1973-74, les prix déterminés par les USA étaient la norme sur le marché international des phosphates. Mais depuis cette date l'initiative semble être prise par le Maroc quant à la cotation du prix mondial de la roche. Le tableau 21 nous donne un aperçu de l'évolution des cours de la roche phosphatée² marocaine et américaine au cours des dernières décennies.

Comme il est indiqué dans ce tableau 21, le prix a plus que quintuplé entre 1973-1975 par rapport aux années précédentes. Ce quintuplement du prix du phosphate par le Maroc tient, comme on l'a souligné plus haut, à divers éléments qui ont des conséquences directs sur les investissements dans l'industrie phosphatière et de fait sur le développement socio-économique du pays. Par cette politique donc, le Maroc voulait ramener les prix des phosphates à leur juste valeur. Or ce n'était pas le cas. L'action marocaine a déclenché toute une guerre des prix entre les producteurs et a accru encore plus la concurrence entre le duopole Maroc-PHOSROCK Association. Mais l'influence déterminante de cette dernière sur le marché international des exportations du brut a fini par l'emporter puisqu'elle a brisé l'action marocaine. Ainsi que nous le rappelle A. El MIDAOUÏ:

¹ CNUCED, <<Etudes sur la transformation ...>>, op.cit. , p. 49.

² Pour d'autres informations quant à l'évolution et la projection des prix de la roche phosphatée jusqu'à l'an 2025 voir Schéma 3 Annexe V.

Tableau 21:
Prix marqués des phosphates naturels exportés par le Maroc
et les Etats-Unis, 1957-1981
 (en dollars par tonne)

Année	Maroc		Etats-Unis (Floride)	
	74 % TPL ^{a/} matières sèches, f.l.b.	72 % TPL ^{b/} matières sèches, f.l.b.	74-75 % TPL matières sèches, f.o.b.	70-72 % TPL matières sèches, f.o.b.
1957	14,00 ^{e/}	...	8,76 ^{d/}	7,73 ^{d/}
1962	11,25	...	9,10	8,07
1967	11,75 ^{e/}	11,00	10,02	9,25
1972	11,75	11,00	11,00 ^{f/}	9,86 ^{e/}
1973	14,17 ^{e/}	13,35	12,90 ^{e/}	11,32 ^{e/}
1974 1er				
et 2ème trim.	42,00	40,00	27,07	23,62
3ème trim.	63,00	60,00	41,34	35,43
4ème trim.	63,00	60,00	55,00	48,02
1975	68,00	65,00	55,00	48,00
1976	48,50	46,00	47,00 ^{h/}	41,00 ^{h/}
1977	39,50	38,00	31,00 ^{i/}	28,50 ^{i/}
1978	35,38	34,00	...	...
1979	36,40	34,00	40,00	37,00
1980	52,00	...	47,00	44,00
1981	55,00	...	57,00	53,00

a/ Qualité dite "75-77 % Khouribga".

b/ Qualité dite "70-72 % Khouribga".

c/ Janvier-juin; le prix de juillet-décembre était de 12,75 dollars.

d/ Décembre 1956.

e/ Novembre-décembre; le prix de janvier-octobre était de 12,75 dollars.

f/ Juillet-décembre; les prix de janvier-juin étaient les mêmes qu'en 1967.

g/ Mars-décembre; les prix de 1972 sont restés en vigueur jusqu'à la modification des parités monétaires en février 1973, notamment l'annonce de l'intention du Gouvernement des Etats-Unis de dévaluer le dollar de 10 %

h/ A compter du 22 janvier 1976.

i/ Chiffre indiqué comme base aux fins des négociations de 1977; voir Phosphorus and Potassium, janvier-février 1977.

Source: CNUCED, <<Etudes sur la transformation ...>>, op. cit., p. 52.

Cette euphorie de l'année 1974 n'a duré que peu de temps pour que les prix des phosphates retombent encore dans les méandres de la concurrence, les incertitudes et les injustices du marché international dominé par les pays nantis. En effet, les ETATS-UNIS d'AMERIQUE notamment, pourvus d'énormes réserves de phosphates et d'énormes moyens financiers et donc de capacités d'investissement, ont tout de suite après, en 1975 plus exactement, "Cassé" le cours international de ce minerai pour le ramener jusqu'à moins de 30\$ la tonne.¹

Sans aucun doute les différences de forces et notamment les divergences d'intérêts entre le Maroc et la PHOSROCK sont clairement manifestées. Le Maroc, bien qu'exportant des phosphates naturels de qualités relativement supérieures que ceux des USA, n'a ni les moyens, ni surtout les techniques profondes de gestion pour soutenir une telle stratégie des prix. Selon F. GRIMALDI :

Unlike in the metals sector, marketing of naturel phosphates usually escapes the control of the exporting countries' governments. Sales are carried out directly by a few state bodies, such as Morocco's Office Chérifien des Phosphates (OCP), but the world scene is dominated by the phosphates' "seven sisters".²

Il s'avère ainsi, que les affrontements entre les "sept-soeurs", membres de PHOSROCK, et le Maroc en ce qui concerne particulièrement la politique des prix ont eu des conséquences fâcheuses sur l'industrie phosphatière marocaine du brut. Non seulement d'importants marchés de consommation ont diminué leurs importations de phosphates naturels (notamment la Hongrie, l'Allemagne de l'Est, la Pologne³ et la Chine⁴) ou carrément arrêté leurs importations en provenance du Maroc (le Brésil⁵),

¹ Ahmed EL MIDAOU, op.cit., p. 264.

² Fulvio GRIMALDI, <<Mystery factor in food-price equation>>, African Business, February, 1983, p.81. Voir également Marie-Claude JACMART, <<Le commerce mondial des produits de base>>, Notes et Etudes Documentaires, Nos. 4589-4590, 20 octobre 1980, p. 43.

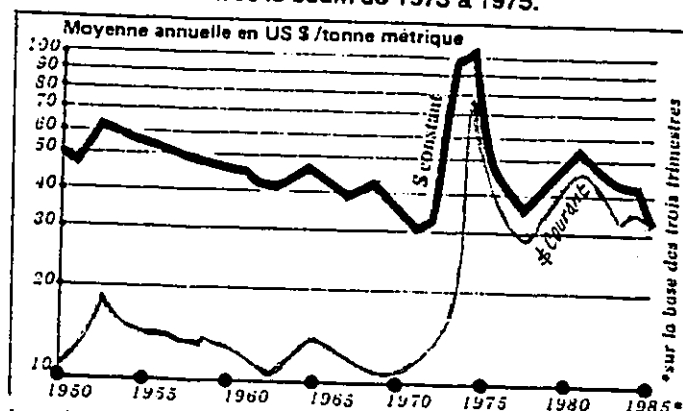
³ Marchés Tropicaux et Méditerranéens, << L'activité minière en 1980>>, Marchés Tropicaux et Méditerranéens, Vol. 37, No. 1867, 21 août 1981, p. 2155.

⁴ La situation de la Chine peut être mieux expliqué par l'exploitation de ces propres gisements que par son approvisionnement sur le marché international (surtout des USA et de l'Afrique de l'Ouest). Michel GODET et Olivier RUYSEN, op.cit., p. 59.

⁵ Depuis 1978, les importations brésiliennes sont en chute libre pour cesser complète-

mais encore les prix ont dramatiquement chutés. Le Schéma 4 nous reflète cette réalité:

Schéma 4 : La courbe des prix du phosphate marocain
avec le boum de 1973 à 1975.



Source : Jean-Louis GOMBEAUD, <<Des phosphates pour deux siècles ...>>, in Le Journal de l'économie africaine, No. 82, 10 avril 1986, p. 52.

En dollars constants, comme on peut le voir, les prix de la roche phosphatée marocaine en <<1985 ne dépassaient guère de plus de 25% ceux de 1973, c'est-à-dire avant la hausse des prix.>>¹ Il en résulte, de tout cela, que l'imposition des prix est du ressort des intérêts internationaux en l'occurrence l'association PHOSROCK qui a manifestée clairement sa puissance dans cette industrie.

A la suite de ces constations, la boucle n'est pas bouclée en ce qui a trait aux difficultés des exportations marocaines des phosphates naturels. En effet, en plus de la concentration PHOSROCK, s'ajoute d'autres obstacles dûs à la structure oligopoliste des FMN commerciales impliquées dans l'industrie phosphatière mondiale.

ment à partir de 1982. Cela est dû aux liens étroits du Brésil avec les FMN américaines, CNUCED, <<Etudes sur la transformation ...>>, op.cit., pp. 29-30, mais surtout à la mise en valeur de ses propres gisements (autossuffisance), Energie, Mines et Ressources Canada, op.cit., (MR 193), p. 53.

¹ Ibid.

3.3 Autres défis de la structure oligoliste des FMN au développement des exportations marocaines.

La majorité de ces FMN ont a leur service dans les principaux pays importateurs, une ou plusieurs filiales et/ou intermédiaires qui s'occupent de la vente des phosphates naturels. Les Annexes VI et VII nous décrivent ces FMN de même que les endroits où elles oeuvrent activement.

Dans l'ensemble, selon la CNUCED, <<la taille de ces sociétés varie beaucoup et leur revenu annuel se situait en moyenne entre 1 million et 100 millions de dollars en 1977. Celui de la Noranda Sales Corporation (Canada) aurait été proche de 2 milliards de dollars.(...)>>¹ L'élément toutefois le plus important évoquant la puissance de ces sociétés est que:

Quelle que soit leur taille, toutes ces sociétés commerciales s'occupent de plusieurs produits minéraux en dehors des phosphates. Il s'agit généralement d'autres matières premières fertilisantes comme les nitrates, le soufre et la potasse. Un fabricant peut donc acheter à un seul et même fournisseur tous les éléments nutritifs de base dont il a besoin. C'est un avantage que les acheteurs ne trouvent pas lorsqu'ils se fournissent en phosphates naturels, soit directement auprès des producteurs, soit auprès de leurs offices de vente.²

Or, les principaux clients sur le marché international de la roche phosphatée sont d'abord et avant tout, les grandes F.M.N. qui achètent la majeure partie de l'offre mondial de phosphates naturels, en vue d'alimenter leurs installations de transformation.

Un élément important auquel il faut faire allusion cependant, en plus d'être les plus grands acheteurs du monde, il y a lieu de remarquer le rôle d'intermédiaires qu'elles jouent dans les transactions internationales des phosphates. A ce sujet, comme nous le rappelle la CNUCED:

¹ CNUCED, <<Etudes sur la transformation ...>>, op.cit. , p. 28.

² Ibid.

Plusieurs grandes sociétés américaines servent d'intermédiaires dans la commercialisation et la distribution des phosphates dans les pays consommateurs. Ce sont Searle, Donaldson, Univar et Norton; elles contrôlent une partie du commerce en Australie, en Belgique, au Canada et au Mexique, et contribuent aux importantes ventes de phosphates naturels américains sur certains des marchés les plus rémunérateurs. Les grandes sociétés transnationales européennes¹ intéressées sont Rhône-Poulenc², Alusuisse³, Klockner et Amalgamated Metal Corporation. Les grandes maisons de commerce japonaises sont également bien représentées.⁴

En face d'une telle "armada", combinée à la concentration "Phosrock", il n'est point utile d'insister si le Maroc a les possibilités de résistances à l'agressive compétition et au pouvoir de marchandage qu'elles animent à l'échelle mondiale. Il est tout simplement battu et relégué au rang du fournisseur "accepte-tout".

Un autre élément enfin à souligner, mais bien particulier de la structure oligopoliste du marché international des phosphates, est le rôle des mandataires internationaux.⁵

Au Maroc, comme nous l'avons vu plus loin, l'extraction et la commercialisation des phosphates sont un monopole d'Etat, et c'est à travers l'OCP que le "Package deal" s'effectue. En Europe par exemple, dans le cas de la commercialisation des phosphates naturels, le Maroc a un Office de vente à Paris qui s'occupe de ces exportations.⁶ Ce qui fait que sa présence sur le plus important marché de consommation du

¹ En plus des sociétés qui vont être citées, il faut remarquer une autre société appelée Boliden s'occupant des importations et travaillant en Suède par l'intermédiaire de Boliden Intertrade et en Suisse par la Bolisse AG. Ibid., p. 32.

² Pour plus d'information voir Tableau D Annexe VII sur la composition du capital et contrôle dans l'industrie des phosphates des principaux pays exportateurs.

³ La société Alusuisse est représentée en Suisse et en RFA, CNUCED, <<Etudes sur la transformation ...>> op.cit., p. 32.

⁴ Ibid., p. 28.

⁵ On trouve également des associations d'importateurs qui coordonnent surtout les achats de leurs membres. Exemple: <<La Rohphosphat Gesellschaft MbH, établie avant la deuxième guerre mondiale pour centraliser les achats de phosphates naturels en Allemagne>>. Ibid., p. 32.

⁶ Ibid., p. 27.

monde, la communauté européenne, est fort limitée étant donné que c'est uniquement de Paris que les opérations de ventes se déroulent. D'autres pays producteurs par contre, tel la Jordanie en plus de la présence du pouvoir public, font appel à des mandataires internationaux. Ces derniers, bien que leur nombre n'est pas énorme, sont de grands renoms et jouent un rôle important dans les ventes:

Les ventes à l'exportation du phosphate jordanien sont effectuées directement par la Jordan Phosphate Mines Company ou indirectement par les mandataires qu'elle a désignés dans certains grands centres de consommation. Ce sont notamment Jugometal (Yougoslavie), Mitsubishi (Japon), Soconomar (Italie) et l'Industrie Engrais Commerce (France). Le système des mandataires risque de réduire la puissance commerciale du producteur, mais dans l'ensemble il n'est pas forcément plus coûteux que le système des offices des ventes. Dans le cas de la Jordanie, il semble même avoir contribué à diversifier le commerce des phosphates de ce pays et à faciliter l'expansion de son industrie des phosphates.¹

Dans ces circonstances, serait-il profitable pour le Maroc, pour le moins à court et à moyen terme, d'avoir en plus d'un Office publique² un système de mandataires à l'échelle mondiale? Si nous suivons les études empiriques, il s'avère d'une manière générale qu'un tel système semble avantageux³ à plus d'un titre et on n'a qu'à penser, à titre d'exemple, au puissant Mitsubishi qui est extrêmement diversifié. Celui-ci possède en plus des capitaux et de la technologie, une excellente connaissance du marché, une expérience et une expertise dans la compétition, les relations publiques et les services auprès des clients, une planification adéquate, etc. De la sorte à titre d'information, pour en savoir plus sur ce géant Japonais lisons G. LEROY & al :

Mitsubishi, le plus grand conglomerat ("Keiretsu") japonais contrôle en cascade près de deux cents sociétés et un volume d'affaires de l'ordre de 60 milliards de dollars. Plus de la moitié de ce chiffre est réalisé en ventes à l'exportation par la société de commerce extérieur Mitsubishi

¹ Ibid.

² Selon la CNUCED, <<Etudes sur la transformation ...>>, op.cit. p. 27 (note 11). La Tunisie est en train de fermer (s'il ne l'est déjà) son office à Paris. Cela est dû (possiblement) au coût élevé du fonctionnement de cet Office.

³ Si on se fie aux prévisions, il faut attendre plusieurs décennies pour pouvoir dire réellement que le Maroc a le monopole de la roche phosphatée, et encore là si on n'a pas trouvé de substitut pour ce précieux minéral.

Corporation.(...).

Mitsubishi prend en charge toute l'activité de commerce extérieur de ses clients depuis la recherche de débouchés, la recherche d'adaptation des produits, le crédit, le transport, l'assurance, jusqu'à la collection des créances. (...). C'est en fait un maître d'oeuvre de commercialisation internationale, un réseau intégré d'intermédiaires - ce que traduit bien le terme anglais "general trading company" ou japonais "sogo shosha".¹

Un tel conglomérat influe nécessairement sur les ventes et, de ce fait, pourra grandement contribuer au processus des exportations d'un pays dans les moments difficiles. Ce qui fait que le système de mandataires constitue en définitif, une autre façon de s'offrir, voir de s'accaparer, des marchés souvent inespérés aussi bien à l'échelle régionale qu'internationale.

Ainsi, à la suite de l'analyse ci-dessus, il est apparu, bien que le Maroc occupe une position d'importance dans l'industrie mondiale de la roche phosphatée, il fait face à de sérieux problèmes sur la plupart des marchés phosphatiers particulièrement lors de la dernière décennie. La concentration des FMN surtout et la venue de nouveaux producteurs ont été au coeur de cette situation. De plus la politique des prix décidée unilatéralement en 1974 n'a pas aidé réellement l'industrie marocaine. Cette politique de la hausse des cours entreprise par le Maroc, en vue de rehausser l'image et donner un meilleur crédit à cette matière stratégique a plutôt servi les intérêts internationaux qui sont actifs dans cette industrie. En effet, la structure oligopoliste des FMN en particulier américaines a démontré sa puissance et son influence quant à la vraie imposition de la politique des prix sur le marché international. Tout ceci démontre donc, malgré que le Maroc se trouve à la tête des exportations mondiales de la roche, il n'a pu profiter de sa position dominante dans cette industrie et non plus la mise en oeuvre de sa politique de commercialisation de la roche phosphatée dans les échanges internationaux.

¹ Georges LEROY et al, La conquête des marchés extérieurs, Paris, Les éditions d'organisation, 1978, p. 61.

Pour sortir toutefois de cet impasse, l'Etat marocain s'est défini de nouvelles stratégies politiques pour la commercialisation de sa roche phosphatée qui sera le sujet de notre prochain chapitre.

CHAPITRE IV

L'ETAT ET LA PROMOTION DES VENTES DE LA ROCHE PHOSPHATEE

Au lendemain des années 1973-74 le Maroc, pour se donner l'image d'une puissance phosphatière et de faire imposer sa politique commerciale, s'est défini certaines alternatives afin de contrecarrer la puissance oligopoliste des FMN surtout américaines. Parmi les alternatives on retrouve l'idée de former un cartel, les subventions aux PVD et la signature d'un accord avec l'URSS. Cette nouvelle orientation confirme le bien fondé des thèses de P. SALAMA et P. TISSIER, à savoir que les Etats du Tiers-Monde disposent d'une relative autonomie et la politique économique <<est à la fois l'expression d'une division internationale du travail qu'elle subit, et l'expression d'une division internationale du travail qu'elle infléchit.>>¹ Il reste que le succès de cette nouvelle orientation économique-politique du Maroc demeure mitigée. Les rubriques qui suivent clarifions cette situation.

4.1 Etablissement d'un cartel de producteurs de phosphate.

De nos jours, mis à part l'existence des associations nationales de producteurs américains "PHOSROCK" et "PHOSCHEM" et l'International Superphosphate Manufacturer Association Limited (I.S.M.A)² qui réunit l'industrie mondiale des phosphates

¹ Pierre SALAMA et Patrick TISSIER, L'industrialisation dans le sous-développement, Paris, Maspéro, 1982, p. 25.

² Il faut rappeler ici, que cette Association mondiale fut créée à Londres en 1927 et portait autrefois le nom de l'International Superphosphate Manufacturer Co Association, Jean-Olivier SIMONETTI, op.cit., p. 190. De nos jours ISMA a changé

dans son ensemble, il n'existe aucun cartel international reconnu à l'exemple de l'O.P.E.P (1960) ou du C.I.P.E.C (1967) ou encore de l'I.B.A (1974). Le cartel pourtant peut être utilisé dans certains cas <<comme un outil de pression pour faire obtenir un certain nombre de négociation ou de revendication.>>¹ A ce sujet, en effet, l'OPEP nous a montré des actions spectaculaires dans les relations internationales en ce qui concerne particulièrement la crise palestinienne qui secoue le Moyen-Orient, mais aussi la revendication d'un Nouvel ordre économique international (NOEI) par l'entremise d'un dialogue Nord-Sud. De ce fait, le cartel des pays exportateurs de pétrole s'avère une entité économico-politique d'une portée considérable dans l'économie mondiale. Une telle portée est due, bien entendu, à son produit (pétrole) qui est considéré comme un produit stratégique. Mais le phosphate, bien qu'il n'est pas de la classe du pétrole, est aussi considéré par les spécialistes comme une matière première stratégique du fait, non seulement qu'elle recèle de l'uranium mais encore qu'elle est <<à la base de tout le système productif agricole et qu'elle est non substituable pour plus de 85% de ses utilisations actuelles.>>² Or, si tel est le cas, comment expliquet-on l'absence d'un cartel international dans le secteur phosphatier?

Historiquement, diverses tentatives ont été faites pour l'établissement d'un cartel international dans l'industrie phosphatière mais n'ont pas été couronnées de succès.³ Le cartel régional qui a le plus attiré l'attention (27 ans) est celui qui existait au Maghreb Arabe sous l'appellation du "Comptoir des Phosphates d'Afrique du Nord"

d'appellation pour International fertilizer industry association (IFA), Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit. , p. 239.

¹ Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit. , p. 121.

² Ibid. , p.125.

³ Il est à noter, néanmoins, que certains arrangements internationaux concernant la cartelisation entre les producteurs/exportateurs de la roche phosphatée se sont produits entre les années 1930-1939. Ces arrangements ont touché particulièrement les producteurs Américains et Nord-Africains (époque coloniale). Mirko LAMER, op.cit. , pp. 189-195.

regroupant le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Ce cartel a fait ses débuts en 1933 sous l'occupation française pour finalement être défait en 1960 après la défection du Maroc.¹ L'accession du pays à l'indépendance a joué dans cette décision. Le Maroc a quitté ce Comptoir de type colonial en vue de mener une politique phosphatière autonome. A la suite du geste marocain et à la même date (1960), un autre groupement régional au nom de "l'Union Phosphatière Africaine" s'est formé à Paris pour le compte de quatre pays africains: l'Algérie, la Tunisie, le Sénégal et le Togo. Ce dernier, toutefois, ayant nationalisé son secteur phosphatier en 1974 s'est retiré du dit organisme, ce qui met fin à cette <<Union Phosphatière Africaine.>>² Depuis, bien que les tentatives d'arrangement et d'associations sont inlassablement recherchées par certains producteurs/exportateurs, les démarches sont restées veines.

Mais au fait pourquoi en est-il ainsi, et quelles sont les raisons qui bloquent les engagements dans le processus de la cartellisation dans le secteur phosphatier? Il y a naturellement plusieurs facteurs qui expliquent cet état des choses, toutefois des conditions bien particulières doivent être réunies. Mais avant de se lancer dans l'examen de ces conditions, voyons brièvement ce que signifie un "cartel" et surtout ses desseins.

Tout d'abord, un cartel peut être national comme international et comme tel, son événement ne survient que dans des conditions bien particulières à une situation donnée, telle la persistance des fluctuations des cours mondiaux, la surproduction mondiale, etc. Sa définition, bien que non simpliste, se résume ni plus ni moins qu'à un centre de décisions, ou à une organisation, ou à une coalition, ou encore à une alliance, union, entente mutuelle, etc., qui regroupe les intérêts d'une activité quelconque (sociale, économique, politique, ...) d'un groupe d'individus, d'entreprises, de partenaires, etc. Quant aux desseins d'un cartel ils sont nombreux et peuvent aller dans le cas d'une activité économique internationale, soit au contrôle de la compétition entre les mem-

¹ Jean-Olivier SIMONETTI, op.cit. , p. 190.

² Ibid.

bres (producteurs), soit au contrôle des prix (à la hausse ou à la baisse) sur les marchés, soit au partage du marché, soit au contrôle de la production et le cas échéant à l'ensemble de ces opérations en vue de conquérir une position de monopole dans le domaine d'activité. Si le cartel présente certains avantages quelles sont les raisons qui bloquent la cartellisation dans le secteur phosphatier? Une première question, qui nous vient à l'esprit, l'industrie phosphatière se prête-t-elle d'abord à la cartellisation? Répondre à cette question, d'un côté, il faut saisir les conditions qui favorisent la formation d'un cartel et de l'autre, l'industrie phosphatière réunit-elle ces conditions? A suivre les écrits des spécialistes en la matière, la cartellisation requiert certaines conditions. B. ZENAIDI-KARRAY¹, par exemple, avance deux principales conditions, les unes d'ordre économique et les autres d'ordre politique. Pour cette auteure, ces conditions sont souvent difficiles à réunir simultanément mais essentielles à la formation d'un cartel.

Dans les conditions d'ordre économique, quatre exigences sont particulièrement à prendre en considération:

- Le cartel doit être formé d'un nombre restreint de pays qui contrôlent une part importante des échanges et de la production.(...).
- Le produit cartellisable doit être, en outre, un produit stratégique dont la demande est faiblement élastique au prix.(...).
- la faible élasticité de l'offre aux prix est également un facteur qui favorise la formation d'un cartel de producteurs. En effet, face à une hausse des cours, plus l'offre pourra augmenter rapidement, plus difficile sera le maintien de la coalition. Le marché va en effet se trouver rapidement en phase de surproduction² qui sera à la base d'une concurrence acharnée entre les divers producteurs et entraîner un éclatement de la coalition et une baisse des prix.(...).
- Enfin, il ne faut évidemment pas qu'il y ait identité entre principaux producteurs et principaux consommateurs du produit ou tout au moins de relations trop étroites entre eux.³

¹ Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit., pp. 123-125.

² Pour plus de détail sur "les facteurs qui favorisent une forte élasticité de l'offre au prix et qui ne doivent pas être rencontrés pour un produit de cartel" consulter le même auteur Ibid., p. 124.

³ Ibid., pp. 123-124.

En ce qui concerne les conditions d'ordre politique, là aussi les enjeux sont grands. Mais dans l'ensemble, certains principes de base inhérent à la philosophie politique des pays participants sont grandement appréciés. Par conséquent:

Il faut que les pays producteurs aient, si possible, des affinités ou des idéologies communes. En effet, la formation d'un cartel sous-entend que les producteurs acceptent de négocier entre eux, de définir des objectifs communs et de concentrer éventuellement des sacrifices. L'existence d'un problème politique grave ou d'un antagonisme idéologique ... a toutes les chances de s'y opposer.¹

L'industrie phosphatière ne réunit que quelques unes de ces conditions autant du côté économique que politique. Du côté politique, en effet, en regardant la nature des régimes politiques des pays producteurs/exportateurs, on trouve les deux principales tendances politiques: socialiste et capitaliste. Ces lignes de conduite politique, par nature opposées, se rencontrent aussi bien entre les pays industrialisés (USA, Israël, Afrique du Sud, URSS) que les PVD (Maroc, Tunisie, Egypte, Sénégal, Togo, Jordanie, etc., Algérie, Syrie, Vietnam, etc.). On soulignera toutefois, malgré les divergences idéologiques, des contacts entre les PVD producteurs pour la formation d'un cartel ont été fait. En 1976 par exemple, dans une Conférence tenue à Dakar, les pays producteurs d'Afrique (Maroc, Algérie, Tunisie, Sénégal et Togo) et du Moyen-Orient (Jordanie) se sont entendu sur la formation d'une organisation phosphatière défendant leurs intérêts. Voilà d'ailleurs la déclaration qui sort de cette Conférence:

Les délégations ont, à l'unanimité, considéré nécessaire "la création d'une organisation permanente ayant pour mission de définir une stratégie commune qui déterminera en fonction du marché et pour chaque période le tonnage globale à mettre en vente pour l'ensemble des pays membres et le mode de répartition du tonnage, ainsi que les prix".²

De nos jours une telle organisation ne s'est pas encore manifestée. Outre l'idéologie politique, il faut souligner l'existence d'autres difficultés encore d'ordre politique quasiment insurmontables entre certains pays, tel les pays Arabes qui, à toute fin pra-

¹ Ibid. , p. 124.

² Ibid. , p. 125.

tique, ne veulent pas s'associer avec Israël. Il apparaît donc, qu'un cartel international n'a pratiquement pas de chance de se dessiner. Il en est de même pour les trois grands de cette industrie à savoir le Maroc, l'URSS et les USA:

Qui ont des politiques et des intérêts divergeants en matière d'échanges internationaux et n'ont aucune raison de s'entendre sur une stratégie particulière en matière de phosphate (les Etats-Unis attachés au concept libéral du commerce mondial ont d'ailleurs été jusqu'à présent franchement opposés à toute tentative de cartel¹ et même de réalisation d'un accord de produit).²

Ce faisant, si au niveau international on dénombre de profondes dissensions entre particulièrement les pays industrialisés et les PVD (Israël/Pays Arabes, USA/USSR/Maroc, etc.), il faut rappeler aussi les frictions existantes au sein des PVD. En effet, bien que partageant souvent les mêmes difficultés et combats vis-à-vis les pays développés, de solides divergences existent entre eux. La Conférence de Dakar en 1976 est une preuve irréfutable à ce sujet. Quoique les pays participants d'Afrique et du Moyen-Orient sont sortis avec une déclaration finale en vue de l'établissement d'un cartel, le désengagement est resté total. Les problèmes politiques subsistant entre certains Etats, tel le Maroc³ et l'Algérie au sujet du conflit du Sahara occidental, laissent prévoir des difficultés dans la constitution d'une véritable entente.

L'on peut se demander donc, si dans une stratégie de développement phosphatière entre les PVD les problèmes politiques l'emportent sur les intérêts économiques? Les problèmes politiques entre les PVD sont complexes et sont une source de conflits permanents. L'on considère néanmoins que les intérêts économiques comme celles qui

¹ Pour les USA, en effet, un cartel se présente comme une atteinte au libre échange, d'ailleurs les ententes sont jugées illégales par les lois américaines sur le commerce (Lois antitrusts) Une exception toutefois à la règle "Phosrock" bénéficie des dispositions du "Pomerene Act". Claude MOUTON et Philippe CHALMIN, <<Matières premières et échanges ...>>, op.cit. , p. 246.

² Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit. , p. 125.

³ Pour le Maroc toutefois, on doit se demander si ce cartel limité aux pays d'Afrique et du Moyen-Orient lui s'avère avantageux. A notre avis un tel cartel ne lui sera pas de grands gains. Au contraire il fera reculer le Maroc sur certains marchés comme l'Europe de l'Est ou le Japon par exemple dans le cas du partage des marchés.

prévalent dans l'industrie phosphatière puissent primer. L'OPEP on est un cas exemplaire. Au sein de cette organisation les divergences idéologiques sont omniprésentes. Les lignes de conduites politiques de l'Arabie Saoudite, du Koweït, de l'Irak sont virtuellement à celles de l'Iran ou de la Lybie et pourtant chacun d'eux fait d'excellentes affaires avec cette organisation. En suivant cette analyse on s'aperçoit que les PVD producteurs de phosphates en l'occurrence le Maroc pourrait sortir gagnant. Or si les intérêts économiques priment l'industrie phosphatière réunit-elle dans ce domaine les conditions pour une cartellisation? Bien que l'industrie phosphatière présente certaines conditions économiques favorables à la formation d'un cartel (groupe restreint -Afrique et Moyen-Orient Arabe par exemple, -produit stratégique), il reste que les facteurs élasticité de l'offre au prix et celui de l'identité entre pays producteurs/pays consommateurs font défaut.¹ Du côté de l'élasticité de l'offre au prix en effet, le fonctionnement d'un cartel paraît, en dépit des caractéristiques de l'industrie et surtout de la structure du marché, difficile à maintenir. Dans le cas même d'une entente entre les pays du groupe restreint précités, il faut se rappeler que dans le reste du monde, les réserves ne sont pas négligeables et surtout que les quantités produites, particulièrement dans les pays industrialisés, sont appréciables. Il s'avère donc, qu'une intervention massive à court et à moyen terme de ces pays sur le marché international pourrait à toute fin pratique nuire à l'efficacité de toute entente entre les PVD producteurs de phosphates. Une telle intervention en effet, pourrait se traduire par une baisse des ventes au sein du cartel et de ce fait des répercussions au niveau des entrées de devises des pays membres. D'ailleurs, dans un article E. PENROSE² faisait remarquer que la cartellisation dans les industries minérales pourrait comporter beaucoup de risques.

¹ D'autres facteurs économiques importants qui pourraient être aussi au coeur des obstacles à la cartellisation tiennent entre autres à la diversité des teneurs, aux coûts de production et aux coûts de transport du minéral.

² Edith PENROSE, <<No OPEC for Minerals?>>, in S. SIDERI and S. JOHNS op.cit., pp. 256-265.

Pour elle, si l'OPEP a eu un certain succès c'est à cause de circonstances favorables et particulières propres à l'industrie pétrolière. Mais elle ajoute que dans une économie de marché, il serait naïf de sous-estimer les réactions des forces du marché. De fait, si nous nous tenons aux théories économiques de la libre entreprise, dans le cadre de la spécialisation internationale, les ententes économiques entre producteurs sont déconseillées. Les risques font partis des règles du jeu des échanges internationaux. De ces risques les pays s'enseignent et s'ajustent quant aux échanges internationaux. Comme le souligne J. SCHUMPETER, la concurrence internationale implique <<une bourrasque permanente de destruction créatrice.>>¹

Ainsi, en regard avec ce bref panorama sur la cartellisation, il appert que l'incompatibilité de certains facteurs au sein de l'industrie phosphatière laisse présager que les chances de constitution d'un cartel ne sont pas pour demain. Pour se donner toutefois un contrepoids à PHOSROCK, le Maroc s'est envisagé d'autres alternatives par la diversification des marchés par commerce d'Etat.

4.2 La diversification des marchés par commerce d'Etat.

Pour mener à bien sa nouvelle politique des échanges internationaux des phosphates, le Maroc s'est dessiné une nouvelle stratégie pour promouvoir ses exportations de phosphates: -les subventions phosphatières aux PVD et -la signature d'un accord phosphatier avec l'URSS. Notre analyse de cette nouvelle stratégie marocaine nous fera voir toutefois que les efforts de diversification des marchés par commerce d'Etat s'est concrétisé particulièrement avec l'URSS.

¹ Cité dans Michael J. TREBILCOCK, L'économie politique de l'adaptation économique, Ottawa, Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, 1986, p. 3.

4.2.1 Les subventions phosphatières aux PVD.

La hausse des prix décidée par le Maroc en 1974 a été très ressentie au sein de l'économie mondiale et en particulier au sein des économies des PVD. Ces pays, déjà ébranlés par la hausse d'autres matières premières spécialement le pétrole, ne pourraient faire face à l'augmentation des prix de ce minerai. La plupart d'eux, en effet, s'ils n'ont pas diminués leurs importations ils les ont tout simplement suspendus.

Une telle situation n'était point rose pour l'industrie marocaine des phosphates et exigeait, bien entendu, une intervention politique en vue de promouvoir la commercialisation des phosphates marocains. Pour pallier en effet à la situation, et de ce fait soutenir la politique des prix auprès des PVD, le Maroc a mis de l'avant une politique de subventions destinée à faciliter à ces pays l'achat du phosphate et de ses dérivés.

En principe, une telle politique est contraire à l'esprit compétitif de l'économie libérale. Mais cette intervention marocaine au sein du marché n'est pas unique en soi, puisque les pays industrialisés en faisait usage depuis longtemps. Dès les années 1960 en effet, les pays développés de l'Ouest pratiquaient la politique des subventions sous forme d'aide bilatérale liée destinée à financer les importations des produits phosphatés. Selon l'OCDE:

En 1967-68 environ 45% des importations de P_2O_5 par les pays en voie de développement ont été financés par l'aide US AID, 40% environ par le Canada et de l'Europe de l'Ouest ou crédits fournisseurs et 15% seulement sur devises libres.¹

De telles actions peuvent avoir des répercussions sur les exportations marocaines surtout de P_2O_5 et de ce fait sur son industrie de valorisation. Mais il semble qu'au cours des années 1970, la politique de l'aide bilatérale liée devrait être progressivement abandonnée en vue d'aider les PVD dans leurs échanges surtout d'acide phosphorique à partir des unités existantes ou en construction. Ainsi, selon un communiqué datant de mai 1970 <<les gouvernements des pays représentés au Comité d'Aide au Dével-

¹ OCDE, <<Phosphates naturels et engrais ...>>, op.cit. , p. 46.

oppement - CAD devraient envisager une réduction progressive de la liaison de l'aide, particulièrement lorsque celle-ci augmente le prix des biens ou entraîné des distorsions dans la structure des échanges.>>¹

Or, qu'il y ait changement d'attitude ou pas dans la politique de l'aide bilatérale liée, il faut souligner que la politique marocaine de subventions n'aura pas une grande influence sur le marché international des phosphates étant donné que le domaine de l'aide au développement est aussi sujet à la compétition internationale où particulièrement les agents (pays industrialisés et FMN) politico-économiques sont très actifs. De la sorte plusieurs PVD sont très endettés envers eux, ce qui signifie qu'ils sont pour la plupart du temps liés par les aides à l'exportation des pourvoyeurs. Ce qui fait, bien que la nouvelle politique marocaine pourrait s'avérer pour les PVD une source d'approvisionnement, il n'empêche que ces pays éprouvent des problèmes de liquidités. Ainsi, vue les contraintes monétaires auxquelles font face les PVD, le succès de la nouvelle politique phosphatière demeure mitigé.

Dans ce panorama toutefois de la diversification des marchés par commerce d'Etat, la nouvelle politique phosphatière marocaine s'est concrétisé par un accord avec l'URSS.

4.2.2 Accord phosphatier Maroc-URSS.

Faire allusion aux relations économiques entre l'URSS et le Maroc c'est faire référence à une trentaine d'années de coopération industrielle et commerciale entre les deux pays. En effet, dès le lendemain de l'indépendance du Maroc et plus précisément à partir d'avril 1957 d'importants accords économiques ont été signés avec l'URSS².

¹ Ibid. , p. 47.

² Voir à ce sujet entre autres: -jean-Paul CONSTANT, Les relations Morocco-soviétique 1956-1971 , Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1973.

Dans l'ensemble, ces accords ont fait <<du Maroc le premier partenaire économique et commercial de l'URSS aussi bien parmi les pays arabes que les pays africains.>>¹ Le plus important des accords, toutefois, est celui signé le 11 mars 1978 à Moscou sur le gisement de phosphate de Meskala.² On notera au passage que les discussions sur ce gisement ont été entamées depuis mars 1974³, mais un vent froid a soufflé sur celles-ci en raison de l'implication de l'URSS dans le conflit du Sahara occidental.

Dans le cadre de cet accord, qualifié par le Roi Hassan II de "contrat du siècle"⁴, l'URSS met à la disposition du Maroc un crédit de 2 milliards de dollars en devises fortes remboursables en 20 ans avec un faible taux d'intérêt de 2,5% par an pour la mise en valeur des phosphates de Meskala. Pendant ce temps, on notera que le remboursement se fera particulièrement par la fourniture des produits phosphatés (superphosphates triple et acide phosphorique) et de phosphate brut.

Le contrat signé entre les deux pays se veut un accord de troc régit toutefois par plusieurs clauses fondamentales dont deux retiennent particulièrement l'attention: -les appels d'offres internationaux et -l'établissement d'un contrat d'échanges à long terme (30 ans) dont le marché est évalué à un montant global d'environ 9 milliards de dol-

-B.A., <<Analyse de l'accord à long terme de coopération économique et technique sur les phosphates entre le Maroc et l'Union soviétique>>, Le Courrier des pays de l'Est, No. 240, Mai 1980, pp. 34-40. -M.T. ARIAH et M.A. DAANOUNE, Evolution et perspectives des échanges commerciaux et de la coopération entre le Maroc et les pays socialistes d'Europe orientale, New-York, CNUCED (TD/B/747), 1979.

¹ B.A., Ibid., p. 38.

² En ce qui concerne la réalisation du projet de Meskala, les sociétés publiques OCP pour le Maroc celle du commerce extérieur "TSVETMETPROMEXPORT" pour l'URSS ont été désignées pour conclure les contrats selon la formule "clé en main". Ibid., p. 36.

³ Fathallah OUALALOU, op.cit., p. 47.

⁴ Pour plus d'information consulter B.A., Ibid., p. 35.

lards au prix de 1978.

En ce qui concerne l'appel d'offre international pour la mise en valeur du gisement des Meskalas (construction, équipements, infrastructures, etc.), le Maroc à jouer la carte de l'économie libérale. Conscient, en effet, de la situation phosphatière des soviétiques (en régression) et surtout de leurs faiblesses en matière technologique dans ce domaine, le Maroc leur a fait accepter l'un des principes fondamentaux du capitalisme: la compétitivité. Ainsi que nous le souligne B.A.:

L'URSS souhaitait tellement obtenir ce contrat qu'elle a accepté une clause selon laquelle le projet peut être réalisé par des entreprises non soviétiques si ces dernières ne sont pas compétitives, dans le cadre d'un appel d'offre international. Autrement dit, Moscou a accepté le principe du rapport "qualité-prix".¹

La clause la plus originale, toutefois, est celle de l'établissement d'un contrat d'échanges à long terme (30 ans)² hors des traditionnels accords de "clearing" (compensation) jusque là favorisés par les deux pays et surtout par l'URSS. De fait, il semble que là aussi le Maroc a gagné son pari puisqu'il amené l'URSS, et puis pour la première fois dans l'histoire de la coopération économique de ce pays avec le tiers-Monde, à signer un contrat d'une si longue durée et dont les transactions se régleront en devises fortes. De la sorte <<le protocole à long terme doit faire l'objet d'accords quinquennaux particuliers et de contrats annuels définissant le montant des échanges.>>³

Pourquoi donc une telle stratégie de la part du Maroc? Il semble que par le passé, ce dernier a été lésé dans sa balance commerciale par les accords bilatéraux de coopération avec l'URSS. Par cette clause donc, le Maroc prévoit <<équilibrer à terme sa

¹ Ibid. , pp. 34-35.

² Dans cet accord, on notera qu'en plus du crédit de 2 milliards, l'URSS offrira, contre 10 millions de tonnes/an de phosphates et produits phosphatés à partir de 1990 (2 millions de tonnes dans un premier temps), des produits chimiques (potasse, ammoniac, engrais azotés, soufre), des matières premières (pétrole, butane, huiles industrielles) et d'autres produits (bois de mines). Voir: -Fathallah OUALALOU, op.cit. , p. 47 (note 10). -B.A., op.cit.

³ B.A., Ibid. , p. 35.

balance commerciale avec l'URSS qui accusait, en 1977, un déficit de quelques 120 millions de dirhams.>>¹

Quelque soit toutefois les stratégies adoptées par le Maroc, d'importants facteurs sont très favorables à l'URSS. En effet, bien que le Maroc s'est mérité d'importants avantages (garantie du marché, stabilité des prix, importations de produits essentiels, etc.) et surtout soutiré d'importantes concessions (accord de 30 ans, paiements en devises, appel d'offre international) aux soviétiques, n'empêche que ces derniers se sont tirés avec des avantages inespérés. L'accord signé, non seulement est très important à leur développement économique mais également correspond aux visions géostratégiques et géopolitiques de leur part² On notera à cet effet que:

La position géographique et stratégique du Maroc n'est certainement pas étrangère à l'attention que les grandes puissances lui portent, attention assortie de conditions privilégiées d'assistance. Dans le cas présent, l'URSS avait besoin des phosphates marocains mais le Maroc avait besoin d'un engagement de l'Union soviétique à ses côtés dans le conflit du Sahara qui l'oppose à l'Algérie. Si le Maroc devient ainsi le premier partenaire économique de l'Union soviétique en Afrique, l'Union soviétique devient un atout d'importance dans la partie diplomatique engagée entre Rabat et Alger autour du Sahara. Un tel accord ne peut que renforcer la présence de l'URSS sur le continent africain.³

Il y a aussi la question des prix de phosphate qui sont bas et des livraisons des produits chimiques (azote, urée, ammoniac) soviétiques qui entrent dans la fabrication des engrais. Pour ce qui est des prix⁴, l'URSS préfère en importer que d'en exploiter ces propres gisements. Ainsi:

Pour l'URSS, aux prix actuel des phosphates, il est plus économique d'importer des phosphates marocains que d'acheminer ses propres phosphates (25 à 30 millions de tonnes) de la péninsule de Kola (nord-ouest)

¹ Ibid., p. 38.

² Concernant la nouvelle stratégie soviétique depuis les années 1970 à nos jours dans le domaine des ressources minérales non-énergétique, voir Pierre-Noel GIRAUD, op.cit., pp. 340-348.

³ B.A., op.cit., p. 36.

⁴ L'accord signé entre le Maroc et l'URSS prend comme référence le prix du minerai sur le marché mondial 30 dollar la tonne. Elsa ASSIDON, op.cit., p. 136.

et de Karatan (Kasakhstan). Ces gisements ne sont pas d'accès facile et ne sont pas tous de bonne qualité.¹

Quant à la question des livraisons des produits chimiques soviétiques, à long terme, bien que celles-ci <<donneront au Maroc la possibilité de produire des engrais pour son marché domestique, voire même pour l'exportation, (n'empêche que) l'URSS pourrait avoir la possibilité de peser fortement sur l'orientation de l'économie du Maroc d'ici quelques années.>>²

Au niveau géopolitique, et c'est la préoccupation principale chez les soviétiques, il faut souligner la production de l'URSS qui, depuis quelques années ne couvre pratiquement que leurs besoins internes. Pendant ce temps, la demande des engrais phosphatés au sein du COMECON est en pleine expansion. Il semble donc par cet accord, l'URSS, en plus des ressources minières essentielles à la production des engrais (gaz, pétrole, potasse, soufre, phosphate) qu'elle possède et pour lesquelles elle a une suprématie au sein du COMECON³, s'assure un approvisionnement supplémentaire⁴ et surtout prévenir toute dissensions ou déclenchement d'une rébellion au sein de sa zone d'influence. Comme le souligne E. ASSIDON:

On peut relever que l'U.R.S.S. s'est déjà fortement endetté vis-à-vis des pays occidentaux dans la période récente pour combler son déficit alimentaire; celui-ci ne peut que menacer son équilibre social intérieur et celui de l'ensemble de la zone. La logique de la division à l'intérieur du C.O.M.E.C.O.M. veut que les pays spécialisés dans des productions agricoles s'auto-alimentent, alimentent les autres et également exportent hors de la zone pour gagner des devises; il y a là des impératifs contradictoires à conjuguer.⁵

¹ B.A., op.cit., p. 37.

² Ibid., p. 38.

³ Elsa ASSIDON, op.cit., p. 136.

⁴ On notera toutefois au passage que l'accord de 1978 exclu aux deux pays la réexportation en l'état des produits échangés vers les pays tiers. Ibid., p. 35.

⁵ Elsa ASSIDON, op.cit., p. 136.

D'une manière générale, on peut conclure que pour l'URSS cet accord de coopération est une réussite sur toute la ligne. Les gains que ce pays a retiré se trouvent, à toute fin pratique à tous les niveaux autant économique que politique. Pour le Maroc par contre, à part le crédit à faible taux d'intérêt¹ et surtout le désengagement de l'URSS dans le conflit du Sahara occidental pour la période de l'accord, la situation n'a rien d'enthousiaste. En effet, à la suite de cette thèse, comme le souligne B.A. :

Cette coopération va à l'encontre de la politique suivie jusque-là par l'Office Chérifien des Phosphates qui consiste à ne pas développer la production marocaine s'il n'y pas d'acquéreur aux prix fixé par l'Office. Le Maroc disposant de la majorité des réserves mondiales, le temps jouait en sa faveur. Il perd peut-être ainsi une partie de sa puissance de négociation sur les marchés mondiaux.²

Si pour le moment on ne peut se lancer dans des pronostics du devenir de cet accord, chose certaine cependant, l'URSS vu son expérience dans le domaine de la planification à long terme s'est engagé dans une voie qui lui a beaucoup apporté. En effet, l'accord nous démontre clairement que l'URSS aide à son tour à l'insertion du Maroc dans la DIT en le spécialisant davantage dans la stratégie productive orientée vers l'exportation des produits primaires. Ce qui fait en définitif que la vision soviétique de l'économie mondiale n'est pas différente de celle des économies développées de l'Ouest. Le schéma, en effet, pratiqué par l'URSS rappelle étrangement celui qu'elle dénonce dans les relations d'échanges entre les pays capitalistes et les économies sous-développées, à savoir renforcer la spécialisation du Maroc (investissements contre matières premières brutes et produits de premières fusions) au sein de la DIT. L'aide donc technique et financière apportée par l'URSS ne sert que ces intérêts, à savoir la stratégie de son propre développement économique, ses ambitions extérieures et le maintien de son hégémonie sur sa zone d'influence.

¹ Les circonstances qui ont amené le Maroc à signer l'accord avec l'URSS sont dues aux manœuvres morbides des banques occidentales (prêts insuffisants, taux d'intérêts très élevés, etc.). B.A., op.cit., p. 38.

² Ibid.

Notre analyse des trois politiques marocaines possibles pour promouvoir ses exportations -cartel, subventions aux PVD et accord de coopération avec l'URSS- nous permettent de s'accorder avec l'étude de P. SALAMA et P. TISSIER pour qui <<les relations de domination demeurent mais se modifient.>>¹ Ces modifications sont pourtant très limitées, surtout si le pays reste exportateur d'une matière première brute.

Dans le but toutefois de remédier à cet effet de domination sur l'industrie de la roche phosphatée, le Maroc sur le plan de la DIT n'est pas demeuré à l'écart quant à la recherche de la valorisation de son minerai. Mais là encore, comme on le verra dans les prochains chapitres, il n'a pas pu réaliser une intégration complète dans l'industrie de transformation en raison des obstacles dûs à la spécialisation internationale préexistante.

¹ Pierre SALAMA et Patrick TISSIER, op.cit. , p. 22.

CHAPITRE V
L'ETAT ET LES MOTIFS DE L'INDUSTRIALISATION
PHOSPHATIERE AU MAROC.

Dans le chapitre III nous avons analysé la place du Maroc sur le marché international des phosphates naturels pour constater que le commerce international du minerais est oligopolistique et qu'il est surtout l'oeuvre de puissantes FMN autant productrices (PHOSROCK) que celles jouant le rôle d'intermédiaires et/ou de mandataires. Ce qui est frappant toutefois, bien que le Maroc détient une excellente position dans cette industrie pour pouvoir négocier au sein du marché international, il reste que la politique marocaine des échanges internationaux des phosphates est moins agressive vis-à-vis la concurrence internationale. L'Etat, comme agent politico-économique, doit intervenir efficacement pour pouvoir réussir ses stratégies, à savoir s'assurer les marchés d'exportation et réussir sa politique de développement de son secteur phosphatier.

Patrick J. CARAGATA¹ par exemple, dans une étude sur la politique minière canadienne, faisait remarquer que vis-à-vis les échanges internationaux deux approches devraient être considérées: - L'approche de la diplomatie des ressources conflictuelle et - L'approche de la diplomatie des ressources coopérative. Ces approches devraient être utilisées selon les circonstances. Mais il reste, pour cet auteur, que «la seule stratégie efficace à longue échéance que le Canada peut adopter pour harmoniser et atteindre ses objectifs de diplomatie des ressources consiste à améliorer la concurrence et l'accès aux marchés de ses exportations de minéraux. Ceci constitue la caractéristique

¹ Patrick J. CARAGATA, National Resources and International Bargaining Power: Canada's Mineral Policy Options, Kingston (Ontario), Center for Resource Studies Queen's University, 1984.

fondamentale d'une diplomatie des ressources coopérative avec les pays consommateurs.>>¹ L'Etat, sans aucun doute, doit faire appel à une politique réfléchie pour gagner les marchés étrangers et se trouver les investissements nécessaires pour poursuivre le développement de son secteur phosphatier. Mais, il n'empêche, pour répondre aux exigences de la concurrence internationale, un Etat souverain se doit de confronter les contradictions afin d'aider les industries nationales prometteuses. Ainsi que le souligne notamment Patrick J. CARAGATA, la recherche par L'Etat d'une diplomatie des ressources conflictuelle demeure une possibilité et pourrait éventuellement s'avérer utile.² A ce sujet il démontre qu'une telle approche a servi plusieurs pays particulièrement les pays du Tiers-Monde exportateurs de matières premières.³

Dans l'économie de marchés les risques font partis des lois économiques. Néanmoins, de ces lois une économie s'adapte aux réalités du commerce international.

Ceci dit, vu les difficultés pour le Maroc de se faire prévaloir dans ce marché, d'autres politiques -d'industrialisation et plus particulièrement de transformation- ont été mises de l'avant afin d'améliorer la place du Maroc dans la DIT phosphatière.

Au cours des dernières années, en effet, le Maroc s'est préoccupé de l'industrialisation de son secteur phosphatier. De nos jours, dans les opérations de valorisation, un peu plus de 30% de la production phosphatière est valorisée sur place et, à long terme, dans le cadre de la politique marocaine de valorisation des phosphates, l'OCP prévoit transformer 45% de la production phosphatière en engrais et surtout en acide phosphorique.⁴ Cette action marocaine est dû aux événements de 1973-74 où la hausse des

¹ Ibid. , p. xiii.

² Ibid. - Voir aussi Pierre Noël GIRAUD, op.cit. , pp. 183-248.

³ Ibid. , pp. 116-133.

⁴ Une valorisation ne répond, comme nous allons le voir, qu'aux exigences de ce qu'on appelle aujourd'hui la NDIT qui encourage particulièrement les opérations de la première fusion dans les économies sous-développées. Comme l'a prévu Samir AMIN, <<l'étape à venir sera celle d'une industrialisation accélérée de la périphérie pour l'exportation vers le centre, par le rejet à la périphérie d'industries "clas-

prix a entraîné une chute très nette de ses ventes de la roche phosphatée.

Le fait bien entendu, d'être le premier exportateur du phosphate brut au monde, il n'est pas étrange à ce que le Maroc se lance dans cette voie afin de se départir du seul commerce du brut et du semi-brut. Historiquement cependant jusqu'en 1973-74, la stratégie marocaine en matière d'industrialisation du secteur phosphatier n'était pas assez définie. Mais depuis cette date le Maroc s'est lancé dans une industrialisation accélérée afin de stimuler la demande interne. Ainsi, à partir des années 1960 le Maroc par l'entremise de l'OCP, est engagé dans un déploiement industriel (complexes chimiques et industries de soutien) d'envergure internationale. Un tel déploiement industriel phosphatier a nécessité toutefois d'importants capitaux. Ceci dit, si <<l'O.C.P. avait investi jusqu'en 1956 de 43 à 48 milliards de francs>>¹ particulièrement dans l'exploitation, il reste qu'à lui seul le plan de développement 1981-85 prévoit plus de 21.000 milliards de DH dont plus de la moitié est destinée à la valorisation des phosphates. Le tableau 22 récapitule en détail les investissements prévus par les plans de développement lors de la dernière décennie.

A la lumière de ces investissements, l'exploitation et surtout la valorisation et les infrastructures qui lui sont liées semblent être au coeur des préoccupations de la politique industrielle de l'Etat marocain. La complexité de ses ambitions et particulièrement les exigences technologiques seront exposées dans la prochaine section.

siques" ("polluantes") légères et lourdes, et la concentration au centre des industries nouvelles, qui constitueront la base d'un modèle d'accumulation renoué: énergie atomique, solaire, espace, génétique et production d'aliments de synthèses, exploitation du fond des mers etc.>>. Ga-Kwame AMOA et Oscar BRAUN, Echanges internationaux et sous-développement, Paris, Editions Anthropos, 1974, p. 14 (Présentation de Samir AMIN).

¹ André NOUSCHI, <<Aperçu Historique>>, in Larbi TALHA et al., op.cit., p. 10.
Ils'agit de francs courants français.

Tableau 22: Les investissements prévus dans le secteur phosphatier en M DH.

Les Investissements			
Plan triennal 1978-80		Plan quinquennal 1981-85	
Plus de 5.000 M de DH, soit 13% de l'ensemble des investissements dont		Plus de 21 000 M DH, soit plus de 18% de l'ensemble des investissements dont	
Exploitation (Production)	1 925	Exploitation	5 645
Valorisation (P205)	2 000	Valorisation	10 660
Transport maritime	700	Transport (navires	1 800
Transport ferroviaire	445	Maritime (ports	600
Recherche	80	Transport ferroviaire	1 700
Formation	10	Recherche	225
		Formation	45
		Habitat (2)	404

Source: Bernard MURGUE, << Maroc : Les Phosphates et les mines. Bilan du plan triennal et Prévisions du Plan 1981-85>>. Maghreb développement, No. 44, septembre 1981, p.25.

5.1 Les technologies d'exploitation.

L'industrie des phosphates, à l'exemple d'autres grandes industries dans le monde, à ses propres particularités. Celle-ci non seulement requiert un ensemble de ressources physiques, techniques et financières mais encore les procédés d'extractions et les techniques de transformations sont confrontées à divers défis. Comme le souligne le Centre sur les sociétés transnationales:

Il existe de grandes différences entre les caractéristiques géologiques des divers gisements de phosphate, et entre les coûts des procédés utilisés pour enrichir le minerai brut en fonction de son emploi final. La teneur en P₂O₅ et autres propriétés comptant pour la transformation sont l'objet de variations sensibles au sein même des sources et entre les différentes sources d'approvisionnement. Les frais de transports jusqu'aux usines de traitement et aux ports, et les frais d'expédition jusqu'aux marchés d'exportation sont autant d'éléments décisifs supplémentaires.¹

¹ Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, op.cit. , pp. 16-17.

5.1.1 Types d'exploitation et d'extraction.

Dans le monde de l'exploitation et de l'extraction du minerai, l'industrie phosphatière fait appel à toute une logistique allant de la machinerie lourde¹ en passant par l'énergie électrique aux abondantes quantités d'eau. On notera cependant, comme d'autres grandes industries d'exploitation et d'extraction, l'industrie des phosphates est sans cesse l'objet des transformations technologiques.² Au niveau de l'exploitation et de l'extraction, on rencontre les deux types de mines: la mine à ciel ouvert (carrière) et la mine souterraine tous les deux s'effectue au Maroc. Quant à leur participation à la production mondiale:

Environ 80 pour cent du phosphate brut mondial provient de chantiers à ciel ouvert dont l'exploitation revient généralement moins chère que celle des chantiers souterrains d'où sont extraits les autres 20 pour cent de la production. La récupération à ciel ouvert est utilisée seulement dans les gisements de la Floride et de la Caroline du Nord aux États-Unis, et en Jordanie et en Océanie, et pour environ la moitié de la production du Maroc, du Sénégal et du Togo. L'exploitation souterraine est utilisée en Égypte, au Maroc, en Tunisie, dans l'Ouest des États-Unis et dans certains gisements de l'URSS.³

Étant donné leur milieu naturel, ces deux types d'exploitation requièrent non seulement un équipage important en hommes mais encore des aménagements et des équipements adaptés à leurs environnements. La mine souterraine, en effet, nécessite un type de machinerie et une série d'installations (entre autre support du toit, voies d'extraction et d'évacuation) plus complexe et plus agencé à son développement. Quand aux activités opérationnelles, les mines souterraines sont <<généralement peu profondes, (et) utilisent le plus souvent la méthode d'exploitation par "chambres et piliers".>>⁴

¹ Entre autres pelles mécaniques, bulldozers, dragues, véhicules spéciaux de transports, tapis transporteurs roulants, etc.

² Concernant notre problématique, le domaine technologique dans cette industrie est un aspect très important. Nous y reviendrons dans notre section 6.3.

³ Centre des Nations-Unies sur les sociétés transnationales, op.cit. , p. 17.

⁴ Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit. , p. 18.

En ce qui concerne les mines à ciel ouvert, bien que leur exploitation ne présente pas d'énormes difficultés, les exigences techniques de la production nécessitent une machinerie et une mécanisation poussées.

Globalement, si les conditions d'exploitation et d'extraction des phosphates naturels sont l'enjeu de sérieux manèges, le degré de mécanisation toutefois dans les divers gisements mondiaux, se présentent d'une manière inégale. Des pays comme les USA par exemple, par rapport au Maroc, qui possèdent de puissants moyens techniques et bien entendu financiers, se trouvent avec une des logistiques d'exploitation la plus sophistiquée au monde.

Dans leur majeure partie, les opérations d'extraction à ciel ouvert ou en souterrain s'effectuent selon des stratégies bien définies, à savoir la recherche d'un minerai à teneur plus ou moins élevée lors de l'extraction. Le plus souvent, et il est utile de le noter, le minerai provenant des mines souterraines est particulièrement riche mais en général le coût d'exploitation est plus élevé que les opérations à ciel ouvert. Au niveau international cependant, selon les estimations de la Banque mondiale, il se trouve que les coûts de production au Maroc sont très faibles.¹

Si nous revenons toutefois à l'extraction en tant que telle, le tableau ci-dessous nous donne une idée plus précise par exemple des types et des tonnages de l'extraction marocaine en 1983 et 1984.

De ce qui ressort du tableau, nous remarquons qu'environ les 2/3 de la production marocaine proviennent des mines à ciel ouvert. En 1984 par exemple, les gisements les plus dynamiques dans ce type d'extraction, sont particulièrement les centres de Khouribgua et de Benguerir qui ont produit respectivement, 48,0% et 13,1% et un plus loin

¹ CNUCED, <<Etudes sur la transformation ...>> (TD/B/C.1/PSC/22F), op.cit., p. 54.

Tableau 23 : Types d'extraction des phosphates au Maroc et leurs tonnages en 1983 et 1984 (Unité= une tonne).

Zone	1984	1983
Khouribga	12.617.792	11.943.053
.Mines souterraines	2.285.470	2.672.576
.Mines découvertes	10.332.322	9.270.477
Youssoufia	5.211.710	5.403.270
.Mines souterraines	5.162.980	5.240.610
.Mines découvertes	48.730	162.660
Benguarir	2.824.435	3.007.132
.Mines découvertes	2.824.435	3.007.132
Boucraa	863.048	705.971
.Mines découvertes	863.048	705.971
Total	21.516.985	21.059.426

Source: Rapport du Groupe OCP, 1985, p. 13.

celui de Boucrâa au Sahara occidental avec 4,0% (863.048)¹ et encore très loin derrière, les mines de Youssoufia qui ont participé avec 0,2% de la production totale.

Quant à <<l'extraction en souterrain qui représente 34,6% du tonnage se répartit entre le secteur classique et le secteur mécanisé à raison de 42% et 58%.>>² On trouve ce genre d'activité dans les seuls centres de Khouribga et de Youssoufia. C'est particulièrement le centre de Youssoufia qui est le plus actif avec environ 24% de toute l'activité phosphatière marocaine en souterrain alors que le reste (environ 11%) provient de Khouribga.³

Parmi les engins mécaniques utilisés dans les gîtes phosphatiers marocains on note surtout des téléphériques, des transporteurs et surtout des draglines. Ainsi, dans l'évolution de l'extraction des phosphates, <<l'O.C.P. a utilisé en 1951 son premier

¹ On notera au passage qu'avant 1975 (conflit du Sahara occidental) la production à Boucraâ était d'environ 3 millions de T/mét./an.

² Groupe OCP, Rapport annuel 1985, p. 13.

³ La part de ce type d'exploitation est appelé, toutefois, à diminuer à la faveur de la production à ciel ouvert sous la pression de la rationalisation. En général l'extraction à ciel ouvert est facilement accessible, moins coûteuse mais nécessitant tout de même une puissante mécanisation. Fathallah OUALALOU, op.cit., p. 44.

dragline à godet de 7,5m³ avant de mettre en service La Marion 7900 dont le godet est de 34,4m³ et surtout la fameuse Marion 8400 véritable monstre en service depuis 1970 (godet de 47,2m³).>>¹ A l'encontre de cette politique les critiques ne manquent, toutefois compréhensible quant aux coûts élevés d'exploitation par rapport à la compétition internationale. Ainsi, selon F. OUALALOU:

Les vicissitudes du marché mondial des phosphates durant les années 60, la concurrence effrénée que les phosphates marocains rencontraient durant ces années du fait surtout de la politique des bas prix pratiquée par les phosphatiers américains a beaucoup ébranlé la position de l'O.C.P. (Ainsi, l'OCP) a dû faire appel à un équipement avancé pour pouvoir affronter les défis de la concurrence internationale. L'utilisation de plus en plus intensive de l'élément capital à la défaveur de l'élément travail marque un tournant dans la gestion de l'O.C.P. et sa soumission aux normes d'exploitation dictées par les variations du marché international.²

Les conséquences par ailleurs ne s'arrêtent pas à la seule main-d'oeuvre nationale, elles interviennent également dans d'autres domaines entre autres la dépendance technologique. De fait, si l'appel à une technologie avancée paraît bénéfique au niveau de la réduction des frais d'exploitation de 35%³, il n'en demeure pas moins que cette technologie est achetée de l'étranger et particulièrement <<des firmes américaines productrices des draglines, des camions géants et autres engins au lieu de dépendre de l'apport national en main-d'oeuvre.>>⁴

¹ Ibid. , (note 5).

² Ibid. , p. 48.

³ Ibid. , p. 44.

⁴ Ibid.

5.1.2 Méthode de traitement de la roche phosphatée.

Une fois que les travaux essentiels (extraction et évacuation) sont mis à jour, la roche phosphatée est expédiée vers les usines de concentration où elle sera valorisée et ceci selon divers procédés de traitement étant donné la diversité dans les gisements de phosphate (valeur du minerai, degré de pureté, etc.).

Les procédés de traitement constituent l'une des opérations les plus délicates de la valorisation de la roche phosphatée en produit destiné à la consommation. Leur principe de base est:

- 1) d'augmenter la teneur en BPL du concentré marchand qui titre généralement entre 64% et 80% BPL alors que le minerai à partir duquel il a été obtenu ne titre en moyenne que 60% BPL et parfois 20% BPL seulement.
- 2) d'éliminer ou de réduire la présence d'impuretés gênantes.¹

D'une manière générale toutefois, dans la chaîne des procédés de traitement, la roche est produite selon diverses méthodes technologiques dont les plus importantes de nos jours << sont des méthodes soit physiques soit thermiques. Depuis un certain nombre d'années des méthodes de traitement chimiques sont à l'étude mais n'ont pas encore donné lieu à des applications.>>²

Les méthodes dites "physiques" dans l'industrie phosphatière se veulent un type d'enrichissement à la fois le plus économique et le plus employé pour la séparation de certaines matières (l'argile, les matières siliceuses et les carbonates) grâce à divers procédés. Parmi les méthodes physiques d'enrichissement les plus connues on rencontre soit des procédés se limitant à une simple opération de concassage, de criblage, de lavage et de séchage << réservée aux minerais riches>>³, soit par séparation ou réduction aussi bien des impuretés que des déchets superflus par des procédés tels les

¹ Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit., p. 19.

² Ibid.

³ Ibid.

flottations, les séparations granulométriques. Ces dernières :

Se font généralement par voie humide mais des méthodes par voie sèche sont aussi utilisées dans des régions assez pauvres en eau. Ces séparations granulométriques sont particulièrement bien adaptées aux minerais à gangue argileuse et peuvent parfois être suffisantes pour des minerais à gangue modérément carbonatée.¹

En ce qui concerne la méthode de flottation, <<c'est le mode de traitement le plus utilisé dans le monde. Elle est souvent appliquée aux minerais à gangue siliceuse qu'ils soient d'origine sédimentaire ou ignée. Elle est plus difficile et plus onéreuse à mettre en oeuvre pour les minerais à gangue carbonatée.>>² Une telle méthode néanmoins, permet d'obtenir une teneur en TPL du concentré d'environ 80% qui est particulièrement estimée sur le marché international. En plus des procédés mentionnés, <<il arrive aussi qu'une séparation magnétique soit nécessaire pour éliminer les éléments ferrugineux.>>³

L'autre méthode, celle des traitements thermiques, est un procédé qui fait appel à d'importantes sources de chaleur (charbon, électricité, etc.). C'est un procédé coûteux particulièrement pour les pays dont les usines de concentration sont loin des stations thermiques. Une telle méthode est utilisée particulièrement:

Pour les minerais fortement carbonatés. En effet, alors que les méthodes physiques ne s'attaquaient qu'à l'exogangue et ne pouvaient pas suffisamment enrichir les minerais riches en carbonates (plus de 6 à 8% CO₂), la calcination va s'attaquer à l'endogangue et permettre un enrichissement bien supérieur.⁴

Tels sont les procédés de traitement de la roche phosphatée. La rigueur dans les procédés, donc de la technologie employée, détermine le sort du marché étant donné <<les niveaux de teneur en P₂O₅, et dans certains cas les impuretés résiduelles, ont

¹ Ibid.

² Ibid.

³ Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, op.cit. , p. 17.

⁴ Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit. , p. 20.

un effet important sur les prix et la concurrence.>>¹

Au Maroc, les techniques de traitement de la roche phosphatée mises en exercice dans la chaîne des activités sont limitées à de simples opérations de traitement, allant de l'enrichissement par criblage, par lavage, par séchage à l'enrichissement par calcination. Dans l'ensemble, ces diverses opérations de traitement sont appelées, selon B. ZENAIDI-KARRAY, des méthodes physiques.²

Ainsi, dans les différentes zones marocaines d'exploitation, les opérations de traitement se présentent comme suit:

- Zone d'Ouled-Abdoun: Dans la présente zone, le minerai extrait dans les divers gisements est suffisamment riche dont la teneur varie entre 60 et 71% de P.O.C. Une telle teneur influence les procédés de traitement, soit que le minerai est simplement criblé, séché ou lavé (c'est le cas pour la plus grande partie de la production de la zone), soit qu'on fasse intervenir le procédé calcination et lavage (en 1984 au four d'1/2 MT) pour avoir un minerai encore plus riche (78%). Ainsi, en ce qui concerne la région de Khouribga :

Le phosphate extrait des recettes ou des découvertes est acheminé par un réseau de convoyeurs aux usines de traitement où il subit trois types d'opérations avant d'être transporté au port de Casablanca: une opération de criblage sur humide à maille assez grosse destinée à débarasser le minerai des stériles, une opération de séchage qui ramène, par le biais des fours tournants, l'humidité de 15% à 3% et une opération de criblage à l'état sec sur maille fine qui vise à éliminer les petits stériles. (...).³

C'est autour <<de trois grands centres de traitement à Khouribga, à Oued-Zem et à Beni-Idir>>⁴ que gravite l'ensemble des opérations d'enrichissement du minerai. De ces usines sortent <<toute une gamme de phosphates: surtout le phosphate 75%

¹ Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, op.cit. , p. 17.

² Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit. , p. 19.

³ Fathallah OUALALOU, op.cit. , p. 44.

⁴ Energie, Mines et Ressources Canada, (MR 193), op.cit. , p. 41.

(appelé 75 Khouribga), mais aussi le 72% (appelé Hatane 72), le phosphate calciné utilisé pour la fabrication des engrais composés et le phosphate "podzolidé".>>¹ Ce dernier provient de l'usine d'enrichissement par lavage à Kerkour- Rich, et se veut un phosphate à très haute teneur provenant d'une zone d'affleurement au nord de Sidi-Daoui²

Pour on prendre un autre exemple, dans les gisements de Youssoufia, le minerai, qui en passant est de très bonne qualité, est évacué par un téléphérique³ vers les industries d'enrichissement de Youssoufia pour y être traité par de simples opérations physiques (criblage, séchage et calcination). Ce qu'il faut remarquer pourtant, dans les gisements de Youssoufia, c'est l'existence de deux types de roches phosphatées: la "roche phosphatée noire" et la "roche phosphatée blanche". Cette dernière, pour son enrichissement, subit les opérations de séchage par le biais des fours afin d'éliminer l'humidité.⁴ Quant à "la roche phosphatée noire" qui titre entre 68 et 69% de P.O.C. et entre 8 et 10% de substances organiques, son enrichissement se fait par calcination⁵ pour obtenir une teneur de 75% de P.O.C.⁶

En somme, si nous récapitulons (tableau suivant), on constate qu'au Maroc, les techniques de traitement, étant donné la qualité naturellement élevée des phosphates, se résument en général à de simples opérations de traitement (criblage, séchage, lavage et dans une moindre mesure la calcination). En fait, ce sont des opérations de traitement particulièrement physiques.

¹ Fathallah OUALALOU, op.cit. , p. 44.

² Ibid.

³ Fathallah OUALALOU, op.cit. , p. 45.

⁴ Fransisco VERGARA, op.cit. , p. 149.

⁵ La calcination, selon F. VERGARA, ce fait à 750 degré Centigrade afin d'éliminer les impuretés organiques. Ibid.

⁶ Energie, Mines et Ressources Canada, (MR 193), op.cit. , p. 41.

Tableau 24 : Zones d'extraction et qualité de phosphates (Unité= une tonne).

Zone et Qualité	1984	1983
Khouribga	12.561.619	11.583.689
. Qualité 71%	10.164.746	9.356.626
. Qualité 73%	1.690.453	1.356.152
. Qualité 75-75 %	188.120	306.865
. Calciné	518.300	384.046
Yousseoufla	4.912.179	5.792.838
. Qualité 68-69%	4.362.092	5.196.499
. Qualité calciné (noir)	550.087	596.339
Boucraa	972.397	708.165
. Qualité 80%	972.397	708.165

Source: Rapport du Groupe OCP, 1985, p.14.

5.2 Panorama des complexes chimiques de valorisation.

Bien que les exportations du brut continueront à être le centre nerveux de la production marocaine pour encore des années, il reste que la constitution d'une industrie lourde de transformation des phosphates était présente depuis les années 1960 dans la politique de la valorisation industrielle du Maroc.

L'installation d'une industrie chimique lourde de transformation apparaît en effet, comme étant à la fois une issue vers l'industrialisation et de ce fait une hausse de la rente phosphatière et un moyen d'éviter la dépendance des seules exportations sans transformation. C'est ainsi qu'au lendemain de 1960 on assiste de ce qu'on peut appeler l'"Opération Valorisation".

Si dans les années '50, l'industrie chimique de transformation n'était guère représentée que par deux unités industrielles datant de l'époque coloniale dont l'une à Cas-

ablanca (1946) fabriquant du super-phosphate (92.000 T/AN) et l'autre à Tétouan dans le Nord du pays (1956: 30.000 T/AN); de nos jours, caractérisés par une intégration verticale (mais incomplète) deux complexes industriels (le complexe chimique de Safi et le complexe de Jorf-Lasfar) et une usine chimique à Nador (Maroc-Phosphore Nord) ont été édifiés. Alors que d'autres projets en prévision devront voir le jour d'ici la fin du siècle.

Dans leur ensemble ces complexes industriels visent la production de l'acide phosphorique par l'intermédiaire de l'acide sulfurique pour l'obtention de l'acide phosphorique clarifié, le super-phosphate triple (TSP), le phosphate d'ammonium simple (Phosphate Manoammonique (MAP) et Sulfo-Phosphate d'ammoniac (ASP) et composé (NPK "14-28-14").

Un examen toutefois des diverses réalisations fait apparaître les résultats suivants.

5.2.1 Le complexe chimique de Safi.

Situé à proximité des très riches gisements des Ganntours (Yousseoufia surtout) et desservi par une infrastructure exceptionnelle (port de Safi, route, voie ferrée, pyrrhotine de Kettara, etc.), ce complexe devrait marquer le début sinon la naissance de l'industrie chimique lourde au Maroc. C'est un vaste combinat industriel dont la production de base est l'acide sulfurique par le procédé de contact, l'acide phosphorique et les engrais (simples et composés complexes). Il est prévu aussi dans ce complexe la construction d'une unité d'extraction d'uranium¹ à partir de l'acide phosphorique. Cette

¹ Le développement d'unités d'uranium en tant que source d'énergie serait une excellente affaire pour l'économie marocaine et pour l'OCP en particulier quant à la réduction de ses coûts de consommation d'énergie d'origine thermique. Car, comme nous le rappelle Howard I. BLUTSTEIN, *op.cit.*, pp. 187-188, <<Morocco consumes more energy than it produces, and the deficit continues to grow. (...). About 48 percent of the total energy generated is used by industry, the OCP being the largest single user.>>

unité <<aura une capacité de production de 200t/an d'oxide d'uranium. Les investissements s'élèveront à 200 MDH.>>¹ Mais comme le précise un récent Rapport du Groupe OCP², en dépit de la conjoncture actuelle du marché, la réalisation d'une telle unité n'est pas pour l'instant envisagée.

Un tel complexe, à la fin des années '70, selon certaines sources spécialisées³, se veut par ces ateliers de fabrication d'acide sulfurique, d'acide phosphorique et d'engrais phosphatés le plus moderne du monde, en même temps la plus puissante industrie chimique d'engrais d'Afrique, d'Asie et même d'Europe occidentale. Son accomplissement revient au consortium Franco-RFA par l'intermédiaire des sociétés respectivement KREBS et LUIGI PATERSON.⁴ Cette dernière avait pour responsabilité l'unité de production de l'acide sulfurique.

Quant aux unités de la production de l'acide phosphorique et des engrais, elles ont été édifiées par la société française KREBS d'après le procédé Péchiney/Saint-Gobain/UCB.⁵ A noter cependant, la fabrication des engrais a nécessité la collaboration technique entre les firmes américaines (la Tennessee Valley Authority et la société Blaw-Knox) et les firmes françaises KREBS et Saint-Gobain.⁶

Ce qu'il faut retenir toutefois du dit complexe chimique est son partage depuis 1975 entre deux sociétés appartenant à l'OCP: Maroc- Chimie et Maroc-Phosphore, bien que ces derniers se voulant des filiales du puissant Groupe OCP, leur fonctionne-

¹ Bernard MURGUE, op.cit., p. 31.

² Groupe OCP, Rapport annuel 1985, p. 25.

³ Industrie et travaux d'Outre-Mer, <<L'industrie chimique marocaine en pleine expansion. Le complexe chimique de Safi et la fabrication des engrais composés>>, Industrie et travaux d'outre-Mer, No. 257, avril 1975, p. 315.

⁴ Dimitri GERMIDIS, op.cit., p. 144.

⁵ Industrie et Travaux d'Outre-Mer, <<L'industrie chimique marocaine ...>>, op.cit., p. 315.

⁶ Ibid., p. 316.

ment reste distinct et totalement indépendant.

a) Maroc-Chimie.

Le complexe Maroc-Chimie constitue la première phase d'industrialisation au Maroc. Aujourd'hui formé par deux usines de production Maroc-Chimie I & II, la société Maroc-Chimie fut créée le 25 mars 1965¹ pour assurer l'exploitation du complexe chimique de Safi qui a débuté en juin de la même année. L'engineering de cette société a nécessité au départ (1960) une somme de 167,8 millions de francs² aux profits des sociétés KREBS et LUIGI PATERSON et à laquelle il faut ajouter au début des années '70 un investissement de 105 millions de francs qui a été confié à la firme française SPIE-BATIGNOLLES pour son dédoublement.³ Quant au triplement de la capacité de production, elle a nécessité un investissement de 211 millions de DH.⁴

Avec une capacité de transformation journalière de 1.000 t/J de P₂O₅, Maroc-Chimie, avec ces 5 unités de production⁵ en 1980 (4 unités de 125 t/J pour Maroc-chimie I et une unité de 500 t/J pour Maroc-chimie II)⁶, a produit en 1984, 231,460t

¹ Ibid. , p. 315.

² Dimitri GERMIDIS, op.cit. , p. 144.

³ Ibid. , p. 145.

⁴ Groupe OCP, Rapport annuel 1974, p. 39.

⁵ A noter, pour l'ensemble des usines chimiques de production phosphatière au Maroc, en raison d'un éventuel manque d'information selon une étude fait par W.F. SHELDRICK pour le compte de la FAO:

L'ordre de grandeur des dépenses d'équipement au prix de 1980 pour les usines et mines des pays en développement est de 300 à 400 millions de dollars EU pour une installation combinant l'ammoniac et l'urée, 169 à 363 millions pour le phosphate brut, 218 à 291 millions pour l'acide phosphorique, 49 à 55 millions pour le super-phosphate triple et 62 à 66 millions pour le phosphate d'ammoniaque dibasique.

Centre sur les sociétés transnationales, op.cit. , p. 30.

⁶ Energie, Mines et Ressources Canada, op.cit. , (MR 193), pp. 41-42.

contre 224,408 en 1980 et 112,607 en 1971.

b) Maroc-Phosphore de Safi.

Société distincte et indépendante de Maroc-chimie, Maroc-phosphore fut créé dans les années 1973-74. Situé à environ 10 Km du port de Safi, très proche du Maroc-chimie et bénéficiant de l'infrastructure existante, le complexe chimique Maroc-phosphore de Safi est constitué de deux usines de production: Maroc-phosphore I & II. Les premières unités de production de ces usines ont été mises en service respectivement en 1973 et en 1977. Quant à l'ensemble des chaînes (7 unités en 1984) de production, il n'est entré en fonction qu'en 1981 pour Maroc-phosphore I (4 unités) et en 1982 pour Maroc-phosphore II(3 unités).

Se voulant la seconde phase d'industrialisation, ce complexe est une réalisation du plan quinquennal 1973-1977 dont les objectifs de base est la fabrication de l'acide phosphorique et le phosphate monoammomique (MAP).¹ L'édification de ces unités de production a été comme dans le cas de Maroc-chimie l'oeuvre de la société KREBB d'après le procédé Pechiney/Saint-Gobain/UCB. Quant à l'engineering du complexe, le contrat de réalisation:

A été confié au groupe allemand UHDE qui dirige un consortium international comprenant une autre firme de RFA, Siemens et une firme polonaise Polimex. Il sera financé par des prêts de la BIRD, de la Banque allemande de Développement-KFW- et la Banque nationale de Développement économique créditée par un prêt koweïtien.²

¹ Groupe OCP, Rapport annuel 1974, p. 45.

² Dimitris GERMIDIS, op.cit. , pp. 144-145.

L'investissement total prévu dans le cadre du plan de développement 1973-77 pour les deux usines de production du complexe Maroc-phosphore de Safi est de 826 MDH (1.02 million de FF)¹ auquel il faut ajouter d'après les informations que nous possédons 302 millions de DH à la fin 1980 pour la seule 4ème ligne de production de Maroc-phosphore I² Quant à l'usine Maroc-phosphore II avec ses 3 unités de production, son coût au début de 1981 <<s'élève à 1.914 M DH, dont 1.563 M engagés au cours du plan triennal (1978-80).>>³

Pour évaluer l'effort des investissements, ce complexe, avec ses 7 lignes de production de 500t/j de P₂O₅ chacune a vu en l'espace de 7 années sa production en acide phosphorique presque quintuplé passant de ce fait de 237.863t en 1977 à 1.125.080t en 1984.

De nos jours, en plus des usines Maroc-phosphore I & II en activité à Safi, il existe trois autres usines Maroc-Phosphore éparses dans le pays: deux à Jorf-Lasfar dans la région d'EL Jadida et une à Nador dans le Nord du pays qui sera comme celles de Jorf-Lasfar en activité dans un proche avenir.⁴

5.2.2 Complexe Maroc phosphore de Jorf-Lasfar.

Il constitue un autre foyer industriel chimique d'importance au Maroc. Situé à proximité d'El Jadida et à environ 175 KM de la zone d'Oulad-Abdoun ce complexe qui est dans sa phase finale de construction (pose de la première pierre le 13 mars

¹ Industrie et Travaux d'Outremer, op.cit. , p. 316.

² Bernard MURGUE, op.cit. , p. 30.

³ Ibid.

⁴ Pour d'autres informations sur les prêts internationaux concernant le programme de valorisation des phosphates, voir aussi: - Industrie et Travaux d'Outremer, <<Crédit bancaire pour Maroc Phosphore II>>, Industrie et Travaux d'Outremer , Vol. 25, No. 289, décembre 1977, p. 829. -Europe Outremer, <<Royaume du Maroc>>, Europe Outremer , Nos. 633-634, Octobre-Novembre 1983, p. 152.

1982) est considéré comme étant <<la plus grande usine mondiale de phosphate d'ammoniaque et d'engrais phosphatés (1,8 millions t/an) avec le procédé AZF beaucoup moins coûteux en énergie et en maintenance que les procédés classiques. Ce projet s'articule autour des deux unités Maroc-phosphore 3 et 4.>>¹

Il y a lieu de remarquer toutefois, dans la construction de ce complexe, que <<la formule de réalisation des usines "clé en main"² étant écartée pour plusieurs raisons techniques et économiques, (...).>>³ Cela dit, pour l'accomplissement de cet ensemble industriel, <<en 1980 Rhône Poulenc a signé avec l'Office Chérifien des Phosphates un important accord de licence portant sur le procédé dihydrate qui sera utilisé pour les douze unités de P₂O₅ qui équivalent au Maroc phosphore III et IV.>>⁴ A cet effet, <<une société d'économie mixte d'ingénierie a été constituée entre l'OCP et la société française pour réaliser les futures unités Maroc Phosphore (III et suivante).>>⁵ De ce fait les risques seront-ils partagés et moins importants pour l'OCP?

Pour ce qui est de l'engineering de l'usine de production de l'acide sulfurique (6 unités) du complexe, un contrat de plus de 1 milliard de franc français pour la réalisation de ces unités a été confié à un consortium nippon-espagnol (2/3 japon) offrant des conditions de crédits exceptionnels face notamment à des offres française et britannique.⁶

¹ Europe Outremer, <<Royaume du Maroc>>, Europe Outremer, Nos. 659-660, 15 Juin 1985, p. 137.

² A noter dans notre chapitre VI de la présente partie nous allons discuter des transferts de technologies dans le secteur de la valorisation des phosphates.

³ Groupe OCP, Rapport annuel 1979, p. 30.

⁴ Danielle WEISS, <<Les intérêts économiques français>>, Europe Outremer, No. 626-627 (Spécial Maroc), p. 49.

⁵ Bernard MURGUE, op.cit., p. 30.

⁶ A.B., <<Objectifs pour les années à venir: (...)>>, op.cit., pp. 33.

Dans l'ensemble, on notera que le complexe chimique de Jorf Lasfar:

Aura une capacité annuelle de production de 1.320.000 tonnes de P_2O_5 , il comportera:
 -huit lignes de production d'acide phosphorique clarifié à 54% P_2O_5 , de 500 tonnes de P_2O_5 /jour chacune, dont une ligne de concentration d'acide superphosphorique à 70% P_2O_5 .
 -deux lignes de production de phosphate diammonique "DAP" (18-46-0) de 1200 tonnes/jour chacune.¹

Une telle capacité correspond à une transformation de 2.2 millions de tonnes de roches phosphatées qui seront livrées par le gisement de Sidi Hajjaj², extrémité nord-ouest du gisement des Oulad-Abdoun. Soulignons enfin, qu'il est prévu dans le complexe en question, en plus des unités de production, la réalisation (comme dans le complexe de Safi) d'une unité d'extraction de l'uranium contenu dans l'acide phosphorique.³

Il s'avère ainsi, que cet ensemble industriel⁴ qui entrera en service:

En 1985-86 accroîtra la capacité de production d'acide du Groupe de 1,3 million de tonnes de P_2O_5 /an et permettra en même temps au Maroc de prendre pied sur le marché du DAP qui lui était jusqu'à présent fermé et qui représente environ les deux tiers du marché international des engrais phosphatés.⁵

Quant à la production finale, elle sera commercialisée sous forme : d'acide phosphorique à 54% P_2O_5 , -d'acide superphosphorique à 70% P_2O_5 , et -d'engrais solides pour un million de tonnes de DAP, 400.000tonnes de TSP et 200.000tonnes d'ASP.⁶

¹ Groupe OCP, Rapport annuel 1981, 1982, p. 25.

² Bernard MURGUE, op.cit., p. 31.

³ A.B., op.cit., p. 33.

⁴ Dans le cadre de son plan d'expansion de valorisation des phosphates, le Maroc a prévu lors du dernier plan quinquennal 1981-85, l'implantation d'une autre usine de transformation dans la région de Nador (Nord-Est) près de la côte méditerranéenne.

⁵ Groupe OCP, Rapport annuel 1982, 1983, p. 11

⁶ Ibid., p. 26.

5.2.3 Autres projets de valorisation.

Aux unités de valorisation existantes, le Maroc, dans le cadre des réalisations visant à l'accroissement de la transformation industrielle des phosphates, prévoit implanter d'autres complexes chimiques dans le pays.

Les raisons de cette expansion du programme de valorisation sont fondées sur les perspectives d'une croissance prévisible de la demande mondiale de l'acide phosphorique et de ses dérivés, particulièrement dans les pays du Tiers Monde. A ce sujet, comme le rapporte l'OCP, ces pays <<déployent des efforts considérables pour accroître leur production agricole et offrent les perspectives d'expansion les plus brillantes pour l'industrie des engrais.>>¹ Un autre fait par ailleurs d'importance capitale pour le Maroc à souligner est :

Le rythme de croissance des exportations de produits des pays producteurs de phosphate est très supérieur à celui des exportations de phosphate brut (21% contre 5,9% en 1983); tout indique que cette tendance va se maintenir dans les prochaines années. En effet, en dehors des pays producteurs de la matière première, il n'existe aujourd'hui dans le monde entier qu'un tout petit nombre de nouvelles usines en construction ou en projet pour la construction ou en projet pour la transformation directe du phosphate en acide phosphorique ou en engrais alors que certaines usines vétustes des pays industrialisés sont appelées à cesser leur production au cours des prochaines années. (...). Dès la fin de la présente décennie, la construction de nouvelles unités devra être lancée, confirmant ainsi la volonté du Maroc de prendre la place de premier exportateur mondial de P₂O₅ sous toutes formes.²

Ceci dit, dans cette poursuite du programme industriel de transformation des phosphates, ce sont les régions de Laâyoune dans le sud-ouest du pays et d'Essaouira (plus précisément à Cap Sim) dans le centre-ouest qui bénéficieront dans l'immédiat des nouveaux projets étant donné leur proximité des zones phosphatières. Actuellement, la capacité de production de ces projets n'est pas connue, mais on pourrait à la rigueur entrevoir une certaine similarité avec celle des réalisations en cours, c'est-à-dire les

¹ Groupe OCP, Rapport annuel 1984, p.10.

² Ibid. , p. 11.

usines de Maroc-Phosphore III, IV et V qui produiront ensemble environ 2 millions de T/mét. de P_2O_5 par an.

Pourquoi une telle similarité? la réponse en est que le projet de cap Sim qui est à proximité du gisement des Meskalas avec une réserve de 20,52 milliards de M3 sera faute de mieux semblable à celui du complexe de Jorf Lasfar (1.320.000t de P_2O_5 /an) alors que celui de Laâyoune se présentera (d'ici la fin du siècle en tout cas) dans sa conception comme celui de Nador (600.000t de P_2O_5 /an étant la faiblesse de la production du brut (et de ce fait de l'approvisionnement du futur projet) causée par le conflit qui sévit au Sahara occidental.¹ Mais une chose cependant est sûre, ces futures réalisations accroîtront d'une manière significative le potentiel de transformation des phosphates sur le territoire national. De ce fait, selon les prévisions, en l'an 2000 sur une production totale de 64 millions de T/mét., 19 millions de T/mét. seront transformés sur place.

5.3 Les industries de soutien.

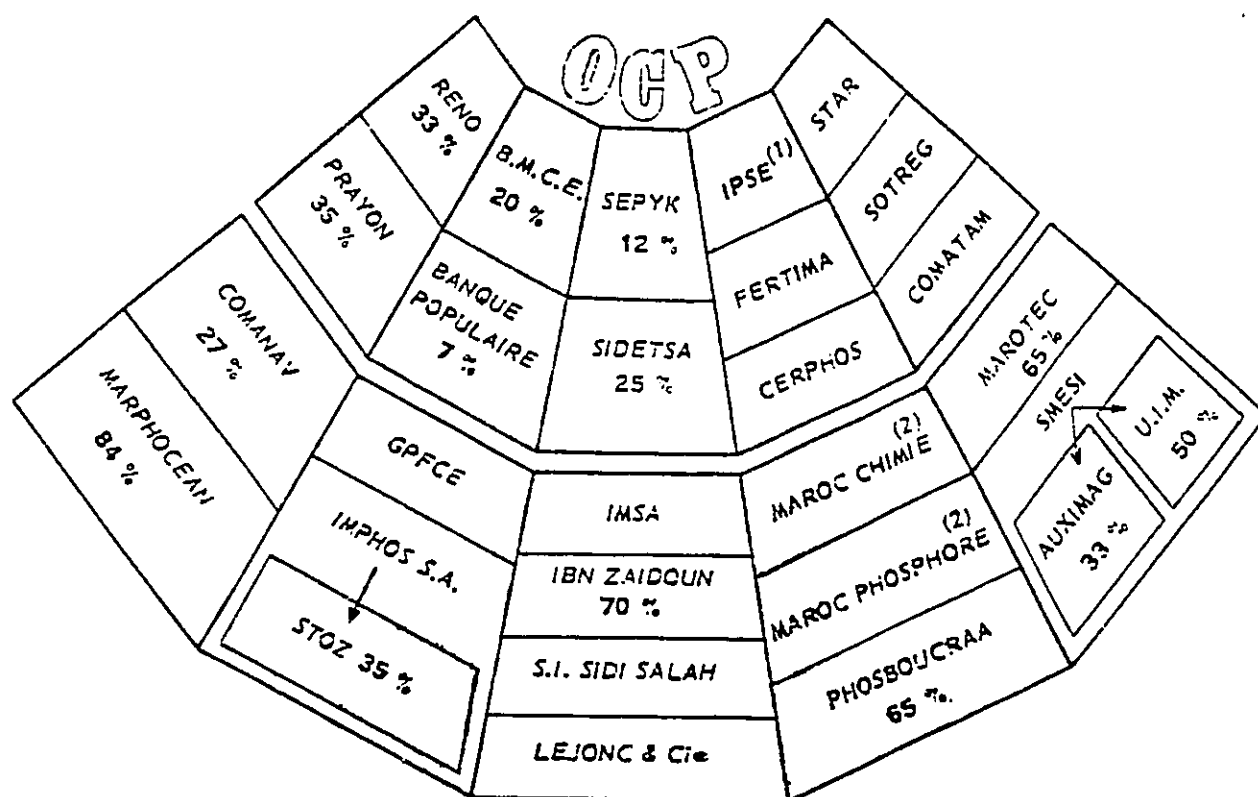
Si l'OCP s'est engagé de pied ferme dans la construction d'une industrie chimique lourde de transformation, la constitution d'un rouage industriel se rattachant à ses activités en vue de maîtriser l'ensemble du processus de valorisation des phosphates lui est apparue nécessaire, et de ce fait, la rationalisation de ses opérations. De la sorte pour consolider sa base industrielle, il s'est constitué au fil des ans un important réseau de filiales et de participation tant au Maroc qu'à l'étranger. A lui seul le portefeuille de participation de l'OCP au début des années 1980 <<est estimé à plus d'un milliard de dirhams, et réparti entre les secteurs miniers (55%), chimique (32%), de transport

¹ A remarquer, au temps de la colonisation espagnole, le gisement de Boucrâa (région de Laâyoune) produisait 3 millions de T/an du brut, aujourd'hui, il ne dépasse le 1 million de T/an.

(7%) et divers (3%).>>¹ Le tableau 25 donne un aperçu des filiales et des participations² du Groupe OCP en 1984.

De cet ensemble, en effet, outre les filiales Maroc-chimie, Maroc-phosphore, l'IPSE et les participations (phosboucrâa) qu'on a soulevé plus haut. Il convient de discuter d'autres filiales et participations du Groupe OCP impliquées de très près dans les opérations de soutien (recherches, ingénierie, maintenance, vente des engrais, flotte

Tableau 25 : Filiales et Participation



Source : Rapport du Groupe OCP, 1985, p. 27.

(1) Association

(2) Faisant partie intégrante de l'organisation interne de l'O.C.P.

- Part de l'O.C.P. dans les autres Sociétés : 100 %.

¹ Banque Mondiale, op.cit. , p. 171.

² Autres informations sur les participations au 2ème et au 3ème degré du Groupe OCP, voir encore Ahmed EL MIDAOU, op.cit. , pp. 625-626.

maritime, transport du personnel, etc.) suscités par l'industrialisation phosphatière. Nous allons voir successivement les sociétés industrielles et les industries de transports.

5.3.1 Les sociétés industrielles.

Bien qu'elles interviennent dans l'effort industriel d'autres secteurs de l'économie nationale, l'objet primaire de ces sociétés industrielles¹, dont la plupart créées au début des années 1970, est de servir et de soutenir d'abord et avant tout les intérêts du Groupe OCP et particulièrement l'essor de la valorisation des phosphates. Nous examinerons par ordre alphabétique ces différentes sociétés.

a) CERPHOS (centre d'études et de recherches des phosphates minéraux)

Le centre en question dont on ne connaît pas le chiffre d'affaires, est une filiale du groupe OCP. Ces activités se concentrent comme son nom l'indique, autour de deux axes: les études et les recherches sur les phosphates minéraux.

En ce qui concerne les études sur les phosphates, le centre axe ces efforts sur les recherches et analyses physico-chimiques (la chimie analytique, le physico-chimie, et la chimie des phosphates) en laboratoire et en station d'essai. De telles recherches portent généralement sur :

- les études de traitement de minéraux et l'adaptation de ces derniers aux diverses méthodes de traitements (lavage, séchage, calcination, impuretés, etc.).

- les études de transformation chimique de minerais, qui dans l'ensemble au niveau du laboratoire, portent sur les procédés de fabrication d'acide phosphorique, la caractérisation des éléments phosphatés et les minéraux associés, la réactivité des phos-

¹ Sauf indication contraires, les informations soulevées dans cette section proviennent du Groupe OCP (Rapports 1978-1985).

phates; au niveau de la station d'essais les études s'effectuent sur les phosphates marchands.

-Les recherches et analyses chimiques qui concernent outre les produits classiques (acide phosphorique, engrais, gypse, dépôts, condensats, ...), des études spéciales s'effectuent sur l'extraction de l'uranium et les différents facteurs qui influencent sa récupération ainsi que sur les catalyseurs sulfurique, etc.

Pour ce qui est des recherches sur les phosphates minéraux, CERPHOS s'intéresse à la collecte de l'information scientifique et technique concernant le domaine phosphatier. En général, ces recherches mettent l'accent sur des activités telles: l'extraction de l'uranium, la récupération de certains éléments à caractères économiques, les techniques de broyage, l'attaque des minerais phosphatés par l'acide chlorhydrique, etc.

Quant à l'effectif de son personnel, en 1978 CERPHOS comptait 80 agents dont 17 ingénieurs et devrait passer respectivement à 135 et 20 dans les années 1980-81.

b) MAROTEC (Société Marocaine de réalisations techniques et d'ingénierie):

Constituée le 15 décembre 1980, la société MAROTEC se veut une association entre l'O.C.P.(65%) et le groupe français SPIE-BATIGNOLLES (35%). Elle devrait poursuivre les deux objectifs suivant:

- Réaliser sur place des prestations d'étude et de supervision généralement sous-traitées à des sociétés étrangères et par voie de conséquence promouvoir un corps d'ingénieurs et de techniciens nationaux spécialisés dans ces domaines.
- oeuvrer pour une plus grande participation des entreprises locales dans la fabrication des équipements industriels.¹

Avec un chiffre d'affaires en régression passant ainsi de 17 millions de DH en 1982 à 12,6 millions en 1983 et 6,9 millions en 1984, MAROTEC oeuvre particulièrement dans le domaine du génie chimique tel les équipements, les tuyauteries, les robi-

¹ Groupe OCP, Rapport annuel 1981, p. 33.

netteries, la chaudronnerie acier et plastique, la charpente métallique, l'électricité, l'instrumentation et les schémas de procédés des ateliers d'attaque (filtration, concentration, clarification et stockage).

Dans son champ d'action toutefois, avec un effectif (à la fin de 1982) de 74 agents dont 18 ingénieurs, MAROTEC, outre l'espace national MAROTEC (secteur phosphatier surtout), étend ses activités à l'étranger. A titre d'exemple, en 1984 elle a été associée par l'OCP à la réalisation de l'étude de faisabilité d'une unité de fabrication de DAP en République Populaire de Chine.

c) SMESI (Société Marocaine d'Etudes Spéciales et Industrielles):

SMESI se veut une autre filiale industrielle faisant partie intégrante de l'organisation interne de l'OCP. Ses opérations gravitent autour de l'entreprise générale (études et installations d'usines "clé en main" telles les usines d'enrichissement: séchage, criblage, calcination, stockage, etc.), les travaux d'ingéneering (installations portuaires, installations relatives au soufre dans les complexes chimiques, travaux de réaménagement, etc.) et le montage-maintenance (travaux d'entretien, remise en état des appareils et équipements tels les élévateurs à godets, convoyeurs, tuyauterie, etc.).

Son champ d'action s'étend à la fois au secteur phosphatier (OCP et filiales) qu'à d'autres secteurs de l'économie nationale. Quant à son chiffre d'affaires qui s'élève en 1984 à 49,5 millions de DH contre 12,7 millions en 1978, SMESI voit pour la même période, l'effectif de son personnel plus que triplé passant de 100 agents, dont 25 ingénieurs en 1978 à 348 agents dont 30 ingénieurs en 1984. Ce qu'il faut remarquer dans le cas de SMESI, étant elle-même filiale mais possédant depuis 1978 des participations dans le capitale social de deux autres sociétés: AUXIMAX (Sté Auxiliaire Maghrébine 33%) et U.I.M. (50%) que nous étudions d'ailleurs à l'instant.

d) U.I.M (Union Industrielle et de Montage):

Dans le cadre du soutien de la valorisation des phosphates, il arrive à ce qu'une filiale de l'OCP telle la SMESI participe à la création d'autres industries connexes. On peut nommer ainsi le cas de l'UIM. Cette dernière, en effet, <<de droit marocain a été créée le 5 Janvier 1978 par la SMESI et par l'AMREP (Holding français). Le capital initial de 100.000 DH a été rapidement porté à 10 millions de DH et se répartit à parts égales entre les deux partenaires.>>¹

Les activités principales de l'UIM s'étend à trois champs d'applications: la fabrication et montage de tuyauteries industrielles (gazoducs, tuyauteries ouvragées, etc.), les montages mécaniques spéciaux tel les engins d'exploitation phosphatière (draglines, pelles soudeuses, camions de mines, etc.) et la maintenance industrielle (entretien, remise en état des appareils et équipements, etc.).

A l'exemple d'autres industries de soutien, telle la SMESI et MAROTEC, l'UIM, outre les services offerts au Groupe O.C.P., assure des prestations à d'autres secteurs de l'économie marocaine particulièrement les secteurs parapétroliers et parachimiques. Son chiffre d'affaires lors de l'exercice 1984 a été de 33,5 millions de DH contre 14 millions en 1980. Quant à son effectif s'élevant en 1979 à 103 agents dont 39 soudeurs et tuyauteurs hautement qualifiés.

5.3.2 Les industries de transports.

L'essor de l'industrialisation phosphatière au Maroc ne dépend pas uniquement de sociétés industrielles, il est également dans les activités de transports. De ce fait, il y a lieu de souligner les efforts entrepris dans le domaine du transport² du personnel que

¹ Groupe OCP, Rapport annuel 1978, p. 47.

² A remarquer, bien que l'Office National de Chemin de Fer (ONCF) participe activement au transport des phosphates de l'OCP, ce dernier n'a aucune participation dans l'ONCF qui demeure autonome.

dans celui des transports maritimes.

5.3.2.1 Transport maritime.

Dans le cas du transport maritime des produits phosphatiers le Maroc n'a presque rien hérité de la colonisation. Bien que ce pays, en dépit de sa situation géographique, comptant plus de 95% de son commerce international par la voie des mers, celui-ci dépendait uniquement des flottes étrangères et particulièrement françaises. Depuis les dernières années toutefois, la situation a quelque peu changée. Ainsi, dans ce domaine important sinon capital des transports, on note les réalisations suivantes:

a) MARPHOCEAN.

Au début des années '70 parallèlement à l'implantation des complexes chimiques de la société Maroc-Phosphore, le Maroc (OCP) afin de répondre au processus d'une véritable intégration phosphatière, s'est lancé dans la constitution d'une flotte maritime nationale en vue de transporter ses produits phosphatiers et particulièrement l'acide phosphorique produit par Maroc-Phosphore. C'est ainsi,

Dans ce cadre, l'Office Chérifien des Phosphates, la Compagnie Marocaine de Navigation¹ et la Société Française Gazocéan² ont décidé de créer en mai 1973 "MARPHOCEAN", compagnie d'armement de droit marocain spécialisée dans le transport de l'acide phosphorique et des gaz liquifiés.³

¹ Aujourd'hui avec 27 unités la Compagnie Marocaine de Navigation (COMANAV) est l'une des sociétés de transport maritime les plus anciennes au pays. En 1973, 98% du capital est détenu par l'Etat marocain et divers organismes publics. A lui seul l'OCP possède un taux de participation de 27% en 1984 (29% en 1977). Elle constitue, ainsi, une autre industrie maritime de soutien.

² Gazocéan est l'une des plus importantes sociétés de transport maritime du monde spécialisée dans le transport des différents types de gaz liquide: méthane, ammoniac. Là aussi, l'OCP détient en 1981, 26% contre 25% en 1977 du capital de cette société internationale.

³ Groupe OCP, Rapport annuel 1978 et 1979, p. 40.

Avec un taux de participation de l'OCP en 1984 de 84% (50% en 1978) et un chiffre d'affaires de 334,5 millions de DH (41,7 millions de DH en 1978), la société MARPHOCEAN est constitué de 14 navires phosphoriquiers (contre 6 en Janvier 1977 d'une portée en lourd total de 113.000t) d'une capacité de chargement en lourd de 292.000t à transporter au total 2.066.766t de produits dont 293.274t de produits chimiques, 53,718t de produits pétroliers (butane/propane), 413.181t de vrac solides (phosphates, soufre, fer, blé et bois) et 1.306.593t d'acide phosphorique. De cette dernière quantité, 1.278.086t a été chargées du complexe chimique Maroc-Phosphore de Safi et entièrement destinées à l'exportation. Les pays et régions bénéficiaires en 1984 se représentent par ordre d'importance comme suite:

- 57,5% à l'Inde et l'Indonésie.
- 25% aux pays de la Méditerranée.
- 17,5% aux pays de l'Europe de l'Ouest.

Dans l'ensemble des cargaisons, toutefois, la flotte Marphocéan a assuré en 1984, et à elle seule, 64% de la participation globale du pavillon national.

b) STAR (Société de Transport et d'Affrètement Réunis):

Dans le cadre du renforcement du transport maritime des phosphates, de ces dérivés et autres produits chimiques (surtout le soufre), l'OCP s'est doté au début des années '70 d'une autre société maritime: la STAR. Cette dernière, se voulant une filiale (100% OCP) a pour mission, comme son nom l'indique, les transports et les frêts de navires pour le compte aussi bien du groupe OCP qu'en dehors de celui-ci. Il y a lieu de remarquer toutefois, le Groupe OCP reste le principal client.

Ceci dit, dans ses activités, la STAR avec un chiffre d'affaires qui en l'espace de 7

années a plus que doublé (7,29 millions de FF en 1984 contre 3,15 millions de FF en 1977), a affrété en 1984 un tonnage qui totalise 7.412.050t contre 5.618.530t en 1977.

Quant au taux de participation globale du pavillon Marocain à l'ensemble des affrètements réalisés par la STAR, il passe au cours des cinq dernières années de 30% en 1979 à 37% en 1984.

c) COMATAM (Compagnie Marocaine de Transport Maritime):

Finalement, dans le domaine des transports maritimes, en plus des participations (COMANAV, GAZOCEAN, et MARPHOCEAN) et la filiale STAR mentionnées ci-dessus, il est utile de souligner l'existence d'une autre société oeuvrant dans ce domaine pour le compte de l'OCP, la "COMATAM".

Pour ce qui est de cette dernière, tout ce que nous savons c'est son appartenance en tant que filiale (100%) de l'OCP. De ce fait, en absence d'informations, nous faisant que de l'énumérer, et par conséquent souligner sa participation aux activités maritimes du Groupe OCP.

5.3.2.2 Transport du personnel.

Un autre domaine vital au devenir industriel du secteur phosphatier au Maroc; le transport des effectifs du Groupe OCP. La présence d'un tel service, à l'instar des sociétés industrielles et d'une flotte maritime, s'avère profitable à l'essor de l'industrie phosphatière marocaine.

Pour l'instant, il existe une seule société de transport du personnel: il s'agit de la SOTREG (Société des Transports Régionaux). Créée en 1973, la SOTREG se veut une filiale du Groupe l'OCP. Sa vocation est triple: transport du personnel, transport des enfants (élèves) du personnel, et participation à des prestations occasionnelles.

1) Transport du personnel: Il constitue de loin, le trafic régulier le plus imposant de la SOTREG. A lui seul, ce trafic régulier, c'est à le dire transport vers les divers unités de production du Groupe OCP: mines, carrières, complexes chimiques, filiales (CERPHOS, FERTIMA, SMESI, etc.), OCP à Casablanca, etc., représente plus de 90% de volume des activités. Le tableau 26 représente la participation de l'effectif transporté quotidiennement ces dernières années.

Tableau 26: Les effectifs moyens transportés journellement en 1984, 1983, et 1978 (à titre de comparaison).

	1984	1983	1978
Khouribga	7.153	6.917	5.768
Safi	5.315	4.777	2.509
Youssofia	2.420	3.055	1.193
Casablanca	1.235	1.430	-
Benguérir	698	673	115
El Jadida	362	-	-
Total	17.183	16.852	8.392

Source: Rapports du Groupe OCP, (Plusieurs années).

Il y a lieu de remarquer que la SOTREG, comme il ressort du tableau, n'offre pas de service dans la zone phosphatière de Boucrâa dans le Sud du pays

2) Transport des enfants (élèves) du personnel: A l'instar du transport du personnel, la SOTREG intervient d'une façon régulière dans le transport des enfants du personnel dans les diverses écoles sous contrôle de l'IPSE. Dans cette mission, d'après les informations que nous possédons, elle a transportée en 1979 338 élèves contre 254 en 1978 et 172 en 1977.

3) Prestations occasionnelles: En dehors des services mentionnés, la SOTREG se livre pour le compte du Groupe OCP à des prestations occasionnelles telles les programmes sociaux pour le personnel et leur famille (excursions, manifestations culturelles, sportives, etc.).

En 1984, avec un chiffre d'affaires de 29,44 millions de DH contre 16,3 millions en 1979, la SOTREG possède un parc de 137 véhicules utilitaires (cars) contre 100 en 1978 et employait en 1981 un effectif de 356 agents dont 173 chauffeurs.

5.4 La valorisation des phosphates.

Dans les sous-sections précédentes du présent chapitre, nous avons vu particulièrement les efforts entrepris par le Maroc pour la constitution d'une industrie chimique lourde, de transportation des phosphates, de même que la formation d'un important réseau d'industries de soutien dans le but de promouvoir l'industrialisation phosphatière. A l'instant, nous tenterons de faire connaître les motifs de la valorisation phosphatière dans ce pays.

Pour discuter de la question appuyer sur la politique de la valorisation des phosphates marocains, divers indices peuvent être mis de l'avant. Dans un premier temps, il faut se référer au comportement du marché international du brut (surplus international du minerai), c'est-à-dire aux <<quantités additionnelles de phosphates qu'en aurait pas vendu à l'état brut auprès de clients non équipés pour cette transformation. On économise également à l'exportation des coûts de transport.>>¹ Dans un deuxième temps, on doit se pencher sur les prix (termes de l'échange) qui sont plus élevés pour les produits transformés, et ce fait, des possibilités financières beaucoup plus importantes pour le pays particulièrement en ce qui concerne les devises étrangères. Néanmoins, il faut considérer d'autres facteurs:

En 1980, à quantité égale d'acide phosphorique contenu, l'acide phosphorique sorti des usines chimiques s'est vendu 3 fois plus cher que sous forme de phosphate brut, mais les importations du soufre nécessaire

¹ Bernard MURGUE, op.cit. , p. 30.

pour cette transformation chimique représentent 1/3 de ce prix de vente de l'acide phosphorique et les frais de production, dont l'amortissement des équipements, doivent absorber une grande partie du tiers du prix de vente qui reste une fois déduite la valeur du phosphate et du soufre utilisé pour sa fabrication.¹

A propos du soufre, produit clé dans la transformation de la roche phosphatée, on notera que le Maroc est très dépendant de l'étranger vis-à-vis de cette matière première. Cette dépendance par ailleurs s'aggraverait encore plus à l'avenir si nous considérons les réalisations futures du programme de valorisation des phosphates du Groupe OCP. Auparavant le Maroc fondait ses espoirs sur l'exploitation de celle-ci à partir de la pyrrhotine de Kettara. Mais il s'avère <<Que la production du gisement de Kettara n'a pas été rentabilisée puisqu'on n'a pas réalisé comme il était prévu l'extraction du cuivre et du fer à partir des centres de pyrrhotine.>>² Le soufre se veut l'une des matières fondamentales de l'industrie des engrais phosphatés.³ Or, au Maroc, c'est à partir de cette matière qu'on récupère l'acide sulfurique nécessaire à la production de l'acide phosphorique qui à son tour sert à la fabrication des engrais phosphatés plus élaborés. Mais là encore, comme les autres matières premières, le soufre a subi ses dernières années des hausses exagérées des prix et qui semble manifestement manipulée par les FMN commerciales. Cette déclaration d'ailleurs du représentant marocain M. BENMOUSSA à l'ONU en dit long à ce sujet:

Au cours des dernières années, les cours du soufre, produit qui entre dans la fabrication des acides permettant de produire des engrais phosphatés, ont fait l'objet d'une manipulation organisée sur les marchés mondiaux à tel point qu'ils ont triplé et que l'on assiste à une restriction des quantités du soufre exporté vers les pays en développement, ce qui sem-

¹ Ibid.

² Fathallah OUALALOU, op.cit. , p. 64.

³ Selon le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, op.cit. , p. 8; <<chaque tonne de P₂O₅ nécessite une consommation de 0,94 tonne de soufre; dans des conditions normales du marché, le soufre compte donc pour beaucoup dans la totalité des coûts de production>>.

ble avoir pour objectif de réduire à néant leurs efforts d'industrialisation et de valorisation de leurs produits bruts.¹

Toutefois une alternative d'échanges pourrait s'offrir au Maroc avec certains pays démunis de phosphates mais producteurs de soufre comme le Canada et la Pologne pour augmenter la rente phosphatière du pays.

Si nous revenons toutefois au débat qui entoure la valorisation des phosphates au Maroc, quelques questions fondamentales se posent: Quelle est la capacité de transformation dans le pays? Quels types de sous produits phosphatés produit-on? Et que fait-on de la production valorisée?

5.4.1 La capacité de transformation.

En évaluant l'effort accompli dans la transformation qui se fait dans les complexes chimiques on s'aperçoit, qu'au cours des dernières années, le taux de valorisation des phosphates au Maroc a fait un important bond en avant. De fait entre 1980 et 1984, il a plus que doublé, passant ainsi de 12,5% à 30% (17% en 1981, 22% en 1982 et 27% en 1983). L'obtention toutefois, d'un tel taux (30%) a nécessité, sur une production totale brute de 21.516.985t en 1984, la transformation de 6.421.476t de phosphate dont 3.015.653t en provenance de Benguerir contre respectivement 21.906.739t (production totale), 3.255.718t (pour transformation) et 487.310t (de Benguerir) pour un taux de valorisation de 17% en 1981.

On notera au passage que les quantités transformées sur place sont considérées par l'OCP comme des ventes locales. le tableau ci-dessous retrace les ventes internes des phosphates naturels au cours de la dernière décennie:

¹ Assemblée Générale des Nations Unies, Compte rendu analytique de la 19ème séance (Deuxième Commission), New York, Nations Unies (A/C.2/37/SR.19), Vendredi 22 octobre 1982 p. 5 (Par. 11).

Tableau 27 : Evolution des ventes internes de la roche phosphatée 1977-1984 (en tonnes métriques)

Année	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Destination								
Total des ventes	1.584.516	1.846.695	2.232.908	2.408.395	3.563.378	3.959.717	5.487.249	6.354.667
Maroc – Phosphore	-	-	-	-	2.547.967	2.832.975	4.143.852	5.055.096
Maroc – Chimie	-	-	-	-	948.696	1.069.327	1.276.657	1.240.673
Divers acheteurs	-	-	-	-	66.715	57.415	66.740	58.898

Source: Rapports Groupe OCP (Plusieurs années)

La quasi-totalité cependant de ces ventes est destinée aux usines dont l'objectif premier est l'exportation.

En ce qui concerne l'avenir de la transformation des phosphates au Maroc, en 1985, selon les projections actualisées, on prévoit, comme on l'a souligné plus haut, sur une production de 32.5 millions de tonnes, 9.5 millions de tonnes seront valorisées sur place, alors qu'en l'an 2000, par la mise en place de nouveaux gisements, la production pourrait atteindre 64 millions de tonnes dont 19 seront transformées localement. On constate ainsi, d'ici la fin du siècle, la capacité marocaine de transformation serait d'environ le tiers de la production totale des phosphates.

5.4.2 Les types de sous-produits.

En se référant au processus de valorisation en tant que tel du minerai on se rappelle (Annexe II) que de la roche phosphatée on obtient toute une gamme de sous-produits dont l'acide phosphorique, duquel on retire après transformation un nombre impressionnant de produits fertilisants aussi bien liquides et solides que simples et composés, reste la substance la plus captivante.

Transposé à la chaîne de valorisation marocaine on retrouve le même processus. Un processus néanmoins qui ne vise que la production de l'acide phosphorique, répétons-le, selon le procédé humide ou chimique. Ceci dit, concernant cette substance, lors des dernières années, dans les diverses unités chimiques de transformation en action (complexe chimique de Safi):

La production globale d'acide phosphorique pour 1984 a été de 1.416.540 tonnes de P_2O_5 (anhydride phosphorique) contre 1.234.206 en 1983, soit une augmentation de 14,8%. Elle se répartit ainsi entre les deux sociétés formant l'ensemble chimique du Groupe OCP à Safi:

- Maroc-Chimie: 291.460T (268.971T en 1983)
- Maroc-Phosphore: 1.125.080T (965.235T en 1983).¹

En général, l'évolution de la production de l'acide phosphorique au Maroc entre 1974/1984 se représente comme suit:

Tableau 28 : Evolution de la production de l'acide phosphorique (en tonnes P_2O_5).

Année	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Production								
Maroc-Chimie	130.984	163.696	223.478	224.408	220.831	251.506	268.971	291.460
Maroc-Phosphore	237.868	240.067	294.086	349.403	517.903	758.102	965.235	1.125.080
Total*acide Phosphorique P_2O_5	368.852	403.763	517.564	573.811	738.734	1.009.608	1.234.206	1.416.540

* 1971 (112.607), 1972 (117.273), 1973 (118.560), 1974 (100.612), 1975 (88.626), 1976 (165.005).

Source: Rapport du Groupe OCP, (divers années).

Quant aux produits dérivés (engrais phosphatés) de l'acide phosphorique fabriqués au Maroc, on dénombre les types suivants:

¹ Groupe OCP, Rapport annuel 1984, 1985, op.cit. , p. 14.

Tableau 29: Types d'engrais fabriqués au Maroc (en tonnes métriques)

Types d'engrais	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Acide Phosphorique clarifié (P_2O_5)	246.917	363.263	420.852	561.136	741.427	805.656	1.137.580
Super Phosphate Triple (TSP)	197.233	236.793	183.850	265.980	335.560	629.976	494.793
Phosphate mono-ammonique (MAP)	71.953	17.443	-	30.736	137.780	220.506	69.260
Sulfo-Phosphate Simple (ASP)	44.665	45.179	108.258	85.625	85.037	100.026	59.244
NPK "14-28-14" (engrais composés)	63.968	64.671	117.976	47.816	65.645	100.250	113.310

Source: Rapports du Groupe OCP. (Plusieurs années).

En cet ensemble d'engrais, il y a eu lieu de remarquer que Maroc-Chimie fabrique outre l'acide phosphorique à 52/54% P_2O_5 , le TSP (produit solide), l'ASP et les engrais composés NPK et PK. Alors que Maroc-Phosphore se limite à la production du MAP et à l'acide phosphorique Maroc-Phosphore (52/54% P_2O_5). Ce dernier reste cependant l'objectif primaire du complexe. Soulignons enfin, aux types d'engrais mentionnés, s'ajouteront bientôt, d'après les plans d'expansion de la valorisation, les produits DAP (produits solides) et l'acide superphosphorique à 70% P_2O_5 qui seront produit au Jorf Lasfar.

5.4.3 La production valorisée.

En ce qui concerne la production valorisée, la quasi-totalité de celle-ci est réservée à l'exportation. En 1984, sur une production totale de 736.607t d'engrais simple et complexes, 520.936t (particulièrement le MAP et le TSP) ont été livrés au marché international, le reste (195.287t) a fait l'objet de ventes internes. L'acide phosphorique est entièrement exportée, particulièrement celui provenant de Maroc-Phosphore I et II. Une telle production a été destinée en 1984 à l'Inde, l'Indonésie, les pays de la méditerranée et les pays de l'Europe de l'Ouest.

Pour ce qui est de l'évolution des exportations, le tableau 30 fait ressortir les données statistiques suivantes:

Tableau 30: Evolution des exportations d'acide phosphorique P_2O_5 et des engrais entre 1978 et 1984 (en tonnes métriques.)

Année	Acide phosphorique en P_2O_5	Engrais		
		MAP	TSP	TOTAL**
1978	241.746	31.171	183.782	264.953
1979	448.683*	12.480	169.127	181.607
1980	-	6.064	162.414	168.478
1981	548.895	23.472	233.280	256.752
1982	649.817	138.798	276.625	415.423
1983	857.680	197.006	605.086	802.092
1984	1081.047	64.914	456.022	520.936

*dont 84.052t. P_2O_5 provenant de Maroc-Chimie.

Total: TSP + MAP - 1971 (254.937), 1972 (267.118), 1973 (259.524), 1974 (130.597), 1975 (85.885), 1976 (167.596), 1977 (206.753).

Source: Rapport du Groupe OCP, (Plusieurs années).

Quant aux ventes locales, elles ne concernent que les engrais (simples et complexes) qui proviennent du complexe Maroc-Chimie. Ce dernier alimente FERTIMA (société marocaine des fertilisants) une filiale de l'OCP qui a la responsabilité de l'approvisionnement du pays en engrais. Le tableau 31 nous indique les divers types d'engrais consommés au Maroc :

Tableau 31 : Evolution des ventes d'engrais sur le marché national (en tonnes)

Année	TSP	ASP	NPK *14-28-14"	Total*
1977	24.302	50.257	54.493	129.052
1978	31.034	48.906	70.053	149.993**
1979	37.314	51.753	52.452	169.127
1980	-	-	-	219.067
1981	23.482	84.026	66.216	173.724
1982	25.581	86.029	73.848	185.458
1983	24.603	106.026	99.430	230.059
1984	20.610	62.851	111.826	195.287

* En dépit du manque d'information concernant les ventes de chacun des produits mentionnés ci- haut, nous faisons qu'énumérer les totaux depuis 1971: 1971 (67.890 t), 1972 (75.196 t), 1973 (75.672 t), 1974 (99.267 t), 1975 (142.128 t), 1976 (125.341t).

**Auquels il faut ajouter 385 tonnes de MAP livrés par Maroc-phosphore pour un total donc de 150.378t.

Source: Rapports du Groupe OCP, (Plusieurs années)

En somme, si nous récapitulons, on s'aperçoit que dans cette lignée de la valorisation des phosphates, le Maroc a fait un pas en avant ce qui est bénéfique pour l'industrie phosphatière marocaine et pour l'industrialisation du pays en général. Le problème, cependant, est que le programme de valorisation reste cantonner dans la seule production de l'acide phosphorique et par dessus-tout orienté vers l'exportation. Une telle orientation, à l'instar de la roche phosphatée, n'exclue nullement les dangers dûs à la structure de la DIT où interfèrent divers éléments en tête la structure oligopoliste des FMN et l'influence qu'exerce celles-ci sur le secteur par la technologie et les changements technologiques qui sont des caractéristiques principales de la transformation et de la commercialisation des produits élaborés.

CHAPITRE VI

LA DIT ET L'ENJEU DE LA TRANSFORMATION PHOSPHATIERE AU MAROC

Afin d'apprécier les limites au succès de la politique d'industrialisation phosphatière exposée dans le dernier chapitre, nous proposons l'hypothèse suivante - vu les caractéristiques de la DIT, le Maroc, malgré sa politique de valorisation des phosphates, ne s'est pas vu offrir les branches d'importances par une délocalisation industrielle plus complète ni les techniques de transformations, et ce en dépit de l'importante rente phosphatière dont jouit le pays pour susciter une telle opération-.

Au point de départ de cette problématique, il faut situer bien entendu la DIT. Une DIT qui a non seulement engagé le Maroc dans une valorisation limitée par les transferts technologiques mais encore ses échanges internationaux doivent suivre un itinéraire dessiné par les FMN véritables maîtres d'oeuvre de cette situation. Pour solutionner ses problèmes surtout technologiques, le Maroc a opté pour une politique de coopération avec certaines FMN transformatrices et particulièrement avec la CEE. Il n'empêche qu'il ne s'est pas vu offrir les branches industrielles pour une intégration verticale, en particulier l'élaboration d'une industrie des engrais. Cette situation relève bien entendu des règles du jeu de la DIT, à savoir hier la DIT classique (matière brute) aujourd'hui la NDIT (produits de premières fusions).

Le cadre d'étude ainsi défini, qui sont donc ces acteurs? Outre les Etats-Nations, surtout de la CEE qui par leurs politiques jouent un rôle de premier plan, il convient de souligner les FMN impliquées dans l'industrie des produits élaborés qui par la commercialisation, les fusions, les co-entreprises, le financement, les transferts de technol-

ogies, etc., sont à toute fin pratique au devant de la scène. Quelle est la place du Maroc, pays nouvellement introduit dans cette industrie, et de ce fait les enjeux qui pèsent sur son industrialisation? Voilà en gros l'objectif du présent chapitre dont lequel nous essayerons de mettre en lumière les handicaps qui assiègent l'industrie de transformation des phosphates au Maroc.

6.1 La DIT: Enoncé du problème.

En principe la DIT, selon la théorie de l'économie classique et néo-classique avancée par le monde capitaliste industriel, renvoie aux structures et notamment à la spécialisation de la production entre les nations du monde. Les précurseurs¹ de cette théorie prétendent qu'une telle spécialisation présente une réciprocité des avantages et d'interdépendance à l'échelle mondiale. Ceci dit, comme tel, le principe de base de la DIT se veut:

De la même façon que les individus ont avantage à se spécialiser en certains domaines et parviennent ainsi à plus de rendement que par la dispersion, les nations aussi gagnent à ne produire que certains articles et à se procurer les autres par voie d'échange. Pour les nations comme pour les individus, les bienfaits de la division du travail et de l'échange proviennent de deux sources identiques. La première, réside en ce que la spécialisation est en soit un facteur d'habileté accrue, fait gagner du temps notamment en éliminant les passages d'un travail à l'autre. La seconde, c'est que le rendement s'améliore lorsque chacun à le moyen de s'adonner uniquement aux tâches pour lesquelles il a, par nature, le plus d'aptitude.²

Autrement dit la DIT, en tant que mode d'organisation, s'appuie sur le principe de l'habileté et des capacités productives naturelles propres à une économie pour lesquelles est le mieux adaptées et équipées.

¹ -David RICARDO, op.cit. , -Adam SMITH, Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations , Paris, Editions Gallimard, 1976.

² Bertil OHLIN, La politique du commerce extérieur , Paris, Dunod, 1955, p. 5. Voir également son livre Interregional and International Trade , Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1967, pp. 5-23.

Définie de cette façon, la DIT met en évidence une distribution internationale des tâches et fonctions. Chaque nation doit, en dépit de sa capacité productive naturelle, se spécialiser dans ce qu'elle produit le mieux et abandonner au soin d'autres nations certaines activités pour lesquelles elles sont le mieux qualifiées. De ce fait, le dit principe s'intéresse à une production de masse où la productivité est la plus élevée. Ainsi, dans les échanges internationaux, une nation qui importe du café, des oranges, des bananes, du cuivre, du pétrole, du phosphate, etc., importe un bien rare qu'elle ne produit pas; celle qui importe des produits manufacturés, des machines, de l'équipement industriel, des usines, etc., importe la technologie et le "KNOW-HOW" dont elle ne dispose pas.

Cette spécialisation, que l'économie mondiale a connu et connaît encore aujourd'hui, historiquement a été introduite sous le pacte colonial occidental du 18^e siècle pour que les économies colonisées, en dépit de leur retard industriel, exportent les matières premières et importent les biens industriels de la métropole.

A première vue, si au sein du marché international il y a effectivement échange/spécialisation, et le principe en soi paraît pour les théoriciens classiques et néo-classiques bien simple, il reste qu'en ce qui concerne l'essence du principe, à savoir les avantages comparatifs entre les pays, la réalité est tout autre et même dramatique pour les économies sous-développées ou de la périphérie. De la sorte, la relation existante entre les deux spécialisations est inégale étant donné que la spécialité réservée aux pays industrialisés ou du centre¹ est fort avantageuse en raison des économies d'échelle et de valeur ajoutée qu'elle entraîne. De fait, la rémunération sur le marché international se traduit par l'échange inégal² en faveur des pays industrialisés qui ven-

¹ Pour une description plus détaillée sur les concepts "Centre-Périphérie, le mode de production capitaliste et sous-développement de la périphérie, voir entre autres Samir AMIN, Accumulation à l'échelle mondiale, Paris, Éditions Anthropos, 1973.

² Arghiri EMMANUEL, L'échange inégal: essai sur les antagonismes dans les rapports économiques internationaux, Paris, François Maspéro, 1979.

dent leurs produits (technologiquement avancés) plus cher contre l'achat des produits primaires (faible intensité de travail et de capital) des pays sous-développés beaucoup moins cher.

De nos jours, bien que, comme avancée par un bon nombre d'études empiriques, une nouvelle orientation s'est amorcée dans la spécialisation internationale, c'est à dire la Nouvelle division internationale du travail (NDIT), à savoir les pays dits de la "périphérie" se chargent de plus en plus du travail de première fusion industrielle, il reste que les rapports de forces restent inchangés (échange inégal). Les pays industrialisés et leurs FMN transformatrices avec leur puissance financière et technologique, restent les maîtres du système économique mondial.

Somme toute, dans le domaine de la spécialisation internationale, les rapports entre les nations sont façonnés par ce qu'on appelle les schémas de reproduction ou infiniment plus par des modes d'accumulations à l'échelle mondiale au sein duquel les rapports de dominations à la fois commerciaux, technologiques et financiers sont omniprésents. De fait, lorsqu'on analyse le marché international on s'aperçoit que de profondes divergences existent entre les pays développés et les pays en voie de développement quant aux aspirations et au fonctionnement des échanges internationaux.

Dans ce contexte, le Maroc, à l'instar des économies sous-développées vit une situation similaire avec ses richesses phosphatières dans les échanges internationaux. Il exporte plus de brut que de produits transformés. Ces dernières années, bien que sa participation de plus en plus marquée sur le marché international des produits phosphatés finis, ce qui correspond en définitif avec son programme d'industrialisation, il n'en demeure pas moins que ce programme reste assujéti par une série de contraintes complexes et fort interdépendantes dûes entre autres à la nécessité de gros investissements et au choix du transfert technologique.

6.2 La DIT et les activités et stratégies des FMN dans le secteur des engrais,

6.2.1 Activités et répartition du capital des FMN.

De la roche phosphatée, et nous l'avons souligné, on obtient un nombre impressionnant de sous produits et spécialement les engrais simples comme composés. La demande mondiale pour ces produits phosphatés, loin d'être saturé, a connu un essor considérable au cours des dernières années et le reconnaîtra dans l'avenir.

Dans les pays industrialisés d'Occident, la consommation, hormis les USA et l'Europe occidentale dont le niveau est généralement à son plafond, demeure régulière, tandis que dans les économies sous-développées et notamment en Europe de l'Est la partie ne vient que de commencer et les perspectives d'expansion de la consommation sont très encourageantes.

Ce faisant, si jusqu'à une date récente, l'industrie des engrais phosphatés était particulièrement du ressort des pays industrialisés, de nos jours, cette industrie s'est propagée à l'échelle mondiale. Des unités industrielles de production ont été édifiées et d'autres en projet presque partout sur l'espace international, et notamment dans le Tiers-Monde, dont la majorité sont propriétés sinon sociétaires des FMN.¹

Au demeurant, on ne saurait perdre de vue la présence des FMN dans cette industrie mondiale. Ainsi, comme le montre les Annexes VI et VII, la structure internationale de l'industrie des engrais phosphatés est en fait manifestement dominée par de puissantes FMN compte tenu, en effet, du caractère très capitalistique et les économies d'échelles² que le secteur suscite. Cela dit, la compétition est très vive en ce qui attrait au contrôle de l'industrie de transformation. A cet égard, comme le fait remarquer Ph. CHALMIN :

¹ Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, op.cit. , pp. 65-68.

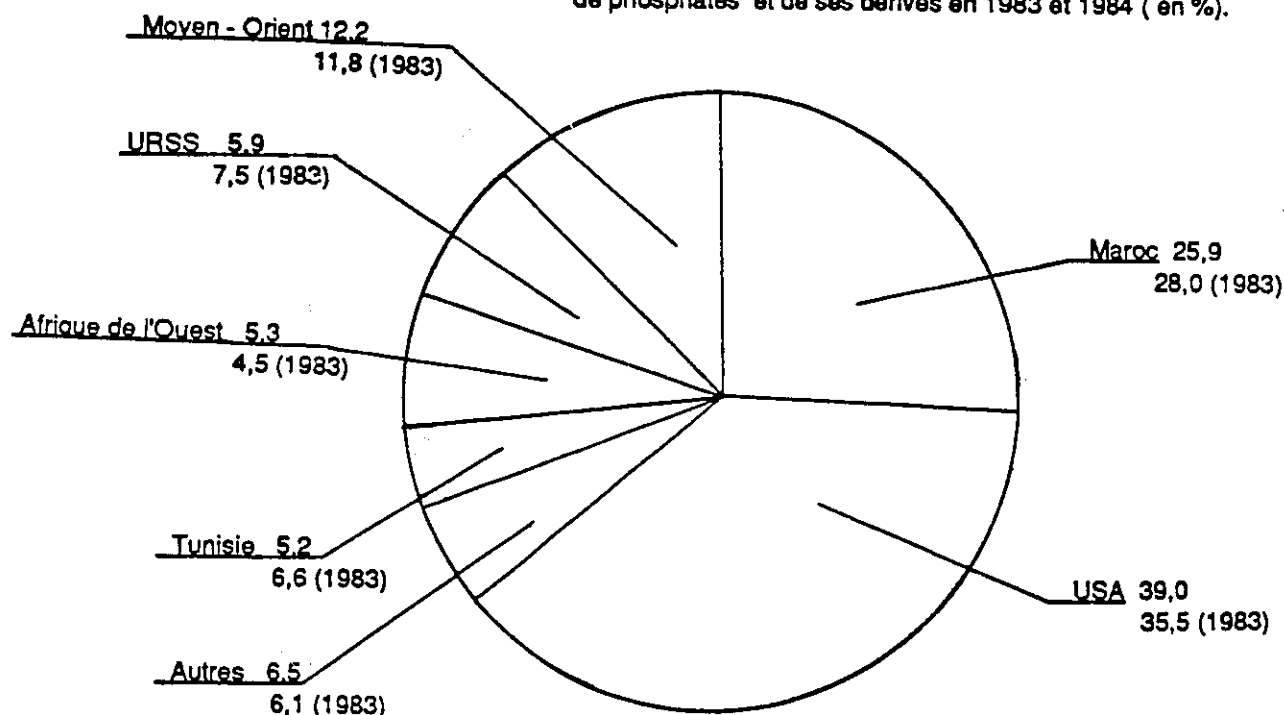
² Ibid. , p. 30.

La maîtrise de la transformation donne lieu à l'heure actuelle à de profonds conflits d'intérêts et à des changements très rapides du paysage industriel mondial (...).

Les points "chauds" de cette lutte concernant notamment: l'industrie des engrais, pour l'acide phosphorique et les demi-produits de la filiale des engrais, entre l'Afrique du Nord, l'Irak, la Jordanie, d'un côté, et les fabricants d'engrais européens, de l'autre en présence d'une vive concurrence des producteurs américains¹

Eu égard à cette situation, qu'on est-il de la place du Maroc sur le marché international des produits phosphatés? Y répondre, d'un côté, et il importe de le préciser; par rapport aux pays producteurs/exportateurs de phosphates et de ses dérivés, le Maroc avec une capacité de transformation d'environ 30%, se place au second rang derrière les U.S.A et dont la part des exportations en 1984 se présente comme suit:

Schéma 5: Part des exportations des principaux pays producteurs/exportateurs de phosphates et de ses dérivés en 1983 et 1984 (en %).



Source: Rapports du Groupe OCP, 1985, p. 8.

¹ Phillipe CHALMIN, Commerce international et matières premières, Paris, Economica, 1981, pp. 37-38.

De l'autre côté toutefois, par rapport aux seules exportations des produits phosphatés, il est loin derrière et se trouve dans la situation suivante:

Tableau 32: Part du Maroc dans les exportations mondiales des produits phosphatés 1980-1984 (en millions de tonnes).

	Monde	Maroc	% Maroc	U.S.A.	% U.S.A.
1980	23,00	1,93	8,3%	16,38	71,2%
1981	21,50	2,63	12,2%	14,61	67,9%
1982	21,23	3,60	17,0%	12,61	59,4%
1983	25,67	5,55	21,6%	13,99	54,5%
1984	33,11	6,04	18,2%	19,93	60,2%

Source: Rapport du Groupe OCP, 1985, p. 9.

Comme on peut le voir, le Maroc représente à peine le 1/6^e des exportations mondiales des produits élaborés qui sont manifestement dominés par les USA avec environ les 2/3 du total mondial.

6.2.2 Industrie marocaine de transformation et problèmes imputables aux stratégies des FMN productrices.

Parmi les produits phosphatés qui, comme cela a été déjà souligné, viennent en tête des exportations, et sur lequel d'ailleurs l'industrie marocaine met l'accent, est l'acide phosphorique. Les exportations marocaines de ce produit dans l'ensemble sont écoulées sur le marché international, mais il faut noter, que d'une part elles n'aboutissent toujours à bon port et surtout pas dans les pays industrialisés d'Occident sinon d'un accès bien limité. Ceci est dû en partie à leur propres installations de transformation. Ainsi que nous le rappel la CNUCED:

Dans les pays développés à économie de marché, où la participation des capitaux privés est en revanche beaucoup plus forte, la plupart des installations produisent pour les marchés nationaux ou régionaux. (...).

Il y a également des firmes qui sont la propriété de coopératives et qui produisent essentiellement pour le marché intérieur¹ (...).

La plupart des grandes sociétés ont leurs propres installations de fabrication d'acide phosphorique et quand elles en achètent c'est généralement pour compléter leur propre approvisionnement.²

D'autre part, si les exportations marocaines sont particulièrement destinées vers quelques PVD (Inde, Indonésie) et certains pays d'Europe socialiste, elles demeurent instables et fortement concurrencées par la présence sur le marché international des pays développés à économies de marchés exportateurs de phosphates naturels. Ces pays, qui en dépit de leurs capacités de transformation supérieure à la demande locale, s'orientent vers le marché international.³

Mais dans le premier cas, comme dans le second, les exportations du Maroc pourront se trouver, si elles ne le sont pas déjà, dans une situation pénible étant donné que:

Les pays grands consommateurs, qu'ils soient développés ou en développement, ont généralement cherché à éviter de trop dépendre de l'étranger pour leur approvisionnement en matières fertilisantes car le calendrier de livraison durant les campagnes de fertilisation a un effet important sur la production agricole, et les politiques de prix sont souvent contrôlées par l'Etat.⁴

Dans cette contexture toutefois, le fait marquant ces dernières années dans l'industrie des produits phosphatés, à l'instar du secteur des phosphates naturels, est le

¹ Il y a lieu de remarquer l'existence d'associations de fabricants dans un certains pays gros consommateurs de produits phosphatés <<comme le Royaume-Uni avec la Fertilizer Manufacturers' Association et le Japon avec la Phosphate and Compound Fertilizer Manufacturer' Association. Les efforts de ses associations sont cependant axés d'avantage sur la protection de leur marché intérieur que sur la cartellisation, par exemple en faisant campagne pour procurer à leurs membres le bénéfice d'importants obstacles tarifaires>>. CNUCED, <<Etudes sur la transformation...>>, op.cit., p. 40.

² Ibid., p. 37.

³ Ibid.

⁴ Ibid., p. 39.

mouvement de concentration économique-industrielle des FMN. Ces dernières, venant de divers secteurs (pétrole, chimie, aliments, mines, etc.) et hautement diversifiées se sont introduites dans le secteur des engrais phosphatés en vue de s'emparer, sinon, de contrôler la production et/ou les échanges internationaux de ces fertilisants. La question qui se pose, la concentration du marché peut-elle avoir un effet préjudiciable sur les échanges marocains des produits phosphatés? En jettant un coup d'oeil sur les Annexes VI et VII, on voit que les entremêlements et les relations commerciales nationales et internationales des FMN peuvent avoir, en effet, des dominances certains sur les échanges marocains. A l'entête pourtant de cet entremêlement se dégage les FMN américaines. Ces dernières, à cause de leur capacité de production très élevée et surtout la très forte intégration verticale dont elles jouissent, paraissent les plus puissantes. Elles sont en mesure, tout comme dans le secteur de la roche phosphatée, de manipuler à leur guise les prix et les échanges internationaux des produits phosphatés. Cette appétence c'est d'avantage matérialisée avec la formation d'une association appelée "PHOSCHEM". PHOSCHEM a vu le jour en 1975 et les membres qui la forment sont au nombre de huit: Agrico Chemical, American Cyanamid, First Mississippi Chemical, Freeport Chemical, W.R. Grace, International Minerals and Chemical, Occidental Chemical et Texagulf.¹ De fait, sur le marché international:

Afin de coordonner leurs objectifs de ventes à l'étranger, plusieurs grandes sociétés exportatrices se sont associées pour constituer la Phosphate Chemical Export Association (PHOSCHEM)², qui est chargée

¹ Ibid., p. 40 (note 17).

² PHOSCHEM a vu le jour en 1975 et les membres qui la forment sont au nombre de huit: Agrico Chemical, American Cyanamid, First Mississippi Chemical, Freeport Chemical, W.R. Grace, International Minerals and Chemical, Occidental Chemical et Texagulf. Ibid., p. 40 (note 17).

de veiller sur les ventes extérieures de ses membres. L'Association contrôlerait la quasi-totalité du tonnage d'acide phosphorique au comptant exportable à partir des Etats-Unis et 75% de la capacité d'exportation du pays pour ce qui est des autres matières fertilisantes phosphatées. A l'heure actuelle, Mitsui et Gardinier sont les exportateurs américains indépendants de quelque importance qui ne font pas partie de la PHOSCHEM.¹

Cette association, à l'instar de sa consœur "PHOSROCK", forme en définitif un quasi monopole tant aux USA que sur de nombreux marchés de consommation² Il faut remarquer, cependant, que certaines FMN font partie des deux Associations "PHOSCHEM" et "PHOSROCK"³ et sont pleinement intégrées (Agrico-Chemical Co., American Cyanamid Co., Freeport Chemical Co., W.R. Grace, International Minerals and chemical Corp. (IMCC), et Occidental Chemical Co.). Bien que ces différentes FMN, par rapport au Maroc, sont très puissantes, il faut souligner particulièrement trois d'entre elles sont d'un poids inégalé: l'Agrico Chemical Co. filiale des Williams Companies, la W.R. Grace et l'International Minerals and Chemical Corp. (IMCC).⁴ Ces FMN exercent un contrôle considérable sur le commerce dans la plus part des Continents par l'intermédiaire d'un réseau mondial de filiales et/ou de sociétés apparentées. Ces dernières années, afin de renforcer leurs positions sur le marché international des produits phosphatés elles se sont lancées dans un système de co-

¹ Ibid. , p. 40.

² Il y a lieu de remarquer, Qu'en dehors des Associations économique- industrielles, l'existence des courtiers indépendants qui jouent un rôle important dans le commerce international des engrais. Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, op.cit. , p. 64.

³ A noter, bien que ces deux Associations oeuvrent indépendamment l'une de l'autre il reste que par leur biais <<les STNs exercent une influence considérable sur le commerce et les prix du phosphate brut et des engrais phosphatés>>. Ibid. , p. 62.

⁴ Autrefois, cette FMN oeuvrait sous le nom de International Agricultural Corporation.

entreprises avec les économies sous développées et particulièrement avec les nouveaux pays industrialisés gros consommateurs du précieux fertilisant tel la Corée du Sud, l'Inde, la Thaïlande, la Malaisie, le Brésil et l'Argentine. L'objectif visé est double, d'un côté maximiser leur présence sur le marché national voir régional, de l'autre, profiter de la participation sur le marché international et de ce fait augmenter leurs profits. Le tableau E Annexe VIII nous donne un aperçu général de la participation des FMN dans l'industrie des engrais azotés et phosphatés dans les pays en voie de développement. A titre d'exemple dans ces pays:

En 1982, les usines dans lesquelles les STNs auront investi des capitaux représenteront environ 16 pour cent pour l'ammoniac et de 7 pour cent pour les phosphates à forte teneur en minéral de la totalité de la capacité de production des pays en développement, soit 6 pour cent et 1 pour cent respectivement de la capacité totale des pays développés à économie de marché.¹

Il apparaît cependant, d'après une étude du Centre des Nations-Unies, quoique dans l'ensemble les FMN sont attirées par les co-entreprises, <<selon la nouvelle tendance, les STN's (FMN) participent de façon minoritaire à des coentreprises dans les pays en voie de développement, ce qui présente certains avantages pour ces sociétés.>>² Ces avantages sont multiples, hormis les environnements commerciaux dont elles profitent et la position dominante qu'elles peuvent avoir au sein de la co-entreprise. Ils diminuent par exemple les risques de nationalisation. D'autres avantages soulignés par le Centre de l'ONU sont:

La participation minoritaire est une manière stratégique pour les STNs (FMN) d'encourager la création de nouvelles possibilités commerciales dans des régions où de telles possibilités seraient limitées, sinon nulles, sans cette participation. Par exemple, une STN possédant des mines de phosphate dans un pays donné peut, par une participation au capital, influencer les politiques d'achat d'une autre entreprise, assurant ainsi les

¹ Ibid. , p. 41.

² Ibid. , p. 44.

meilleurs prix possibles pour les approvisionnements provenant de ses propres sources. Une société peut également profiter des ressources naturelles d'un pays en participant de façon minoritaire à la production d'engrais azotés. Cette stratégie assurera à l'entreprise une position favorable dans ce pays et dans les pays avoisinants, au niveau du frêt et de la fiabilité des approvisionnements.¹

Il en résulte, de tout cela, que face à la concentration verticale et à la stratégie expansionniste de la production des FMN, le Maroc est placé devant un défi de taille en ce qui concerne ces échanges internationaux des produits phosphatés notamment avec les économies sous-développées. De prime abord, cela ne semble nullement surprenant, étant donné qu'il fait face à une structure étonnamment puissante et oeuvrant de façon bien ordonnée à l'échelle mondiale.

6.3 L'industrialisation phosphatière et le choix technologique.

Lors du chapitre V nous avons mis particulièrement l'accent sur les efforts déployés par le Maroc pour se doter d'une industrie de valorisation des phosphates, sans pour autant mettre en lumière les difficultés d'ordre financières et en particulier technologiques auxquelles se heurte ce pays. De fait, cette industrie, n'est rendue possible certes, que grâce au financement international mais surtout aux transferts de technologies et au savoir faire étranger.

Sur le financement, on sait maintenant que le programme de valorisation au Maroc a nécessité de gros investissements. Si une part de ces investissements provenaient des ventes phosphatières, il faut souligner qu'une part importante de ceux-ci été contracté sous forme d'emprunts de banques commerciales telle la KFW de la RFA et de banques de développement telle la BIRD. Au niveau des emprunts, l'OCP possède une excellente réputation et bénéficie <<de la confiance des institutions financières internationales au même titre que les firmes multinationales.>>² Mais le financement

¹ Ibid. , p. 45.

international, en général, ne doit pas être considéré comme la pierre d'achoppement dans la réussite de l'industrialisation phosphatière au Maroc, c'est plutôt les transferts de technologies pour lesquels le pays reste lourdement dépendant. En effet, comme on a pu le constater précédemment, plusieurs FMN ont pris part non seulement à la réalisation de l'industrie marocaine de valorisation des phosphates, mais aussi ont participé aux choix des procédés de fabrication.

Dans cette entreprise industrielle marocaine toutefois, ce qu'il faut remarquer, sont les importations technologiques qui ont été déployés sous deux principales variantes: les usines "clé en main" et les contrats "produits en main". Au départ, dans sa politique d'industrialisation, le Maroc a opté pour les contrats "clé en main" pour finalement, avec ses nouveaux projets, battre en retraite sur la formule des "produits en main". Les causes d'un tel virage sont multiples. Mais elles résultent principalement des difficultés d'appropriation technologique et donc de production. Mais avant de procéder à cette analyse des choix technologiques, voyons dans un premier ordre d'idée ce que recouvre le concept de transfert de technologie.

6.3.1 Le transfert de technologie: Le concept.

Nous croyons comme P. JUDET et J. PERRIN, que la "technologie" est définie comme <<un ensemble complexe de connaissances scientifiques, de machines et d'outils mais aussi de maîtrise systématique d'une organisation efficace de production.>>¹ Une

² Pierre-Noël GIRAUD, op.cit. , p. 319.

¹ Cité par Joseph JEHL, <<La notion d'investissement technologique à travers les contrats>>. Dans Pierre JUDET et al., Transfert de technologie et développement , Paris, Librairies techniques Paris, 1977, p. 407. Autres informations voir: -CNUCED, <<Directives pour l'étude du transfert des techniques aux pays en voie de développement>>, cité dans A. CILINGIROGLU, Le transfert de technologie pour les produits pharmaceutiques , Paris, OCDE, 1975, pp. 58-59. -Jean PARENT, Les firmes industrielles. Les politiques du produit. Tome I. , Paris, Presses Universitaires de France, 1975, p. 18. -Abderrahmane BENAZZOUZ et A. BAEZ, <<Le transfert des connaissances en électronique: une expérience réalisée en Afrique du Nord>>, in Impact: Science et société , Vol. 28, No. 4, octobre-décembre 1978, p. 349. -Bernadette MADEUF, <<L'ordre technologique interna-

autre définition qui pourrait, en dépit de ces composantes fort appréciables, servir de complément est celle avancée par D. CARRIERE:

Nous entendons par technologie les techniques, les méthodes, les moyens, c'est-à-dire les techniques elles-mêmes - savoir faire, savoir être, savoir gérer - et tout leur environnement matériel - équipements, outils, matières - et immatériel - formation, information, décision.¹

Quant à la définition du "transfert de technologie", nous trouvons celle avancée par Harvey BROOKS reflète bien ce que nous pensons de ce concept. En fait selon lui, le transfert de technologie est

Le processus par lequel les sciences et techniques sont diffusées dans la société. Chaque fois que des connaissances rationnelles et systématiques acquises par un groupe ou une institution sont appliquées par d'autres groupes ou institutions, nous sommes en présence d'un transfert technologique.²

Cela dit, après ce bref survol sur le concept des transferts de technologies, voyons à présent comment se présente la situation des transferts technologiques dans le secteur de valorisation des phosphates au Maroc.

tional. Production et transferts>>, in Notes et Etudes Documentaires, Nos. 4641-4642, 10 novembre 1981 (surtout pp. 13-25). -J.H. DUNNING, <<Vers une taxinomie du transfert de technologie et de ses effets en retour pour les pays de l'OCDE>>, in OCDE, Les Enjeux des transferts de technologie Nord-Sud - Etudes analytiques, Paris, OCDE, 1982. pp. 6-12.

¹ Daniel CARRIERE, <<Pour un redéveloppement de la force du travail et un échange technologique>>, Revue Tiers-Monde, Tome 17, No. 65, Janvier-mars 1976, p. 144 (note 3).

² Cité dans Jean Claude TARONDEAU, <<L'innovation technologique en Question>>, in Revue de l'entreprise, No. 14, février 1978, p. 42. Pour un plus ample discussion des transferts de technologie donnant une perspective historique, voir -René-François BIZEC, Les transferts de technologies, Paris, Presses Universitaires de France (Coll. Que sais-je, No.1915) 1981, pp. 24-27. -N. ROSENBERG, <<Les transferts internationaux de technologie: Le passé et le présent>>, in OCDE, <<Les Enjeux des transferts de technologies ...>>, op.cit., Paris, OCDE, 1982, pp. 28-59.

6.3.2 Le choix technologique: Un enjeu de l'industrialisation.

Au niveau global, les transferts de technologies restent limités à quelques formules, et sont contrôlés par les FMN des pays industrialisés. Les formules de transferts de technologies qui font le plus parler d'elles, sont: la joint-venture, les ventes de brevets, les usines "clés en main" et la concession de licences de fabrication. Pour les économies sous-développées; si chacune des formules présente un certain avantage pour le déclenchement de leur processus d'industrialisation, elle présente aussi des risques - inadaptation à l'économie et la culture locale, perte de capacité d'innovation nationale, restrictions à son utilisation imposées par la FMN etc.¹ Par le biais des prix d'achat trop élevés l'acquisition technologique reste souvent infime sinon nulle en raison du manque d'infrastructures (faiblesse de la formation, manque de cadres, faiblesse des institutions de R. & D., etc.).

Dans le cas du Maroc, pour l'édification de son industrie de valorisation des phosphates, le pays a eu recours aux formules d'industrialisation usines "clés en main" et licences de fabrication ou "produit en main". L'une comme l'autre formule présente toutefois des limites.

a) Les disgrâces de la formule "clés en main".

Au cours des années 1960, cette formule des usines "clés en main" a eu un effet de "BOOM" dans les pays du Tiers-monde. Voulant s'industrialiser en un clin d'oeil ces pays, à peine sortis de la noirceur de la colonisation, se sont rués aveuglement (sans que des études suffisantes soient faites sur la situation de la main-d'oeuvre qualifiée, les capacités de R&D, les difficultés qu'ils peuvent rencontrer sur le marché des exportations, etc.) sur ce type d'industrialisation. Mais cette euphorie s'est vite déchantée à

¹ Bernadette MADEUF, op.cit.

la suite d'échecs retentissants. En effet, si ce n'est pas par des usines devenant des "éléphants blancs", ce sont des usines fonctionnant en dessous de leurs capacités de production. Cette remarque d'ailleurs célèbre de R. MacNAMARA: en dit long au sujet de la situation qui prévalait dans ces années là: le Tiers-monde est pavé d'usines en panne. Au Maroc de fait, sans être désastreuse, cette formule de "clés en main", s'est avérée non satisfaisante pour des raisons à la fois techniques et économiques. Aujourd'hui, nous avons la preuve que dans l'ensemble, la portée de ce type de transferts de technologies n'a pas eu les effets escomptés sur l'industrie de valorisation des phosphates. Dans cette première expérience marocaine, les difficultés ne se sont pas apparues dans la conception industrielle mais plutôt dans la mise en production. Sur la conception industrielle, les FMN d'engineering ne s'engagent pas dans le travail de la mise en production, leur travail s'arrête à l'installation des usines et veiller à ce que le matériel livré est en état de marche. Ceci étant, dans ce type de transferts de technologies, comme nous le précise L. BOYER:

L'usine doit être livrée en état de marche. Dans le contrat lui même, ou dans le contrat connexe, une certaine aide technique facilitant l'adaptation au poste de travail du personnel devant faire fonctionner l'usine est le plus souvent comprise. Parfois, l'exportateur a prévu de laisser à certains postes et pendant un certain temps quelques membres de son équipe. La productivité de l'entreprise construite, sa performance, n'engageant pas la responsabilité de l'exportateur au-delà de ce qui est strictement le bon fonctionnement des machines.¹

Il faudrait ainsi que le pays receveur démontre ces connaissances et ces capacités technologiques en matière de mise en oeuvre de la production. Car, comme le dit Ph. KHAN, <<le contrat clés en main n'est vraiment satisfactoire que lorsque l'acheteur dispose lui-même d'un certain capital technique.>>²

¹ Luc BOYER, L'exportation des connaissances et la vente de projets industriels, Paris, Les éditions d'organisation, 1977, p. 87.

² Philippe KHAN, <<Typologie des contrats de transfert de la technologie>>, in Pierre JUDET et al., op.cit., p. 451.

Une telle technique d'industrialisation s'apprête bien aux économies préparées techniquement et scientifiquement, mais s'avère un cauchemar pour un pays comme le Maroc n'ayant aucune expérience ou un passé industriel du genre. Les difficultés marocaines avec les premiers complexes chimiques nous pouvons les saisir à partir des causes internes: piètre qualification technique des autochtones et maîtrise insuffisante des technologies. Cette situation est due à une panoplie de choses faisant défaut à l'époque, entre autre, l'infrastructure nécessaire au démarrage et au soutien de l'industrie de valorisation telle les sociétés industrielles de R. & D., de maintenance et d'ingéniering, des centres et/ou des écoles de formation. Une étude de la Banque Mondiale sur le Maroc est très clair la dessus: <<la maîtrise des techniques de production de l'acide phosphorique ne paraît pas encore entièrement satisfaisante dans les installations nouvelles de Maroc-Phosphore I qui ne tournent qu'à 55% de leur capacité théorique.>>¹

La Banque Mondiale précise les raisons de cette situation:

Ces difficultés de démarrage sont aggravées, en dépit de la qualité du personnel existant, par l'insuffisance numérique du personnel qualifié dans les unités de production. La résolution de ce problème de personnel exige un effort accru de formation et de recrutement, et une amélioration des conditions de salaire et de travail offertes dans les zones minières, afin qu'elles soient suffisantes pour capter et conserver les cadres nécessaires.²

b) La problématique de la formule d'industrialisation "produits en main".

Les échecs rencontrés par le Maroc avec la formule "clés en main" dans le complexe chimique de Safi ont amené ce pays à s'intéresser à la formule "Produits en main" qui se veut une autre façon d'accéder à la technologie. En effet, avec ces nouvelles usines, Maroc-Phosphore III, IV et V, le Maroc s'est lancé dans cette dernière formule en vue de résoudre un ensemble de problèmes due à la mise en production

¹ Banque Mondiale, op.cit. , p. 173 .

² Ibid.

(l'ingénierie, la formation du personnel, le fonctionnement des usines, etc.), mais aussi à l'obtention en tant que telle des produits (acquisition des licences de fabrication, assistance techniques, etc.). Mais au juste, qu'en est-il du contenu de cette formule? Pour être plus précis, cette formule de transfert de technologie qui dans le monde a été:

Expérimentée à partir de 1970, s'efforce de faire supporter contractuellement par l'exportateur la responsabilité d'une performance, c'est-à-dire d'une cadence de production dans un contexte hommes/ machines déterminé. (...). Le fournisseur a donc la charge, non seulement de fournir des machines et un procédé, mais encore de former "l'équipage" - le personnel de l'usine - dont on jugera l'efficacité lors de la mise en route.¹

En fait, un "package" technologique beaucoup plus complet que celui des usines "clés en main". Sur le plan industriel donc, la formule "produits en main" présente d'importants avantages. Elle projette non seulement les bases industrielles, mais aussi veille à ce que l'ensemble des opérations soit en état de marche depuis la conception industrielle au stade de la production. Ce faisant, les difficultés pour le pays récepteur sont dissipées quant à la relation entre la mise en marche des unités industrielles et la production finale. De la sorte, dans le cas marocain, les nouvelles usines de valorisation des phosphates pourront tourner et produire sans difficultés. Partant de là, nous avons de remarquables avantages qui donnent une certaine satisfaction au Maroc. Mais il reste néanmoins, que la formule "produits en main" manifeste de sérieux problèmes. Parmi les plus en vue, on rencontre, en dehors de gros investissements pour la réalisation d'un tel transfert de technologie, la manifestation de la dépendance à long terme envers le constructeur, son équipements, sa machinerie, etc. L'appropriation technologique, qui est tout de même au coeur de toute cette aventure industrielle, demeure incertaine.

¹ Luc BOYER, op.cit. , p. 87.

Au Maroc, bien entendu, dans le cas de la production d'acide phosphorique, on a pris certaines mesures préventives avec les nouveaux complexes en formant d'un côté une société mixte d'ingénierie avec la puissante FMN française Rhône Poulenc¹, et de l'autre, un accord de licence portant sur son procédé dihydrate pour la fabrication de ce produit en vue de minimiser, sinon de passer à travers, d'éventuelles conséquences. Evidemment, c'est une stratégie valable. Seulement, il sera naïf de croire qu'avec une telle stratégie, le Maroc sera à l'abri des prétentions des FMN pour qui, la technologie, son développement, son innovation et son transfert sont la source de leur succès.

A ce sujet d'ailleurs, les licences de fabrication d'acide phosphorique en sont un parfait exemple de la dépendance du Maroc, puissance phosphatière mais déficitaire en technologie sur le savoir faire technologique des FMN. Avec ces licences d'exploitation, le Maroc pourra, bien entendu, produire sans difficultés, mais par l'acquisition technologique réussira son développement industriel? Chose certaine, les nouvelles usines marocaines licenciées vont produire sous le couvert du procédé de fabrication de Rhône Poulenc. Voyons la signification d'une licence. Par licence il faut entendre une:

Autorisation donnée par le titulaire, d'un droit exclusif à une autre personne d'accomplir certains actes couverts par ce droit exclusif, est une cession limitée et contrôlée du droit que confère le brevet. L'entreprise consédante pourra accorder une licence à une autre entreprise concesssionnaire pour l'exploitation dans une zone géographique ou par un usage déterminé.²

La licence par conséquent, en tant que propriété de quelqu'un, se veut une formule très rigoureuse. Elle est à la fois limitée et soumise à vérification par le pourvoyeur. Dans ces conditions, le Maroc dans sa production d'acide phosphorique est sujet à un contrôle stricte de la part de la firme française Rhône Poulenc.

¹ Nous avons déjà soulevé lors de la section 5.2.2 les raisons qui ont poussé le Maroc à s'associer avec cette firme française

² René-François BIZEC, op.cit., pp. 20-21.

Quelles sont donc les considérations qui prédominent dans l'esprit des FMN? En plus des normes de qualité du produit, il s'agit de la situation de production (quantité à produire) et la question du partage des marchés (éviter la concurrence), etc. De cette façon, on se demande si pour le Maroc ce genre de transferts de technologies s'accompagne d'une acquisition technologique. En réalité, le transfert technologique est là, mais sa maîtrise n'est pas nécessairement garantie. D'ailleurs, les technologies changent tellement vite qu'il sera impossible au Maroc de suivre le rythme, et de ce fait, risque d'oeuvrer avec une technique périmée. La licence d'exploitation c'est une façon de faire mais y faire pareil ou mieux c'est encore plus difficile. Il faut donc être alerte avec l'évolution technologique et surtout se préparer à toute éventualité technologique, car, comme le dit R.-F. BIZEC, <<sans préparation, la maîtrise des technologies importées par les PVD est quasiment impossible. Plus les techniques sont sophistiquées, et donc adoptées aux systèmes industriels des pays avancés, moins il leur est aisé de s'approprier la technologie.>>¹

Somme toute, en vue de toutes acquisitions technologiques qu'elles soient "clés en main" ou "produits en main", le Maroc doit se préparer techniquement et plus particulièrement dans la R. & D., c'est-à-dire le savoir faire (Know-How). Sans savoir faire, ces techniques d'industrialisation resteront, à tout jamais, dépendantes de l'étranger.

A l'heure actuelle, la participation du Maroc dans la DIT, même après un investissement important dans l'industrie de transformation, est limitée par la spécialisation internationale. La structure oligopoliste des FMN est là, non seulement pour contrôler le commerce international de la roche phosphatée et de ces produits, mais aussi et surtout de faire respecter les lignes de conduite de la NDIT au sein duquel le Maroc phosphatier est engagé. Ces lignes de conduite font que ce sont les oligopoles, en fonction de leur puissance technologique, financière et commerciale à qui revient la direction de l'industrie mondiale des phosphates.

¹ Ibid. , p. 88.

6.4 Le phosphate et les accords CEE-Maroc.

Lorsqu'on analyse les accords de coopération entre la CEE et le Maroc on constate que les relations des échanges rappellent le schéma colonial. Ces accords dans l'ensemble ne provoquent pas de grands changements au sein de la structure de l'économie marocaine particulièrement industrielle. De fait, un aspect critique de ces relations CEE-Maroc est sans aucun doute le volet de l'industrialisation phosphatière au Maroc. Un volet où la CEE arrête sa coopération avec le Maroc au niveau de la spécialisation internationale, à savoir hier les matières brutes (DIT classique) aujourd'hui (NDIT) les produits de premières fusions (acide phosphorique).

Historiquement, si les relations entre le Maroc et l'Europe de l'Ouest ne datent pas d'aujourd'hui pour, l'essentiel ces relations sont définies particulièrement par l'accord de coopération signé le 27 avril 1976¹ qui, s'il n'est pas du type STABEX, relate certaines préoccupations de la Convention de Lomé. Ceci dit, au sein de cet accord, on retrouve les éléments suivants:

- Libération des échanges (libre entrée dans la CEE des produits autres que ceux visés par la politique agricole commune et, pour ces derniers, accès privilégiés), coopération commerciale, promotion des ventes;
- Coopération financière consistant en prêts normaux et spéciaux, et en aides non remboursables;
- Opération technique et scientifique
- Opération industrielle.

Il s'y ajoute de nouvelles clauses de coopération concernant notamment la pêche et un volet social de grand intérêt juridique et d'extrême importance pratique au bénéfice de centaines de milliers de personnes expatriées (...).²

¹ Il est à noter qu'avant cet accord, le Maroc, tout comme la Tunisie, avait signé en 1969 un accord d'association avec la CEE. Cet accord se voulait toutefois un accord préférentiel limité accord aux seules échanges commerciaux. Pour plus de détail consulter entre autres: -Centre de recherche et d'Etudes sur les Sociétés Méditerranéennes, Les économies maghrébines. l'indépendance à l'épreuve du développement économique, Paris, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1971, (surtout pp. 165-197). -Maurice Pierre ROY, <<La CEE et le Tiers-Monde (hors Convention de Lomé)>>, Notes et Etudes Documentaires, No. 4773, 1984.

² Association française pour l'étude du Tiers Monde, Le Tiers Monde et la Communauté économique européenne, Paris, Berger-Levrault, 1978, p. 38.

Si dans l'ensemble cet accord de coopération reconnaît certes d'importants avantages au Maroc, à savoir la pénétration des produits industriels sur le marché de la Communauté sans obstacles tarifaires, il n'en demeure pas moins que des lacunes et limites inhérents à la philosophie des échanges internationaux (DIT) sont visiblement présentes.

En effet, s'agissant de l'accord de coopération entre le Maroc et la CEE dans le secteur phosphatier, si l'on jette un regard critique sur cet accord on constate que les possibilités d'expansion offertes aux branches de valorisation ne semblaient pas avoir attiré l'attention de la CEE. Bien que le Maroc, en effet, faisait partie des schémas de la NPF et du SGP dans son commerce avec la CEE, dans la pratique commerciale, il fait face à certaines restrictions non tarifaires dans le schéma des échanges des produits phosphatés plus élaborés. Parmi les pratiques restrictives non tarifaires, on rencontre particulièrement les <<-quotas¹, systèmes de limitation "volontaire" des importations, restrictions en matière de licence ou droit à l'importation - qui ont tendance à annuler les avantages accordés au titre de SGP ou d'autres schémas préférentiels.>>²

De la sorte, il ressort, comme le souligne à juste titre A. BELAL, que:

Dans un domaine où le Maroc dispose d'atouts extrêmement sérieux et puissants, celui de la transformation des phosphates jusqu'au stade de la fabrication des engrais, l'accord avec la CEE ne lui offre pas de perspectives particulières, étant donné la forte concurrence des grands groupes producteurs d'engrais; le seul "créneau" qui lui est entr'ouvert est celui de la fabrication et de l'exportation d'acide phosphorique, c'est-à-dire, d'une première transformation des phosphates elle-même parfaitement compatible avec des impératifs de rentabilité et de diminution du coût du transport vers les centres de fabrication d'engrais.³

¹ A cet égard, il convient de préciser que les dépassements des plafonds des exportations marocaines autorisées sont sujets aux tarifs douaniers en vertu de la clause de la N.P.F.

² CNUCED, <<Etudes sur la transformation ...>>, op.cit., p. 21.

³ Abdel Aziz BELAL, <<Les perspectives de l'association Maghreb-CEE dans le développement économique du Maroc>>, Impératifs du développement national, Casablanca, Imprimerie Najah El Jadida, 1984, p. 147.

Cela dit, la CEE, démunie de roche, n'est nullement intéressée à encourager une intégration verticale plus poussée dans le pays (Maroc) qui recèle plus de la moitié des ressources phosphatières dans le monde. Les réticences de la CEE sont, bien entendu, compréhensibles du fait que l'industrialisation d'un tel secteur (qui de plus en dehors de ses frontières) pourrait porter un préjudice sans précédent à son industrie de transformation, alors que l'industrie des engrais est l'une des industries les plus dynamiques et les plus lucratives de l'économie mondiale.

CHAPITRE VII

PROBLEMATIQUE DE L'EXTRAVERSION PHOSPHATIERE ET COOPERATION INTERNATIONALE

Des analyses qu'on vient de faire jusqu'à présent, il ressort que l'industrie phosphatière marocaine et de brute et de transformation fonctionne pour le marché international des exportations. Cette stratégie est-elle viable pour le développement socio-économique du Maroc? Rien n'est moins sûr, vu les problèmes qui peuvent surgir à tout moment au sein de l'économie mondiale. Nous avons vu au niveau du marché international que le Maroc fait face à de sérieux problèmes dûs aux agents (FMN, pays industrialisés, etc.) impliqués dans la structure des échanges internationaux des phosphates et de ses dérivés. En plus de ces manifestations il faut souligner d'autres facteurs évoquant la vulnérabilité de l'extraversion phosphatière marocaine, il s'agit de la pollution de l'environnement par le minerai et surtout l'instabilité des principales monnaies d'échanges. Ces considérations nous font proposer l'hypothèse que tant et aussi longtemps que l'industrie phosphatière reste extravertie sa contribution au développement marocain reste hypothétique.

Pour faire face à ces difficultés nous croyons qu'il s'impose d'envisager de nouvelles stratégies. D'une part qu'une conversion de la rente phosphatière en investissement agricole serait d'une très grande utilité au développement socio-économique du pays. D'autre part, une action internationale demeure la condition sine qua none qui permettrait au Maroc de profiter pleinement de ses avantages naturels et de ce fait de participer pleinement au marché international des phosphates et de ses dérivés. Nous

proposons donc d'évaluer les possibilités et les probabilités d'une mise en vigueur de l'une ou de l'autre de ces deux politiques susceptibles de pallier les risques du développement extraverti.

7.1 L'extraversion et l'enjeu de la rente phosphatière

L'extraversion économique, de nos jours, se trouve au centre des controverses entre économistes. Les plus radicaux, qui prônent pour l'autossuffisance économique des pays et surtout ceux qui s'opposent au commerce international, y voient dans l'extraversion économique une menace à l'indépendance nationale. Pour eux, en effet, et plus précisément pour ceux qui s'intéressent à la problématique du développement des économies sous-développées, ils voient dans le commerce international l'un des instruments par excellence qui génère la domination et, de ce fait, la dépendance¹ des PVD. Dès lors pour eux, seul <<la rupture avec le marché mondial est la condition première du développement>>² et qu'une orientation vers un développement autocentré³ demeure la condition sine qua none quant à la satisfaction de leur développement socio-économique.

¹ Dans l'économie mondiale, la dépendance se présente comme un tout complexe dont les principaux points d'appui dérivent de la DIT. Comme telle, on pourrait la définir comme une situation de subordination. Au niveau de l'économie mondiale, celle-ci touche particulièrement le monde sous-développé au profit du monde industrialisé, et à ce sujet de nombreux aspects, très souvent interdépendants, peuvent être énumérés: en plus de l'élément technologique on rencontre entre l'élément monétaire, financier, commercial, politique, militaire, culturel, etc. Pour plus d'information voir entre autres: -André Gunder FRANK et Samir AMIN, L'accumulation dépendante - société précapitalistes et capitalisme, Paris, Editions Antropos, 1978, -André Gunder FRANK, Lumpen-bourgeoisie et lumpen développement, Paris, Maspéro, 1975, (p.15). -Fernando Henrique CARDOSO ET Enzo FALETTI, Dépendance et développement en Amérique Latine, Paris, Presses Universitaires de France, 1978. -François PERROUX, L'économie du XX^e siècle, Paris, Presses Universitaires de France, 1969, (p.52).

² Samir AMIN, <<L'accumulation à l'échelle mondiale>>, op.cit., p. 43.

³ André GRJEBINE, La nouvelle économie internationale, Paris, Presses Universitaires de France, 1980.

Pour d'autres encore, l'extraversion économique, et partant l'exportation n'est pas bénéfique en soi pour une économie nationale. Dans ses écrits P. SAMUELSON par exemple considère que <<l'exportation n'est pas nécessairement bénéfique, elle se traduit, en tant que telle, par une perte de substance pour le consommateur national et un transfert de richesse vers l'étranger.>>¹ Dans le même ordre d'idée B. OHLIN soutient que <<l'avantage n'est pas dans l'exportation en soi. Ce serait bien plutôt dans l'importation car c'est l'obtention des produits du dehors qu'on cherche à s'assurer par le commerce extérieur, l'exportation -une privation en somme- n'étant que le moyen de payer ces produits obtenus de l'étranger.>>² Quant à d'autres enfin, il ressort par contre que l'exportation peut stimuler une économie nationale. Dans cette optique F. PERROUX écrivait que <<les industries qui contribuent le plus à l'expansion sont aussi celles qui sont orientées le plus vers les exportations.>>³

A la lumière de ces constations, quel jugement accorde t-on à l'extraversion de l'industrie phosphatière marocaine? Du côté des bienfaits de l'extraversion phosphatière marocaine, on considère que celle-ci a eu un effet positif sur le développement national. Non seulement cette extraversion s'est avérée une source de recettes importantes aux grands agrégats économiques du pays (PNB) mais également elle a permis un certain décollage économique et une relance de l'industrialisation (complexes de transformation, industries de soutien, emploi, formation, et perfectionnement, de la main- d'oeuvre, etc.

Ce qui est à craindre toutefois dans ce type de développement, c'est que l'extraversion risque de poser de graves problèmes quant au processus du développement national. De fait, derrière les avantages de l'extraversion se découvre la réalité du

¹ François DAVID, Le mythe de l'exportation, Paris, Calmann-Lévy, 1971, p. 10.

² Ibid., p. 28.

³ Ibid., p. 63.

transfert de richesse nationale à la faveur de la consommation interne¹ et surtout l'épineuse question de la dépendance envers les exportations. A ce titre, les données relatives aux exportations minérales marocaines font apparaître un taux de dépendance de 34% pour le phosphate² à l'égard du marché international. Or ce marché, répétons-le, est soumis à de nombreux imprévus. Dans ces conditions le développement extravertie est sujet à des influences sur lesquelles le Maroc n'a aucun contrôle. Dès lors comme le souligne A. GRJEBINE:

Les pays qui adoptent cette voie deviennent très vulnérables aux variations des prix et de la demande des produits qu'ils exportent, aux fluctuations de la conjoncture mondiale, aux politiques économiques et commerciales des pays industrialisés, aux stratégies des firmes transnationales qui modifient souvent la localisation de leurs activités en fonction des avantages qui leur sont accordés ici ou là.³

Ces incertitudes inhérentes à l'économie mondiale expliquent sans aucun doute les problèmes d'exportation que vit le Maroc dans ces échanges internationaux particulièrement ces dernières années. Toutefois il existe certains facteurs spécifiques à la vulnérabilité de l'extraversion phosphatière marocaine. Parmi les plus en vue on note particulièrement, en dehors de la concentration des FMN et le pouvoir que celle-ci exerce au sein du marché international des phosphates que nous avons examiné plus haut, l'instabilité des principales monnaies d'échanges internationaux (le dollar US en particulier) à laquelle s'ajoute un élément important pour le futur phosphatier marocain, soit le problème de la pollution de l'environnement par le minerai.

¹ Ibid. , pp. 39, 137 et 171.

² Phillipe DELMAS et Christophe GUILLEMIN, op.cit. , p. 181.

³ André GRJEBINE, op.cit. , p. 12.

7.1.1 Le phosphate et le problème de l'environnement.

Si les matières premières minières ont marqué l'histoire des relations internationales, leur exploitation a fait autant. Cette exploitation, en effet, non seulement a ruiné la santé des centaines de milliers d'ouvriers mais elle a également laissé des paysages entiers défigurés et un environnement affreusement pollué. La Commission de l'ONU sur l'environnement et le développement soulève la contradiction production/pollution dans l'industrie pour argumenter que "sustainable development" de nos jours nécessite une intégration des analyses écologiques dans toute stratégie d'économie politique.¹

L'exploitation phosphatière, à l'instar des autres industries minières, a sa part dans ces répercussions. Et pour un minerai tel le phosphate, qui est si indispensable à la croissance animale et végétale, disant comme B. ZENAIDI-KARRAY <<le terme de pollution peut paraître choquant pour un produit dont principal rôle est le développement de la vie.>>² Et pourtant, il est vrai, les enquêtes menées par les écologistes et les diverses agences de protection de l'environnement manifestent certaines inquiétudes quant aux dangers que représentent l'élément phosphore dans l'éco-système aérien et surtout aquatique.

En ce qui concerne l'environnement aérien, le problème revient aux industries de transformation de phosphate qui émettent d'importantes quantités du fluor (fluorine) dans l'atmosphère. Le fluor, bien qu'il joue un rôle important dans l'organisme (os), sous forme de gaz il est hautement toxique aussi bien pour la vie végétale, animale qu'humaine dans le cas d'importantes concentrations.³ En dehors de ce danger, on

¹ World Commission on Environment and Development, Our Common Future , Oxford, Oxford University Press, 1987. (Rapprt Brundtland).

² Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit. , p. 166.

³ Arch Fredric BLAKEY, op.cit. , p. 109.

notera également une maladie professionnelle dû au fluor appelé "Fluorosis" à laquelle est exposé particulièrement les animaux.¹ Mais il semble toutefois que l'environnement aquatique se trouve au coeur des préoccupations. Il s'avère ainsi qu' :

Une présence accrue de phosphore (ainsi que d'azote et de carbone) dans les eaux d'un lac provoque un développement excessif de la flore et de la faune aquatique, qui est à la base d'une mobilisation plus intensive et plus rapide de l'oxygène et rompt, ainsi, l'équilibre du milieu.²

Les émissions de l'élément phosphore dans les eaux sont dues à diverses ressources dont les plus importantes transmises par les déchets organiques d'humains et d'animaux et les produits chimiques à base de phosphate tel les engrais phosphatés (déversements des eaux agricoles) et les détergents qui renferment le tripolyphosphate de sodium (TPPS).³ Ces derniers toutefois, comme le montre le tableau 33, se trouvent au coeur de l'eutrophisation des eaux (c'est-à-dire le déséquilibre de l'éco-système aquatique).

Tableau 33: Répartition du phosphore dans les eaux usées.

Source	eaux urbaines	eaux totales
Détergence domestique	55-65	40-50
Industrie	10-20	20-30
Population humaine et animale	30-40	25-35
Engrais	0	10-20

Source: Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit. P. 167.

Du fait, les effets visibles de l'action des détergents sur l'environnement aquatique et les coûts pour la protection de l'environnement dans son ensemble de plus en plus élevés, plusieurs gouvernements tant en Europe⁴ qu'en Amérique du Nord se sont

¹ Ibid. , p. 108.

² Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit. , p. 166.

³ Ibid. , p. 167.

⁴ Concernant l'impact du phosphate dans les eaux <<la commission franco-suisse pour la protection du lac Léman a, par exemple, recommandé aux deux gouverne-

penchés sur le problème. C'est aux USA (surtout dans les Etats producteurs) que le débat autour de la pollution des phosphates est le plus animé. En effet, au cours des quinze ou vingt dernières années les USA, par l'entremise de l'Environmental Protection Agency (EPA), ont annoncé une série de mesures visant la substitution, en tout ou en partie des phosphates dans l'industrie des détergents. Selon certaines sources du Chemical & Engineering News, parmi les substituts proposés et qui pourraient à l'avenir remplacer graduellement, mais pas entièrement, les phosphates dans cette industrie on dénote les zéolites, les silicates et les carbonates.¹

Ces diverses manifestations et législations prises aux USA² à l'encontre de l'usage des phosphates dans l'industrie des détergents ont sérieusement affecté la demande du minéral dans cette industrie. Lors de la décennie 1969-1979 par exemple la consommation a considérablement chuté. Celle-ci <<en 1979 n'était que de 339 millions de livres, comparativement à 1,14 milliard de livres en 1969, soit une réduction de 70%.>>³ Les Etats producteurs les plus touchés par ce déclin on dénote les Etats de l'Ouest et du Tennessee.⁴

Au niveau international toutefois, il reste que dans toute cette entreprise le problème du phosphate est limité à l'industrie des détergents qui ne consomme qu'une très faible quantité soit près de 2 millions de tonnes de P₂O₅.⁵ Mais n'oublions pas néan-

ments suisse et français de prendre rapidement des mesures pour éliminer le phosphore de tous les rejets et effluents qui se déversent dans le lac>>. *Ibid.* , p. 166.

¹ Cité par Energie, Mines et Ressources Canada (MR193), *op.cit.* , p. 28.

² Pour plus d'information sur les mesures concernant la législation environnementale aux USA sur la roche phosphatée consulter William F. STOWASSER, <<Phosphate Rock>>, *Minerals Yearbook 1978-1979* , Vol.1 Metals and Minerals, United States Department of The Interior, Bureau of Mines, 1980, pp. 678-680.

³ Energie, Mines et Ressources Canada (MR 193), *op.cit.* , p. 28.

⁴ William F. STOWASSER, <<Phosphate Rock>>, *Mineral Yearbook 1977* , Vol.1 Metals and Minerals, United States Department of The Interior, Bureau of Mines, 1980, p. 700.

⁵ Bourane ZENAIDI-KARRAY, *op.cit.* , p. 167.

moins que l'alarme est tirée¹ quant à un éventuel banissement du phosphate dans cette industrie, pour les Etats consommateurs et surtout exportateurs tel le Maroc pour qui le futur phosphatier est d'une importance capital.

7.1.2 L'extraversion et le problème des fluctuations des monnaies.

Un autre élément important sinon critique dans lignée de l'extraversion phosphatière marocaine est celui de l'instabilité des monnaies d'échanges internationaux.

Au cours des dernières décennies, l'économie mondiale a été témoin de l'un des problème les plus aigu dans les relations internationales: les fluctuations des monnaies internationales. En tête de ces monnaies toutefois, le dollar US, comme principale monnaie des échanges internationaux, demeure le perpétuel souci pour plusieurs économies sous-développées. De fait, s'agissant des risques associés à l'emploi du dollar américain, l'extraversion phosphatière marocaine est soumise aux aléas de la variabilité de cette monnaie. En terme d'échange, en effet, les fluctuations (à la baisse ou à la hausse) qui se produisent dans celle-ci se traduisent en définitive par des fluctuations au niveau des recettes d'exportations et de ce fait sur les revenus de l'OCP et notamment sur ceux du trésor de l'Etat.

Or, lorsqu'on regard les péripéties par lesquelles le dollar américain a passé ces dernières décennies, on constate que dans l'ensemble son taux de change était très souvent en dévaluation. L'industrie phosphatière marocaine, en tant que source de recettes financières, a été considérablement ébranlé par ces dévaluations. Il est bien entendu que de ce fait la situation n'était point rose pour le Maroc en tant que premier exportateur mondial. Mais dans toute cette problématique du système monétaire international sous le régime de l'étalon dollar, ce qu'il faut remarquer c'est la manipulation délibérée de cette étalon par les USA. Les fluctuations particulièrement à la baisse que

¹ World Commission on Environment and Development (le Rapport Brundtland), op.cit. , p. 126, insiste aussi sur l'effet nocif des engrais phosphatés dans les eaux.

ce pays crée dans sa monnaie sont une arme économique efficace pour la conquête du commerce international et principalement des exportations. En effet, comme nous le souligne J.-P. VIGIER, la relance de la chute du dollar:

Est d'empêcher la dégradation de leurs exportations menacées par le coût très bas de la main-d'oeuvre étrangère et l'extension de l'industrie capitaliste (filature puis acier et produits de consommation de masse) aux pays du tiers-monde favorisés par les sociétés multinationales. Un examen même sommaire du coût comparatif de travail montre en effet que la chute du dollar est une nécessité si les produits américains veulent rester compétitif.¹

Il appert donc que le dollar est d'abord et avant tout américain et peut donc être manipulé pour le bien des USA. Jusqu'à nos jours plusieurs formules ont été mises de l'avant pour régulariser le commerce international et partant les recettes d'exportation des PVD. Certaines sont déjà en oeuvre tel les droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI. Mais, comme liquidités de règlements internationaux, les DTS n'ont pu contenir les difficultés qui sévissent dans le système international. Ainsi, qu'il soit du dollar US ou du DTS, ces liquidités internationales ne servent que les intérêts des pays développés. Pour ce qui regarde d'ailleurs les problèmes de l'actuel système monétaire international, F. PERROUX précise que :

Réserve faite des circonstances exogènes, la raison durable du trouble réside dans l'étalon-dollar, étalon dominant lié à une économie géante qui a toujours été un mauvais distributeur de devises. Quant aux droits de tirage spéciaux qui ne sont ni une monnaie internationale, ni un pur et simple instrument de crédit mais, à coup sûr, un moyen de gonfler les réserves internationales, ils sont une arme aux mains des grands, Etats-Unis et Grand-Bretagne, pour financer, par préférence, leurs déficits.²

Cela dit, le dollar comme les DTS sont des instruments de déstabilisations et souvent source de désordre inflationniste qui lèse particulièrement les économies sous-développées. C'est pourquoi plusieurs formules ont été proposées en vue du remplacement de l'actuel système monétaire international. Parmi celles qui retiennent le plus

¹ Jean-Pierre VIGIER, <<Le dollar, moteur de la crise>>, Monde diplomatique, 1er mai 1978, p. 5.

² François PERROUX, <<L'ordre international nouveau>>, Monde en développement, No. 19, 1977, p. 430.

d'attention on note particulièrement l'étalon matière première ou l'étalon marchandise.¹ Plusieurs pays, en effet, ont opter pour cette formule.² Le Maroc, comme on l'a vu plus loin, c'est engagé lui aussi dans cette voie avec l'URSS concernant ces phosphates. Mais si on s'en tient au problème des variations des taux de change flottant du dollar US dans les échanges phosphatiers, quelles solutions s'avèrent-elles profitables pour le Maroc? En réalité, vue le caractère contractuel du marché, les solutions ne sont pas nombreuses. La seule et unique solution réside dans la manipulation des contrats de ventes.

Ceci dit, afin de préserver les prix de ces phosphates le Maroc doit prévoir dans ces contrats de vente des clauses d'indexation des prix. Ces clauses sont importantes car elles lui permettent de maintenir le prix des transactions phosphatières à leur juste valeur arrêté initialement avec ses partenaires. Cette politique d'indexation des prix serait d'ailleurs bénéfique aussi bien pour le Maroc que pour ces partenaires en cas d'extrêmes variations du dollar US (ou de toutes autres monnaies étrangères ayant cours légal) dans les transactions. De fait, en période d'érosion monétaire, le pays bénéficiaire des fluctuations se verrait dans l'obligation de déboursier la partie perdante. Ainsi dans le cas d'une détérioration des termes de l'échange du Maroc par exemple, le partenaire ouvrirait une ligne de paiements compensatoires afin de lui permettre de couvrir les pertes encourues par ses exportations. Nous rejoignons en

¹ Voir entre autres: -Pierre PASCALLON, Le système monétaire international: Théorie et réalité, Paris, Les Editions de l'épargne, 1982, pp.401-421. -Charles WARIN, Une monnaie pour un nouvel ordre économique mondial, Paris, Club humaniste, 1982, pp. 5-6 et 88-89. D'autres formules proposées sont le système d'assurance mutuelle et le projet fondé sur les crédits compensateurs, voir -Francisco GARCIA OLANO <<Exposé d'un système d'assurance mutuelle>>, in O.N.U. Commerce des produits de base et développement économique, New-York, Nations-Unies - Département des questions économiques- (E/2519), 25 novembre 1953, Annexe D pp. 116-122, et -André PIATIER, <<Du problèmes des matières premières à celui des ressources mondiales>>, Mondes en développement No. 19, 1977, p. 520

² Gilbert BLARDONE, <<Le développement: solidarité ou affrontement?>>, Monde en développement, No. 19, 1977, pp. 542-543.

quelques sortes le projet de A. PIATIER pour qui :

En cas d'écart à un prix de référence, fixé par accord, le pays bénéficiaire de la hausse devait ouvrir un crédit compensatoire. Ainsi dans les période de dégradation du pouvoir d'achat des pays exportateurs, les acheteurs auraient-ils pu, par leur crédit éliminer les obstacles à la poursuite du développement.¹

Ces crédits compensatoires pourraient se faire selon différentes formes pouvant aller de l'étalon dollar en passant par les monnaies étrangères ayant cours légal à l'étalon matières premières, et pourquoi pas l'étalon or. En ce qui concerne d'ailleurs l'étalon or de plus en plus de spécialistes² des questions monétaires souhaitent le retour de cet étalon comme monnaie d'échanges internationaux. Un tel étalon demeure en effet, le seul et véritable rival du dollar US et présente moins de risque dans les moments chaotiques du système monétaire international.

En somme, en tirant la conclusion des éléments d'informations soulevés dans cette section, il ressort que le problème de l'environnement et surtout celui de l'instabilité des principales monnaies d'échanges internationaux, mettent en question la fiabilité d'une stratégie de développement axée sur les exportations. De notre part nous considérons que cette extraversion est irréaliste vu d'un côté les problèmes qu'on vient de décrire et de l'autre côté le pouvoir exercé par les FMN au sein du marché international. Ceci dit une solution pour le moins d'une grande utilité en ces moments difficiles est la reconversion immédiate de la rente phosphatière en investissement particulièrement agricole.

¹ André PIATIER, op.cit. , p. 520.

² Pierre PASCALLON, op.cit. , pp. 422-434

7.2 Conversion de la rente en investissement agricole.

Si, comme on l'a vu, le Maroc occupe dans la structure mondiale de la production phosphatière, un rang exceptionnel parmi les pays producteurs, il n'en demeure pas moins que la consommation intérieure des produits phosphatés est dérisoire (voir Tableau 31).

Le Tableau 31, bien qu'il met en évidence une certaine croissance de la consommation interne, celle-ci demeure néanmoins nettement pauvre par rapport à <<un pays à fort potentiel agricole>>¹ et dont l'essor de la production phosphatière est l'un des plus fantastique au monde. Comme le fait remarquer F. VERGARA, <<même des pays qui ont une importante production d'engrais phosphatés, réservent celle-ci à l'exportation et négligent leur agriculture. Au Maroc, par exemple, la consommation par hectare n'est que de 9 Kg.>>² En effet, l'agriculture marocaine et particulièrement les domaines agricoles "BOUR" (agriculture en sec) <<qui occupent 90% des terres utiles sur lesquelles vivent 85% de la population rurale>>³, présente l'image d'un pays sous-développé.

Le problème majeur, pour ne pas dire le seul, depuis plusieurs années réside dans la politique agricole du pays. Le Fellah (paysan) marocain fait face non seulement à un manque flagrant de matériels agricoles, des pesticides, des semences à haut rendement, mais encore l'emploi des engrais est très limité⁴ alors que le sol agricole marocain est mis en valeur sans répit il y a belle lurette. De ce fait, ce n'est point de l'exagération lorsqu'on dit, qu'au Maroc un nombre important de fellahs ont recours encore

¹ Habib EL MALKI, Au delà des chiffres quel développement?, Casablanca, Editions Maghrébines, 1983, p.128.

² Fransisco VERGARA, op.cit., p. 140.

³ Habib EL MALKI, op.cit., p. 139 (note 14).

⁴ Banque Mondiale, op.cit., p. 177.

au vieux fertilisant naturel: le fumier, alors que son pays est le premier fournisseur du monde de l'un des plus importants fertilisants.

Au Maroc, comme le souligne H. EL MALKI <<la politique agricole exprime ses choix.>>¹ Des choix qui vont vers le secteur moderne qui est tourné en général vers l'exportation et où l'utilisation de la machinerie agricole et les produits chimiques (engrais, pesticides, herbicides, etc...) sont employés d'une manière intensive. Ce qui fait que le secteur agricole marocain fait face à un terrible enjeu. D'après H. EL MALKI:

Au début de la décennie 80 et après l'expérience des années passées, il est possible de souligner que la politique agricole a contribué au développement des clivages aussi bien nouveaux qu'anciens: bour/irrigué, cultures d'exportations/produits alimentaires de base.

Sur cette base, l'agriculture marocaine semble évoluer de manière contradictoire: d'un côté, un secteur privilégié qui est celui de l'irrigué, produisant -à l'exclusion du sucre et du lait -en grande partie pour l'extérieur (agrumes, primeurs, coton); de l'autre côté, un secteur déficitaire qui est celui du bour produisant pour le marché local (céréales traditionnelles, légumineuses).²

Cette dualité d'ailleurs, ne fait que nuire à l'agriculture marocaine et plus particulièrement au secteur agricole traditionnel (bour) qui vise d'abord et avant tout l'auto-suffisance alimentaire du Maroc. Un Maroc, bien que n'étant pas considéré un pays de grande famine, il reste tout de même qu'il existe <<des poches de pauvreté où une partie de la population souffre des carences nutritionnelles.>>³

Si l'on considère toutefois l'évolution dans le secteur agricole traditionnel en quantité, on remarque d'un côté une nette dégradation dans la structure des denrées céréalères comme le montre le tableau 34⁴

¹ Habib EL MALKI, op.cit. , p. 128.

² Ibid. , p. 130.

³ Banque Mondiale, op.cit. , p. 178.

⁴ Larbi HANANE, <<Un cadre naturel pas toujours clément pour l'agriculture>>, in Larbi HANANE et Rachid SBIHI, Economie marocaine: une radioscopie , Rabat, Imprimerie Al Maârif Al Jadida, 1986, p. 32.

Tableau 34 : Structure des cultures céréalières 1960-1983.

	Superficie en %				Productions en %			
	1960	1970	1980	1983	1960	1970	1980	1983
Orge	45	44	48,7	41,71	44,1	48	49,0	31,82
Blé dur	31	34	28,7	24,94	28,4	34,8	29,5	32,10
Blé tendre	11	10	10,1	13,38	12,3	9,4	10,7	18,97
Mais	13	12	9,3	8,3	15,2	7,4	6,70	
Sorgho			0,9	0,07			0,5	0,06
Autres céréales			2,3	11,47			2,9	10,35

D'un autre côté, comme le montre le tableau 35¹, on assiste à une croissance dans les importations pour satisfaire à la demande nationale:

Tableau 35 : Les céréales dans les importations et les exportations alimentaires .

	Exportations en %		Importations en %	
	Céréales	Autres denrées alimentaires	Céréales	Autres denrées alimentaires
1955	36,5	63,5	0	100
1979	0	100	25,5	74,5
1983	0	100	48,23	51,77

La situation alimentaire du pays est à toute fin pratique inquiétante et va s'empirer avec l'augmentation de la population.² Une politique donc en matière agricole s'impose afin de sortir le secteur agricole traditionnel de l'impasse. Cette politique, non seulement va aider le pays de sortir de son état de dépendance alimentaire et épargner

¹ Ibid.

² On notera à titre d'exemple que le taux moyen annuel démographique au Maroc entre 1975-1985 était de 2.4% et selon les prévisions, la population marocaine atteindra 31 millions en l'an 2.000. Europe Outremer, <<Royaume du Maroc>>, Europe Outremer, 26ème édition, Nos 686-687 (Spécial), 15 Novembre 1987, p.125.

d'importants déboursés, mais aussi elle va faire profiter l'industrie phosphatière par la consommation que le secteur va susciter.

Par conséquent, dans le cadre d'un développement adéquat de l'agriculture nationale, le Maroc doit déployer des efforts en matière d'investissement agricole et surtout encourager la consommation des fertilisants. De plus, le fellah marocain a besoin d'être soutenu, encouragé et surtout renseigné sur l'efficacité (ce qui n'est pas toujours le cas) de l'usage des engrais chimiques.

Bien que des subventions¹ pour l'utilisation des engrais phosphatés sont mises en place depuis longtemps, et qui sont un stimulant pour la consommation, il n'en demeure pas moins que cette consommation suppose des déboursés. Mais les déboursés veulent dire rentabilité, ce qui n'est pas le cas pour la majeure partie des fellahs marocains qui d'ailleurs abandonnent leurs terres au profit de la ville. Ce qu'en peut appeler en définitif et à juste titre l'exode rural qui est malheureusement une réalité au Maroc.

Quoiqu'il en soit, l'encouragement de la consommation des phosphates au Maroc, devrait faire partie d'une stratégie globale de l'OCP. Ce dernier en tant qu'entreprise nationale, doit porter son attention non seulement à la production destinée à l'exportation, mais encore, se donner une politique plus cohérente vis-à-vis le secteur agricole marocain particulièrement le traditionnel. Des facilités, dans ce cas, doivent être accordées selon le pouvoir d'achat des utilisateurs et plus précisément envers les petits paysans qui sont d'ailleurs les plus nombreux et les plus pauvres. De ce fait, la demande des engrais phosphatés deviendra non seulement une réalité mais aussi plus importante, alors que l'évolution future de la consommation serait encore bien meilleur.

En économie libérale, telle est le cas du Maroc, les sentiments bien entendu ne comptent pas, c'est le profit qui mène. Pourtant, n'oublions pas, comme disait J.-L. MIEGE: si le pain de sucre est <<un des grands personnages historiques maro-

¹ Ibid. , pp. 188-189.

cains>>¹ , l'engrais et particulièrement l'engrais phosphaté (richesse nationale) deviendrait autant. De la sorte, le fellah marocain utilisera de l'engrais dans son champ comme il utilise le sucre dans son thé, et c'est ainsi que l'industrie interne des phosphates et de ses dérivés aura une grande chance de se développer.

7.3 La problématique de la coopération internationale.

Tant et aussi longtemps que le Maroc participe au marché international des phosphates, une politique phosphatière en matière de coopération pour diminuer les risques et combattre les inéquités, s'impose. Evaluons maintenant cette option qu'est la coopération internationale.

Dans les accords internationaux sur les matières premières quelques schémas de coopération internationale ont été mises en branle depuis quelques années mais ceux-ci, comme on le verra, ne favorisent pas le développement de l'industrie phosphatière marocaine et de ce fait son développement socio-économique. Bien que les exportations du brut du Maroc ont un accès libre, en vertu du régime préférentiel S.G.P. dans certains marchés des pays consommateurs, il reste que les échanges de la roche, les progrès réalisés en matière de valorisation et l'extraversion de son industrie sont sujets à des obstacles tenant à la structure de la DIT. Cela dit, la coopération internationale serait-elle une alternative à la DIT?

¹ Cité dans Louis PIERREIN, Industries traditionnelles du port de Marseille. Le cycle des sucres et des oléagineux 1870-1958 , Marseille, Institut historique de provenance, Economie Modernes et Contemporaines, 1975, p. 52.

7.3.1 Le PIPB de la CNUCED et les accords internationaux sur le phosphate.

Depuis la fin de la dernière guerre mondiale, le monde a été témoin d'importants changements au sein de l'économie des échanges internationaux. Ces changements qui souvent négociés avec heurts et profondes divergences entre les Nations du monde et plus spécialement entre le Nord et le Sud, ont aboutit plus ou moins à l'introduction de quelques politiques relatives au bon fonctionnement de cette économie des échanges sinon, dans certains mesures, à l'organisation du commerce international. A ce sujet, en effet, on n'a qu'à penser aux accords touchant les matières premières au sein des organisations internationales de l'ONU et la convention de Lomé.

En ce sens, si d'importants progrès ont été réalisés, il reste que certaines pratiques, encore vivaces tel que la politique douanière et la problématique de la stabilisation des prix des matières premières dues aux politiques des Etats Nations et plus particulièrement à celles des Etats industrialisés de l'Ouest, sont loin d'être réglées et constituent encore un frein aux exportations des matières premières et surtout des produits transformés des économies du Sud.

Dés nombreuses conférences internationales sur le commerce mondial, la conférence qui s'est déroulée en 1974 lors de la 6ème session spéciale de l'Assemblée générale des Nations-Unies concernant la situation des échanges internationaux, les demandes des pays du Tiers-Monde pour l'instauration d'un NOEI en l'occurrence, est considérée parmi les plus importantes dans les relations internationales contemporaines.

Les raisons qui ont poussé à l'époque les économies sous-développées à de telles demandes sont forts profondes: flottement des monnaies, inflation mondiale, hausse des prix du pétrole, conduites des FMN, mesures protectionnistes, etc. De tous ces éléments toutefois, les économies sous-développées considèrent que le fonctionnement du

marché international des matières premières est à la base des injustices et problèmes auxquels font faces. En ce sens, au sein du NOEI, une politique internationale concernant les matières premières, en particulier les produits appelés "produits de base" et les fluctuations des cours qui les importunent, se trouve au premier plan à toute négociation sur un éventuel NOEI. A ce sujet en effet:

Pour beaucoup de ces produits, les cours continuaient à accuser des fluctuations à court terme excessives, tandis que, pendant les deux dernières décennies, les prix en valeur réelle d'un grand nombre de produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement avaient causé une tendance à la baisse, malgré la brève envolée des prix sur le marché des produits de base en 1972-1974.¹

A la suite de cette destabilisation du commerce international des produits de base, l'ONU, sous l'égide de la CNUCED, propose une ligne de conduite touchant la régulation du marché de ces produits: "le programme intégré pour les produits de base" (P.I.P.B.). Dans l'ensemble ce programme vise la stabilisation du marché international des produits de base et l'amélioration des termes de l'échange des PVD et les déséquilibres entre les PVD et les pays développés dus à la DIT. Pour plus d'information sur ce programme de la CNUCED nous renvoyons le lecteur à notre Annexe IX.

Ce faisant, si jusque là on a particulièrement mis l'accent sur les principes et les objectifs du PIPB, on se demande, à l'instant, de quels types de produits s'agit-il et surtout quels sont les produits visés? Y répondre, dans l'ensemble le PIPB s'intéresse à divers types de produits appelés "sensibles" représentant un intérêt particulier dans les exportations et le commerce extérieur des économies sous- développées. Dans les types de produits, on rencontre aussi bien des produits alimentaires et boissons, des matières premières agricoles que des minerais et métaux.² Quant aux produits "sensibles" visés:

A l'origine, 18 produits de base étaient inscrits au PIPB, auquel est venu s'ajouter de fait le tungstène. Il s'agit des produits suivants: banane, bauxite, cacao, café, caoutchouc naturel, coton, cuivre, étain, fibres

¹ Secrétariat de la CNUCED, <<Un programme intégré pour les produits de base>>, in Revue Tiers-Monde, Tome 17 - No 66, Avril-juin 1976, p. 242.

² Ibid., p. 245 (note 2).

dures, huiles végétales, jute, manganèse, minerai de fer, phosphate, sucre, thé, viande.¹

De cette liste de produits "sensibles" toutefois, on notera particulièrement 10 produits (cacao, café, thé, sucre, fibres dures, jute et articles manufacturés en jute, coton, caoutchouc, cuivre, étain)² considérés comme étant des produits "essentiels" dans le cadre du PIPB.

Parmi les autres produits de base dressée par la IVème Conférence de la CNUCED, on note le phosphate qui fait partie des préoccupations du Secrétariat Général de cette institution³ Considéré en effet, comme un produit "sensible" dans le commerce international, la CNUCED tente depuis plusieurs années de réaliser un Accord International pour ce minerai en vue de mettre fin aux fluctuations des prix et l'instabilité de l'état du marché (aléas de la production). C'est ainsi, dans le cadre du PIPB en l'occurrence des réunions préparatoires à la conclusion d'accords produit par produit, on note que:

Le 26 juin 1978, la deuxième réunion préparatoire relative aux phosphates avait été convoquée par le Secrétariat Général de la CNUCED. Mais un certain nombre de pays, ayant à leur actif une proportion importante du commerce international des phosphates, n'étaient pas représentés à cette réunion. (le Maroc, l'URSS, la Jordanie, le Mexique, la Chine, le Viêt-Nam, l'Inde, les autres pays de l'Est...).⁴

A la suite de cet échec, les pays présents ont insisté auprès du comité International du Programme Intégré de convoquer <<une autre réunion préparatoire, en tenant compte des perspectives d'une participation adéquate.>>⁵ Aucune suite n'était donnée toutefois à cette invitation et les travaux relatives au phosphate en vue d'une coopéra-

¹ Philippe DELMAS et Christophe GUILLEMIN, op.cit. , p. 269.

² Secrétariat de la CNUCED, <<Un programme intégré ...>> op.cit. , p. 246.

³ La FAO se joint aussi à la CNUCED en vue d'harmoniser les échanges des produits phosphatés. Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit. , pp. 130-131.

⁴ Ibid. , p. 130.

⁵ Ibid.

tion internationale n'ont abouti jusqu'à présent à aucun résultat pratique.¹ A ce sujet, la position des USA, en ce qui concerne les accords internationaux sur les produits, est bien claire. Ce pays s'éloigne des accords et préfère la compétition pure et simple entre les nations du monde. Le Maroc, quant à lui, <<refuse l'idée de négociation.>>² Dans tout cela, il s'avère que le problème majeur expliquant cette situation est au niveau de la constitution des stocks régulateurs. De ce fait selon B. ZENAIDI-KARRAY:

Ni stocks régulateurs, ni stocks stratégiques, nationaux ou internationaux, n'existent pour le phosphate, comme cela est le cas pour certains autres produits: étain, cuivre... Le phosphate est un pondéreux qui peut être stocké à l'état humide ou sec. La création de stocks sous contrôle des consommateurs coûterait cher et n'est envisagé qu'avec beaucoup de réserves et de précautions par eux; (...).³

De la sorte, vue l'importance des quantités à stocker, (à savoir 5% du commerce mondial des produits à base de phosphore, soit 1.2 million tonnes P_2O_5 (sur la base de 79), il faudrait prévoir une capacité de stockage de 2.7 millions de tonnes de TSP titrant 45% P_2O_5 ⁴ dans le cadre du PIPB, le coût de financement du stockage serait très <<élevé et représenter une part importante des 400 millions de \$ alloués au premier guichet du fonds commun relatif au financement des stocks de 18 produits de base.>>⁵

Au-delà pourtant du cadre global du fondement du PIPB, il faut noter que dans le constat général du dit programme, les critiques ne manquent pas. En effet, malgré le bien fondé des démarches de celui-ci vis-à-vis les économies sous-développées et l'attention particulière qu'il accorde à la régulation du marché international des matières

¹ Ibid.

² Philippe DELMAS et Christophe GUILLEMIN, op.cit. , p. 316.

³ Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit. , p. 126.

⁴ Ibid. , p. 127.

⁵ Ibid. , p. 130.

premières en l'occurrence des produits de base; pour certains auteurs, il s'avère que l'approche de la stabilisation des recettes d'exportation n'est qu'un alibi de l'exploitation internationale.¹ Alors que pour d'autres, en égard à l'analyse des problèmes politico-économiques au sein du PIPB, il s'agit d'une stratégie perdante.² Ces critiques, en effet, sont à leur place car le PIPB de la CNUCED est très insuffisant et ne reflète que la position et les aspirations des pays industrialisés. Le dit programme met de côté les problèmes les plus sérieux que rencontrent les PVD à leur tête le Maroc en ce qui concerne entre autres: -l'accès aux divers marchés d'échanges phosphatiers, par suite de la présence de la concentration des FMN surtout américaine qui est pourvu d'une solide capacité de commercialisation, - le problème de la technologie quant à une véritable intégration verticale. Pour d'autres arguments concernant la non participation du Maroc au PIPB voir l'Annexe X.

7.4 La CEE et la Convention de Lomé.

Si toutefois, au sein de la CNUCED, les démarches relatives au phosphate n'ont abouti à aucun résultat escompté, il faut remarquer que d'autres instruments de coopération internationale du type SYSMIN de la Convention de Lomé ont été couronné de succès.

En se rappèlera, en effet, de la Première Convention de Lomé signé le 28 février 1975 (donc avant la résolution 93(IV) de Naïrobi) entre la CEE et les pays ACP. Dans le cadre de cette Convention³ les pays signataires ont jeté les bases d'une coopération

¹ Arghiri EMMANUEL, <<La "stabilisation" alibi de l'exploitation internationale>>, Revue Tiers-Monde, Tome 17, No. 66, avril-juin, pp. 257-264.

² Philippe DELMAS et Christophe GUILLEMIN, op.cit., pp. 268-271.

³ On notera à cette égard que la Convention de Lomé à pour but de <<contribuer à la mise en place d'une base plus solide pour le développement des Etats ACP, en minimisant les conséquences néfastes sur leurs revenus de perturbations à caractère temporaire et indépendantes de leur volonté affectant leurs exportations vers la

commerciale internationale en ce qui concerne les échanges des produits de base entre la CEE et les ACP en introduisant un système de régulation des marchés de ces produits appelé "STABEX". L'Annexe XI rappelle les grandes lignes de ce système, mais on peut donner ici les caractéristiques essentielles telles que décrits par la CNUCED:

La seule forme de coopération entre consommateurs et producteurs est celle que prévoit la deuxième convention de Lomé, à laquelle participent les 60¹ pays ACP et membres de la Communauté économique européenne. En vertu de cette convention, qui est entrée en vigueur en mars 1980, les phosphates, ainsi que six autres produits minéraux, peuvent bénéficier d'une assistance financière au titre d'une facilité financière spéciale au cas où il y aurait une baisse substantielle des recettes d'exportations ou de la capacité de produire ou d'exporter dans un pays bénéficiaire.²

Dans tout ce panorama toutefois, une nouveauté, et celle qui nous intéresse le plus dans la Deuxième Convention de Lomé, est la mise en place d'un nouveau mécanisme nommé "SYSMIN" (SYStème MINerai) concernant les produits miniers des pays ACP. Entrée en opération vers la fin de 1979, le système "Minerais" de la Convention de Lomé II (et poursuivi sous Lomé III 1985-1990) concerne sept matières premières minérales considérées comme principales dans les exportations du groupe ACP. Il s'agit des produits suivants: <<le cuivre et le cobalt (principaux producteurs Zambie, Zaïre et Papouasie), le phosphate (Togo et Sénégal), la bauxite et l'alumine (Guinée, Surinam, Jamaïque, Guyane), le manganèse (Gabon), l'étain (Rwanda)>>³ et le minerai de fer (Mauritanie) qui, en passant, depuis l'expiration des accords de Lomé II ne fait plus partie de la liste et des dispositions du STABEX mais plutôt de celles en vigueur sous

CEE>>. Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit. , p. 131.

¹ A la fin de 1987, la Convention de Lomé réunissait 78 pays CEE(12) - ACP(66). A ce sujet, nous avons émis à l'Annexe XII des informations rappelant les participants à cette Convention. Quant à l'évolution de la participation ACP depuis l'origine, à titre d'information, le nombre a évolué comme suit: 46 Etats (1975), 57 Etats (1979), 60 Etats (1980), 61 Etats (1983).

² CNUCED, op.cit. , p. 55

³ Anne-Marie MUREAU, L'Europe communautaire dans la négociation Nord-Sud: Ambitions, Intérêts et réalités , Paris, Presses Universitaires de France, 1984, p. 195.

le SYSMIN.

Dans l'ensemble, le SYSMIN se veut un mécanisme de stabilisation des recettes d'exportation des produits miniers des ACP. Et comme tel, son objectif premier est de permettre:

A un pays qui voit le revenu de ses gisements diminuer au point de menacer son potentiel de production de recevoir une aide financière de la CEE. Cette aide n'a pour objet, comme dans le cas du STABEX, de compenser les pertes des recettes d'exportation. Il ne s'agit pas de maintenir à tout prix des volumes de production mais de faciliter le maintien en état de marche des installations, de façon à ce que le pays puisse bénéficier de la reprise lorsque l'équilibre du marché se rétablit.¹

Notons toutefois, si les objectifs du SYSMIN demeurent très proches du STABEX, ces modalités d'applications sont sensiblement différentes. Ainsi, en vertu de la Convention de Lomé III, ce mécanisme dispose d'une enveloppe financière de \$415 millions d'ECU (était de 292 millions d'ECU sous Lomé II).² Mais pour intervenir, le mécanisme exige, à l'exemple du STABEX, un seuil de dépendance dont le déclenchement ne devient valable que lorsque le produit minier du pays concerné ait représenté au moins 15 % (10% pour les pays défavorisés, enclavés ou insulaires) des recettes d'exportation, toutes destinations, au cours des quatre dernières années. Encore là, concernant les facilités d'accès aux financements, les conditions de déclenchement de ce seuil exigent:

Qu'il y ait un "accident" provoquant une baisse de la capacité de production ou d'exportation ou une chute des recettes d'exportation et que cette baisse représente 10% des capacités de production ou d'exportation. Dans ce cas, le droit en dédommagement est ouvert et se traduit par la participation au financement de projets ou programmes proposés par le pays ACP en vue de restaurer son potentiel de production et d'exportation.³

¹ Ibid.

² Bernard GRAND, <<SYSMIN - Mines as instruments of international cooperation>>, in The Courier: Africa-Caribbean-Pacific - European community, No. 94, Novembre-Décembre 1985, p. 84.

³ La Documentation française, <<C.E.E.-A.C.P.: La deuxième ...>> op.cit., p. 20.

Quant aux transferts financiers effectués dans le cadre du SYSMIN se font <<sous forme de prêts, remboursables en quarante ans avec 10 ans de différé et aux taux de 1% (0.75% pour les pays les moins développés). Afin de permettre une intervention rapide, des avances peuvent être versées à titre de préfinancement.>>¹

En somme voilà brièvement les objectifs et modalités principales reconnus au SYSMIN. Au sujet de la participation à ce système minier et en particulier à la coopération phosphatière (cas qui nous intéresse) au sein de Convention, l'intéressement n'est pas enthousiaste et demeure très limité. De nos jours en effet, comme on l'a souligné plus haut, seuls deux pays ACP à savoir le Sénégal et le Togo font partie de ce mécanisme de la dite Convention, <<Ce qui signifie que celle-ci intéresse moins de 30% des exportations des pays en développement à destination de la Communauté économique européenne, ou encore 10% environ seulement de leur commerce mondial.>>² On s'aperçoit donc que le Maroc n'est pas signataire, à l'instar du PIPB de la CNUCED, de la Convention de Lomé et de son SYSMIN.

Mais comme on l'a rappelé plus haut, qu'en matière de coopération internationale, le Maroc a un accord séparé avec la CEE. Cet accord toutefois demeure limité parce que l'objectif de la CEE dans ces relations de coopération n'est pas d'encourager le Maroc à se doter d'une véritable industrie phosphatière à la fois en amont et en aval (qui ipso facto favorise des économies d'échelle plus poussées), mais plutôt de le maintenir dans une production de première fusion (tel l'acide phosphorique) répondant particulièrement à ces besoins et à ces intérêts (délocalisation des industries polluantes de nos jours moins rémunérateurs). Cette situation n'est pas par ailleurs unique aux seules relations Maroc-CEE mais on la trouve également au sein de la Convention de Lomé. Dans cette dernière en effet:

¹ Ibid.

² Secrétariat de la CNUCED, <<Un programme intégré ...>>, op.cit. , p. 57.

Il n'y a aucune disposition de nature à encourager l'intégration industrielle grâce à la transformation sur place, dans les pays en développement eux mêmes, pour renforcer la position de ces pays en matière de commercialisation ou accroître leurs recettes d'exportation. Les parties sont protégées dans une certaine mesure contre des baisses de recettes au titre de leurs exportations de minéraux, mais la deuxième Convention de Lomé ne va pas jusqu'à prévoir la création d'un mécanisme ayant pour objectif essentiel d'appuyer les activités de ces pays dans le domaine de la transformation et de la commercialisation de leurs produits minéraux.¹

En somme, comme nous l'avons pu le constater, bien qu'au sein de l'industrie phosphatière il n'y a pas de cartel international, il n'empêche que la sécurité des approvisionnements en phosphate demeure au coeur des préoccupations des Etats-Nations surtout industrialisés. Pour cela, diverses tentatives de la part de la CNUCED pour un PIPB ont été essayé pour la signature d'un accord international sur ce minéral mais sans résultats. L'échec est total. Le Maroc, le pays visé par cet accord multilatéral, n'a pas accédé à la demande de cette institution internationale. Un argument majeur à cette situation demeure la constitution d'un stock international de la roche (action très favorable) pour la sécurité des pays industrialisés.

Il n'en demeure pas moins que le Maroc adhère à certaines formules de coopération internationale particulièrement bilatérales avec la CEE. Dans les accords internationaux avec la CEE on se rappellera du "SYSMIN" de la Convention de Lomé qui concerne les exportations phosphatières des pays ACP (Sénégal et Togo). Or, comme on a pu le constater, le Maroc ne fait pas partie de cette Convention ni de son SYSMIN qui présente à leur tour, à l'instar du PIPB de la CNUCED, un caractère exploiteur des économies sous-développées. Mais là encore, bien que le Maroc se présente sous un accord séparé avec la CEE, il reste que cet accord n'est pas dénué des motivations impérialistes. En effet, la CEE arrête sa coopération avec le Maroc au niveau de la spécialisation internationale, à savoir hier les matières premières brutes (DIT classique) aujourd'hui (NDIT) les produits de premières fusions (acide phospho-

¹ CNUCED, <<Etudes sur la transformation ...>>, op.cit. , p. 57.

rique), alors que le Maroc veut avec l'aide de celle-ci aller jusqu'au stade d'une intégration verticale en particulier l'élaboration d'une industrie des engrais qui pourrait lui procurer une appréciable rente phosphatière.

En somme, après avoir considéré les possibilités d'un redéploiement des rentes phosphatières à l'agriculture nationale d'une part, et celles de renégocier les termes d'échange des matières premières pour modifier la DIT de l'autre, nous constatons les difficultés -vues les politiques d'Etats-Nations et les intérêts de firmes- d'une réorientation dramatique des trajectoires du développement marocaine. Réfléchissant donc sur les implications de nos recherches dans une conclusion globale à cette thèse.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Cette thèse s'est fixée comme objectif l'analyse de l'industrie phosphatière marocaine et son impact sur le développement national dans la dynamique du marché international.

Dans l'ensemble, il ressort que le Maroc occupe une place de premier ordre dans l'industrie mondiale des phosphates et que son industrie phosphatière procure d'importantes ressources financières à l'économie nationale. Mais il ressort aussi que l'industrie phosphatière marocaine ne se tire pas sans difficultés dans les échanges internationaux. L'impression générale qui se dégage des analyses qui précèdent est que les problèmes et difficultés auxquels se heurtent l'industrie marocaine se trouvent au niveau de la structure du marché international.

Vu sous cet angle on pourrait laisser croire que les échanges internationaux se présentent comme un élément destructeur du développement socio-économique des économies nationales. Ceci n'est nullement notre prise de position; les échanges internationaux, et partant des exportations, ont joué et jouent encore un rôle moteur dans le développement socio-économique des nations. A cet égard, l'histoire socio-économique du monde nous a démontré que plusieurs pays ont profité largement des échanges internationaux et se sont hissés parmi les pays développés et industrialisés.

Le reproche pourtant qu'on peut adresser au commerce international des phosphates se trouve au niveau du rôle de la concentration économique des FMN (fixation des prix, dumping, etc.) et des politiques des Etats-Nations surtout industrialisés (protectionnisme, manipulation des taux de change, restrictions dans les transferts de technologies, etc.).

Ces diverses politiques déloyales que ces agents pratiquent au sein du marché international rendent le Maroc de moins en moins compétitif dans les échanges internationaux et surtout très vulnérable quant à sa stratégie de développement axée sur l'exportation.

L'industrie phosphatière marocaine, on doit le convenir, par les recettes qu'elle procure et les gros investissements qu'elle suscite font d'elle une industrie génératrice de développement et de croissance économique. Mais il nous est apparu cependant, que la domination des pays nantis et leurs FMN au sein du marché international sous le couvert de la DIT, organisée sur la base de l'échange inégal, font que cette industrie non seulement soit maintenue au stade traditionnel de l'extraction mais encore confinée à une industrialisation très limitée.

Encore là, en ce qui concerne l'industrie de la roche phosphatée, les FMN surtout américaines sont très actives dans cette branche. Leur principale arme se manifeste par les fusions et les participations croisées en vue de contrôler les échanges internationaux et surtout les prix du minerai sur lesquels s'alignent plusieurs pays dont le Maroc. De telles stratégies et activités leur a valu ces dernières années non seulement la pénétration de plusieurs marchés mais aussi l'accaparement d'un certain nombre d'industries de transformation surtout en l'Europe de l'Ouest, ce qui a porté un coup dur à l'industrie phosphatière marocaine. Il en résulte donc de tout cela, le Maroc, malgré sa proximité de l'Europe de l'Ouest n'a pu démontrer sa puissance comme principal acteur dans cette région vis-à-vis particulièrement des USA qui lui ont arraché une part importante du marché. Une telle situation est due, bien entendu, à la concentration économique dont jouissent les Etats-Unis à l'échelle mondiale et dans cette région en particulier. La compétition féroce que livrent les FMN minières surtout l'Association américaine PHOSROCK au Maroc nous a démontré que celui-ci, dans l'industrie mondiale de la roche, n'a pu imposer sa volonté sur le marché international des phos-

phates -bien qu'il a toujours voulu "conquérir" ce marché- et ce en dépit de sa position dominante dans l'industrie de la roche. Cet état de choses a été confirmé par la nouvelle stratégie politique du Maroc qui s'est impliqué dans la formation d'un cartel phosphatier, mais sans succès, et dans la diversification des marchés par des accords étatiques.

Tout compte fait, les FMN, grâce à leurs systèmes de participations croisées à l'échelle mondiale, contrôlent dans une large mesure le marché international de la roche et peuvent même susciter les économies sous-développées, comme nous l'avons vu avec le cas de la Jordanie, à exporter particulièrement vers les marchés des économies développées.

Pour ce qui est de la politique d'industrialisation fondée sur la valorisation des phosphates on précisait, vu les caractéristiques de la DIT, le Maroc malgré sa politique de valorisation des phosphates ne s'est pas vu offrir les branches d'importance de transformation pour susciter une telle opération. Dans cette problématique on s'est borné d'une part à décrire les réalisations marocaines dans le domaine de la valorisation des phosphates. D'autre part à apprécier le rôle et les stratégies des agents, surtout des FMN, impliqués dans le secteur de la transformation.

Dans la présentation générale on dénotait l'engagement ferme du Maroc quant à la constitution d'une industrie lourde pleinement intégrée (complexes chimiques et industries de soutien). Dans cet engagement toutefois, particulièrement avec ses complexes chimiques, le Maroc n'a pas réussi à s'approprier les principales branches de transformations industrielles puisqu'il est resté au stade de la première fusion voulu d'ailleurs par la NDIT. Les FMN transformatrices en effet, appuyées par leurs Etats, ne veulent nullement se départir d'un secteur économique présentant d'importants intérêts à la fois économiques et politiques. Pour ne pas perdre le contrôle d'un marché en pleine expansion, et surtout pas les leurs, elles se sont même lancées dans la concentration

économique et la co-entreprise particulièrement avec les nouveaux pays industrialisés du Tiers-Monde. Parmi les concentrations économiques toutefois on note la concentration américaine PHOSCHEM qui est spécialisée dans les produits élaborés phosphatés. Celle-ci exerce avec certaines de ces FMN tels W.R. Grace, International Minerals & Chemical Corporation et surtout l'Agrico Chemical Company un contrôle sans égale dans la plupart des marchés et surtout ceux des économies sous-développées disposant d'importants marchés intérieurs. Ce qui fait, en définitif, la présence remarquée des FMN dans l'industrie des produits élaborés phosphatés influencera sans aucun doute sur les PVD producteurs et plus particulièrement sur le Maroc qui cherche à se doter d'une industrie phosphatière à intégration verticale en particulier à l'élaboration d'une industrie des engrais en vue de tirer profit des avantages naturels censés dégager cette industrie à son économie.

Enfin, de l'analyse de nos hypothèses nous avons dégagé une autre problématique, l'extraversion de l'industrie phosphatière marocaine. A ce sujet nous avons souligné que tant et aussi longtemps que l'industrie marocaine demeure extravertie, la contribution de celle-ci au développement socio-économique reste hypothétique. En dehors du pouvoir exercé par la concentration des FMN sur le Maroc à faire prévaloir sa position dominante dans l'industrie mondiale des phosphates, nous avons soulevé les problèmes liés à la pollution de l'environnement par le minerai et surtout aux fluctuations des principales devises d'échanges internationaux. Les Etats industrialisés particulièrement les USA dans ce dernier cas sont les plus grands responsables de ce chaos monétaire international. C'est pourquoi nous avons d'une part suggéré qu'une manipulation dans les contrats de ventes est nécessaire et surtout qu'une reconversion de la rente phosphatière en investissement surtout agricole au Maroc demeure la condition sine qua non d'un développement national.

En définitif, les différents scénarios soulevés ici ont un impact direct sur les avantages et les possibilités qu'offre l'industrie des phosphates au développement socio-économique du Maroc. Conclura-t-on alors que notre hypothèse centrale est valable, à savoir que le marché international, au sein duquel les Etats industrialisés et les FMN dominant, est au coeur des problèmes et difficultés de l'industrie phosphatière marocaine? Les analyses menées tout au long de cette recherche nous ont permis de confirmer cette réalité. Les fluctuations des marchés et l'instabilité des prix sont inhérents aux échanges marchands mais plus particulièrement les transferts de technologies par les FMN et les politiques des Etats-Nations industrialisés se traduisent par le maintien de l'ordre existant, à savoir le respect de la spécialisation internationale qui est organisée, et nous l'avons vu, sur l'échange inégale à l'avantage des pays développés. En ce sens, les divers instruments (droits de douane, fluctuations des monnaies, instabilités des cours, etc.) adoptés par eux au sein du marché international sont le plus souvent responsables des déséquilibres qui se traduisent au sein de l'industrie phosphatière marocaine. Ce qui fait, le manque de concours de la part de ces Etats-Nations réduit considérablement la marge de manoeuvre du Maroc quant à l'ascension à un niveau plus élevé de la rente de son secteur phosphatier considérée comme la pièce maîtresse du développement économique du pays.

Ces divers éléments ont une conséquence directe sur l'industrie phosphatière marocaine qui est restée globalement au service d'une économie mondiale dominée par les lois du marché et de la DIT. En conséquence, bien que le marché international des phosphates pourrait s'avérer un facteur de développement économique pour le Maroc, il n'empêche que le plein potentiel de ce développement lui est bloqué par l'hégémonie des pays nantis. Comme on l'a constaté, le marché international qu'il soit de la roche phosphatée ou de ces dérivés est sous l'emprise de la puissance oligopolistique des FMN surtout américaine qui occupent une position clé dans cette industrie stratégique.

On dira donc, à juste titre pour conclure, que la chance du développement économique du Maroc à partir de l'industrie phosphatière relève du bon vouloir des pays industrialisés dans leur sillage les FMN qui ont la mainmise à la fois sur les échanges internationaux et sur les moyens financiers et technologiques. Mais il est clair, que pour garantir une meilleure place à l'industrie phosphatière marocaine sur le marché international, on doit prendre en considération certains éléments majeurs autant au niveau international que national. Du côté national, une redéfinition de la politique phosphatière, visant à accroître l'indépendance nationale dans le secteur phosphatier, est nécessaire. L'Etat, en effet, doit envisager un ensemble de mesures¹ concernant entre autres la commercialisation, la formation professionnelle et technique du personnel, les ouvertures aux investissements étrangers, la R&D.

Une autre mesure indispensable au développement du secteur, c'est la coopération avec les divers intervenants étrangers et plus particulièrement les FMN qui restent des acteurs essentiels du commerce international afin de s'assurer les capitaux, la technologie et les marchés ainsi que le souligne notamment M. RADETZKI.²

Mais il est clair aussi, que vis-à-vis l'OCP il faut qu'il y ait des rapports étroits entre la puissance publique et cet Office afin de préserver l'intérêt national. Car, comme le fait remarquer F. PERROUX, <<la nation qui ne dispose pas d'entreprises exportatrices capables d'offensive, perd des positions sur le marché international ou dans tel pays qu'elle risque de ne pas reconquérir.>>³

¹ Pour d'autres informations concernant le développement d'une industrie minière voir Rex BOSSON et Bension VARON, L'industrie minière dans le Tiers-Monde, Paris, Publié pour la Banque Mondiale par Economica, 1977, pp. 151-176.

² M. RADETZKI, <<LDC Policies Towards Foreign Mineral Investors>>, in S. SIDERI and S. JOHNS, op.cit., pp. 283-296.

³ François PERROUX, Indépendance de l'économie nationale et interdépendance des nations, Paris, Aubier Montaigne, 1969, p.48.

Ces politiques, dans l'ensemble, ne peuvent être que bénéfiques au développement du secteur phosphatier et de ce fait au développement socio-économique du pays. Sans ces politiques il serait naïf de croire que les pays développés abandonneront de gaité de coeur les privilèges associés aux lois du marché favorables à leur développement.

Du côté international, en dehors d'une solidarité Sud-Sud autant politique qu'économique, nous considérons qu'une action internationale plus juste sous l'égide des Nations Unies en l'occurrence la CNUCED, responsable de ce dossier, demeure la priorité des priorités pour que le Maroc profite pleinement de son secteur phosphatier. A ce sujet S. SIDERI et S. JOHNS¹ soulignent, à l'exemple de la Résolution 2749 XXV de l'Assemblée Générale des Nations-Unies de 1970 sur les matières premières, que les ressources minérales constituent un héritage commun à l'humanité. De ce fait, il est essentiel que les pays industrialisés, les pays en voie de développement et les FMN mettent en commun leurs efforts afin d'arriver à une distribution équitable des revenus de ces ressources.

¹ S. SIDERI and S. JOHNS, <<Mining for Development in Third World - Multinational ...>>, op.cit. , p.18. Voir aussi J. D. A. CUDDY, <<Impact of the integrated Program for commodities on Selected Mining Economics>>, Ibid. , pp. 244-255.

ANNEXE I

Tableau A:

EVOLUTION DU COMMERCE MARITIME INTERNATIONAL DES PRINCIPALES MARCHANDISES TRANSPORTEES EN VRAC

ANNEE	MINERAI DE FER		CEREALES		CHARBON		BAUXITE ET ALUMINE		PHOSPHATES NATURELS		TOTAL	
	EN MIL- LIONS DE TONNES	EN MIL- LIARDS DE TONNES-MILE	EN MIL- LIONS DE TONNES	EN MIL- LIARDS DE TONNES-MILE	EN MIL- LIONS DE TONNES	EN MIL- LIARDS DE TONNES-MILES	EN MIL- LIONS DE TONNES	EN MIL- LIARDS DE TONNES-MILE	EN MIL- LIONS DE TONNES	EN MIL- LIARDS DE TONNES-MILE	EN MIL- LIONS DE TONNES	EN MIL- LIARDS DE TONNES-MILE
EXPEDITIONS TOTALES												
1970	247	1 093	89	475	101	481	34	99	33	116	504	2 264
1971	250	1 185	91	487	94	434	35	108	35	121	505	2 335
1972	247	1 156	108	548	96	444	35	109	38	143	524	2 400
1973	298	1 398	139	760	104	467	38	133	43	159	622	2 917
1974	329	1 578	130	695	119	558	42	158	48	168	668	3 157
1975	292	1 471	137	734	127	621	41	168	38	127	635	3 121
1976	294	1 469	146	779	127	591	42	158	37	125	646	3 122
1977	276	1 386	147	801	132	643	46	167	44	160	645	3 157
1978	278	1 384	169	945	127	604	46	162	47	168	667	3 263
1979	327	1 599	182	1 026	159	786	46	169	48	177	762	3 757
1980	314	1 613	198	1 087	188	952	48	188	48	171	796	4 011
1981	303	1 508	206	1 131	210	1 120	45	172	42	139	806	4 070
1982	273	1 443	200	1 120	208	1 094	38	153	40	142	759	3 952
1983	257	1 320	199	1 135	197	1 057	36	145	43	159	732	3 816
1984	306	1 631	207	1 157	232	1 270	44	172	44	162	833	4 392
1985	321	1 675	181	1 004	272	1 479	40	166	43	156	857	4 480
EXPEDITIONS PAR TRANSPORTEUR DE VRAC*												
1970	148	718	10	61	39	246	5	18	2	7	204	1 050
1971	160	827	12	75	38	223	5	20	2	12	217	1 157
1972	173	880	16	96	47	258	5	21	5	21	246	1 276
1973	217	1 084	18	112	55	300	6	25	5	21	301	1 542
1974	257	1 297	21	130	65	369	8	38	6	25	357	1 859
1975	233	1 220	43	260	75	436	10	55	4	16	365	1 987
1976	244	1 252	57	312	80	428	13	61	5	22	399	2 075
1977	235	1 206	60	337	88	449	16	65	8	34	407	2 091
1978	240	1 209	74	436	89	422	15	60	8	32	426	2 159
1979	294	1 475	81	486	105	565	17	72	8	35	505	2 633
1980	286	1 469	88	502	133	746	19	88	8	35	534	2 840
1981	281	1 448	103	604	143	817	18	80	7	30	552	2 979
1982	246	1 347	112	665	147	842	16	71	7	34	528	2 959
1983	235	1 205	115	698	144	860	18	80	9	52	491	2 895
1984	285	1 532	119	721	175	1 044	21	94	11	61	611	3 452
1985	295	1 551	117	690	210	1 238	21	90	11	58	654	3 627

*Par des navires de plus de 40 000 tpl.

Source : OCDE, Les transports maritimes 1986, Paris, OCDE, 1987, p. 188.

ANNEXE II

7.5 Quelques informations sur les roches.

En décrivant les diverses espèces minérales, la science géologique décrit trois types de roches. Ces roches, quoique provenant de la croûte terrestre, sont le résultat de divers processus qu'on classe habituellement en trois catégories principales:¹

-Les roches éruptives dites endogènes ou magmatiques, (relatif au "magma"), sont le produit de formations internes telles que la chaleur et la pression formées à l'intérieur de l'écorce terrestre.

-Les roches sédimentaires appelées encore exogènes sont le produit de formations externes à l'écorce provenant essentiellement de la sédimentation de divers dépôts marins, fluviaux, lacustres, glaciaires, etc.²

-Les roches métamorphiques, (relatif au "métamorphisme"), résultent de la modification physique et chimique des roches éruptives ou sédimentaires préexistantes, sous l'effet d'actions d'origine interne provoquant une poussée du matériel rocheux vers le haut de l'écorce terrestre.

¹ Pour plus d'information, voir entre autres: -Guy AUBERT et al., Précis de minéralogie, Paris, Masson, 1978 (surtout pp. 267-280). -André CAILLEUX, Les roches, Paris, Presses Universitaires de France (Coll. Que Sais-je No 519), 1974. -Brainerd MEARS (Jr.), Essentials of Geology, New York, Published by D. Van Nostrand Company, 1978 (pp. 65-103). -Edwin Simon ROBINSON, Basic Physical Geology, New York, John Wiley & Sons, Inc., 1982.

² Pour plus d'information sur ces espèces, voir Francis John PETTIJOHN, Sedimentary Rocks, New York, Third Edition, 1975. -Charles POMEROL et Robert FOUET, Les roches sédimentaires, Paris, Presses Universitaires de France (Coll. Que Sais-je No. 595) 1961.

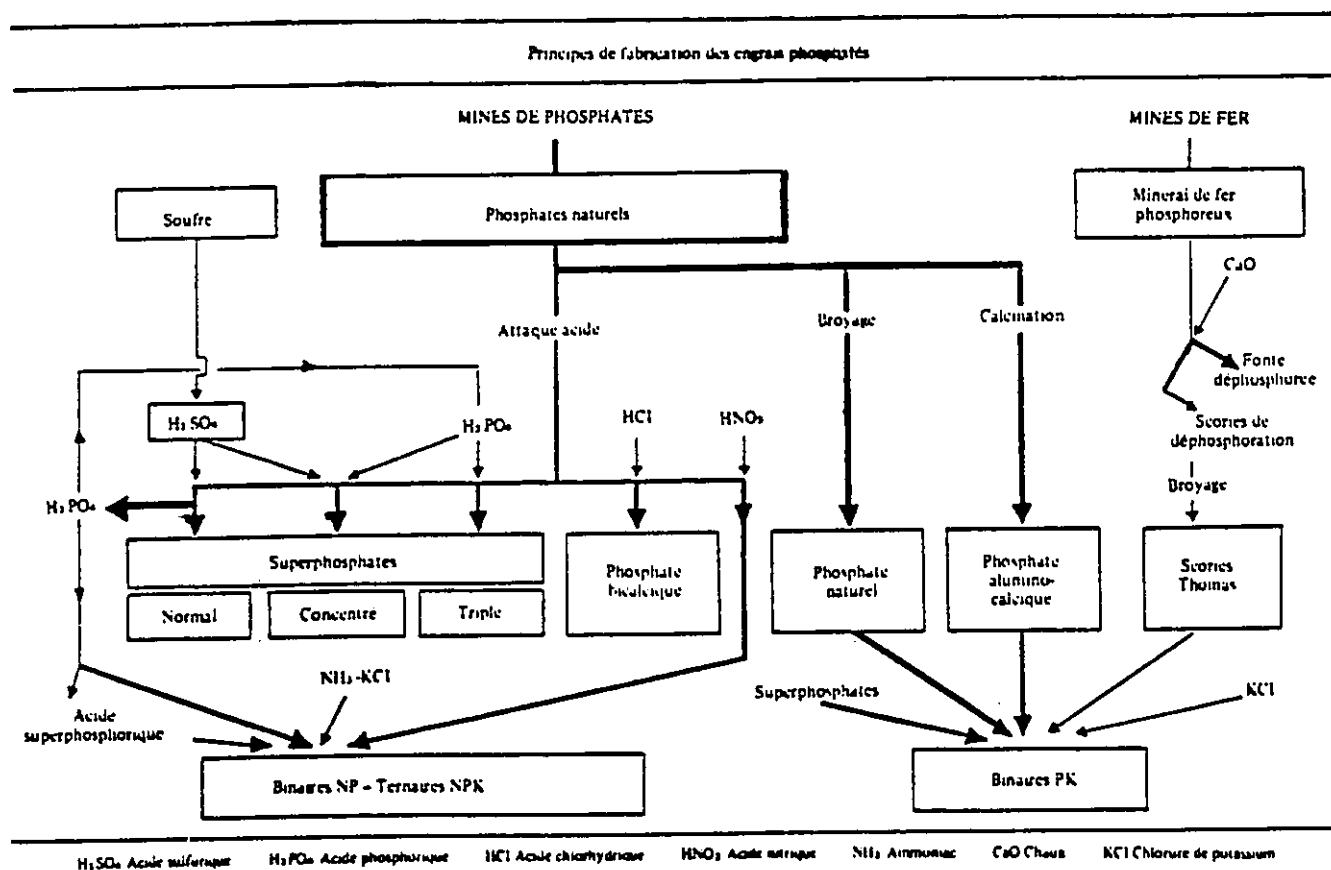
ANNEXE III

7.6 Typologie sur les engrais solides.

Le schéma 2 emprunté à B. ZENAIDI-KARRAY¹ nous représente la dérivation des divers engrais phosphatés solides:

7.6 Typologie sur les engrais.

Le schéma 2 emprunté à B. ZENAIDI-KARRAY¹ nous représente la dérivation des divers engrais phosphatés solides:



¹ Bourane ZENAIDI-KARRAY, *op.cit.* , p. 45.

a) Les engrais phosphatés simples.

Sous cette catégorie, on désigne les divers types de produits phosphatés finis, qui en dehors du phosphore(p), ne sont combinés à aucun des principaux éléments fertilisants tels l'azote(n) ou la potasse(k) nécessaires à la vie végétale. Ces types de produits¹ <<sont au nombre de six obtenus par l'une des trois méthodes de traitement décrites plus haut. Il s'agit du phosphate moulu, des phosphates calcinés, du phosphate bicalcique et des superphosphates simples, enrichis et triples.>>² Bien que ces différents produits sont encore de nos jours utilisés, la tendance est particulièrement en faveur des superphosphates triples (STP) étant donné leur teneur beaucoup plus élevée qui titre 45% de P₂O₅³ Quant aux superphosphates simples (SPS), leur utilisation <<dans le monde décroît rapidement et n'est pratiquement plus utilisé que par les pays en voie de développement qui possèdent des ressources en phosphate.>>⁴ Ces engrais(SPS) <<qui étaient autrefois le principal engrais ne constituent en 1979 que 12% de la consommation totale.>>⁵

On notera aussi, le recul net du phosphate broyé (moulu) qui représentait 13% de la consommation mondiale n'est que de 3,6% en 1979.⁶

b) Les engrais phosphatés composés.

¹ Pour plus d'information sur le mode de traitement ou autres, voir entre autres: -Bourane ZENAIDI-KARRAY, Ibid. , pp. 41-42. -OCDE, op.cit. , p. 15.

² Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit. , p. 41.

³ Energie, Mines et Ressources Canada, (MR 193), op.cit. , p. 2.

⁴ Ibid.

⁵ Fransisco VERGARA, op.cit. , p. 141.

⁶ Ibid.

Les divers types de produits finis regroupés dans cette classe, contiennent d'une façon ou d'une autre << outre l'élément phosphore, l'un au moins des deux éléments fertilisants suivants: l'azote(N) et le potassium(K).>>¹

Au sein de cette catégorie toutefois, nous distinguons selon B. ZENAIDI-KARRAY² deux sortes d'engrais phosphatés: -les engrais binaires et -les engrais ternaires. Dans les engrais binaires on énumère deux types, d'un côté les engrais binaires de métaux qui

Sont obtenus par mélange mécanique intime des constituants (et non par réaction chimique). Il s'agit essentiellement des engrais phospho-potassiques (appelés engrais PK) obtenus après mélange d'un engrais phosphaté simple et d'un engrais potassique simple, par exemple le superpotassique (mélange de superphosphate et de chlorure de potassium).³

De l'autre côté les engrais binaires complexes se veulent particulièrement des << engrais phospho-azotés ou engrais NP. Ils sont produits de deux façons: soit par attaque directe des phosphates naturels par de l'acide nitrique soit par neutralisation d'un acide à l'ammoniac.>>⁴ Dans cette catégorie d'engrais, on dénombre trois types: les superphosphates ammoniés, les phosphates d'ammoniaques au sein desquels on retrouve deux variétés: le phosphate monoammonique et le phosphate diammonique, et finalement les nitrophosphates.⁵

En ce qui concerne les engrais dits ternaires, nous disons d'une manière succincte comme B. ZENAIDI-KARRAY que se sont des engrais qui << contiennent les trois éléments fertilisants N, P et K. Ils sont obtenus à partir des engrais décrits ci-dessus: différents mélange d'engrais potassiques, d'engrais azotés et d'engrais phosphatés ou

¹ Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit. , p. 41.

² Ibid. , pp. 43-44.

³ Ibid. , p. 43.

⁴ Ibid.

⁵ Ibid. , pp. 43-44.

phospho-azotés aboutissent à des engrais ternaires de formules très diverses.>>¹

Dans les engrais phosphatés composés, il faut signaler toutefois, que les produits finis à base d'ammoniaque sont le plus en demande. A titre d'exemple <<les engrais qui sont le plus vendus dans le commerce sont le DAP (phosphate di-ammoniaque) ou le MAP (phosphate mono-ammonique).>>²

¹ Ibid. , p. 44.

² Energie, Mines et Ressources Canada, (MR 193), op.cit. , p. 2.

ANNEXE IV

7.7 Localisation des ressources et caractère des gîtes de production.

Incontestablement, les phosphates constituent actuellement la plus importante ressource du Maroc. L'existence de nombreux gisements et indice de présence, font du Maroc la puissance mondiale¹ de cette richesse exceptionnelle.

Ce qu'il faut remarquer, cependant, <<les faciès de la série phosphatée marocaine sont caractérisées par une grande variété dans le temps et dans l'espace.>>² Bien qu'on trouve la roche phosphatée aussi bien dans le Nord-Ouest que dans le Sud, les plus importantes concentrations de celle-ci se trouve dans le Nord-Ouest du pays. La carte 3 nous donne un aperçu de la localisation des phosphates au Maroc.

De nos jours, les principaux gisements en activité se situent dans trois zones³ d'exploitation: zone d'Ouled-Abdoun (gisement de khouribga), zone des Ganntours (gisements de Youssoufia et de Bengrir) et la zone de Oued Ed Dahab (gisement de Bou Crâa) au Sahara occidental. Dans l'ensemble, le minerai provenant de ces gisements est d'une très grande qualité en comparaison avec d'autres pays et particulièrement avec celui des USA.

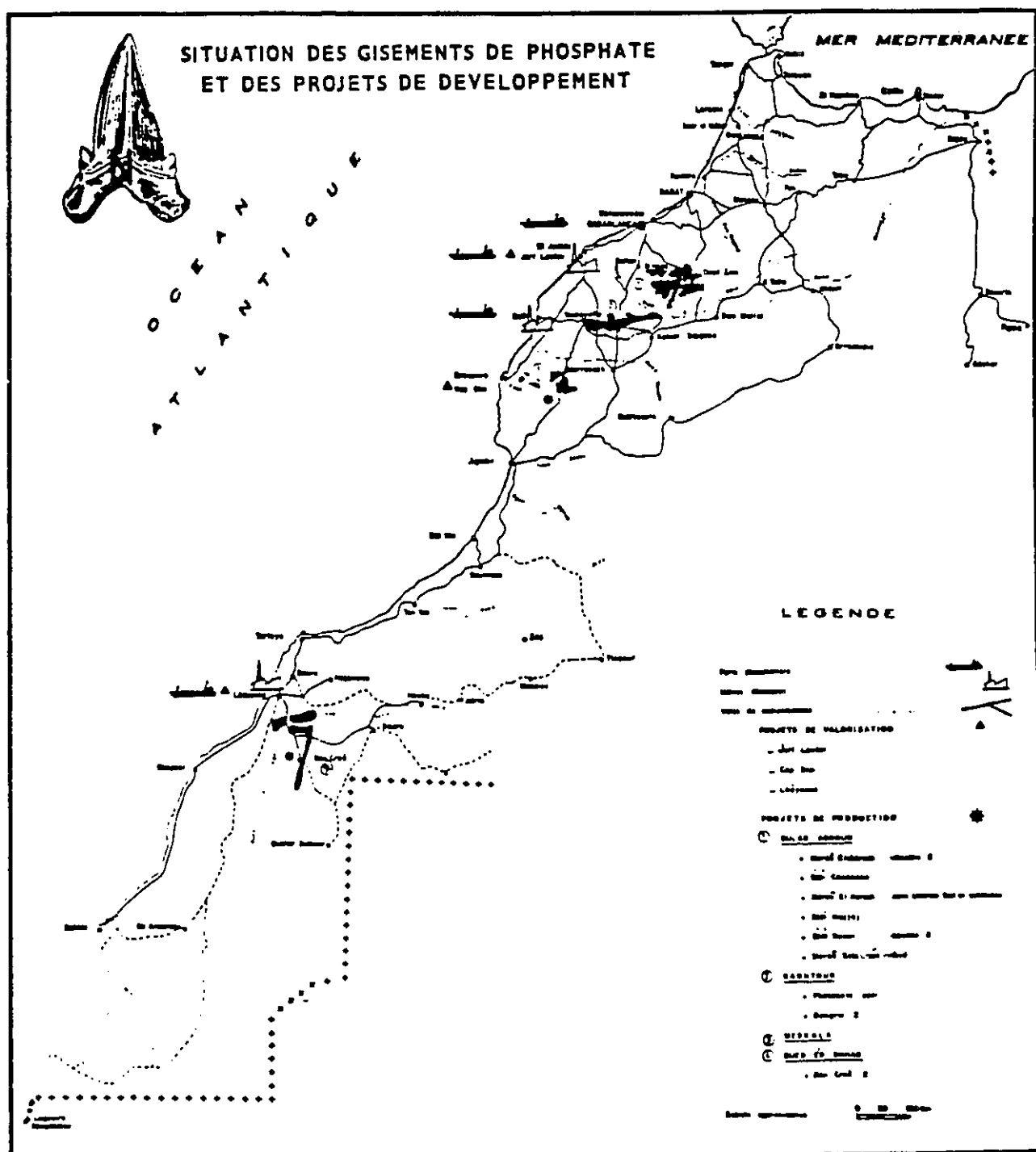
De plus on notera qu'une quatrième zone entrera prochainement en activité, il s'agit de la zone de Meskala (gisement entre Marrakech et Essaouira) qui a fait l'objet des pourparlers entre le Maroc et l'U.R.S.S. en 1974 et dont l'accord fut signé le 10 Mars 1978.

¹ Les réserves en phosphate actualisées, reconnues et étudiées sont de l'ordre de 62,36 milliards de m³. Pour plus d'information voir section 1.2 (Tableau 3).

² Armand BOUJOT, op.cit., p. 25.

³ Groupe OCP, Rapport annuel 1984, op.cit., p. 13.

Carte 3:



Source : Rapport Groupe OCP, 1985, p. 12.

a) Zone d'Ouled-Abdoun (gisement de khouribga).

Du point de vue géologique¹, le gisement de Khouribga <<est formé de couches sédimentaires, de la fin du Crétacé au début de l'Eocène. Les strates phosphatières, continues sont séparées par des intercalaires plus ou moins stériles marneuse ou calcaires. L'épaisseur varie de 0 à 5m avec une puissance moyenne de 2m.>>² Sa roche phosphatée <<se présente sous la forme d'un sable fin, compact, contenant de 14 à 16% d'eau. Sa couleur est jaunâtre, parfois rougeâtre ou verdâtre, il blanchit en séchant.>>³

La zone d'Oulad-Abdoun, étant donné sa taille, est la plus importante non seulement sur le plan marocain mais encore de loin la plus importante sur le plan mondial⁴ Sa superficie totalise quelque 4.552Km²⁵ <<et se compose de quatre couches phosphatées séparées entre elles par des intercalaires stériles (...).>>⁶

Dans cette zone, le gisement de khouribga fut le premier gîte mis en exploitation (1921) au Maroc. De nos jours, l'exploitation se répartit en divers endroits (Mérâa El-Ahrech: couche 2 + zone centrale Sud et extension + zone sud, Sidi Chennane, Sidi Hajjaj, Sidi Daoui: couche 3).⁷

¹ Pour plus d'information sur les études géologiques des gisements marocains ou affaires connexes, prière de consulter: -Armand BOUJO, op.cit. -Mohamed NEJMA, Etude de la sédimentation d'un minéral de phosphate marocain -Tome 2., Paris, Université Catholique de Louvain, 1974.

² A. ANDRE et J. LE COZ, op.cit., p. 25.

³ Ibid.

⁴ Fathallah OUALALOU, op.cit., p. 43.

⁵ Groupe OCP, Rapport annuel 1978, p. 7.

⁶ Fathallah OUALALOU, op.cit., p.43.

⁷ Groupe OCP, Rapport annuel 1985, p. 12.

Quant à la localisation, pour être plus précis (voir carte 3 p.221), cette zone, dans la géographie du Maroc actuel, se situe plus au moins au Nord et à proximité des grands ports de Casablanca (environ 100 Km) et de Jorf Lasfar (environ 150 Km en ligne droite) sur la côte Atlantique. Outre cette situation privilégiée, on notera la très bonne qualité du minerai qui titre jusqu'à 75%. Un tel pourcentage (qui a fait le bonheur de la France coloniale pour plus de 35 ans) est actuellement vivement recherché sur le marché international des phosphates.

b) Zone des Ganntours:

Moins importante que celle d'Ouled-Abdoun, la zone des Ganntours <<s'inscrit, dans l'ensemble, dans un rectangle orienté W-E, long de 125 Km environ, large de 10 à 25 Km>>. Quant à¹ sa superficie couvre 3.407 Km².²

Au niveau géologique, cette zone présente <<une série phosphatée, comprenant un faisceau de plusieurs couches dont le nombre, la puissance et la teneur sont variables suivant les régions, mais où l'on observe toujours, en ce qui concerne la teneur, un maximum vers le milieu de la transformation, encadré par une décroissance assez régulière de part et d'autre.>>³ Les gisements actuellement en activités sont au nombre de deux: Youssoufia et Benguérir.

Le gisement de Youssoufia est le second (après Khouribga) a entré dans l'histoire de la production phosphatière marocaine. C'est en 1932 qu'on a retiré les premières tonnes (16.889 T/mét.).⁴ La particularité qui se dégage toutefois de ce gisement est l'extraction de la roche phosphatée noire des mines souterraines qui, après traitement,

¹ Armand BOUJO , op.cit. , p. 22 (voir aussi pp. 25-26).

² Groupe OCP, Rapport annuel 1978, p. 7

³ Armond BOUJO , op.cit. , p. 25

⁴ A ANDRE et J. LE COZ, op.cit. , p. 27.

titre entre 73 et 75% de tricalcique.¹ Car le minerai à ciel ouvert se distingue de celui de Khouribga par la faiblesse de sa teneur qui titre environ 70%.

Pour ce qui est du gisement de Benguérir, bien qu'appartenent à la même zone, celui-ci ne s'apparente nullement à celui de Youssoufia. Géologiquement, il se caractérise <<par une sédimentation abondante groupant 23 niveaux phosphatés dans lesquels on peut distinguer deux faisceaux: un faisceau 11 à 23 dont la teneur prépondérante dépasse 60% et un faisceau 1 à 10 comportant une couche épaisse de très faible teneur.>>² Quant à l'exploitation de ce gisement, elle a débuté en 1980.³

Concernant la situation géographique de la zone des Ganntours, celle-ci se situe à quelque kilomètre de la côte Atlantique (-Gisement de Youssoufia environ: 75 Km de Safi, 120 Km de Jorf- Lasfar, 100 Km de Casablanca. -Gisement de Benguérir se situant à 70 Km est de Youssoufa (environ 150 Km de Safi et 200 Km de Casablanca). Pour être plus précis, toutefois, cette zone <<est située entre les méridiens 8 deg 35' et 7 deg 15' et entre les parallèles 32 deg 10' et 32 deg 20'.>>⁴

c) Zone d'Oued Ed Dahab (Rio de Oro ou Rivière d'or).

C'est au Sahara occidental, récupéré des espagnoles, qu'on trouve ce gisement. En jetant un coup d'oeil sur la carte de l'emplacement des gisements phosphatiers au Maroc, on s'aperçoit que celui-ci se présente sous la forme de chiffre "sept". L'étendu du gisement s'inscrit, en général, dans ce "sept", dont l'orientation est nord- sud, d'environ 150 Km de longueur et d'une largeur comprise entre 25 à 100 Km. Selon les estimations

¹ Fathallah OUALALOU, op.cit. , p. 45.

² Ibid.

³ Energie, Mines et Ressources Canada, (MR 193), op.cit. , p. 41.

⁴ Armand BOUJO , op.cit. , p. 21.

de l'O.C.P., l'étendu de ce gisement totalise 268 Km².¹

En ce qui concerne l'exploitation du gisement, bien qu'«en 1963 une firme espagnole, "La empresa nacional minera del Sahara" (E.N.M.I.SA) découvre et localise le fabuleux gisement de Bou-Crâa»² ce n'est qu'en 1972 que le dit gisement³ est mis en service par la société FOSFATOS de Bou-Crâa S.A.⁴ Il est à noter, cependant, que l'exploitation des phosphates était interrompue lors de la période 1975-1980 par ce qu'on appelle le «Conflit du Sahara occidental.»⁵

Le gisement de Bou-Crâa est considéré comme l'un des plus riches par la qualité de son minerai (75-85%), et selon F. VERGARA, il est l'«un des derniers gisements importants de haute qualité qui restent dans le monde.»⁶

Quant à sa situation géographique, disant que celui-ci est situé dans le Sud à environ 150 Km de Lâayoun non loin de la côte Atlantique.

d) Zone des Meskalas.

¹ Groupe OCP, Rapport annuel 1978, p.7

² Le Mois en Afrique (sous la direction), op.cit. , pp. 70-71.

³ Ibid. , p. 70.

⁴ A remarquer, depuis 1975, l'OCP détient 65% du capital social de la société FOSFATOS. Avant 1975, le capital social de cette société était détenu à hauteur de 100% par l'Institut National de l'Industrie (I.N.I.), organisme public Espagnol (qui ne détient actuellement que 35%). Ahmed EL MIDAOU, op.cit. , p. 257.

⁵ Sur le plan des relations internationales, le sujet est saisissant. Pour en savoir sur l'Histoire, le Conflit et les Enjeux du Sahara Occidentale, voir entre autres: -Attilio GAUDIO, op.cit. , -Ahmed-Baba MISKE, Front Polisario l'âme d'un peuple , Paris, Editions Rupture, 1978. -David Lynn PRICE, The Western Sahara , Beverly Hills (California), Sage publications, 1979. -Spyros Calogeropoulos STRATIS, Le Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes , Bruxelles, Etablissement Emile Bruylant, 1973. -Le Mois en Afrique, op.cit. , pp. 65-96. -Frank E. TROUT, Morocco's Saharan Frontiers , Geneva, Librairie Droz S.A., 1969.

⁶ Francisco VERGARA, op.cit. , p. 149.

le gisement des Meskalas¹ a été découvert depuis quelques années (1974) et ceci grâce à un satellite soviétique.²

De nos jours, bien que les travaux de prospection concernant ce gisement ont pris fin³, les informations sont limitées et les quelques indices que nous connaissons sont:

-les réserves officielles du gisement, qui selon l'O.C.P. sont en 1984 de 20,52 milliards de m³.⁴

-L'emplacement qui est situé dans la région de Chichaoua et d'Imi N'tanoute (Centre-Nord du Pays) non loin (environ de 75 Km) d'Essaouira, ville portuaire sur la côte Atlantique,

-et que le lancement de la production serait à partir de 1990.⁵ Quant à la superficie du gisement, en 1978 elle fait 900 Km².⁶

Au niveau géologique, les études de l'O.C.P. dans les années 1970 <<ont pu démontrer la possibilité d'obtenir, à partir des couches maestrichtienne et montienne, un phosphate titrant 72% sur lavé en phosphate tricalcique, soit 33% P₂O₅.>>⁷

e) Autres ressources phosphatières.

¹ C'est avec le concours technique et financier de l'URSS que le dit gisement sera mis en oeuvre.

² B.A., op.cit., p. 34.

³ Groupe OCP, Rapport annuel 1985, p. 23.

⁴ Ibid., p. 12.

⁵ A.B., <<Objectif pour les années à venir: valoriser ...>>, op.cit., p. 33.

⁶ Groupe OCP, Rapport annuel 1978, p. 7.

⁷ Armand BOUJO, op.cit., p. 19.

En dehors de ces vastes zones précitées, il existe d'autres dépôts phosphatés non exploités.¹

-Dans le Moyen-Atlas particulièrement dans la région de Beni-Mellal, à Kasba Tadla et la région de Timhadite.

-Dans l'Anti-Atlas, les gisements s'étirent de Taoulet à Ourzazate,

-D'autres petits dépôts dans la région des Haut-Atlas (région de Marrakech et Amizmiz et au Sud région de l'Ouled Erguita qui va d'Agadir au Siroua).

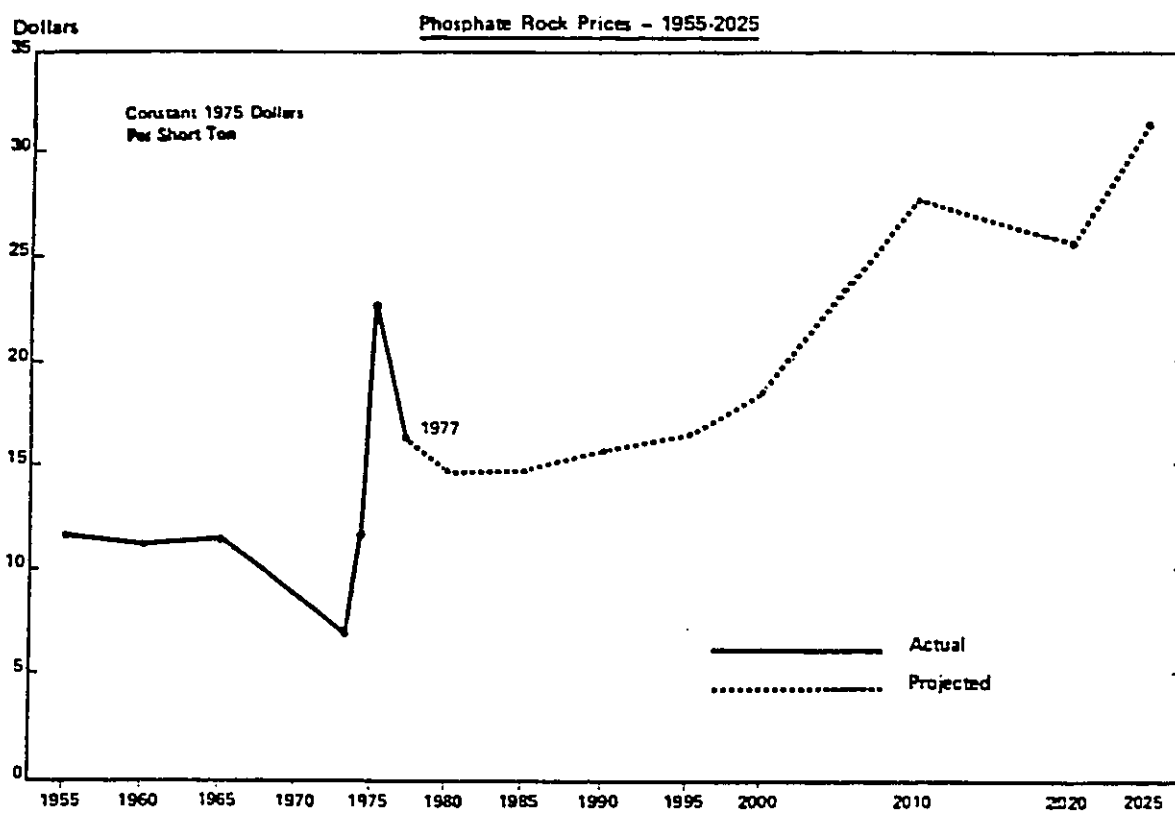
Ces divers dépôts comme ceux des Meskalas, bien que, connu des géologues, sont <<étudiés sous l'angle de la géologie générale.>>²

¹ Ibid. , p. 20.

² Ibid.

ANNEXE V

Schéma 6:



Source: The Comptroller General of the United States, op. cit., p. 8.

Tableau C:

Relations nationales et multinationales des principales sociétés
de commerce des phosphates dans les pays grands importateurs

Pays	Société/organisme	Sociétés mères a/	Filiales et sociétés apparentées
Australie	Ajax Chemicals	G.D. Searle (Etats-Unis)	(Sert de représentant pour diverses sociétés dont les sociétés américaines W.R. Grace et Agrico Chemical)
	Chemical Resources	-	-
Autriche	Indupromat	-	Filiale : Indupromat (Roumanie) Société apparentée : Metafin (Autriche)
Belgique	Sprl Gustave Adam	-	-
	ASE Europe NV	-	Filiales : liens dans plusieurs pays dont l'Arabie saoudite, le Maroc, la Tunisie, l'Egypte, l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale
	Caemi International	Caemi International (Brésil)	Filiales : Caemi International aux Pays-Bas, en République fédérale d'Allemagne, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en Italie et en Espagne et autres sociétés Sociétés apparentées : une dizaine de sociétés au Brésil, dont Industria e Comercio de Minerios, ICOMI, Mineracoes Brasileiras Reunidas et MBR
	Donaldson Europe NV	Donaldson (Etats-Unis)	Filiales dont Donaldson en France et en République fédérale d'Allemagne
	Rodesco	-	-
	Sudamin	Captiade Panama (South American Consolidated Enterprises), The Hochschild Group	Sociétés apparentées dont notamment des sociétés à Londres, Paris, Madrid, Tokyo, New York, San Paulo, Bogota, Buenos Aires et Santiago
	Arnold Suhr Belgie	Arnold Suhr Holding	Filiales : Arnold Suhr au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en République fédérale d'Allemagne, en France et en Suisse
Canada	Belfour Guthrie (Canada) Ltd	-	-
	Canada Colors and Chemicals	-	Filiale : Sulco Chemicals
	Noranda Sales Corp. Ltd	Noranda Mines	Sociétés apparentées dont Cia Miners Las Cuevas (Mexique)
	The Pigment and Chemical	-	-
	Van Waters and Rogers Ltd	Univar (Etats-Unis)	Sociétés apparentées : sociétés du groupe Univar
Danemark	P. Brøste A/S	-	-
	Handelshuset Vilhelm	-	-

Pays	Société/organisme	Sociétés mères a/	Filiales et sociétés apparentées
France (suite)	Somatrex	-	-
Rép. dém. allemande	Bergbau-Handel	Organisme d'Etat	-
Rép. féd. d'Allemagne	Alusuisse Erze	Alusuisse Ltd (Suisse)	Filiale : Swiss Aluminium Mining (Royaume-Uni) Sociétés apparentées : sociétés du groupe Alusuisse
	K.D. Feddersen and Co.	-	Filiale : Akro Plastic GmbH
	Klöckner	-	Filiales et sociétés apparentées dont Klöckner au Brésil, en Autriche, au Royaume-Uni, en Afrique du Sud, en France, aux Pays-Bas, en Espagne, en Italie, au Japon et en Suède
Inde	Apco Mineral Industries	-	Société apparentée : Everest Minerals
	Minerals and Metals Trading	-	Filiale : Mica Trading Corp. of India
	Overseas Trade Links	-	-
Italie	Continentale Commerciale	-	-
	Ferrochimetal	Jugometal (Yougoslavie)	-
	Minermet Sas dell'Ing E. Scheinin	Minermet SA et Refraco SA (Suisse)	Société apparentée : Unimin SpA
	Marc Rich	Marc Rich and Co. AG (Suisse)	-
Japon	AMC (Japon) Ltd	Amalgamated Metal (Royaume-Uni)	Sociétés apparentées : sociétés du groupe AMC
	Plusieurs grandes sociétés commerciales dont Mitsubishi, Mitsui, Nichimen, Sumitomo et Toyo Menka Kaisha	-	Toutes ces sociétés ont un réseau mondial de filiales
Mexique	Minerals Industriales SA de CV	-	Société apparentée : Mineral La Cruz del Sur SA
	Norton SA	Norton Co. (Etats-Unis)	Sociétés apparentées : sociétés du groupe Norton
Pays-Bas	DRM Dutch Raw Materials	-	-
	Negev Phosphates Ltd	Negev Phosphates (Israël)	-
	Frans Swarttouw BV	-	Filiales : plusieurs sociétés néerlandaises

Pays	Société/organisme	Sociétés mères a/	Filiales et sociétés apparentées
Norvège	Harald Mathisen A/S	-	-
République de Corée	Korea Mineral and Metals Co.	-	-
Espagne	Aldabo-Julia SA	-	-
Suède	Boliden Intertrade AB	Boliden AB	Filiales, dont Boliden Intertransport, Boliden Intertrade Oil et Boliden Intertrade Raffinaderi; Bolisse et Sulphur Handels-und-Vertriebs (Suisse); Boliden Intertrade (Royaume-Uni); et Wilkinson and Sons (Royaume-Uni) Sociétés apparentées, dont Boliden Intertrade (Portugal); Buck Shipping International (Bermudes); et Hall-Buck Marine Services (Etats-Unis)
Suisse	Alusuisse Mining Ltd	Alusuisse Ltd	Sociétés apparentées : sociétés du groupe Alusuisse
	Bolisse AG	Boliden Intertrade (Suède)	Filiales : Sulphur Handels-und-Vertriebs; et Wilkinson and Sons (Royaume-Uni) Société apparentée : Buck (Etats-Unis)
	Imic SA	Imic Holding Inc.	Filiales : Imic Trading et Interacid Trading. (Représentant exclusif pour Swift Chemical en Europe occidentale)
	Joseph Müller Corp.	Holding and Management AG	-
Turquie	Organik Kimya Sanayi ve Ticaret AS	Organik Holding AS	Sociétés apparentées : Alkem Kimya; Kimsa; Elkasas; Filament; Beltas; et Rokril
Royaume-Uni	Blue Circle Industries	-	-
	Derby and Co. Ltd	Engelhard Minerals and Chemicals	Filiales : Derby (Afrique du Sud) et Derby (Australie) Sociétés apparentées : sociétés du groupe Philips Brother
	Ellis and Everard Chemicals	Ellis and Everard Ltd	Filiales/sociétés apparentées : Beta Chemicals; Quigley Leisure; East Midland Pools; et Capital Swimming Pools
	R.D. Harbottle and Co. (Mercantile) Ltd	-	Filiales/sociétés apparentées : Seabright Chemicals; Stour Chemicals; Askdown Rawlinson; et Pettifers
	Kerr-McGee Chemicals	Kerr-McGee Chemicals (Etats-Unis)	-
	Logan and Allen Ltd	Tennant Trading Ltd (Membre du groupe Consolidated Gold Fields)	Sociétés apparentées : Tennant Chemicals Ltd et Thomas Hill Jones Ltd
	Podmore and Sons Ltd	-	Sociétés apparentées Podmore-Generale (Italie); Quiminsa (Espagne) et N.V. Podmore (Belgique)
	T.K. International (Chemical) Ltd	Simon Engineering	Filiales/sociétés apparentées, dont TR America (Etats-Unis); TR Scandinavia; London Chemical Co.; Tokyo Kaseihin Co.; et Ste franco-continental de Produits Chimiques (France)

Tableau D:
Composition du capital et contrôle dans l'industrie des phosphates
des principaux pays exportateurs

Pays/territoire	Société	Capital et contrôle
Algérie	Société Nationale de Recherches et d'Exploitations minières (SONAREM)	Propriété de l'Etat
Ile Christmas	Christmas Island Phosphate Commission	Propriété de l'Etat a/
Egypte	El Nasr Phosphate Company) Red Sea Phosphate Company) Abu Zaabal Fertilizer and Chemical Company)	Contrôlées par l'Etat b/
Israël	Negev Phosphates	Propriété de l'Israël Chemicals Ltd, société holding appartenant entièrement à l'Etat
Jordanie	Jordan Phosphate Mines Company (JPMC)	80 % du capital à l'Etat et 20 % à des actionnaires arabes et étrangers
Maroc	Office Chérifien des Phosphates (OCP)	Propriété de l'Etat
Nauru	Nauru Phosphate Corporation	Propriété de l'Etat
Sénégal	Cie Sénégalaise des Phosphates de Taïba (CSPT)	50 % à l'Etat et 50 % à des actionnaires privés français et américains (BRGM 15,57 %; IMCC 11,08 %; Nouvelle compagnie financière pour l'outre-mer 7,47 %; CCCE, 4,53 %; Omnium de produits chimiques pour l'industrie et l'agriculture, 4,67 %; Compagnie industrielle et minière, 2,94 %; Soc. générale commerciale et financière, 1,94 %; Comiphos, 1,34 %; Omnium de participations financière et industrielle, 0,35 %).
République arabe syrienne	Société Sénégalaise des Phosphates de Thiès (SSPT)	50 % à l'Etat et 50 % à Rhône-Poulenc
Togo	General Company for Phosphate and Mines (GEOCOPHAM)	Propriété de l'Etat
Tunisie	Compagnie Togolaise de Mines de Bénin (CTMB)	Propriété de l'Etat
Etats-Unis d'Amérique	Compagnie des Phosphates de Gafsa	Propriété de l'Etat
URSS	Environ 25 sociétés de tailles diverses mais qui ne produisent pas toutes pour l'exportation; les plus grandes sont Agrico Chemical, Borden Chemical, Brewster, Gardinier, Grace, IMCC, Mobil Chemical, Occidental Chemical, Swift Agricultural, Texasgulf et USS Agri Chemicals	Capital social détenu principalement par des actionnaires privés américains
Viet Nam	Entreprises d'Etat dont les deux plus grandes sont les combinats Apatit et Karatan	Propriété de l'Etat
Sahara occidental	Entreprises d'Etat	Propriété de l'Etat
	Fos Bu Craa	65 % du capital détenus par l'OCP et 35 % par des actionnaires espagnols

Source: CNUCED, <<Etudes sur la transformation ...>>, op. cit., p. 26.

a/ Depuis 1949 l'extraction des phosphates est placée sous le contrôle de la Christmas Island Phosphate Commission, qui est responsable devant le Gouvernement australien et qui a passé des accords industriels avec les British Phosphate Commissioners. Ces derniers sont...

Tableau E: Participation des sociétés transnationales à l'industrie de l'azote et du phosphate dans les pays en voie de développement.

Pays	Nom de la compagnie	Société transnationale	Part du capital détenu	Date de lancement	Capacité en 1982
			(par la STN en pourcentages)	(année se terminant en juin)	(1000 tonnes métriques) Azote Phosphate
Trinité-et-Tobago	Federation Chemicals Trinidad Nitrogen Fertirin	W.R. Grace W.R. Grace Amoco Oil a/	100 49 49	1965 1978 1982	272 295 544
Qatar	QAFCO QAFCO	Norsk Hydro Norsk Hydro	25 25	1974 1979	244 244
Corée, République de	Namhae Chemical	Agrico b/	25	1977	490 210 210
Inde	India Explosives Madras Fertilizer Ltd. Zuari Agro-Chemicals Coromandel Fertilizers	ICI Amoco Oil a/ U.S. Steel Chevron and IMC	25 36 47	1969 1972 1973 Avant 1970	339 203 199 87 828 175 108
Pakistan	Dawood Hercules Esso Chemicals Pakistan	Hercules Exxon c/			174 108
Corée, République de	Chin Hae Chem Yong Nam Chemical	Gulf Oil Estech d/	25	Avant 1970	84 84
Malaisie	Exxon Malaysia	Exxon c/			43
Argentine	Petrosur	Agrico b/			73 567 174
Total					3 484 488
Capacité totale					21 727 58 242 5 855
Nombre total d'usines recevant la participation de STNs - pourcentage de pays					16.0 6.0
Usines recevant la participation de STNs en Inde - pourcentage de la totalité des usines en Inde					14.1 11.3

Source: Centre des Nations-Unies sur les sociétés transnationales, *GOAL*, pp. 43-44.

a/ Standard Oil of India. Agrico doit participer au capital et assumer la gestion d'une usine d'urée.

b/ Williams Companies;

c/ Standard Oil of New Jersey;

d/ Esmark.

ANNEXE IX

7.8 Le P.I.P.B. de la CNUCED.

Comme tel, le PIPB de la CNUCED fut élaboré pour la première fois <<en décembre 1974 et adopté ultérieurement sous la forme de la résolution 93 (IV) de la conférence de la CNUCED, tenue à Nairobi¹ au mois de mai 1976.>>² Dans l'ensemble, la dite résolution <<énonce les objectifs et politiques à mettre en oeuvre en vue d'améliorer les termes de l'échange des pays en développement et de mettre fin au déséquilibre économique entre pays développés et pays en développement, en assurant la stabilité du commerce des produits de base.>>³ Pour être plus précis toutefois, la résolution 93 (IV)⁴ a pour objectif:

1) de favoriser de manière générale un fonctionnement plus méthodique du marché des produits de base, en ce qui concerne à la fois les prix et le volume des échanges, dans l'intérêt aussi bien des producteurs que des consommateurs; 2) d'assurer une croissance suffisante, en prix constants, des recettes que les différents pays en développement tirent de l'exportation de leurs produits; 3) d'atténuer les fluctuations des recettes d'exportation; et 4) d'améliorer l'accès des exportations de produits primaires et de produits transformés des pays en développement aux marchés des pays développés.⁵

¹ A titre d'information, la CNUCED fut créée en 1964 à Genève (Suisse) et se veut un organisme à vocation universelle qui juridiquement fait partie intégrante de l'ONU. Comme son nom l'indique, il s'agit d'une Conférence des Nations-Unies pour le Commerce et le Développement dont les objectifs est d'intégrer les préoccupations de développement au commerce international. Cette Conférence de Nairobi (Kenya) sur les produits de base se veut la IVème CNUCED. Quant aux autres Conférences de la CNUCED on notera: Ière CNUCED en 1964 à Genève, IIème en 1968 à New Delhi, IIIème CNUCED en 1972 à Santiago du Chili, Vème CNUCED en 1979 à Manille aux Philippines.

² Institut Nord-Sud, Le commerce des produits de base: base d'essai pour un nouvel ordre économique, Ottawa, Institut Nord-Sud/The North-South Institute 1978 (Vol.3), pp. 23-24.

³ Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit., p. 130.

⁴ A noter, pour une information plus complète sur l'énoncé des principales mesures internationales prévues par cette résolution 93(IV), voir le Tableau ci-après.

⁵ Secrétariat de la CNUCED, op.cit., p. 244.

Il est convenu en outre de prendre les mesures suivantes, applicables séparément ou conjointement, y compris une action dans le cadre des arrangements internationaux de produits de base entre producteurs et consommateurs, en égard aux caractéristiques et aux problèmes de chaque produit et aux besoins particuliers des pays en développement:

- (a) institution d'un dispositif international de stockage de produits de base;
- (b) harmonisation des politiques de stockage et constitution de stocks nationaux coordonnés;
- (c) institution d'arrangements en matière de prix, notamment d'échelles de prix négociées, qui seraient examinés périodiquement et révisés de façon appropriée, compte tenu notamment des fluctuations des prix des articles manufacturés importés, des taux de change, des coûts de production et de l'inflation mondiale, et du volume de la production et de la consommation;
- (d) adoption, à l'échelon international, de mesures de régulation de l'offre, y compris de contingents d'exportation et de politiques de production et, le cas échéant, d'engagements d'approvisionnement et d'achat multilatéraux à long terme;
- (e) amélioration des procédures d'information et de consultation sur la situation du marché;
- (f) amélioration et extension des facilités de financement compensatoire en vue de stabiliser, dans le sens d'un accroissement, les recettes d'exportation des pays en développement;
- (g) amélioration de l'accès aux marchés des produits primaires et des produits transformés des pays en développement par des mesures commerciales multilatérales prises dans les négociations commerciales multilatérales, par l'amélioration des schémas de préférences généralisées et leur extension au-delà de la période initialement prévue, et par des mesures de promotion du commerce;
- (h) mesures internationales en vue d'améliorer l'infrastructure et la capacité industrielle des pays en développement depuis la production des produits de base jusqu'à la transformation, au transport et à la commercialisation de ces produits, ainsi que la production d'articles manufacturés finis, le transport, la commercialisation et l'échange de ces articles, y compris l'établissement d'institutions financières, de bourses et d'autres institutions en vue d'assurer une gestion rémunératrice des transactions commerciales;
- (i) mesures visant à encourager la recherche-développement sur les problèmes relatifs aux produits naturels exposés à la concurrence de produits synthétiques, et examen de la possibilité d'harmoniser, le cas échéant, la production de produits synthétiques et de remplacement dans les pays développés et l'offre de produits naturels provenant des pays en développement;
- (j) examen de la possibilité d'adopter des mesures spéciales pour les produits de base qui posent des problèmes ne pouvant être résolus de manière appropriée par le stockage et dont les cours ne cessent de fléchir.

Il conviendrait, par des mesures différenciées et correctives appropriées s'inscrivant dans le programme, de protéger les intérêts des pays en développement importateurs, notamment ceux des pays les moins avancés et le plus gravement touchés, et des pays qui ne possèdent pas de ressources naturelles, auxquels l'application de mesures prévues dans le programme intégré porte préjudice.

Il faudrait prendre des mesures spéciales, y compris l'exemption de contributions financières, pour tenir compte des besoins des pays les moins avancés dans le programme intégré pour les produits de base.

Produits couverts

La gamme de produits à laquelle le programme intégré s'appliquerait devrait tenir compte des intérêts des pays en développement en ce qui concerne, entre autres produits, la banane, la bauxite, le cacao, le café, le cuivre, le coton et les filés de coton, les fibres dures et les produits de ces fibres, le minerai de fer, le jute et les produits du jute, le manganèse, la viande, les phosphates, le caoutchouc, le sucre, le thé, les bois tropicaux, l'étain et les huiles végétales, y compris l'huile d'olive, et les graines

En plus de ces mesures, elle a prévu <<également la convocation de réunions préparatoires en vue de déterminer les objectifs, les moyens et les sources de financement, le mode de fonctionnement, les processus de prises de décision et d'administration du fonds commun pour les produits de base.>>¹ On notera toutefois, de toutes les mesures sus-mentionnées, il ressort que deux éléments, à savoir <<l'établissement d'un fond commun et la constitution de stocks internationaux forment l'ossature du programme.>>² Pour ce qui est de stocks internationaux, la résolution 93(IV) considère la constitution d'un dispositif international de stockage des produits de base <<comme le rouage essentiel des arrangements destinés à stabiliser les marchés.>>³ De la sorte, au sein du PIPB, une action internationale en ce sens est nécessaire en vue de mettre fin à l'instabilité de l'état du marché international des dits produits. Il s'agit là, en fait, d'un système international de stockage qui illustre concrètement les disponibilités nécessaires des produits sanctionnés. De cette façon, le dit stockage s'avère bénéfique au sein des échanges internationaux, non seulement il assurera une utilisation rationnelle (offre/demande) de ces produits et l'approvisionnement continu⁴ du marché international mais également une fixation raisonnable des prix pour les pays producteurs. Et ces stocks, si jusque là ont été particulièrement à la charge des seuls producteurs⁵, avec le PIPB, ils seront désormais à la charge d'un fonds commun où les pays producteurs et les pays consommateurs assureront conjointement le financement de son fonc-

¹ Institut nord-Sud, op.cit., p. 25.

² Secrétariat de la CNUCED, op.cit., p. 246.

³ Ibid., p. 250.

⁴ De la sorte, avec un stockage international, les pénuries dûes à la nature (calamité naturelles) ou à des problèmes politiques seront choses du passé. Pour plus d'information sur les pénuries, voir Marie-Claude JACMART, op.cit., pp. 99-101.

⁵ Ibid., p. 89.

tionnement.

Ceci étant dit, en ce qui concerne l'établissement d'un financement international des stocks; le PIPB, face aux problèmes financiers que peuvent engendrer les opérations d'un stockage international, a prévu la création d'un fonds commun¹ afin d'assumer la gestion et le financement des stocks internationaux des produits de base approuvés par la CNUCED. Un tel fonds est considéré comme l'élément clé d'intégration² au sein de la stratégie globale du "programme intégré". Le manque de moyens financiers en effet, en vue de soutenir le système des stocks, constitue le problème majeur de la stabilisation du marché international de ces produits. De la sorte, en tant que source de financement, <<le rôle essentiel du fonds commun serait d'accorder des prêts aux organisations spécialisées³ dans des produits de base, selon des modalités appropriées. Ce sont en effet ces organisations qui procéderaient à l'achat et à la vente des produits, détiendraient les stocks et les écouleraient.>>⁴ De ce fait, si telle est la fonction principale du fonds commun, il faut noter que pour accomplir sa mission, celui-ci fonctionne à l'aide de deux guichets dont les objectifs sont fort différents. En effet:

Au premier guichet revenait la gestion des accords de stabilisation de prix. Au second guichet celle des marchés dont les structures devraient être améliorées grâce aux mesures de valorisation sur place, de commercialisation et de distribution des produits, de recherche-développement et de diversification.⁵

¹ A cet égard, il convient de souligner, que selon la résolution 93(IV) de Nairobi, les estimations avancées pour le le financement du Fonds commun étaient de 11 milliards de dollars US. Bourane ZENAIDI-KARRAY, op.cit. , p. 130.

² Secrétariat de la CNUCED, op.cit. , p. 256.

³ Il est à remarquer qu'au sein des organisations spécialisées ont inclu également les gouvernements et les institutions financières internationales. Ibid. , p. 249.

⁴ Ibid.

⁵ Philippe DELMAS et Christophe GUILLEMIN, La stabilisation des prix des matières premières. Un dialogue manqué , Paris, Economica, 1983, p. 269.

ANNEXE X

Maroc

[Original: français]

83. L'une des principales manifestations de la crise économique mondiale est l'effondrement des prix des produits de base exportés par les pays en développement.

84. Ce problème avait retenu l'attention des différentes sessions de la CNUCED, et notamment la IV^e, tenue à Nairobi en 1976, et où fut adoptée la résolution 93 (IV) relative au programme intégré pour les produits de base.

85. La régulation des marchés de produits de base est considérée comme l'élément clé du programme intégré pour les produits de base. C'est dans ce cadre que l'accord sur le fonds commun des produits de base a été élaboré et soumis à la signature des pays.

86. Mais la mise en œuvre effective du fonds n'a pas pu intervenir pour les raisons suivantes:

La réticence des pays développés qui visent à rétrécir le champ d'application de l'Accord portant création du fonds commun en excluant, par exemple, le financement des projets nationaux et des investissements;

l'attitude négative des pays socialistes de l'Europe de l'Est, qui n'ont pas signé l'accord;

Un grand nombre du Groupe des Soixante-Dix-Sept n'ont pas ratifié l'accord.

87. Cette situation n'est pas de nature à résorber les difficultés engendrés par la perte des recettes d'exportation des produits de base par les pays en développement.

88. C'est le cas du Maroc, dont les exportations des phosphates représentent plus de 46 % des exportations globales.

89. Il faut rappeler qu'il existe actuellement un système de financement des pertes des recettes à l'exportation dans le cadre du FMI.

90. Le financement compensatoire de cet organisme vise à pallier à la fois les fluctuations des recettes provoquées par les variations du volume des exportations et l'instabilité des recettes des produits dont les prix ne peuvent être régularisés par les mécanismes du stock régulateur.

91. Or l'expérience a mis en évidence les imperfections de ce système et son inadaptation à l'évolution des réalités des pays en développement.

92. Il avait été suggéré d'introduire les amendements suivants à ce système de financement du FMI:

Le financement compensatoire en vigueur doit être déplafonné afin de couvrir complètement les déficits;

Les conditions d'accès à la facilité de financement doivent être assouplies;

Le délai de remboursement, qui est actuellement de 3 à 5 ans, devrait être prorogé de 4 à 10 ans comme c'est le cas pour les autres facilités du FMI;

La méthode d'évaluation du déficit doit être revue pour mieux tenir compte de l'incidence des déficits sur l'économie des pays concernés.

93. Qu'il s'agisse du fonds commun ou du FMI, le système de financement des déficits des recettes des exportations des pays en développement est encore loin de jouer le rôle qu'il doit assumer.

ANNEXE XI

7.9 Le STABEX de la Convention de Lomé

D'une façon générale, le STABEX de la Convention de Lomé¹ n'est ni plus ni moins qu'un fonds de secours financiers dont l'objectif premier est la stabilisation des recettes brutes des exportations² des pays ACP. Mais comme tel, celui-ci se résume plutôt à une formule d'assurance venant en aide par le biais de subventions (dons) ou de prêts sans intérêts aux pays ayant des difficultés d'exportation dues soit aux jeux du marché international, soit aux catastrophes naturelles (conditions climatiques). De ce fait, comme nous le décrit les auteurs Ph. DELMAS et C. GUILLEMIN:

Le STABEX s'analyse comme un système d'assurance visant à protéger les pays concernés contre une variation accidentelle de leur recette d'exportation. Si cette variation provient d'une baisse de la demande, le STABEX agit en quelque sorte comme une assurance chômage. Si cette variation provient d'une baisse accidentelle de la production, le STABEX équivaut à une assurance maladie.³

A cet égard, de la Première Convention (1975-1979) on retiendra certaines modalités d'applications d'importance du système de stabilisation. Primo, la liste des produits concernés étant limitée à 34 produits particulièrement agricoles (33 produits agricoles auxquels s'ajoute exceptionnellement le minerai de fer). Secondo, la garantie

¹ Les informations qui suivent proviennent, sauf indications contraires, de: -La Documentation française, <<Lomé: la convention C.E.E-A.C.P. (28 février 1975)>>, in Afrique Contemporaine, No. 78, mars-avril 1975, pp. 15-16. -La Documentation française, <<C.E.E-A.C.P.: la deuxième Convention de Lomé>>, in Afrique Contemporaine, No. 106, novembre-décembre 1979, pp. 19-20. -Philippe DELMAS et Christophe GUILLEMIN, op.cit., pp. 245-256. A noter, toutefois, nous précisons nos citations.

² Il faut rappeler ici l'existence d'un autre instrument de compensation voisin du STABEX le "FFC" du FMI. Pour plus d'information, veuillez consulter philippe DELMAS et Christophe GUILLEMIN, op.cit., pp. 242-245.

³ Ibid., pp. 245-246.

d'un libre accès (exemption des droits de douane) au marché de la CEE pour la quasi-totalité des produits ACP (99% des exportations) dont le taux de transformation se limitant toutefois à 50%. Tertio, le principe du seuil de dépendance¹ pour qui <<la stabilisation joue si le produit représente au moins 7.5% d'exportation aux pays considérés, et si les recettes d'exportations ont baissé de 7.5% par rapport à une moyenne quadriennale.>>² Dans le cas des pays ACP les moins développés,³ enclavés ou insulaires le seuil de dépendance est situé à 2.5%. Enfin, les fonds alloués pour la couverture des opérations de financement sont de l'ordre de 375 millions d'ECU partagés <<en 5 tranches annuelles avec report automatique des reliquats⁴ à l'année suivante.>>⁵

Avec la Seconde Convention (1981-1985) et la Troisième Convention (1985-1990)⁶, la réglementation générale des règles établies à l'origine ont été dans l'ensemble maintenues voir même élargies et améliorées. En effet, si la garantie d'un accès libre

¹ Le seuil de dépendance tel qu'avancé par la Convention de Lomé se veut <<le pourcentage que doivent représenter les exportations du produit couvert par rapport aux exportations totales, toutes destinations, de l'année précédente>>. Dans Lomé I, ce seuil, comme on vient de le souligner est d'au moins 7,5% mais exceptionnellement de 2,5% pour les pays ACP moins développés, enclavés ou insulaires. La Documentation française, <<C.E.E.-A.C.P.: La deuxième ... >> op.cit., p. 20.

² Ibid., p. 16.

³ Les pays les plus en vue dans ce cas sont la République Centre Africaine (RCA), le Dahomey, Burkina Faso (anciennement la Haute Volta), Le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Tchad et le Togo. Ibid.

⁴ On notera à cet effet que <<les reliquats éventuels sont laissés à la disposition du système et, en cas de besoin, une part de 20% de la tranche annuelle suivant celle en cours peut être utilisée>>. Paule BOUVIER, <<les difficultés du STABEX en 1980 et 1981>>, Mondes en développement, Tome 12, Nos. 47/48, 1984, p. 181 (note 10).

⁵ Philippe DELMAS et Christophe GUILLEMIN, op.cit., p. 250.

⁶ Lomé III dont le renouvellement fut signé à Lomé le 8 décembre 1984, tout en maintenant les principes cadres des autres Conventions (I&II) introduit un nouveau chapitre relatif aux investissements. Pour plus de détail, consulter Michel VANDEN ABEELE, <<Le développement industriel des pays ACP: mythes et réalités>>, in Mondes en développement, Tome 13, No. 49, 1985, pp. 72-74.

au marché de la CEE est restée assurée de même que le taux de transformation maintenu, il reste que les autres modalités d'application du mécanisme de la stabilisation ont été amplement améliorées. On notera à cet effet, que non seulement l'enveloppe financière du fonds dans un cadre quinquenal a été arrondie, passant ainsi de 375 millions à 550 millions d'ECU (répartie aussi en tranches), mais également la liste des produits a été étendue à 10 autres produits agricoles.

Pour ce qui est du seuil de dépendance, celui-ci passe de 7.5% à 6.5% des exportations totales du pays toutes destinations, alors que exceptionnellement tombe à 5% pour le Sisal. Dans le cas des pays les plus défavorisés, enclavés ou insulaires le pourcentage du seuil est ramené de 2.5% à 2%. Quant aux aspects financiers et conditions de remboursement, là aussi des allègements ont été statué. A ce sujet en effet, pour les pays les moins développés (enclavés ou insulaires)¹, les transferts STABEX effectués sont transformés en dons. Alors que:

Dans les autres cas, il s'agit de prêts sans intérêts dont le remboursement permet de contribuer à reconstituer les ressources du système. La nouvelle convention prévoit à cet égard de meilleures conditions: Le remboursement n'est plus exigible lors de la première "bonne année"², mais peut être étalé sur une période de sept ans avec deux ans de différé.³

¹ A la fin de 1979, le nombre de ces pays se chiffrait à 35. La Documentation française, <<C.E.E.-A.C.P.: La deuxième ...>> Ibid. Alors qu'au milieu de 1983 on notait 24 pays appartenant à ce groupe. Philippe DELMAS et Christophe GUILLEMIN, op.cit., p. 249.

² Lors de Lomé I, les transferts STABEX ont été remboursés dès que les recettes d'exportation à la hausse sont établies et pour une période de grâce de cinq années.

³ La Documentation française, <<C.E.E.-A.C.P.: La deuxième ...>>, op.cit., p. 20.

ANNEXE XII

LA COMMUNAUTÉ
EUROPÉENNE

ALLEMAGNE
(Rép. féd.)
BELGIQUE
DANEMARK
ESPAGNE
FRANCE
GRÈCE
IRLANDE
ITALIE
LUXEMBOURG
PAYS-BAS
PORTUGAL
ROYAUME-UNI

Secrétariat Général
du Groupe des
États ACP

Avenue Georges Henri, 451
1200 Bruxelles
Belgique
Tél.: 733 96 00

LES 66 ÉTATS ACP

ANGOLA
ANTIGUA ET BARBUDA
BAHAMAS
BARBADE
BÉLIZE
BÉNIN
BOTSWANA
BURKINA FASO
BURUNDI
CAMEROUN
CAP VERT
CENTRAFRIQUE
COMORES
CONGO
CÔTE D'IVOIRE
DJIBOUTI
DOMINIQUE
ÉTHIOPIE
FIDJI
GABON
GAMBIE
GHANA
GRENADE

GUINÉE
GUINÉE BISSAU
GUINÉE ÉQUATORIALE
GUYANA
JAMAÏQUE
KENYA
KIRIBATI
LESOTHO
LIBÉRIA
MADAGASCAR
MALAWI
MALI
MAURICE
MAURITANIE
MOZAMBIQUE
NIGER
NIGERIA
OUGANDA
PAPOUASIE-N[°] GUINÉE
RWANDA
SAINT-CHRISTOPHE
ET NEVIS
SAINTE-LUCIE

SAINT-VINCENT
ET LES GRENADINES
SALOMON
SAMOA OCCIDENTALES
SÃO TOME ET PRINCIPE
SÉNÉGAL
SEYCHELLES
SIERRA LEONE
SOMALIE
SOUDAN
SURINAME
SWAZILAND
TANZANIE
TCHAD
TOGO
TONGA
TRINITÉ ET TOBAGO
TUVALU
VANUATU
ZAÏRE
ZAMBIE
ZIMBABWE

FRANCE

(Collectivités territoriales)

Mayotte
Saint-Pierre-et-Miquelon

(Territoires d'outre-mer)

Nouvelle Calédonie et dépendances
Polynésie française
Terres australes et antarctiques
Wallis et Futuna

PAYS-BAS

(Pays d'outre-mer)

Antilles néerlandaises
(Bonaire, Curaçao, Saint-Martin, Saba,
Saint-Eustache)
Aruba

DANEMARK

(Pays ayant des relations particulières avec le Danemark)
Groenland

ROYAUME-UNI

(Pays et territoires d'outre-mer)

Anguilla
Iles Caiman
Iles Falkland
Iles Sandwich du Sud et dépendances
Iles Turks et Caicos
Iles Vierges britanniques
Montserrat
Pérou
Sainte-Hélène et dépendances
Territoire de l'Antarctique britannique
Territoires britanniques de l'Océan indien

Cette liste ne préjuge pas le statut de ces pays, territoires et départements, ni l'évolution de ce statut.

Le Courrier utilise des cartes de diverses origines. Cette reproduction n'implique la reconnaissance d'aucune frontière particulière ni ne préjuge le statut d'aucun État ou territoire.

BIBLIOGRAPHIE.

LIVRES.

AMIN Samir, L'accumulation à l'échelle mondiale , Paris, Editions Anthropos, 1973.

AMIN Samir et al., La crise, quelle crise? Paris, François Maspéro, 1982.

AMOA Ga-Kwame et BRAUN Oscar, Echanges internationaux et sous-développement , Paris, Editions Anthropos, 1974.

ANDREFF Wladimir, Profits et structures du capitalisme mondial , Paris, Calmann-Lévy, 1976.

ANDRE A. et LE COZ J., Economie minière , Rabat, Publié par le Comité des géographes du Maroc, Institut Scientifique Chérifien, 1961.

ANNUAIRE LAMBERT, Statistique des engrais et produits chimiques destinés à l'agriculture , Paris, Bureau d'Etudes Economiques, Industrielles et Agricoles , 1923-1932.

ARIAH M.T. et DAANOUNE M.A., Evolution et perspectives des échanges commerciaux et de la coopération entre le Maroc et les pays socialistes d'Europe orientale , New-York, CNUCED (TD/B/747), 1979.

Assemblée Générale des Nations-Unies, Compte rendu analytique de la 19^{ème} séance (Deuxième Commission) , New-York, Nations-Unies (A/C. 2/37/SR.19), Vendredi 22 octobre 1982.

Association française pour l'étude du Tiers-Monde, Le Tiers-Monde et la Communauté économique européenne , Paris, Berger-Levrault, 1978.

ASSIDON Elsa, Sahara occidental: Un enjeu pour le Nord-Ouest africain , Paris, Cahiers Libres 350 / F. Maspéro, 1978.

AUBERT Guy et al., Précis de minéralogie , Paris, Masson, 1978.

Banque Mondiale, Maroc: Rapport sur le développement économique et social , Washington D.C, Bureau Régional Europe, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Banque Mondiale, Octobre, 1981.

BARREAU Jocelyne, Les conglomérats américains , Rennes, Imp. Lices, 1980.

BARTUEL C. et RULLIERE H., La mine et les mineurs , Paris, Librairie Octave Doin, 1923.

BELAL Abdel-Aziz, Impératifs du développement national , Casablanca, Imprimerie Najah El Jadida, 1984. Surtout l'article: <<Les perspectives de l'association Maghreb-CEE dans le développement économique du Maroc>>, pp. 137-151.

BIZEC René-François, Les transferts de technologies , Paris, Presses Universitaires de France (Coll. Que sais-je? #1915), 1981.

BIZEC René-François et DAUDET Yves, Un code de conduite pour le transfert de technologie , Paris, Economica, 1980.

BLAKEY Arch Frederic, The Florida Phosphate Industry: A History of the Development and Use of a Vital Mineral , Cambridge, Massachusetts, Published by the Wertheim Committee, Harvard University, 1973.

BLUSTEIN Howard I., <<The Economy>>, pp. 145-199, in NELSON Harold D. Morocco: a country study , Washington, The american University Washington, D.C. Area Handbook series, Fourth Edition, 1978.

BOSSON Rex et VARON Bension, L'industrie minière dans le Tiers-Monde , Paris, Publié pour la Banque Mondiale par Economica, 1977.

BOUJO Armand, Contribution à l'étude géologique du gisement de phosphate Crétacé-éocène des Gannours (Maroc occidental) , Rabat, Editions du service géologique du Maroc, 1976.

BOUVIER-AJAM Maurice, Matières premières et coopération internationale , Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1976

BOYER Luc, L'exportation des connaissances et la vente des projets industriels , Paris, Les Editions d'organisations, 1977.

BRIGNON Jean et al., Histoire du Maroc , Paris, Hatier, 1967.

CAILLEUX André, Les roches , Paris, Presses Universitaires de France (Coll. Que Sais-je #519), 1974.

CARAGATA Patrick James, National Resources and International Bargaining Power: Canada's Mineral Policy Options , Kingston (Ontario), Centre for Resource Studies Queen's University, , 1984.

CARDOSO Fernando Henriqué et FALETTO Enzo, Dépendance et développement en Amérique Latine , Paris, Presses Universitaires de France, 1973.

CARRIER Gilbert, <<Les nouvelles agricultures>>, in LEON Pierre, Histoire économique et sociale du monde Vol. 4 - La domination du capitalisme 1840-1914 , Paris, Librairie Armand Colin, 1978, surtout pp.397-405

CAZES Georges et DOMINGO J, Les critères du sous-développement , Paris, Bréal, 1975.

Centre de Recherche et d'Etudes sur les Sociétés Méditerranéennes, Les économies maghrébines. L'indépendance à l'épreuve du développement économique , Paris, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1971.

Centre des Nations-Unies sur les sociétés transnationales, Les sociétés transnationales dans l'industrie des engrais , New-York, Nations-Unies (ST/CTC/25), 1983.

CHALMIN Philippe, Commerce international et matières premières , Paris, Economica, 1981.

CILINGIROGLU A., Le transfert de technologie pour les produits pharmaceutiques , Paris, OCDE, 1975.

CONSTANT Jean-Paul, Les relations Marocco-soviétique 1956-1971 , Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1973.

CNUCED, Etude sur la transformation, la commercialisation et la distribution des produits de base - La transformation et la commercialisation des phosphates: domaines de coopération internationale , New-York, Nations Unies (Secrétariat de la CNUCED TD/B/C.1/PSC/22/Rev.1), septembre 1984.

CNUCED, Le financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation , New-York, Nations Unies (Secrétariat de la CNUCED TD/B/C.1/PSC/19/Rev.1), 1985.

CUDDY J.D.A., <<Impact of the Integrated Program for Commodities on Selected Mining Economies>>, in SIDERI S. and JOHNS S., Mining for Development in the Third World - Multinational Corporations, State Enterprises and the International Economy, New-York, Pergamon Press Inc., 1980, pp. 244-255.

COURNOT Augustin, Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses, Roma (Ristampa anastatica della prima edizione del 1838 a cura di Oscar Nuccio), Edizioni Bizzarri, 1968.

DAVID François, Le mythe de l'exportation, Paris, Calmann-Lévy, 1971.

DELMAS Philippe et GUILLEMIN Christophe, La stabilisation des prix des matières premières. Un dialogue manqué, Paris, Economica, 1983.

DEMELON Albert, Croissance des Végétaux cultivés. Principes d'agronomie Tome II, Paris, Dunod, 1968.

DEMELON Albert et MARQUIS Albert, Le phosphore et la vie, Paris, Presses Universitaires de France (Coll. Que sais-je? #373), 1949.

DENIS Lucien et VELLAS Pierre, Problèmes du commerce international, Tome I, Paris, Dunod, 1973

DUNNING J.H., <<Vers une taxinomie de transferts de technologie et de ses effets en retour pour les pays de l'OCDE - Note méthodologique>>, pp. 8-27, in OCDE, Les enjeux des transfert de technologie Nord-Sud, Paris, OCDE, 1982.

EMMANUEL Arghiri, L'échange inégal: Essai sur les antagonismes dans les rapports économiques internationaux, Paris, François Maspéro, 1979.

EL MALKI Habib, Au delà des chiffres quel développement?, Casablanca, Editions Maghrébines, 1983.

EL MIDAOUI Ahmed, Les entreprises publiques au Maroc et leur participation au développement, Casablanca, Edition - Impression Afrique-Orient, 1981.

FAUVEL Jean-Jacques, Maroc, Paris, Les guides bleus-Hachette, 1975.

Federal Trade Commission, Report on International Phosphate Cartels, Washington, 1946.

FLAWN Peter Tyrell, Mineral Resources - Geology. Engineering. Economics. Politics. Law. , New-York, John Wiley & Sons, 1966.

FRANK André Gunder et AMIN Samir, L'accumulation dépendante - Sociétés précapitalistes et capitalismes , Paris, Editions Anthropos, 1978.

FRANK André Gunder, Lumpen-bourgeoisie et lumpen développement , Paris, François Maspéro, 1971.

FREYSSINET Jacques, Le concept du sous-développement , Paris, Mouton & Cie, 1966.

FOGG Gordon Elliott, The Growth of Plants , Harmondsworth, Penguin Books, 1970.

GALISSOT René, L'économie de l'Afrique du Nord , Paris, Presses Universitaires de France (Coll. Que sais-je? #965), 1969.

GARCIA OLANO Francisco, <<Exposé d'un système d'assurance mutuelle>>, pp. 116-122 (Annexe D), in O.N.U., Commerce des produits de base et développement économique , New-York, Nations-Unies -Département des Questions Economiques- (E/2519), 25 novembre 1953.

GAUDIO Attilio, Le dossier du Sahara occidental , Paris, Nouvelles Editions Latines, 1978.

GAZZO Yves, Afrique du Nord: d'hier à demain. Essai d'analyse économique , Paris, Economica, 1979.

GENDARME René, La pauvreté des Nations , Paris, Editions Cujas, 1973.

GERMIDIS Dimitri, Le Maghreb, la France et l'enjeu technologique , Paris, Editions Cujas, 1976.

GIRAUD Pierre-Noël, Géopolitique des ressources minières , Paris, Economica, 1983.

GLUSCHKE W., IWASE N. and ZORN S., <<Mineral Resources and the Impact of Mining on LDCs>>, in SIDERI S. and JOHNS S., Mining for Development in the Third World - Multinational Corporations, State Enterprises and the International Economy , New-York, Pergamon Press Inc. 1980, pp. 23-50.

GODET Michel et RUYSSSEN Olivier, Les échanges internationaux, Paris, Presses Universitaires de France (Coll. Que Sais-je, No. 1727) 2ème édition 1980.

GRAY A.N., Phosphates and Superphosphates, New-York, Inter-Science Publishers Inc., 1945.

GRJEBINE André, La nouvelle économie internationale, Paris, Presses Universitaires de France, 1980.

HAMDOUCH Bachir, Spécialisation subie et sous-développement du Maroc: Les effets du régime de la "porte ouverte" et de la domination de zone, Casablanca, Editions Maghrébines, 1983.

HANANE Larbi, <<Un cadre naturel pas toujours clément pour l'agriculture>>, in HANANE Larbi et SBIHI Rachid, Economie marocaine: une radioscopie, Rabat, Imprimerie Al Maarif Al Jadida, 1986, pp. 13-37.

Institut Nord-Sud, Le commerce des produits de base: Base d'essai pour un nouvel ordre économique, Ottawa, Institut Nord-Sud/The North-South Institute 1978 (Vol.3).

JEHL Joseph, <<La notion d'investissement technologique à travers les contrats>>, pp. 401-433, in JUDET Pierre et al., Transfert de technologie et développement, Paris, Librairie techniques, 1977.

HELPMAN Elhanan and KRUGMAN Paul R., Market Structure and Foreign Trade - Increasing Returns, Imperfect Competition, and the International Economy, Cambridge (Massachusetts), The Massachusetts Institute of Technology, 1985.

KUZNETS Simon, Croissance et structures économiques, Paris, Calmann-Lévy, 1972

KHAN Philippe, <<Typologie des contrats de transfert de technologie>> pp. 435-465, in JUDET Pierre et al., Transfert de technologie et développement, Paris, Librairie technique, 1977.

KUMPS Anne-Marie, Le conglomérat, nouvelle forme de concentration, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1974.

LACOSTE Yves, Géographie du sous-développement, Paris, Presses Universitaires de France, 1982.

LAHBABI Mohamed, Les fondements de l'économie marocaine , Casablanca, Les éditions maghrébines, 1977.

LAMBERT E&M., Annuaire statistique des engrais et produits chimiques destinés à l'agriculture , Paris, Librairie agricole de la maison rustique, 1912.

LAMER Mirko, The World fertilizer economy , Stanford, California, Stanford University Press, 1957.

LANGTON Thomas G., <<Phosphate Rock>>, in BEIGIE Carl E. and HERO (Jr.) Alfred O., Naturel Resources in U.S.- Canadian Relations- Volume II- Patterns and Policies in Resource Supplies and Policies , Boulder, Colorado, Westview Press, 1980, pp. 123-142.

LEONTIEF Wassili, <<Domestic Production and Foreign Trade; the American Capital Position Re-examined>>, in CAVES Richard and JOHNSON Harry G., Readings in International Economics , Homewood (Illinois), Published for the Association by Richard D. Irwin Inc. 1968, pp. 503-527.

LERAT Serge, Géographie des mines , Paris, Presses Universitaires de France, 1971.

LEROY George et al, La conquête des marchés extérieurs , Paris, Les éditions d'organisation, 1978.

MAILLET Jean, Histoire des faits économiques des origines au XXème siècle , Paris, Payot, 1952.

MEARS Brainerd (Jr.), Essentials of Geology , New-York, Published by D. Van Nostrand Company, 1978.

MICHALET Charles-Albert, Le capitalisme mondial , Paris, Presses Universitaires de France, 1976.

MIEGE Jean-Louis, Le Maroc , Paris, Presses Universitaires de France (Coll. Que sais-je? No. 439), 1971.

MILL John-Stuart, Essays on Some Unsettled Questions of Political Economy (Second Edition), New-York, Augustus M. Kelly, 1968.

MISKE Ahmed-Baba, Front polissario l'âme d'un peuple , Paris, Ed. Rupture, 1978.

MONTBRIAL Thierry DE, Le désordre économique mondial , Paris, Calmann-Lévy, 1974.

MORVAN Yves, La concentration de l'industrie en France , Paris, Librairie Armand Colin, 1972.

MOUTON Claude et CHALMIN Philippe, Matières premières et échanges internationaux , Paris, Economica, 1980.

MUCCHIELLI Jean-Louis et SOLLOGOUB Michel, L'échange international-Fondement théoriques et analyses empiriques , Paris, Economica, 1980.

MUCCHIELLI Jean-Louis, Principes d'Economie Internationale , Paris, Economica, 1987.

MURREAU Anne-Marie, L'Europe communautaire dans la négociation Nord-Sud: Ambitions, Intérêts et Réalités , Paris, Presses Universitaires de France, 1984.

NEJMA Mohamed, Etude de la sédimentation d'un minéral de phosphate marocain. Tome 2 , Paris, Université Catholique de Louvain, 1974.

NOUSCHI André, <<Matières premières et stratégie économique: Aperçu historique>>, pp.7-18, in TALHA Larbi et al., Les stratégies des matières premières au Maghreb , Paris, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1976.

OCDE, Phosphates naturels et engrais phosphatés dans le monde (Rôle de l'aide internationale) , Paris, Centre de développement de l'OCDE, 1972.

OCDE, Les Transports maritimes , Paris, OCDE, 1968-1987.

OHLIN Bertil, La politique du commerce extérieur , Paris, Dunod, 1955.

OHLIN Bertil, Interregional and International Trade , Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1967.

ORDONNEAU Pascal, La Bataille mondiale des matières premières , Paris, Les éditions Ouvrières, 1979.

OUALALOU Fathallah, <<La politique phosphatière marocaine et les tentatives d'adaptation aux variations de la demande internationale>>, pp.41-70, in TALHA Larbi et al., Les stratégies des matières premières au Maghreb, Paris, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1976.

PARENT Jean, Les Firmes industrielles. Les politiques du produit. Tome I, Paris, Presses Universitaires de France, 1975.

PASCALLON Pierre, Le système monétaire international: Théorie et réalité, Paris, Les Editions de l'épargne, 1982

PENROSE Edith, <<No OPEC for Minerals?>>, in SIDERI S. and JOHNS S., Mining for Development in the Third World - Multinational Corporations, State Enterprises and the International Economy, New-York, Pergamon Press Inc. 1980, pp. 256-265.

PERROUX François, L'économie du XX^e siècle, Paris, Presses Universitaires de France, 1962.

PERROUX François, Indépendance de l'économie nationale et interdépendance des nations, Paris Aubier Montaigne, 1969.

PETTIJOHN Francis-John, Sedimentary rocks, New-York, Third Edition, 1975.

PIERREIN Louis, Industries traditionnelles du port de Marseille. Le cycle des sucres et des oléagineux 1870-1958, Marseille, Institut historique de province, Economie Moderne et Contemporaine, 1975.

POMEROL Charles et FOUET Robert, Les roches sédimentaires, Paris, Presses Universitaires de France (Coll. Que Sais-je No. 595), 1961.

PRICE David Lynn, The Western Sahara, Washington, 63, Washington Papers by the Centre for Strategic and International Studies, Georgetown University, 1979.

RADETZKI M., <<Mineral Processing in LDCs>>, in SIDERI S. and JOHNS S., Mining for Development in the Third World - Multinational Corporations, State Enterprises and the International Economy, New-York, Pergamon Press Inc. 1980, pp. 229-243.

RADETZKI M., <<LDC Policies Towards Foreign Mineral Investors>>, in SIDERI S. and JOHNS S., Mining for Development in the Third World - Multinational Corporations, State Enterprises and the International Economy, New-York, Pergamon Press Inc. 1980, pp. 283-296.

RICARDO David, The Principles of Political Economy and Taxation , Homewood (Illinois), Richard D., Irwin, Inc., 1963.

RIVIERE Jean, Le monde des affaires aux Etats-Unis , Paris, Librairie Armand Colin, 1973.

ROBINSON Edwin Simon, Basic Physical Geology , New-York, John Wiley & Sons, Inc., 1982.

ROSENBERG N., <<Les transferts internationaux de technologie: Le passé et le présent>>, pp. 28-59, OCDE, Les Enjeux des transferts de technologies Nord-Sud - Etudes analytiques , Paris, OCDE, 1982.

ROUE Jean, <<Le marché mondial du phosphate>>, pp. 244-249, in MOUTON Claude et CHALMIN Philippe, Matières premières et échanges internationaux , Paris, Economica, 1980.

ROUSSET Michel, Le royaume du Maroc , Paris, Berger-Levrault, 1978.

SALAMA Pierre et TISSIER Patrick, L'industrialisation dans le sous-développement , Paris, Maspéro, 1982.

SIDERI S. and JOHNS S., Mining for Development in the Third World - Multinational Corporations, State Enterprises and the International Economy , New-York, Pergamon Press Inc. 1980, pp. 1-19.

SIMONETTI Jean-Olivier, Géographie des matières premières minérales , Paris, Editions Masson, 1981.

SMITH Adam, Recherches sur la nature et les causes des richesses des Nations , Paris, Editions Gallimard, 1976.

SPRUILLI Charles R., Conglomerats and Evolution of Capitalisme , Illinois, The Board of Trustees, Southern Illinois University Press, 1982.

STEWART Charles F., The Economy of Morocco 1912-1962 , Massachusetts, Harvard University Press, Second Printing, 1967.

STRATIS Spyros Calogéropoulos, Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes , Bruxelles, Ed. Emile Bruylant, 1973.

The Comptroller General Report To the Congress of the United States, Phosphates: A Case Study of A Valuable Pepleting Mineral in America , Washington D.C., november 30, 1979.

TIANO André, Le Maghreb entre les mythes , Paris, Presses Universitaires de France, 1967.

TREBILCOCK Michael J., L'économie politique de l'adaptation économique , Ottawa, Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement au Canada, 1986.

TROUT Frank E., Morocco's Saharan Frontiers , Geneva, Librairie Droz S.A., 1969.

TURNER Louis, Le capital international: Les sociétés multinationales, Paris, Ed., Arthaud, 1971.

United Nations Non-Governmental Liaison Service, Population and the Future from Bucharest (1974) to Mexico City:(1984) , New-York, United-Nations Fund for Population Activities for Non- Governmental Organisations (UNFPA/NGO), 16 February 1983.

VATAN André, Manuel de la sédimentation , Paris, Editions Technip, 1976.

VERNON Raymond, Les entreprises multinationales - La souveraineté nationale en péril , Paris, Calmann-Lévy, 1973.

VERNON Raymond, The Technology Factor in International Trade , New-York, National Bureau of Economic Research, 1970.

WARIN Charles, Une monnaie pour un Nouvel Ordre Economique Mondial , Paris, Imprimerie Boudin, (Club Humaniste), 1982.

World Commission on Environment and Development, Our Common Future , Oxford, Oxford University Press, 1978, (Rapport Brundtland).

ZENAIDI-KARRAY Bourane, Le marché mondial des phosphates et des engrais phosphatés , Paris, Economica, 1983.

ZORGBIBE Charles, Impérialismes et démocratie , Paris, Editions Seghers, 1976.

REVUES, RAPPORTS ET PERIODIQUES SPECIALISES.

A.B., <<Objectif pour les années à venir: valoriser sur place 30% de la production des phosphates>>, Europe Outremer, Nos. 626-627 (Spécial Maroc), Mars-avril 1982, pp. 31-33.

B.A., <<Analyse de l'accord à long terme de coopération économique et technique sur les phosphates entre le Maroc et l'Union soviétique>>, Le Courrier des pays de l'Est, No. 240, Mai 1980, pp. 34-40.

BARRY G.S., <<Phosphates>>, Annuaire des minéraux du Canada 1983-1984 - Aperçu et perspectives, Rapport minéral No.33, Energie, Mines et Ressources Canada, mai 1985, PP. 44.1-44.11.

BENAZZOUZ Abderrahmane et BAEZ Albert, <<Le transfert des connaissances en électronique: Une expérience réalisée en Afrique du Nord>>, Impact: Science et société, Vol. 28, No. 4, octobre-décembre 1978, pp. 349-354.

BETTIGNIES (de) H.-C., <<La question des transferts de technologie est-elle une science>>, Impact: Science et société, Vol. 28, No. 4, octobre-décembre 1978, pp. 341-348.

BLARDONE Gilbert, <<Le développement: solidarité ou affrontement?>>, Mondes en développement, No. 19, 1977, pp. 534-549.

BOUDET Etienne, <<Eléments d'économie minérale - Phosphates>>, Revue de l'industrie minérale, (Numéro spécial), 15 décembre 1971, pp. 229-237.

BOUVIER Paule, <<Les difficultés du STABEX en 1980 et 1981>>, Monde en développement, Tome 12, Nos. 47/48, 1984, pp. 165-184.

CARRIERE Daniel, <<Pour un redéveloppement de la force du travail et un échange technologique>>, Revue Tiers-Monde, Tome 17, No. 65, janvier-mars 1976, pp. 143-149.

CLAISSE Alain, <<Les entreprises publiques au Maroc>>, Revue française d'administration publique, Paris, No. 4, 1977, pp. 165-186.

CEE, Le Courrier: Afrique-Caraïbe-Pacifique - Communauté européenne, No. 106, Novembre-Décembre 1987.

DABEZIES Pierre, <<L'Afrique enjeu international: géopolitique et stratégies>>, Projet, No. 136, Juin 1979, pp. 675-687.

Documentation Française (La), <<Lomé: La convention C.E.E.-A.C.P. (28 février 1975)>>, Afrique Contemporaine, No. 78, mars-avril 1975, pp. 15-16.

Documentation Française (La), <<C.E.E.-A.C.P.: La deuxième Convention de Lomé>>, Afrique Contemporaine, No. 106, novembre-décembre 1979, pp. 19-23.

EMMANUEL Arghiri, <<La "stabilisation" alibi de l'exploitation internationale>>, Revue Tiers-Monde, Tome 17, No. 66, avril-juin 1976, pp. 257-264.

E&Mj, International Directory of Mines, Published by Engineering And Mining Journal - A McGraw Hill Publication, 1984 et 1986.

Energie, Mines et Ressources Canada, <<Phosphates>>, Buletin minéral MR 160F, Ottawa, 1976.

Energie, Mines et Ressources Canada, <<Roche phosphatée: Un produit minéral importé>>, Buletin minéral MR 193, Ottawa, Mars 1982.

ESPERET Gérard, <<Il faut changer les lois du marché mondial>>, Croissance des Jeunes Nations, No. 121, mars 1972, pp. 10-12

Europe Outremer, <<Royaume du Maroc>>, Europe Outremer, Nos. 633-634, octobre-novembre 1983, pp. 144-156.

Europe Outremer, <<Royaume du Maroc>>, Europe Outremer, Nos. 659-660, 1985, pp. 129-141.

Europe Outremer, <<Royaume du Maroc>>, Europe Outremer, Nos. 686-687, 15 novembre 1987, pp. 124-134

GOMBEAU Jean-Louis, <<Des phosphates pour deux siècles ...>>, Le Journal de l'économie africaine, No. 82, 10 avril 1986, pp. 50-52.

GRAND Bernard, <<SYSMIN - Mines as instruments of international coopération>>, The Courier: Africa-Carribean-Pacific - European community, No. 94, Novembre-Décembre 1985, pp. 82-85.

GRIMALDI Fulvio, <<Mistery factor in food-price equation>>, African Business, No. 84, February, 1983, pp.81-82.

Groupe Office Chérifien des Phosphates, Royaume du Maroc/OCP, Années, 1974 et 1979 à 1985,

HOELTGEN Dominique et al., <<Les salaires des Africains>>, Le Journal de l'économie africaine, No. 73, 7 Novembre 1985 pp. 42-54.

Industrie et Travaux d'Outre-mer, <<L'industrie chimique marocaine en pleine expansion>>, Industrie et Travaux d'Outre-mer, No. 257, avril 1975, pp. 314-316.

Industrie et Travaux d'Outremer, <<Maroc: crédit bancaire pour Maroc Phosphore II>>, Industrie et Travaux d'Outremer, Tome 25, No. 289, décembre 1977, pp. 828-829.

JACMART Marie-Claude, <<Le commerce mondial des produits de base>>, Notes et Etudes Documentaires, Nos. 4589-4590, 20 octobre 1980.

Le Mois en Afrique (Sous la direction), <<L'affaire du Sahara: Une vieille histoire politico-économique>>, Le Mois en Afrique, Nos. 172-173, avril-mai 1980, pp. 65-89.

KRUGMAN Paul R., <<Is Free Trade Passé?>>, Economic Perspectives, Volume 1, Number 2 - Fall 1987, pp. 131-144.

LEAMER Edward E., <<The Leontief Paradox, Reconsidered>>, Journal of Political Economy, Volume 88, Number 3, June 1980, pp. 495-503.

Le Monde, <<MATIÈRES PREMIÈRES: une flambée sans précédent>>, Le Monde, No.9002, mardi 25 décembre 1973, p. 10.

MADEUF Bernadette, <<L'ordre technologique international. Production et transferts>>, Notes et Etudes Documentaires, Nos. 4641-4642, novembre 1981.

Marchés Tropicaux et Méditerranéens, <<Garanties et fascilités dont bénéficient les investissements étrangers>>, Marchés Tropicaux et Méditerranéens, Vol. 36, No.1797, 18 avril 1980, pp. 918-919.

Marchés Tropicaux et Méditerranéens, <<L'activité minière en 1980>>, Marchés Tropicaux et Méditerranéens, Vol. 37, No.1867, 21 août 1981, pp. 2154-2156.

Marchés Tropicaux et Méditerranéens, <<Maroc: Après la réunion du groupe consultatif>>, Marchés Tropicaux et Méditerranéens, Vol. 41, No. 2045, 18 janvier 1985, pp. 136-137.

Marchés Tropicaux et Méditerranéens, <<Maroc: Bilan économique 1984>>, Marchés Tropicaux et Méditerranéens, Vol. 41, No. 2065, 7 juin 1985, pp. 1421-1422.

MURGUE Bernard, <<Maroc: Phosphates et mines dans le plan 1981-85>>, Maghreb-Développement, No. 44, septembre 1981, pp. 25-36.

NEW M.C., (ED.) World Survey of Phosphate Deposit, 4ème ed.,

OCDE, Les transports maritimes, Paris, OCDE, Plusieurs années (1968-1987).

PERROUX François, <<Les unités transnationales (U.T.N.) et la rénovation de la théorie de l'équilibre (intérieur et extérieur)>>, Monde en développement, No. 12, 1975, pp. 655-676.

PERROUX François, <<L'ordre international nouveau>>, Monde en développement, No. 19, 1977, pp. 411-447.

PIATIER André, <<Du problème des matières premières à celui des ressources mondiales>>, Mondes en développement, No. 19, 1977, pp. 499-533.

ROY Maurice-Pierre, <<La CEE et le Tiers-Monde (hors Convention de Lomé)>>, Notes et Etudes Documentaires, No. 4773, 1984.

Secrétariat de la CNUCED, <<Un programme intégré pour les produits de base>>, Revue Tiers-Monde, Tome 17, No. 66, avril-juin 1976, pp. 241-256.

STOWASSER William F., <<Phosphate Rock>>, Mineral Yearbook 1977, Washington, Vol.1 Metals and Minerals, United States Department of the interior, Bureau of Mines, 1980, pp. 699-721.

STOWASSER William F., <<Phosphate Rock>>, Minerals Yearbook 1978-1979, Washington, Vol.1 Metals and Minerals, United States Department of the interior, Bureau of Mines, 1980, pp. 677-697.

STOWASSER William F., <<Phosphate Rock>, Mineral Facts and Problems 1985 Edition, Washington, U.S. Bureau of Mines, 1985.

STOWASSER William F., <<Phosphate Rock>>, Minerals Yearbook 1986 , Washington, U.S. Bureau of Mines, 1987, pp. 1-16.

TARONDEAU Jean-Claude, <<L'innovation technologique en question>>, Revue de l'entreprise , No. 14, février 1978, pp. 38-48.

SALAS CAPRILLES Roberto, <<Le transfert de technologie et les industriels en Amérique Latine>>, Impact: Science et société , Vol. 27, No. 3, juillet-septembre 1977, pp. 339-352.

U.S. Bureau of Mines, Mineral Yearbook , Plusieurs années.

VANDEEN ABEELE Michel, <<Le développement industriel des pays ACP: mythes et réalités>>, Monde en développement , Tome 13, No. 49, 1985, pp. 65-75.

VERGARA Fransisco, <<Mines: Les phosphates>>, Annuaire de l'Afrique et du Moyen-Orient 1981-1982 , Publié par le Groupe Jeune Afrique, 1981, pp. 139-159.

VIGIER Jean-Pierre, <<Le dollar, moteur de la crise>>, Monde Diplomatique , 1er mai 1978, p. 5.

WEISS Danielle, <<Les intérêts économiques français>> Europe Outremer , Nos. 626-627 (Spécial Maroc), Mars-Avril 1982, pp. 48-49.